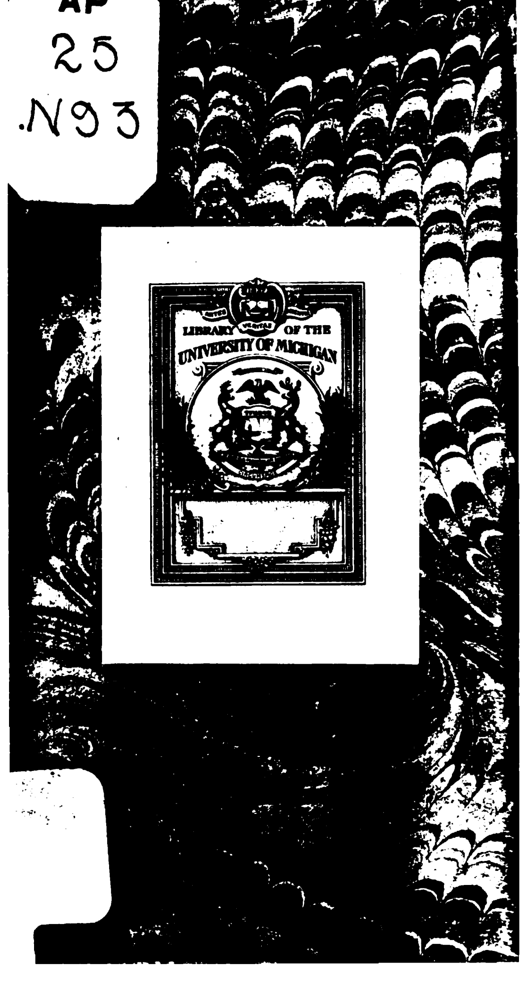

LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN



NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES
LETTRES.

Mois de Mai 1703.

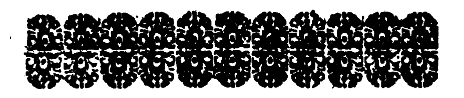
Par JAQUES BERNARD.



A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES
& DANIEL PAIN.

M. DCCIII.

Avec Privilege des Etats de Holl. & West.



NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Mai 1703.

ARTICLE I.

TRAITÉ *de l'*AMITIÉ. A Paris, chez Jean Moreau. 1703. grand in 12. pagg. en tout 414. gros caractére.

ON PEUT dire, que dans l'état de la Nature corrompuë, l'Amitié parfaite est une belle Chimére, qui ne subsiste que dans l'Esprit des Philoso-

phes, & qu'on ne trouve dans le cœur d'aucun homme. On peut lui apliquer hardiment, ce que l'Auteur des *Réflexions Morales* a dit du *véritable Amour*, c'est qu'il en *est comme de l'apparition des esprits : tout le monde en parle, mais peu de gens en ont vû.* Il n'est pourtant point inutile d'en écrire, & d'en remettre de tems en tems les devoirs devant les yeux des hommes. Il est impossible que quelques uns n'en profitent. Ils ne parviennent pas jusqu'à la parfaite Amitié, mais, du moins, ils font quelques efforts pour y tendre, & ces efforts sont toujours agréables & utiles. Ecoutons là-dessus Mr. *de* * *Fontenelle*, il expliquera infiniment mieux ma pensée, que je ne saurois le faire moi-même. *Toutes les Sciences*, dit-il, *ont leur Chimére, après laquelle elles courent, sans la pouvoir attraper ; mais elles attrapent en chemin d'autres connoissances fort utiles. Si la Chimie a sa Pierre Philosophale, la Géométrie a sa Quadrature du Cercle, l'Astronomie ses Longitudes, les Méchaniques leur Mouvement perpétuel; il est impossible de trouver tout cela, mais fort utile de le chercher. Je vous parle une Langue que vous n'entendez, peut-être,*

* *Dialog. des Morts. Tom. II. p. m.* 116.

être, pas bien, mais vous entendrez bien, du moins, que la Morale a aussi sa Chimére, c'est le desintéressement, la parfaite Amitié. On n'y parviendra jamais, mais il est bon qu'on prétende y parvenir. Du moins, en le prétendant, on parvient à beaucoup d'autres vertus.

Il n'est pas donc inutile de faire des Traitez sur l'Amitié, & d'en remettre souvent les devoirs devant les yeux des hommes, surtout lors qu'ils sont écrits par une plume aussi délicate que celle de Mr. *de Sacy*. La réputation qu'il s'est aquise par son excellente Traduction des *Lettres de Pline* doit prévenir le Lecteur avantageusement & le persuader qu'il a traité sa matiére avec esprit, & dans toute la pureté de notre Langue. S'il y avoit quelque chose à redire à cèt égard, ce seroit, peut-être, qu'il semble que le Style en soit un peu trop étudié, & trop compassé. On en jugera par cette premiére période. *Tout le monde vante l'amitié, peu de gens la connoissent, presque personne n'en remplit les devoirs. A la vanter on se fait honneur; à la connoître, on trouve dequoi se condamner; à remplir les devoirs qu'elle exige, on s'impose un joug souvent incommode.* Mais rendons à Mr. *de Sacy* la

la justice qu'il mérite ; il n'est pas partout aussi compassé & aussi empesé que dans ce commencement ; il parle un langage plus naturel dans la suite : aussi auroit-il été bien difficile, qu'il se fût toujours soutenu sur ce pié dans un Traité Dogmatique.

Tout l'Ouvrage est divisé en trois Livres. 1. Le premier traite de la nature de l'Amitié, des qualitez nécessaires aux Amis, & des précautions à prendre dans le choix, que l'on en fait. 2. Le second comprend les devoirs de l'Amitié, leurs justes bornes, leur subordination aux devoirs naturels. 3. Le dernier regarde les ruptures ; les moyens de les prévenir ; la conduite qu'on doit tenir, quand on ne peut les éviter ; les obligations dont les Amis vivans sont chargez envers les Amis qui sont morts.

I. Liv. I. *L'Amitié*, selon Mr. *de Sacy*, *n'est autre chose qu'une parfaite union des cœurs formée par le mérite & par la vertu, & confirmée par la ressemblance des mœurs.* Toute autre liaison n'est qu'une Societé mercenaire & indigne d'un nom si saint. C'est une erreur fort grossiére, que de confondre l'Amitié avec cette espêce de commerce ordinaire, que les alliances,

les

les emplois, les affaires, & les bienséances établissent entre les hommes. Cèt échange qui s'y fait de visites, de complimens, de soins, d'offices, ne ressemble non plus à une sincére amitié, que la prostitution publique à un honnête mariage. On ne condamne pourtant point cette sorte de correspondance, que le bien de la Societé a introduite, & que l'honnêteté a polie. On n'en blâme que l'excès. Si nous prétendons que toutes ces démonstrations, tous ces complimens, toutes ces paroles signifient tout ce qu'elles semblent dire, notre conduite n'est que fausseté. Et si nous ne voulons, ni les donner, ni les recevoir pour ce qu'elles font entendre, elle n'est que puérilité. Se chércher avec empressement, pour se dire à l'envi des paroles vuides de sens, ou pour faire l'un devant l'autre des contorsions vuides de sentimens, c'est, peut-être, de toutes les mommeries la plus ridicule; c'est s'occuper d'un commerce de sons & de postures. Aussi vouloir en être cru & en croire les autres dans ces occasions, c'est une infamie ou une extravagance; c'est ne travailler qu'à faire des dupes ou à l'être.

Il est vrai qu'il y auroit de l'impruden-

dence, & peut-être de la férocité à ne communiquer avec les hommes, que pour leur dire tout ce qu'on pense. Comme ils nous ofrent cent vices pour une vertu, la fincérité trop ſcrupuleuſe dégénéreroit néceſſairement en Satyre continuelle, & bien-tôt en injures & en invectives. C'eſt donc avec raiſon que les loix de l'honnêteté ont introduit cette ſage retenüe, qui nous oblige à nous taire ſur ce que nous n'avons pas droit de reprendre ; & à ſuporter dans les autres, ce qu'il faut que les autres ſuportent dans nous-mêmes à leur tour. Mais il faut s'en tenir à ne pas dire tout ce que l'on penſe, ſans ſe permettre jamais de dire ce qu'on ne penſe pas. C'eſt aſſez donner à la politeſſe, que de n'être pas toujours exactement ſincére. Ne ſoufrons pas qu'elle abuſe de ſes droits, juſqu'à nous rendre faux.

Il y a eu des Philoſophes, qui ont prétendu que l'Amitié ne pouvoit ſubſiſter qu'entre deux perſonnes, & que la pluralité la détruiſoit, & leurs raiſons paroiſſent aſſez plauſibles : mais on fait voir qu'elles ne ſont pas ſolides. On peut avoüer que ceux qui ſont dans ce ſentiment ont une idée plus parfaite de l'Amitié. Celle qu'ils pro-

po-

posent est certainement plus solide, plus active & plus forte. Mais il faut faire grace à l'infirmité humaine. Puis que l'Amitié est le bien le plus doux dont nous joüissions, n'en bornons pas si fort l'usage, que nous le rendions presque inutile. Tant d'accidens nous séparent de nos amis, où nous les enlévent, il nous faut tant de tems pour les faire, que nous reduire à un seul, c'est nous exposer le plus souvent à n'en avoir point.

Le fondement de l'Amitié c'est l'estime: elle ne peut subsister sans elle; mais l'*estime* seule ne forme pourtant point l'Amitié. Quand l'estime qu'on a pour quelcun iroit jusqu'à l'admiration, si on n'est prévenu en sa faveur, par ce charme secret qui nait de l'air, des maniéres, & de tout le caractére, par ce je ne sai quoi plus facile à sentir qu'à exprimer, on l'admirera toute sa vie, sans en faire jamais son ami. Les mœurs & l'esprit donnent bonne opinion d'un homme: les maniéres & l'humeur donnent envie de s'attacher à lui.

Si on veut conserver long tems des Amis, il faut être longtems à les faire, & ne pas confondre le jargon du monde, avec le langage du cœur.

Il faut démêler la superficie des maniéres d'avec le fonds du caractére, distinguer ce qui plait dans le moment, de ce qui doit plaire toujours. On ne peut faire un Ami que d'un homme qui a le cœur noble & la raison saine. Un vicieux ou un stupide ne peut être propre à l'Amitié, ni en être digne. La corruption du cœur, ou l'aveuglement de l'esprit les fait à châque pas chanceler ou tomber. Que peut-on aimer dans de telles gens? Il faut sans cesse se précautionner contre l'un, & le mieux qu'on puisse faire, c'est de suporter l'autre. Il y a pourtant bien de la différence entre ces deux caractéres. Les personnes, qui ont l'esprit le plus borné, ne sont pas tout-à-fait incapables des engagemens de l'Amitié, quoi qu'il ne soit pas aisé de les y amener, ni de leur en faire connoitre la délicatesse. Cependant comme l'Amitié, consiste plus dans la bonté des mœurs & dans le sentiment, que dans l'étenduë des connoissances & des lumiéres, il est certain que les personnes d'un génie médiocre pouvant avoir de bonnes mœurs & être sensibles, peuvent aussi aimer. Si donc on donne l'exclusion aux personnes sans esprit, ce n'est pas une exclusion absoluë, on

veut

veut seulement dire, que l'Amitié n'étant point une inclination aveugle, mais un sentiment éclairé; une personne raisonnable ne doit point faire tomber son choix, sur un stupide, quoi que d'ailleurs ce soit un fort honnête homme. Il en est tout autrement des vicieux, ou des scélérats, car on n'y met point ici de différence. Ils ne peuvent être un sujet propre pour l'Amitié; on ne conçoit pas même que l'Amitié puisse subsister entre les Scélérats; comme le prouve notre Auteur.

On demande si le raport d'humeur est nécessaire dans l'Amitié. Mr. de Sacy ne le croit pas. Il avoüe que ce raport peut répandre plus d'agrément & plus de douceur dans le commerce: mais il ne le rend ni plus solide, ni plus sûr, & cela doit suffire. On ne sait même si cette parfaite correspondance d'humeur n'est point quelquefois plus contraire qu'avantageuse aux plaisirs de l'Amitié. *Si deux Amis sont également mélancoliques*, dit Mr. de Sacy, *qui les réveillera? S'ils ont une égale vivacité, qui les modérera? S'ils aiment également à contredire, qui prendra soin de les accorder? Ne voit-on pas que la différence de leurs humeurs, peut*

quelquefois contribuer aux charmes de leur Amitié? La bile mêlée à la bile, ne peut faire que des embrasemens; si l'on y mêle un peu de flegme, on fait un feu agréable. La mélancolie jointe à la mélancolie, dégénére en sombre tristesse; l'enjoüement joint à l'enjoüement vise à une sorte de folie; l'enjoüement joint à la mélancolie, devient une joye raisonnable. Un esprit brusque est souvent querelleur si vous lui opposez la brusquerie; un esprit souple est souvent fade s'il rencontre en son chemin un autre esprit souple: le brusque & le souple mêlez ensemble se tournent en une aimable vivacité. Tout cela est bien pensé, & l'Auteur l'apuye même de l'autorité de deux de nos * Poëtes, qui ont parfaitement connu le cœur de l'homme: cependant, il me semble qu'on peut dire sur ce sujet, que ces caractéres opposez peuvent se mêler lors qu'ils ne sont pas outrez; mais quand ils le sont, il est bien difficile qu'on soit ami ou qu'on le soit longtems, parce que cette diversité d'humeurs fait une diversité d'inclination avec laquelle l'Amitié ne sauroit subsister.

Oderunt hilarem tristes, tristemque jocosi.

Aussi

*Corneille & Moliére.

Aussi notre Auteur distingue-t-il la diversité d'humeurs de leur incompatibilité. Ce n'est point un problême que l'Amitié ne peut sublister avec l'incompatibilité des humeurs; mais cette incompatibilité ne nait pas toujours de leur différence, elle nait plus souvent de leur trop grande conformité. Deux hommes également brusques, également coléres, également contrarians ne peuvent se soufrir; pendant qu'ils s'acoutument parfaitement d'une humeur douce, moderée, complaisante. L'égalité des conditions n'est pas plus nécessaire pour assortir les amis, que l'egalité des humeurs. L'Amitié, qui ne connoit que la vertu, ne consulte point la fortune. On ne se lie, ni avec les Généalogies, ni avec les Charges, mais avec les personnes. On trouvera dans l'Auteur la preuve de cette maxime.

II. Liv. II. Tous les devoirs de l'Amitié sont de deux espêces; les uns servent à la rendre plus douce, les autres plus utile. Dans la premiére espêce de devoirs, l'un des plus importans est de répandre sur tout ce qui se rencontre de bien ou de mal dans la vie des amis, certain charme secret, qui émousse le sentiment du mal, &

qui aiguiſe le ſentiment du bien. Avec elle il n'eſt point de peines inſuportables, point de plaiſirs perdus. Le ſeul moyen de bien remplir ce devoir c'eſt de vivre dans une telle communication de penſées avec nos amis, qu'ils ne ſachent pas moins ce qui ſe paſſe en nous, qu'ils ne ſoient pas moins inſtruits de ce qui nous regarde, que nous mêmes.

On peut juger par là, que l'Auteur ne s'acommode point de la maxime de ces Philoſophes Politiques, qui méſurant l'Amitié & la Haine à la même régle, ont conſeillé d'aimer, comme ſi on devoit haïr un jour; & de haïr, comme ſi quelque jour on devoit aimer. A la bonne heure qu'on ſuive cette maxime dans la haine, pour en arrêter les mouvemens impetueux, & pour ſe ménager un retour pour un tems auquel la paſſion appaiſée permet à la raiſon de ſentir tous les inconvéniens d'une rupture. Mais ce qui eſt un ſouverain remêde contre la haine, ſeroit un poiſon mortel pour l'Amitié. Comme la raiſon la fait naître & que la vertu la guide, il lui ſiéroit mal d'aller d'un pas chancelant ou de marcher avec précaution. Eclairée dans ſes vuës, elle choiſit bien ſa com-

compagnie & marche ſans défiance. Après tout, on ſera, peut-être, trompé, à la bonne heure. Les avantages de l'Amitié méritent bien qu'on coure ce riſque. Il n'y a point de honte à être trompé de quelcun, il y en a beaucoup à ſe défier de tout le monde. Etre trompé de quelcun, c'eſt payer le tribut que l'on doit à l'humanité. Le ſage peut être trompé la premiére fois, la ſeconde on trompe l'imprudent. Mais voulez-vous ne craindre point d'être trompé? N'ayez point de ſecret pour votre ami; mais ne faites rien que vous ne puiſſiez confier à un ennemi. Prenez contre vous ſeul les précautions, que vous voulez prendre contre les autres, ſoyez votre premier confident. Mais vivez avec vous-même, comme ſi vous deviez vous trahir un jour. Cette défiance vous fera autant d'honneur qu'elle vous procurera de ſureté.

Il n'y a que des gens chagrins, qui traitent les petits ſoins que les amis ſe rendent de bagatelles, & qui les renvoyent aux amans & aux femmes. On doit mépriſer les foibleſſes de l'Amour, mais on peut en imiter la vivacité. * Certaines gens s'imaginent, que

* *Reflexions de l'Auteur de ces Nouvelles.*

que pourvu qu'ils se sentent prêts à rendre à un Ami des services importans, ils peuvent se dispenser de tous ces petits soins: mais qui vous a dit que l'occasion de rendre de grans services arrivera? Je n'ai ni ambition, ni affaires, ni ennemis: renfermé dans mon domestique, & content de ma condition, je méne une vie toute unie, où je n'aurai besoin pour la rendre agréable, que de ces petits soins que vous me refusez. Prenez garde, que vous n'excusiez votre paresse par un vain prétexte, ou que vous ne cachiez votre indifférence sous ces maximes un peu trop roides. Vous ne voulez me rendre aucuns petits soins; ils sont au dessous de votre esprit; mais les offices réels, quand il s'agira de m'en rendre, ne seront-ils point au dessus de votre amitié? Qui m'assurera que celui qui me refuse le moins, sera disposé à m'accorder le plus? On a beau dire, ceux qui manquent à ces petits devoirs n'aiment point. Ceux qui aiment s'en aquittent exactement, sans s'apercevoir même qu'ils s'en aquittent, parce que c'est le cœur qui agit & non la réflexion. *Contribuer*, dit Mr. *de Sacy*, *aux innocens plaisirs d'un Ami*, *essayer de le divertir dans ses*

plus

plus légéres peines, aller au devant de ce qu'il désire, quoi que peu important; être inquiet de ses moindres maux, sensible à ses moindres plaisirs, c'est savoir répandre les douceurs de l'Amitié sur toutes les parties de la vie.

La complaisance est un des plus forts liens de l'Amitié, notre Auteur nous aprend jusques où elle doit aller. Elle s'aplique principalement à suporter les défauts qu'un ami peut avoir dans l'humeur, dans les maniéres, ou même dans l'esprit. Car tous ces défauts sont également suportables. Ceux du cœur sont les seuls, qui ne méritent point de grace.

Quant aux devoirs utiles de l'Amitié, elle nous engage à rechercher l'avantage des amis, par toutes les voyes que l'honneur & la justice peuvent permettre. Il faut pour cèt effet les aider de sages conseils dans les occasions; mais ces conseils ne doivent se faire ni demander, ni attendre. Les autres personnes doivent craindre des reproches de curiosité, si elles parlent avant qu'on les consulte. L'Ami ne connoit point cette prudence, que la foiblesse des hommes a introduite. Son attention lui aprend quand il doit parler, & l'amitié seule lui suggére ce qu'il

doit

doit dire. Mais comme l'Ami fait blâmer avec liberté, il fait aussi loüer avec empressement & avec plaisir. Ce n'est pas un devoir moins essentiel à l'Amitié de loüer, que de reprendre à propos. On fait voir ici l'utilité des loüanges bien ménagées. On condamne ceux qui prétendent que l'on ne doit aimer la vertu que pour elle-même, & on fait voir, qu'on ne portera jamais l'homme au bien par cette régle. De tous les biens temporels qu'il peut souhaiter, il n'y en a point de plus grand, point de plus digne de lui que la gloire. Ceux qui paroissent les plus modestes, ne laissent pas de la désirer, ils ne la refusent quelquefois que pour qu'on les louë plus fortement. Selon l'Auteur, le vrai modeste est celui qui, plus occupé du soin d'être vertueux, que d'être loüé, ne recherche point la loüange avec affectation, ne la rejette point avec art; mais la détourne doucement, ou la laisse tomber, & qui prend autant de plaisir à loüer les autres, ou à les entendre loüer, que les autres en prennent à être loüez eux-mêmes. On conclut de tout cela, qu'il n'est pas moins utile aux Amis de se loüer avec plaisir, que de se blâmer avec franchise. Mais comme

me ils doivent avoir grand soin, que l'aigreur ne rende pas leurs conseils inutiles, aussi doivent-ils sur toutes choses prendre garde, que la flaterie ne rende pas leurs loüanges dangereuses. On peut voir ici les caractéres qui distinguent la loüange de la flaterie.

Un Ami doit toujours prendre la défense de son Ami. Il doit le justifier, s'il est innocent; l'excuser s'il a tort, & ne se permettre jamais de le condamner devant les autres, s'il n'est absolument impossible de l'absoudre. Mais lors qu'on s'y voit reduit, il faut que ce soit avec des précautions, dont rien ne peut dispenser. On ne s'accommode point de ceux qui croyent n'avoir point violé l'amitié, en ne condamnant leur Ami absent que conditionellement, en cas que ce dont on l'accuse soit vrai; & on en alléguc de bonnes raisons. Le Lecteur pourra voir dans l'Ouvrage même les régles judicieuses, que prescrit Mr. *de Sacy*, lors qu'on est obligé de condamner un Ami. Le plus court est de ne s'entretenir jamais avec d'autres des défauts de son Ami; il n'en peut arriver aucun inconvénient, & l'on peut en retirer mille avantages.

On

On s'imagine d'ordinaire être quitte de tout, quand on rend des services importans à un Ami. Quand on sert ses Amis de son crédit ou de sa bourse, c'est ce qu'on apelle dans le monde être essentiel. Rarement fait-on attention à la maniére de rendre le service; quoi que ce soit cette maniére seule, dont on donne ici les regles, qui le caractérise, & qui le marque au coin de l'Ami. La principale & la plus essentielle de ces régles, est de prévenir les besoins d'un Ami, & d'être ingénieux à les deviner. *Dans le cours ordinaire de la vie*, dit Mr. *de Sacy, c'est à celui qui reçoit le bien à se charger de la reconnoissance; dans l'Amitié, c'est à celui qui le fait.*

Les devoirs de l'Amitié ne nous dispensent pas de ces autres devoirs essentiels, ausquels nous étions obligez avant que de nous être fait un Ami. De ces devoirs les uns regardent Dieu, les autres la Patrie, les derniers notre Famille. Mr. de Sacy découvre les vrayes limites qui les séparent, pour leur donner à châcun ce qu'ils exigent de nous, & ce qui leur apartient légitimement. Il montre que les devoirs de l'Amitié vont après tous les autres: parce que nez créatures

nous

nous apartenons au Créateur, nez sujets nous apartenons à l'Etat, nez dans le sein d'une famille, nous apartenons à notre famille. En un mot; nous naissons hommes, sujets, parens, nous devenons Amis. Nous ne recevons la vie que chargée de ces prémiéres dettes. Il faut les aquitter avant celles qu'il nous a plû de contracter nous-mêmes.

On examine à ce sujet une question délicate. Quelcun vous a confié un secret, & en vous le confiant il vous a engagé par serment à ne le réveler jamais. Il y va de la vie pour votre Ami d'avoir connoissance de ce secret. Violerez-vous vos sermens pour le lui révéler? Il y a des gens qui ont prétendu que le serment ne lie point dans cette occasion; mais Mr. de Sacy les refute solidement. Le parti qu'il prend est le plus sévére; mais il est constamment le plus sûr, & *Montagne* qui a avancé l'opinion opposée, n'est pas un bon guide en fait de morale. Il soutient même que quand le serment ne seroit pas intervenu, il suffit que ce soit un secret, dont on a été fait le dépositaire, on n'est pas en droit d'en disposer. L'Auteur s'attache aussi beaucoup à faire voir que l'amour pour

la Patrie doit être inviolable, & ne fait pas difficulté de condamner cèt ancien Philosophe, qui disoit qu'il étoit citoyen du monde.

Il examine en suite ce qu'on doit accorder & ce qu'on doit refuser à un Ami. Et parce qu'il n'est pas possible de prévoir toutes les circonstances, qui doivent déterminer sur cela, ni de descendre dans tout le détail, il se contente de donner quelques régles générales, qu'on puisse apliquer dans le besoin. En voici deux principales. 1. On doit servir ses Amis, mais on n'est pas obligé de servir leurs passions. Cette régle oblige l'Auteur à examiner quelques cas délicats, dónt on pourra voir la solution dans son Livre. Il traite aussi la question si le Prince a des Amis véritables, & il se détermine à croire, qu'il est très-difficile qu'il en aît, mais qu'il n'est pas impossible. 2. On doit chaleureusement embrasser le parti d'un Ami, lors qu'il a raison.

III. Liv. III. Il y a trois causes principales & ordinaires, qui altérent l'Amitié, & qui viennent enfin à la détruire. On est trop facile à écouter, trop promt à croire, trop rigoureux à exiger. Prêter l'oreille aux mauvais

vais discours, ne s'en point défier, croire aisément que l'on nous manque sont les sources funestes de tous les maux qui altérent & qui détruisent l'Amitié. Le Lecteur juge aisément par ce que nous avons déja raporté, quelles sont les réflexions que fait notre Auteur sur tous ces sujets de rupture entre les Amis. Si on suivoit exactement les préceptes qu'il donne, on ne verroit pas tant de ruptures qu'on en voit tous les jours entre des personnes qu'il sembloit que la seule mort dût séparer. Je dis simplement, il sembloit, parce qu'il est constant, que si tant d'amitiez s'éteignent, c'est parce que ce n'étoit pas de véritables amitiez apuyées sur des fondemens bien solides.

Hors de certains cas singuliers, qu'on pourra lire dans notre Auteur, il prescrit comme une Loi inviolable de ne rompre jamais avant que de s'être éclairci, parce qu'on ne doit jamais juger personne sans l'entendre. *Notre Ami nous paroit-il coupable?* dit l'Auteur, *suspendons sa condamnation. Est-ce une premiére faute? Que sa conduite passée obtienne grace. Est ce foiblesse? Que notre propre intérêt l'excuse. Est-ce malignité? Que son repen-*

pentir nous desarme. Un reméde admirable contre les ruptures, c'est d'avoir moins bonne opinion de soi, & de l'avoir meilleure des autres. Il est facile de voir, qu'une telle conduite est seule capable de prévenir une infinité de disputes & d'autres inconvéniens, qui sont tout autant d'écueils funestes contre lesquels l'Amitié ne manque presque jamais de s'aller briser.

De toutes les différentes causes de rupture, la plus douloureuse est celle d'un crime de noirceur, où notre Ami est tombé; c'est-à-dire d'un crime où l'ame se porte par une volonté libre & déterminée. Comme l'Amitié n'est fondée que sur la vertu, dès qu'un tel crime est commis l'Amitié s'évanoüit; & ne laisse à l'innocent Ami que la honte & le regret d'avoir fait un si mauvais choix. Il ne faut pas croire néanmoins, que toutes nos obligations envers cèt indigne Ami, disparoissent avec l'Amitié. S'il est déféré au Magistrat, on peut se dispenser de le voir; mais on ne peut se dispenser de lui procurer toutes les consolations, que sa déplorable situation peut demander. S'il est en état de se sauver, il faut l'aider de

ses

ſes biens, de ſon crédit, de ſes conſeils; l'exhorter avec force à ſe reconcilier avec la vertu, & lui déclarer que ce ſecours eſt le dernier ſoupir de l'Amitié mourante. Après avoir ſatisfait à ces obligations il en reſte encore une, c'eſt de rompre pour jamais tout comerce avec le coupable. On pourra conſulter l'Auteur ſur les obligations envers un Ami tombé dans un vice, c'eſt-à-dire, dans une de ces fautes que les Loix ne puniſſent point; mais qui nous attirent le reproche de la conſcience & le mépris des gens d'honneur. On y verra auſſi les régles qu'il faut obſerver, lors qu'on eſt néceſſairement obligé de rompre avec un Ami. Les principales ſont, qu'il ne faut point que la rupture ſe faſſe avec éclat: que quand les devoirs de l'Amitié ceſſent, les devoirs de l'honnêteté publique & de la vertu ne ceſſent pourtant point: que parce que notre Ami trahit notre confiance, il ne nous autoriſe pas à trahir la ſienne; qu'en montrant, par exemple, les Lettres qu'il a reçuës de nous, il ne nous donne pas le droit de publier celles que nous avons reçuës de lui.

Mr. *de Sacy* finit par les devoirs auſquels on eſt obligé envers un Ami

que

que la mort nous a enlevé. On ne sauroit s'empêcher d'être sensiblement touché d'une perte qui est d'ordinaire irréparable: mais il ne faut pas pourtant succomber à la douleur. Il y a quelquefois plus de paresse que de sensibilité, de se laisser aller à l'attrait & au penchant de la douleur. On ne peut en secoüer le joug sans livrer quelques combats. Ils coutent trop à une ame molle; il est bien plus facile de suivre sans résistance la passion qui nous entraîne, & de cacher notre honte & notre foiblesse, sous les titres spécieux de tendresse & de sensibilité. Mais si l'excès de tristesse est injuste par raport à nous, il est injurieux par raport aux autres, dont nous rejettons constamment toutes les consolations; & inutile à celui qui en est l'objet. Le mieux que nous puissions donc faire, est de faire revivre nos Amis de la seule maniére dont cela nous est possible, en faisant souvent naître les occasions d'en parler; en vantant leur esprit, leurs talens, leurs vertus.

Une autre maniére de faire revivre un Ami & qui est peu pratiquée, c'est de se mettre souvent à sa place dans les différentes conjonctures qui se pré-

sentent, & d'y faire ce qu'il auroit fait. Quand il a laissé une veuve, des enfans, des domestiques affectionnez, nous leur devons la mesure de soins, d'offices & de protection, qu'ils trouveroient en lui s'il vivoit.

J'ai été un peu trop long dans cèt Article, je m'en aperçois; j'avoüe que je me suis laissé entrainer par une matiére qui m'a plû, & c'est ce qui m'a obligé de procurer une † nouvelle Edition de l'Ouvrage qui en fait le sujet, afin qu'il soit plus commun en ce Païs. Je ne saurois me resoudre à éfacer quoi que ce soit de ce que j'ai écrit; ceux qui n'ont point d'Amis & qui sont forcément résolus de n'en point avoir, peuvent passer cèt Article, pour éviter l'ennui, ou, peut-être, le sommeil.

ARTICLE II.

LIBER PSALMORUM *cum selectis* ANNOTATIONIBUS *in Loca difficiliora. Autore* J. B. DU HAMEL, *Presbytero & Exprofessore Regio.* C'est-à-dire, *le Livre des Pseaumes avec des Remarques sur les endroits*

† *A la Haye chez les Fréres van Dole.*

droits les plus difficiles. Par J. B. Du Hamel Prêtre & ci-devant Professeur Royal. A Roüen, chez Guillaume Behourt. 1701. in 8. pagg. 344. petit caractére. Et se trouve à Amsterdam, chez Henri Schelte.

MONSIEUR *Du Hamel* a composé cèt Ouvrage pour les jeunes Clercs, qu'on éléve dans les Séminaires. Il est bon de donner d'abord cèt Avis, afin qu'on ne s'avise pas d'y chercher des Explications particuliéres, ou de nouvelles découvertes sur des passages difficiles, & qui ont fait jusques ici de la peine aux Interprêtes. Ceux qui connoissent Mr. *Du Hamel*, par les autres Ouvrages qu'il a donnez au Public, savent bien qu'il auroit été capable de nous donner quelque chose de plus recherché & de plus curieux sur un Livre qui, quoi qu'il soit entre les mains des fidéles depuis qu'il a été composé, & quoi qu'une infinité de Commentateurs ayent entrepris de l'expliquer, ne laisse pas d'avoir encore ses obscuritez en divers endroits, & mériter par conséquent encore les soins des plus habiles Critiques. Mais nous l'avons déja dit, ce n'a pas été là le but de Mr.

Du

Du Hamel. Il a travaillé pour de jeunes gens, dont la tête ne doit pas encore être remplie de ces remarques savantes, qui ne sont que pour les Critiques du premier rang ; mais à qui il faut fournir les choses les plus nécessaires, qui sont ordinairement les plus communes. Aussi suis-je persuadé que ce Livre n'a pas occupé long tems son Auteur ; & que quinze jours ou trois semaines tout au plus l'ont vû commencer & finir.

Il a joint la briéveté à la facilité. Il ne s'est point jetté dans de longues discussions, & n'a pas imité ces Commentateurs, qui ne se peuvent taire, sur ce que tout le monde entend aussi bien qu'eux, tandis qu'assez souvent ils ne disent mot, sur des endroits assez difficiles, peut-être parce qu'ils ne les ont pas entendus.

On trouve dans ce petit Volume les Pseaumes selon la vulgate : châque Pseaume est précédé d'un Argument assez court, qui en explique le sujet & quelquefois l'occasion. Les Notes sont au bas de châque page, & comme je l'ai déja remarqué, elles sont d'ordinaire assez courtes. L'Auteur raporte le sens literal, le sens mystique, & le sens spirituel, lors qu'il

croit qu'il y en a un. Il aplique divers Pseaumes à *Jesus-Christ*, assez souvent sans raporter d'autre sens, & sans marquer les principales raisons, qui prouvent que le Pseaume est Prophétique, ce qui pourtant auroit été assez nécessaire, & qu'on auroit pû faire souvent en peu de mots. Il est vrai que la nécessité n'est pas si grande dans l'Eglise Romaine que chez les Reformez; parce que chez ceux-là, il suffit qu'un Pére de l'Eglise ait donné un certain sens à un passage, pour être en droit de lui donner le même sens, fondé sur l'autorité de ce Pére; au lieu que chez les Réformez, cette autorité n'étant pas d'un si grand poids, on demande d'autres raisons. Aussi Mr. *Du Hamel*, se contente-t-il fort souvent d'alleguer l'explication des Péres de l'Eglise & surtout de S. *Jerôme* & de S. *Augustin*, de qui il raporte d'ordinaire les propres paroles. Il ne néglige pas tout-à-fait pourtant les Interprêtes modernes.

Il cite, par exemple, *Grotius* sur le * *Pseaume XXV*, qui de même que quelques autres, est écrit selon l'ordre de l'Alphabet, c'est-à-dire, que le pre-

* *Selon l'Hébreu, le XXIV. selon la Vulgate.*

premier verset commence par la premiére Lettre de l'Alphabet Ebreu, le second par la seconde Lettre & * ainsi de suite. Ce savant Critique conjecture, que ces Pseaumes étoient composez de cette maniére pour l'usage des enfans, qui aprenoient à écrire. Mais avec le respect qui est dû à *Grotius*, je ne saurois être de son sentiment, parce que ce but me paroitroit un peu puérile. Qu'est-ce qui nous empêche de recevoir l'opinion ordinaire, qui est que c'étoit une espêce d'Acrostiche, qu'on regardoit comme un ornement dans la Poësie, dans un tems où l'on n'avoit pas porté cet art au degré de perfection, où il a été porté depuis. On sait que les *Lamentations de Jérémie*, sont écrites de la même maniére. On aura de la peine à me persuader, que tout cela aît été fait en vuë des enfans, qui aprenoient à écrire.

J'ai dit que Mr. Du Hamel expliquoit souvent le sens Prophétique sans passer par le Literal. Cela paroit dès le second Pseaume, qu'il aplique tout uniquement à Jesus-Christ, & qui est un de ceux sur lesquels il a fait de

* *Cela n'est pas observé si exactement dans ce Pseaume, que dans quelques autres.*

plus longues notes. Ces Nations qui se sont émuës sont les Romains, & les peuples qui ont fait de vains projets sont les Juifs. *Hérode*, *Pilate*, & les principaux des Sacrificateurs sont ces Rois de la Terre, qui se sont élevez contre Dieu. Il aplique, après plusieurs Péres Grecs & Latins, à la Génération éternelle du Fils de Dieu ces paroles du verset 7. *Tu es mon Fils, je t'ai aujourdhui engendré*, & il apuye beaucoup sur la remarque de S. *Paul* dans son *Epître aux Ebreux* que Dieu n'a jamais parlé ainsi à aucun des Anges; ce qui prouve qu'il ne s'agit point ici d'une Génération improprement dite & métaphorique; puis qu'en ce sens les Anges sont souvent apellez dans l'Ancien Testament *les Fils de Dieu*. Mais parce que la nativité de *Jesus-Christ* d'une Vierge & sa résurrection sont comme une extension de cette Génération éternelle, on ne doit pas être surpris si l'Ecriture aplique ces paroles du *Pseaume II.* & à la nativité & à la resurrection du Seigneur.

Il y a plus, car S. *Paul*, qui applique ces paroles à la Génération éternelle du Fils de Dieu & à sa Résurrection, ne fait pas difficulté de les apliquer encore à son Sacerdoce dans le cinquié-

quième des Ebreux. La raison qu'en allégue Mr. *Du Hamel*, c'est que tout ce qui fait partie de la gloire de *Jesus-Christ* procéde de ce qu'il est Fils de Dieu par nature. C'est de la même source que découlent les autres avantages glorieux, qui lui sont attribuez dans ce second Pseaume. On objecte que le mot d'*aujourd'hui* ne marque jamais l'éternité dans l'Ecriture, & qu'ainsi on ne sauroit expliquer ces paroles *je t'ai aujourd'hui engendré*, par celles-ci, *je t'ai engendré de toute éternité*. Mais, dit notre Auteur, il ne faut pas être surpris qu'une chose tout-à-fait singulière & divine, soit exprimée d'une maniére singuliére. Dans le fond cette expression n'est pas plus extraordinaire que celle-ci du Livre de l'Exode, *celui qui est m'a envoyé vers vous*. M. Du Hamel trouve même beaucoup de conformité dans ces deux expressions; parce que le tems présent est employé dans l'une & dans l'autre.

Il croit que les Juifs ont corrompu le verset 6. pour arracher cèt Oracle aux Chrétiens; parce qu'au lieu qu'on lit dans les Septante & dans la Vulgate, *mais pour moi il m'a établi Roi sur sa montagne sainte de Sion*, où *j'annon-*

ce & prêche sa Loi, on trouve aujourdhui dans l'Ebreu, *j'ai établi le Roi que j'ai choisi sur Sion ma montagne sainte : voici le Décret qu'il en a fait.* Bellarmin a dit à ce sujet, qu'il étoit fort probable que les Septante Interprêtes avoient eu des exemplaires Ebreux fort corrects, & que la leçon de la Vulgate étoit plus véritable, que celle qui se trouve aujourdhui dans le texte Ebreu. Il est pourtant vrai que cette derniére ne favorise point du tout les prétensions des Juifs ; & il y a aparence que s'il y a eu quelque corruption ou dans le texte Ebreu moderne, ou dans les Exemplaires dont les Septante se sont servis, le hazard y a plus eu de part que le dessein ou la malice ; surtout puis que *Kimchi* ne laisse pas d'avoüer malgré cela, que les anciens Juifs ont raporté ce Pseaume au Messie, quoi qu'il soutienne en même tems qu'il est plus sûr de l'entendre de *David*.

Peut-être, qu'après tout, & les Juifs qui veulent qu'il n'y soit parlé que de *David*, & ceux des Interprêtes Chrétiens, qui veulent qu'il n'y soit parlé que de *Jesus-Christ*, se trompent également, & que le plus sûr seroit de l'apliquer à l'un & à l'autre, comme plu-

sieurs

fieurs autres endroits des Pſeaumes. On s'eſt un peu arrêté ſur ce ſujet, parce que le *Pſeaume II*. eſt un de ceux ſur leſquels M. *Du Hamel* a fait de plus longues Notes, & avec raiſon, puis que la matiére ne ſauroit être plus importante.

Tout le Monde ſait que la Vulgate ne fait qu'un ſeul Pſeaume du neuviême & du dixiême. Notre Auteur convient que le ſujet en eſt tout-à-fait différent; puis que dans l'un il eſt parlé d'une victoire remportée contre l'ennemi, & que dans l'autre on implore le ſecours de Dieu.

Si l'on veut voir un exemple remarquable des explications ſpirituelles, ou myſtiques, ſi on aime mieux les apeller ainſi, que Mr. *Du Hamel* donne à divers endroits des Pſeaumes, on peut conſulter le * XXIII. David dit que *Dieu le conduit à des eaux calmes & tranquiles*, ſelon l'Ebreu, ou qu'*il l'a élevé près d'une eau nourriſſante*, ſelon la Vulgate. Mr. *Du Hamel* n'entend d'autres eaux que celles du † Bâtême, qui ré-

* *Selon l'Ebreu*. † *Cette explication n'eſt pas plus extraordinaire que celle de Bellarmin & d'Eſtius, qui trouvent les ſept Sacremens de leur Egliſe dans le Pſeaume XXIX. ſelon l'Ebreu*.

rétablissent ceux qui avoient perdu leur innocence & leurs forces. Et il faut qu'il aît crû que cette explication étoit bien sûre, puis qu'il n'en aporte aucune preuve. Il s'est imaginé, sans doute, qu'elle étoit si belle, qu'il suffisoit de la produire, pour la faire recevoir. Cependant comme c'est David qui parle dans ce Pseaume, & que c'est de lui de qui il parle, il y a lieu de demander comment ce Prophête a été élevé près des eaux nourrissantes du Baptême. Cette explication ressemble fort à la plûpart de celles de *S. Augustin* sur les Pseaumes, où ce savant Evêque a plus eu de soin de dire des choses édifiantes, que de donner de solides explications de ces saints Cantiques. Il seroit inutile de s'étendre plus longtems sur cèt Ouvrage; ce que nous venons de dire suffit, pour en donner une idée assez juste. Ajoutons seulement que Mr. *Du Hamel* explique Prophétiquement la plûpart des imprécations qui se trouvent dans les Pseaumes; & peut-être est-ce là la voye la plus sûre, pour se tirer des difficultez qu'on fait à cette occasion.

AR-

ARTICLE III.

* Suite de l'Extrait du Commentaire de la Langue Ebraique par Mr. Gousset.

Nous avons parlé du Commentaire de la Langue Ebraïque de Mr. *Gousset* dans les Nouvelles du mois précédent : mais nous n'en avons parlé qu'en général. Nous allons entrer présentement dans le détail que nous avons promis.

On a déja pû remarquer & en lisant le titre de cèt Ouvrage, & par ce que nous en avons dit, que le but principal de Mr. *Gousset* est de rechercher exactement la signification primitive de chaque mot, sur tout de ceux qu'on apelle des *Racines*, parce que ce sont les sources d'où découlent les dérivez; afin que cette signification étant trouvée, on puisse s'en servir pour découvrir le véritable sens des passages dans lesquels ces mots ou leurs derivez sont employez.

* *Le Commencement de cèt Extrait est dans les Nouvelles du mois précédent pag. 363.*

1. Puis que je viens de parler des *Racines* Ebraïques, je commencerai par la remarque générale de l'Auteur sur ce sujet. Tous ceux qui ont apris l'Ebreu par les régles de la Grammaire, savent qu'on y établit comme des maximes constantes; 1. que toutes les racines sont composées de trois Lettres, qu'ils nomment radicales, & que si ces radicales ne paroissent pas toutes trois ou dans l'inflexion des verbes, ou dans les dérivez, les changemens qu'on voit dans ces inflexions ou dans ces dérivez indiquent toujours par quelque marque la supression qui a été faite d'une ou de deux radicales; au commencement, au milieu, ou à la fin du mot. 2. Que généralement parlant les racines se trouvent toujours dans les Verbes, ou dans la troisiéme personne masculine du préterit parfait, ou dans l'Infinitif. 3. Que ces racines sont composées de trois Lettres. Mr. *Gousset* prétend que ces fondemens ne sont pas bien solides; que comme un Systême d'Astronomie est insoutenable, lors qu'on ne peut par son moyen expliquer quelque Phénoméne ou quelque apparence des Astres, on doit de même rejetter ces régles des Grammairiens, parce qu'on

ne peut expliquer par leur moyen tous les changemens qui arrivent dans les inflexions & dans les dérivez des racines. Nous n'en rapporterons pas ici des preuves, parce que nous avons dessein de charger d'Ebreu cet Article le moins que nous pourrons. Les preuves que l'Auteur en allégue paroissent assez convaincantes. Il ne croit pas, non plus, que les Verbes soient toujours la racine des mots à l'exclusion des noms. Par exemple, il croit que דָּג, qui signifie un poisson, est la racine de דוג & de דָּגָה, dont l'un signifie *pêcher*, & l'autre *se multiplier comme le poisson*, la raison en est que le poisson a été avant la pêche & avant sa multiplication.

Je conviendrois assez de cette remarque. Si les Langues ont été inventées peu-à-peu, il est fort naturel que les hommes ayent inventé les mots, qui marquent les choses, avant ceux qui désignent les actions, ou les maniéres d'être des choses. Mais si Dieu avoit lui-même donné une Langue infuse à *Adam*, & que la Langue Ebraïque fût cette même Langue, je ne trouverois point d'inconvénient à croire, que le mot de poisson vint de celui de pêcher; puis que dans l'idée

de

de Dieu, le poiſſon, la pêche & le reſte, les choſes, les actions, les modes, ſont également éternelles, & conçuës d'une ſeule & ſimple vuë; ainſi je ne verrois point pourquoi le mot de *poiſſon*, ne viendroit pas de celui de *pêcher*, auſſi facilement, que celui de *pêcher* de celui de *poiſſon*. On dira, peut-être, qu'il n'y a pas ſeulement une priorité de tems, mais auſſi une priorité d'ordre; & que c'eſt à cette ſeconde priorité, qui ſe trouve même dans les idées de Dieu, qu'il a voulu avoir égard dans la Langue dont il a été l'Auteur. Mais je ne vois point que cela aît été néceſſaire; ſurtout puis qu'on ne diſconviendra peut-être pas, qu'il n'y aît des verbes, qui ſoient la racine de certains noms, qui à l'égard de la priorité de nature ſont conçus avant ces verbes.

2. En expliquant le mot Ebreu, qui ſignifie *un*, Mr. Gouſſet avertit ceux qui ont traduit le mot de *Jehovah* par celui d'*Eternel*, que la Traduction n'eſt pas tout-à-fait exacte, parce que le mot d'*Eternel* eſt un nom connotatif, qui marque proprement une épithéte, & qui ne peut pas répondre par conſéquent au mot *Jehovah*, qui eſt le nom propre de Dieu. Pour moi

J'ai

j'ai toujours crû qu'on pouvoit fort bien rendre ce mot en François par celui de *Dieu*; parce que comme le nom de *Jehovah* est le nom propre de l'Etre tout parfait chez les Ebreux, le nom de *Dieu* est aussi le nom propre de ce même Etre chez les François; je sai qu'à l'égard de l'étymologie ils n'ont pas la même signification; que le mot de *Jehovah* chez les Ebreux signifie proprement *celui qui éxécute ce qu'il a promis*, ce que ne signifie pas le nom de Dieu: mais il me semble, qu'il vaut mieux avoir égard aux idées que ces mots excitent dans l'esprit, qu'à leur signification étymologique; or je crois que le mot de *Jehovah* a excité dans l'esprit des Ebreux à peu près la même idée, que le mot de *Dieu* excite dans l'esprit des François.

3. Pour Mr. Gousset, il croit qu'on doit employer le mot de Dieu dans la traduction, quand on trouve le mot אֵל dans l'Ebreu. Il prétend que ce mot est radical, ou que s'il est dérivé, il vient de la préposition אֶל, qui marque le raport d'une chose à une autre, parce que toutes choses doivent se raporter à Dieu. Il nie que ce mot vienne, ou de celui qui signifie *la force*,

ou

ou de celui qui signifie un *bélier*; puis que si cela étoit, la radicale *Jod*, qui se trouve dans ces deux mots, se rencontreroit du moins quelquefois dans la construction, lors que ce nom est attribué à Dieu; ce qui ne se rencontre jamais. Il est vrai que les Septante traduisent souvent le mot d'*El* par celui de *fort*; mais nous avons déja rémarqué que Mr. *Gousset* ne fait pas beaucoup de fonds, sur l'autorité de ces Interprêtes. Ce qu'il y a ici de remarquable, c'est que, selon l'examen qu'en a fait notre Auteur, le mot d'*El*, qui n'a jamais de *Jod* dans la construction, lorsqu'il est attribué à Dieu, en a quelquefois, lors qu'il est attribué aux Princes de la terre, quoi que quelquefois aussi il en soit privé; d'où il conclut que ce mot attribué aux Princes, vient véritablement du mot qui signifie un *Belier*; quoi qu'il soit radical, ou qu'il vienne de la préposition *El*, lors qu'il est attribué à Dieu. Je laisse aux Grammairiens de profession à examiner si ce sentiment est conforme à leurs régles, & si les raisons sur lesquelles Mr. Gousset l'apuye sont bien solides. Pour moi, je ne trouverois pas grand inconvénient à suivre les Septante Interprétes:

comme

comme a fait la Version de Genéve, qui traduit le mot *El*, par celui de *Dieu fort*. Si le Jod ne paroit jamais dans la construction, lors que ce nom est attribué à Dieu, ce que je veux croire sur le raport de Mr. *Gousset*, je répondrois que je n'en sais pas la raison, & que, peut-être, cela ne s'est fait que par hazard, puis qu'il avoüe que ce même *Jod* n'est pas toujours employé, lors que ce mot est attribué aux Princes de la terre; ce qui devroit être, ce semble, si l'intention des Ecrivains sacrez avoit été telle que le croit Mr. *Gousset*.

4. Il enseigne aussi que le mot Ebreu *Elohim* doit être traduit par celui de *Dieu*. Il s'étend beaucoup sur ce nom-là, en sorte que ce qu'il en dit peut passer pour une Dissertation dans les formes. On pourroit la joindre avec celle que publia autrefois le savant *Loüis Capel* sur ce même mot, afin que les comparant ensemble, on pût mieux se déterminer sur une matiére, qui a excité tant de controverses, & sur laquelle les Savans sont si partagez. Mr. *Gousset* croit que ce mot & au singulier & au pluriel indique proprement la Substance divine considérée en elle-même, le sujet des per-

fec-

fections divines. Ainsi ce mot n'a point de raport particulier à quelque perfection de Dieu, comme la plûpart des autres, mais proprement au sujet en qui résident ces perfections. Il n'a point de raport, par exemple, à sa justice; parce qu'on peut dire *Elohim est juste*, ce qui signifieroit *Dieu est Dieu*, ou, *le juste est juste*, si ce mot se raportoit à sa justice & ainsi des autres. On pourroit, peut-être, objecter, qu'à la vérité on ne peut pas dire que *Dieu est Dieu*, ou que le *juste est juste*, parce que le sujet de ces propositions est précisément le même, que l'attribut, ce qui la rend ridicule; mais il arrive tous les jours, que de deux idées dont l'une est envélopée & l'autre dévélopée, l'une soit affirmée de l'autre : on peut même dire que l'affirmation ne se fait jamais autrement, du moins quand on n'affirme rien que de vrai. Ainsi à parler à la rigueur, quand je dis qu'*Alexandre est homme*; afin que cette proposition soit vraye, il faut que cèt homme & Alexandre ne soient qu'une même chose. Comme donc les noms qu'on donne aux choses parce qu'elles participent de la nature de ce qui est signifié par la racine de ces noms, ne signifient d'or-

d'ordinaire cette chose que d'une maniére envélopée, on peut fort bien affirmer cette chose de ce à quoi ces noms sont attribuez. Supposons, par exemple, avec quantité de savans Interprêtes que le mot d'*Elohim* vienne d'une racine Arabe, qui signifie *adorer*, ce que ne veut pourtant point Mr. *Gousset*, mais je ne fais que le supposer; parce que l'adoration ne seroit renfermée que d'une maniére envélopée dans le mot d'*Elohim*, je pourrois fort bien dire que l'*Elohim est adorable*; même en m'exprimant en Ebreu ou en Arabe, sans qu'on pût traiter cette proposition d'impertinente, comme est, par exemple, celle-ci, *Dieu est Dieu*, ou celle-ci, *le Juste est Juste*. Du reste, je l'ai remarqué, ce n'est ici qu'une Objection, & qui est, peut-être, si peu importante, que Mr. Gousset n'a pas jugé à propos d'y répondre. Elle ne détruit pas même, quand elle seroit bien solide, l'opinion de Mr. *Gousset* qui veut que le mot *Elohim* signifie proprement ce que l'on considére comme le sujet des proprietez divines, & que par conséquent on en puisse également bien affirmer toutes ces proprietez. Car, sans vouloir me déterminer sur ce sujet, il est visible

sible, que l'objection que je viens de raporter, n'attaque qu'une raison particuliére de l'Auteur, qui pourroit bien n'être pas solide, quoi que l'opinion elle-même le fût.

Je me contenterai d'ajouter ici une remarque qui ne me paroit pas inutile. Lors qu'un nom, qui marque quelque proprieté particuliére a été donné à un sujet, qu'on régarde comme revétu de plusieurs proprietez, & est devenu son nom propre; alors ce nom est dépouillé de sa premiére signification, pour n'exciter plus dans l'esprit cette idée particuliére à la signification de laquelle il avoit d'abord été destiné; mais pour marquer cèt assemblage de proprietez, qui se trouve en un même sujet, ou plutot le sujet dans lequel elles se trouvent. Chacun sait, que le dernier des Fils de *Jacob* fut apellé par son pére *Benjamin*, c'est-à-dire, le *Fils de la droite*; mais dans la suite ce nom fut si bien dépouillé de la premiére signification, qu'il ne signifia plus qu'un certain individu revêtu de toutes les proprietez particuliéres à ce fils, & qui le distinguoient de tous les autres fils de *Jacob*; en sorte que rien n'empêchoit qu'en Ebreu, on ne pût dire que *Benjamin*

étoit

étoit le fils de la droite de son Pére, que *Benjamin* étoit *Benjamin*; parce que, comme je l'ai dit, le premier *Benjamin* est dépouillé de sa signification primitive, pour signifier un certain individu revêtu d'un très-grand nombre de proprietez; & qu'on assûre en avoir en particulier une telle. Je crains fort que cette remarque ne soit contraire à diverses raisons alleguées par nôtre Auteur & en cèt endroit de son Livre & ailleurs; quoi que lui-même en aît touché quelque chose en passant à la pag. 46. *col.* 2. Car d'ailleurs, s'il ne vouloit dire autre chose si ce n'est, que le mot *Elohim* n'est pas un simple nom adjectif, comme *bon*, *juste*, *puissant*, je serois fort de son sentiment, & je crois même qu'aucune personne raisonnable ne pourroit le contredire.

On trouve d'autres remarques dans cette Dissertation, qui, aparemment ne seront pas généralement aprouvées, quoi que je ne doute point qu'elles n'ayent aussi leurs Aprobateurs: telle est la pensée de Mr. *Gousset* que le nom d'*Elohim* n'est jamais attribué aux Anges dans l'Ecriture, & l'explication qu'il donne aux passages, qui semblent prouver le contraire. Ainsi

quand il est dit au *Ps. VIII. vers.* 6. *Tu l'as fait un peu moindre que les Elohim*, c'est-à-dire, selon les Septante citez par S. *Paul* dans l'Epître aux Ebreux, *tu l'as fait un peu moindre que Dieu*: mais puis que c'est à Dieu que parle le Psalmiste, pourquoi le Psalmiste n'a-t-il pas dit *tu l'as fait un peu moindre que toi*; Mr. Gousset a bien senti l'objection qu'on pouvoit tirer de la citation de S. *Paul*, & il répond, par son hypothése ordinaire, qu'il suffit que la Version aît été assez bonne pour le but que S. Paul se proposoit, qu'elle étoit reçuë, & qu'il n'a pas eu dessein de l'adopter en tout. J'avoüe que dans une affaire si importante, l'inconvénient de croire que S. *Paul* ait cité une version si fautive me paroit plus grand, que celui d'avoüer que le mot d'*Elohim* se donne quelquefois aux Anges.

Le passage du Pseaume *XCVII vers.* 7. paroit encore plus formel, *tous les Elohim adorez-le*, que les Septante & S. Paul entendent des *Anges*, mais que Mr. Gousset entend de toutes les choses de Dieu, c'est-à-dire, de toutes les choses qu'il a faites. Il répond à la citation de S. Paul de même qu'à la précédente: mais il semble qu'il y

aît ici quelque chose de plus, puis que l'Apôtre parle des Anges, & devant & après cette citation, en sorte que s'il y a quelque chose d'évident en matiére de critique, c'est que S. *Paul* avoit en vuë les Anges, quand il a cité ce passage du Pseaume, & qu'il croyoit que le Psalmiste y parloit expressément des Anges. Il me semble que ces sentimens outrez, & pour la déffense desquels il faut se donner tant de contorsions, ne favorisent pas beaucoup la bonne cause. Le sentiment commun est qu'il n'en est pas du mot d'*Elohim* comme de celui de *Jéhovah*; que ce dernier est incommunicable aux Créatures, quoi qu'en veüillent dire les Sociniens, mais que le premier leur est communiqué quelquefois. Quel inconvénient y a-t-il dans cette opinion? Ne se trouve-t-il pas dans toutes les Langues, un nom propre à la Divinité, & d'autres noms par lesquels on la désigne aussi, mais en sorte qu'on ne fait pas difficulté de les attribuer à d'autres.

On doit dire la même chose de tous les endroits où l'on croit communément, que le mot d'*Elohim* signifie, *les Magistrats*, & que l'Auteur explique du vrai Dieu. Il est difficile de don-

ner son consentement à ce que Mr. *Gousset* dit sur ce sujet ; quoi qu'il paroisse partout de la subtilité & de l'esprit. Je suis sûr, au reste, qu'il ne trouvera pas mauvais que je ne sois pas de son sentiment sur cèt Article. Je m'arrête à la Version ordinaire de nos Bibles, dont je ne suis rien moins qu'esclave ; mais que je ne crois pas qu'on doive abandonner sans nécessité.

Mr. *Gousset* s'attache fort à prouver que le mot *Elohim* marque la pluralité en Dieu, ce qui ne se peut entendre que de la pluralité des personnes. Il ne croit pas qu'on puisse prouver par ce mot seul, qu'il n'y a que trois personnes dans la Divinité ; mais il prétend, du moins, qu'on en peut conclurre qu'il y en a plus de deux, puis qu'autrement le S. Esprit auroit employé ce nom au duel. Il refute fort au long ceux qui croyent que Dieu est apellé *Elohim* au pluriel par honneur, & accuse les Théologiens Orthodoxes, qui sont convenus de cette maxime, d'avoir été trop libéraux envers les Hérétiques. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il est tout sûr qu'on ne convertira jamais un Socinien par un pareil argument, parce que pour opé-

rer

rer cette converſion, il ne ſuffit pas de fermer la bouche, il faut éclairer & perſuader.

Mr. *Gouſſet* rejette encore l'opinion de *Buxtorf* & de pluſieurs autres Savans du premier ordre qui prétendent que le mot *Elohim* eſt ſouvent ajouté comme épithéte à un autre mot, pour en marquer l'excellence, ou la grandeur, comme des *Montagnes d'* Elohim*, des *Cédres d'Elohim*, pour dire de *hautes montagnes*, de *grans cedres*. Il faut avoüer que Mr. *Gouſſet* a raiſon en quelques endroits; mais je crains qu'il ne perſuade point dans quelques autres, parce qu'il faut qu'il recoure au miracle, pour expliquer des expreſſions qui paroiſſent aſſez claires. Or quoi qu'un miracle ne coute pas plus à Dieu qu'une action ordinaire de la providence, on eſt toujours perſuadé qu'il ne viole les Loix de la nature que rarement & dans des actions importantes. Il eſt dit dans le *I de Samuel Chap. XXVI. 12.* que *David* enleva la hallebarde de *Saül*, parce que *le Sommeil de Dieu étoit tombé* ſur ſes gens. Je ne vois pas pourquoi cela ne ſignifieroit pas ſimplement un profond ſommeil.

 Ce

* *Il y a quelquefois quelque autre nom de Dieu employé dans le même ſens.*

Ce qui est dit du sommeil que Dieu fit tomber sur *Adam*, ne prouve pas que celui des gens de *Saül* aît eu la même cause, surtout puis que l'Ecriture ne s'explique pas de la même maniére sur l'un & sur l'autre. Le sommeil d'*Adam* devoit être surnaturel, pour pouvoir tirer une côte de son corps, sans qu'il s'éveillât. Mais pour donner occasion à *David* de dérober la halebarde de *Saül*, il suffisoit qu'il arrivât, ce qui arrive mille fois dans les lieux où l'on fait sentinelle. On n'a qu'à consulter ceux qui ont fait quelque tems le métier de la guerre, pour s'en assûrer.

5. Sur la particule nn, Mr. *Gaspar* explique ces paroles qu'*Eve* prononça après la naissance de *Cain*; *Genés. Chap. IV. vers. 1. Je posséde un homme* par la grace *de Dieu*. Quelques Interprétes ont prétendu qu'il faloit traduire *je posséde un homme Dieu*, & qu'*Eve* croyoit avoir mis au Monde le Messie, la semence benite, qui lui avoit été promise; & je croyois trouver notre Auteur dans la même opinion; mais s'il condamne la version de Genéve en cèt endroit, qui a traduit, *j'ai aquis un homme de par l'Eternel*, il ne donne pas pourtant dans l'autre explication. Il prétend qu'on doit traduire, *j'ai aquis*

quis un homme avec Dieu, c'est à-dire, *en commun avec Dieu*. *Eve* n'avoit vû jusques-là qu'*Adam*, à qui elle avoit été soumise par son peché. *Cain* étant né, elle dit que desormais elle a un homme qui dépondra de lui, & qui sera obligé de lui obéir, parce que c'est son fils. Mais de peur de paroître un trop orgueilleuse, ou ingrate envers Dieu, elle déclare qu'elle le possède en commun avec lui.

6. Sur le mot *Jahalom*, qui est le nom d'une pierre précieuse, & que quelques Savans expliquent par le Diamant, Mr. *Gousset* soûtient, que le Diamant n'étoit point au nombre des douze pierres du Pectoral. La raison qu'il en allégue, c'est qu'il faloit que le nom d'un des douze Patriarches fût gravé sur chacune de ces pierres; & que le Diamant est trop dur pour pouvoir le graver. Il est vrai qu'on a trouvé ce secret aujourd'hui, & qu'avec de la peine & du tems on grave des figures sur le Diamant; mais cet Art est assez moderne, & n'étoit point connu du tems de Moyse. Il n'y a rien qui ne paroisse très-raisonnable dans tout ce raisonnement. Mais les gens qui recourent aux miracles dans toutes occasions, ou aux possibilitez, diroient

tout naïvement que Dieu qui dirigea tout ce qui concernoit les ornemens Sacerdotaux d'*Aron* & de ses Successeurs, aprit alors à l'Ouvrier à graver sur le Diamant, & ne voulut pas permettre que cet Art fut connu dans la suite, pour des raisons que les gens, qui donnent dans les vraisemblances, ne manqueroient pas de trouver. Cependant je suis sûr que toutes les personnes de bon gout s'acommoderont beaucoup mieux de la raison de Mr. *Goussit*, que de toutes ces suppositions à perte de vuë.

7. Il n'y a rien, peut être, de si original dans tout l'ouvrage de notre Auteur, que ce qu'il dit sur le mot de *Mictam*, qui est le titre de quelques uns des Pseaumes de *David*. Il croit que ce mot signifie une chose dorée ou couverte d'or; parce qu'un autre mot qui a la même forme signifie une *chose sanctifiée*. Pour expliquer en suite comment ce mot peut s'apliquer aux Pseaumes qui l'ont pour titre; il remarque que Jesus-Christ, & ses oeuvres étant réprésentez par des types dans l'Ancien Testament: il en est parlé en trois différentes maniéres. Quelquefois l'Ecriture se contente de nous proposer le type tout simplement, laissant à notre

médi-

méditation le soin de l'apliquer aux mystéres du salut; telles sont les histoires *d'Adam*, de *Melchisedec*, & de *David*. Quelquefois l'Ancien Testament explique le mystére simplement sans type & sans figure. C'est ainsi qu'on trouve dans le LIII. d'*Isaye* les principaux mystéres de la Rédemtion. Enfin quelquefois l'Ecriture explique les mystéres par des termes qui ont du raport au *type*; mais en sorte pourtant qu'on ne peut pas les y apliquer entiérement, & qu'il faut recourir au mystére pour trouver un sens plein & entier. Selon cela, il ne faut pas se servir toujours de la même méthode, pour expliquer les mystéres de l'Evangile révélez dans l'Ancien Testament. Dans cette troisiéme espéce de Prophéties le sens mystique est le sens litéral, puis que c'est celui que les paroles signifient proprement, le sens typique n'est qu'un sens éloigné, un sens d'allusion, s'il est permis de parler ainsi; qu'il faut avoir en vuë en expliquant le sens Mystique; mais qu'il ne faut point regarder comme le sens litéral & principal. Le sens typique est, si l'on peut parler ainsi, comme une espéce de canevas sur lequel le S. Esprit a tracé le sens mystique, comme de l'or & de la brode-

derie. C'est là proprement un *Mictam*, du bois ou de la pierre couverts d'or. Le *Pseaume* 16. par exemple est un *Mictam*; *David* en est le canevas: les graces qu'il a reçuës de Dieu sont la toile sur laquelle l'Esprit de Dieu a tracé en broderie d'or, l'espérance que *Jesus-Christ* avoit formée de sa resurrection, après laquelle il devoit étendre son empire & procurer la conversion des hommes.

Le Pseaume LVI. qui est aussi un *Mictam*, édifie sur l'idée de *David* entre les mains des Philistins, l'idée de *Jesus-Christ* entre les mains de ses bourreaux. Mr. *Gousset* trouve de même dans tous les autres *Mictams*, de quoi y apliquer son Systême. Il reste quelques petites difficultez, que Mr. *Gousset* n'a pas jugé dignes de son attention. On pourroit, par exemple, objecter, que cela est tout-à-fait contraire à la nature des Types, qui sont d'ordinaire de l'or cachez sous du bois ou sous quelque autre matiére de moindre prix, & non du bois & de la pierre enduits d'or. Il est aussi naturel de penser que, selon cette idée, les Mictams devroient être de tous les Pseaumes ceux où le sens mystique parût le plus clairement, ce qui est pourtant si peu vrai,

vrai, qu'il y en a plusieurs de tels, qui n'ont jamais été apliquez dans le N. Testament ni à Jesus-Christ, ni aux mystéres Evangéliques, & que de très-habiles Interprêtes ne se sont pas même avisez de les regarder comme Prophétiques. Tels sont les LVI. LVII. & LVIII.

Mr. *Gousset* a prévu une troisiême objection, c'est qu'il semble qu'il y aît beaucoup d'autres Pseaumes ausquels l'idée de *Mictam* conviendroit tout aussi bien, pour le moins, & même mieux, qu'à aucun de ceux qui portent ce tître, & qui ne l'ont pourtant pas. Il cite pour exemple le Pseaume II. & on y pourroit joindre le CXVIII. & plusieurs autres. Il se contente de répondre que tous les Pseaumes n'ont pas tous les tîtres qui leur conviennent. Il semble pourtant qu'il y aît quelque espêce d'irrrégularité, que des Pseaumes, où il est si difficile de découvrir le sens mystique, que plusieurs Interprêtes s'y sont trompez, ayent le nom de *Mictam*, & que d'autres, au contraire, où le sens mystique est plus clair que le typique ne soient pas honorez du même nom. Je prévois une réponse, supposé que ces tîtres des Pseaumes ne soient pas divins, com-

me l'ont crû plusieurs Savans, on en a usé comme à l'égard des Portraits des méchans maîtres, on y met les noms de ceux qu'ils ont voulu peindre, de peur qu'on ne s'y méprenne.

8. Châcun sait que le nom de *Scilob*, qui se trouve dans la prophétie de *Jacob* est si obscur, qu'on lui donne presqu'autant de sens différens, qu'il y a de différens Interprêtes. Mr. *Le Clerc*, dans son *Commentaire* sur la *Genèse*, prétend que ce mot signifie *la fin*; & que *Jacob* veut dire, que l'empire subsistera dans la Tribu de *Juda*, jusques à ce que la République d'Israël soit éteinte. Mr. *Gousset* refute cette explication, de même que quelques autres, qui apliquent pourtant cette Prophétie au Messie. Il prétend que ce mot est composé de la Lettre *Schin*, qui vaut autant dans la composition, que le pronom Rélatif *celui qui*, & du futur du verbe *Libah*, qui signifie *être fatigué*, *être lassé*: en sorte que le mot de *Scilob* signifiera *celui qui doit être exposé à beaucoup de travaux*, ce qui, comme châcun voit, convient parfaitement à *Jesus-Christ*. Il seroit trop long de raporter ici toutes les raisons de cette étymologie, & les réponses que fait l'Auteur à quelques

ob-

objections. On les trouvera à la page 425. Quelque plausible que soit son explication, il remarque qu'après tout, la diversité de sentimens sur le sens de ce mot, & la difficulté qu'il y a à se déterminer ne sauroit nuire à la bonne cause. Car, enfin, il y a peu de personnes qui ne conviennent, que cette Prophétie se doit entendre du Messie. Les Juifs qui vivoient lors que le Talmud a été composé, & ceux qui les ont précédé l'ont reconnu, & cela paroit par le passage même, comme le fait voir Mr. *Gousset*.

9. Les Physiciens, qui enseignent, que les individus des animaux subsistent avant la conception, & que la génération ne sert proprement qu'à rendre sensibles & à faire croitre ces individus, ne croyoient pas trouver leur condamnation dans l'Ecriture Sainte ; mais notre Auteur le leur aprendra. * Job dit de lui-même qu'il l'*a fait couler comme du lait & qu'il l'a fait cailler comme du fromage*. Le verbe dont il se sert se dit proprement d'une chose qui devient dure de molle qu'elle étoit. Si donc les hommes se forment de la même maniére que du fromage, comment peut-on dire qu'ils sont déja tous

* *Chap. X. vers.* 10.

formez, avant la conception. C'est à Messieurs les Médecins, qui sont dans cette opinion, à répondre. Pour moi j'avoüe que la difficulté ne m'embarrasseroit pas beaucoup. Je ne répondrois point que l'Ecriture s'accommode aux préjugez des hommes, comme les fait répondre Mr. *Gousset*, quoi que, peut-être, cette réponse ne soit pas si méprisable, qu'on pourroit se l'imaginer, & qu'on soit nécessairement obligé de l'admettre en quelques autres endroits. Mais je dirois que ce qui compose le premier germe de l'enfant est si peu de chose, comparé aux parties qui s'y joignent, pour grossir ses petits membres & leur donner la consistence qu'ils doivent avoir, lors qu'ils viennent à la lumiére, & qui sont été auparavant liquides, que l'hypothése des nouveaux Médecins n'empêche point qu'on ne puisse dire, que Dieu forme chaque homme comme du caillé & du fromage dans le ventre de la Mére. On voit un poulet, dans le germe d'un œuf; mais cela ne m'empêcheroit point de dire, que le poulet qui est formé & nourri de l'œuf a été caillé comme du fromage. Du moins suis-je bien sûr, que ceux qui sont dans l'opinion des œufs & des individus

dividus formez dès le commencement, n'ont pas cru rien avancer, qui fût contraire à l'Ecriture. J'ai vû de très-graves Théologiens Réformez & très-Orthodoxes, qui ne rejettoient pas cette opinion.

10. Sur le mot *Sçaphah*, qui signifie *la Lévre*, l'Auteur refute ceux qui ont crû, que lors qu'il est dit dans la Genése, que quand les hommes s'attachérent à la construction de Babel ils étoient tous *d'une même Langue* ou *d'une même parole*; mais que Dieu *confondit leur langage* ou *leur Langue*, cela signifioit simplement qu'il furent d'abord de bonne intelligence, mais que Dieu permit que la division se mit entr'eux. Il prétend que cela se doit entendre à la lettre; qu'alors les hommes ne parloient qu'une seule langue; mais que Dieu introduisit alors la diversité des Langues, en sorte qu'ils ne s'entendirent plus les uns les autres. Il prétend que le passage du *Pseaume LV. vers.* 10. *Divise leur Langue*, qu'on raporte pour prouver cette explication, n'est point semblable; puis que le Psalmiste se contente en cèt endroit de faire allusion au passage de la Genése, & qu'un passage cité par allusion ne prouve rien. En voila assez

pour

pour donner quelque idée de l'Ouvrage de Mr. *Gousset*, où l'on trouve tant de choses différentes, que nous avons eu bien de la peine à choisir.

ARTICLE IV.

HISTOIRE *du* PARLEMENT *assemblé à Westmunster, le 21 Février 1701. & la douzième année du Régne de* Guillaume III. *où l'on examine l'Acte qu'il a fait pour fixer la succession à la Couronne & les droits de la Chambre des Communes. Traduite de l'Anglois.* A Amsterdam, chez Henri Schelte, 1703. in 8. pagg. 224. gros caractére.

LE PARLEMENT, qui fait le sujet de cette Histoire fut fort court, puis qu'il ne s'assembla qu'une seule fois; mais dans cette seule séance il se passa des choses si importantes, qu'il y a peu de pareille Assemblée, qui doive faire plus de figure dans l'Histoire d'Angleterre. Il fit diverses nouvelles Loix pour mieux assurer sa Liberté, après la mort du Roi Guillaume, & celle de la Princesse, qui régne aujourdhui si glorieusement dans la gran-

grande Bretagne; il régla la Succession à la Couronne dans la Branche Protestante de la Famille des *Stuarts.* Il conseilla au Roi de déclarer la guerre à la France, pour ne s'être pas voulu tenir au Traité de Partage; que cette Assemblée condamna pourtant fortement; il voulut poursuivre ceux qui l'avoient conseillé au Roi, & la Chambre des Communes eut de grands démêlez sur ce sujet avec la Chambre des Seigneurs. Quelques Provinces ayant député des Gentilshommes pour se plaindre de sa lenteur à terminer les affaires les plus importantes, il fit arrêter ces Députez, comme ayant manqué de respect envers la Chambre des Communes.

Toute cette conduite trouve beaucoup d'aprobateurs, & un assez grand nombre de contredisans, qui blâmérent le Parlement ou en tout ou en partie. Il y a aparence que la Cour n'en fut pas contente, puis qu'aprés l'avoir prorogé, elle le cassa entiérement & en convoqua un Nouveau.

Le Docteur *Drake*, qu'on dit être l'Auteur du Livre, qui fait le sujet de cèt Article, entreprend de faire l'Apologie de cette Assemblée, en raportant nettement les principales résolutions

tions qu'elle a prises, & les raisons qu'elle a eües de les prendre. Ce n'est point à nous à prendre parti dans cette querelle; tout ce que nous pouvons dire c'est que l'Auteur détaille ses raisons avec beaucoup d'ordre & de netteté, & paroit bien entendre les affaires & les intérêts de sa Nation. Peut-être est-ce un peu trop s'avancer que de parler ainsi; ce n'est pas à un étranger à juger des affaires d'Angleterre; les Anglois prétendent que tous les étrangers, qui ont voulu se mêler d'en parler, ont échoüé, & il peut se faire qu'ils n'ayent pas tout-à-fait tort. Il y a des matiéres délicates dans ce Livre ausquelles nous ne toucherons point. L'Auteur a pû se donner des libertez qu'il n'est ni permis ni bienséant à tout le monde de prendre.

Il attaque vigoureusement dans sa Préface l'Auteur d'un certain Livre Anglois, dont nous avons dit un mot autrefois, qui a pour tître *La Liste Noire*, & dont le but étoit d'aprendre qui étoient ceux qu'on devoit élire pour être membres du Parlement & ceux qu'on devoit rejetter. Il lui attribuë des vuës fort contraires à la Liberté de l'Angleterre; comme on en jugera par ces seules paroles, qui

con-

contiennent une Satyre bien piquante; *Si* les Anglois, dit-il, *vouloient suivre le conseil de cèt Auteur, il leur indiqueroit de braves Officiers, qui auroient le soin d'entretenir toujours une bonne armée sur pié, capable, non seulement de nous défendre, mais aussi de nous gouverner, sans l'intervention même d'aucun Parlement, & qui trouveroient des fonds inépuisables pour les Subsides, quelque occasion qu'il y eut de les employer, sans que le Royaume prit la peine d'en faire l'ottroi, ni de payer les frais de la recette à des Officiers civils; ce qui déchargeroit le peuple de tout l'embarras qu'il doit prendre pour le Gouvernement.*

Notre Auteur commence son Histoire par un dénombrement de ce que la précédente guerre a coûté à la Nation, & il le fait monter à des sommes qui effrayent: il prétend que l'Angleterre a fourni pour sa part soixante millions de Livres Sterling, qu'elle a perdu plus de deux cens mille hommes, & près de trois mille vaisseaux avec leur charge. Cependant avoüons, que quelque prodigieuse que soit cètte dépense, les Anglois n'ont pas à se repentir de l'avoir faite; puis qu'ils en ont acheté la conservation de leur Liberté & de leur Religion, qui étoient

sur

ſur le point de faire naufrage.

L'Auteur prétend faire voir après cela, que le Parlement eut raiſon de faire les Loix qu'il fit avant que de régler la ſucceſſion. Une des principales preuves qu'il en allégue, c'eſt que s'il n'eut fait ces Loix qu'après avoir réglé la ſucceſſion, la Famille en faveur de laquelle elle a été réglée auroit eu ſujet de ſoupçonner, qu'on l'avoit particuliérement en vuë dans l'établiſſement de ces Loix; au lieu que les trouvant toutes faites, avant qu'on jettât les yeux ſur elle, elle n'avoit pas lieu de ſe plaindre que ces Loix l'euſſent plutot en vuë qu'aucune autre famille. Notre Auteur examine ces Loix en particulier, & entreprend de montrer, que le Parlement a eu droit de les faire, qu'elles étoient néceſſaires, pour le maintien de la Religion, de la Liberté, & du bien de la Nation, & qu'elles ſont conformes à la juſtice & à l'équité. Il prétend que, quoi que cette Aſſemblée jugeât la guerre néceſſaire, elle agit très-prudemment en tâchant d'empêcher qu'on ne la déclarât auſſi-tôt, que diverſes perſonnes témoignoient le déſirer. Il croit qu'il n'étoit pas de l'intérêt de la Nation d'y entrer comme

ne partie principale, parce qu'autrement il eut été à craindre que tout le fardeau ne fut retombé sur elle.

La premiére Loi que ce Parlement établit par raport à ceux qui monteroient sur le thrône d'Angleterre, c'est qu'ils devroient se joindre à la Communion Anglicane, telle qu'elle est établie par les Loix. L'Auteur remarque à cette occasion que l'Eglise Luthérienne aproche un peu trop des superstitions de Rome, & que d'ailleurs n'étant presqu'établie que dans les Pays, où les Princes ont un pouvoir despotique & arbitraire, & où le bonheur du peuple n'est point essentiel au Gouvernement; on peut légitimement soupçonner les Ecclésiastiques Luthériens de pencher trop vers la prérogative Royale, & d'avoir trop d'indulgence pour le pouvoir absolu. Il croit donc qu'il seroit à craindre que de tels Ecclésiastiques n'insinuassent au Prince, dont ils auroient l'honneur d'aprocher, des maximes contraires à la Liberté dont jouit l'Angleterre, & qu'elle regarde avec raison, comme le plus grand de tous les biens temporels. Avoüons la vérité, il y a bien des Ecclésiastiques dans toutes les Communions, qui ressemblent en cela aux

Luthériens. Je ne sai si les droits absolus de Dieu, sur lesquels ils sont obligez de méditer souvent, ou si cette autorité en quelque maniére indépendante dont ils joüissent lors qu'ils prêchent à leurs peuples, dans un lieu où personne ne les contredit, leur donne de l'amour pour le pouvoir absolu ; mais il est sûr que d'ordinaire ils n'en sont pas ennemis. J'avoüe qu'ils ne sont pas tous dans ces principes, & que les plus éclairez reconnoissent & sentent vivement combien il est nécessaire pour le bonheur des peuples, que ceux à qui ils sont sujets soient eux-mêmes assujettis aux Loix. On n'auroit pour se convaincre de cette vérité qu'à passer de Douvre à Calais, & examiner avec un peu de soin la différente condition des peuples de ces deux villes.

Notre Auteur croit que les principes des Calvinistes sont à cèt égard à peu près les mêmes, que ceux des Luthériens. Pour dire la vérité il y a dans toutes les Communions des * *Evêques de Cour*, prêts à presser *l'obéissance passive* & le droit absolu du Souverain, aux dépens de la liberté des Sujets. C'est un mal dont on ne doit point char-

* *On prend ici ce mot pour toute sorte d'Ecclésiastique.*

charger la doctrine, mais la corruption du cœur humain.

L'Auteur conclut de toutes ces réflexions, qu'aucune Nation ne doit se fier à un Prince qui n'est pas membre de l'Eglise Nationale, & les Anglois beaucoup moins que les autres; parce que le Roi est l'unique Chef & Gouverneur de l'Eglise Anglicane, * ce qui seroit absurde, s'il n'en étoit pas un membre. *Un Prince*, ajoute-t-il, *tout paradoxe que cela semble d'abord, est, peut-être, la seule personne de tous les Pays de sa Domination, à qui on ne doit pas accorder la liberté de conscience; parce qu'il est le seul, dont la persuasion, la faveur, & l'exemple influent assez sur le public, pour produire de bonnes ou de mauvaises suites pour tout le peuple.* Notre Auteur justifie de même les autres Loix du Parlement, dont il entreprend de faire l'Apologie.

Je ne saurois m'empêcher de raporter le portrait qu'il fait des Officiers de Marine de ce tems. Il est fort jo-

* *C'étoit en effet quelque chose de bien extraordinaire de voir le Roi* Jaques II. *Catholique R. déclaré nommer à tous les Evêchez Protestans du Royaume. C'étoit ce qu'on apelle en commun proverbe,* donner la brebis à garder au loup.

liment tourné ; je souhaite seulement qu'on n'en fasse aplication à personne, & qu'on ne le regarde que comme un portrait d'imagination, qui n'a point d'original. *On s'avance aujourd'hui vers les emplois*, dit-il, *sans avoir besoin du compas, & on s'élève aux premières Charges de la Marine, par d'autres moyens que le fracas & le tintamarre de Vaisseaux brûlez & coulez à fond, où l'on est exposé à recevoir quelque coup fatal. On ne cherche plus à obtenir le commandement d'un Vaisseau à coups de Canon & de Boulets, comme faisoient quelques uns de ces hommes grossiers du tems passé, qui perdoient les leurs pour se trop plaire à cette musique éclatante & peu harmonieuse, quoi que les François ne les prissent pas. Le Siécle s'est rafiné, & le service de mer est devenu fort délicat ; un Gentilhomme y peut entrer ; sans devenir un salop, ni avoir ses habits couverts de poix & de goudran, ni sentir lui même la poudre à canon, pendant que l'ambre & la civette exhalent une odeur plus douce & plus agréable. En un mot, nos Officiers de mer sont de vrais Damoiseaux ; toutes leurs démarches sont si bien compassées, & si peu mal-faisantes, que la moindre perfection qu'on ajoutât à leur danse, le commande-*

ment d'une Flote deviendroit un emploi tout-à-fait joli pour nos Dames.

On s'étend beaucoup à faire voir que le Parlement a eu raison d'exclurre les étrangers de tous emplois dans la suite ; & l'Auteur croit que c'est, peut-être, le nombre prodigieux d'étrangers, qu'il apelle des *Sauterelles*, que la Normandie & la Guienne envoyoient tous les jours en Angleterre, pour y brouter grassement, qui fut une des raisons qui obligérent les Anglois à renoncer avec tant de tranquilité à une barriére si considérable, pour leur Royaume.

Pour prouver que le Parlement a eu droit de poursuivre certaines personnes distinguées, dont il croyoit n'avoir pas lieu d'être content, notre Auteur raporte l'exemple de la République Romaine & des principales Républiques de Gréce, qui sans avoir égard aux services des grands hommes qu'elles ont vû naître chez eux, n'ont jamais manqué de leur faire leur procès, quand elles ont cru qu'ils avoient manqué à ce qu'ils devoient à leur Patrie. L'Auteur prétend faire voir, que toute la puissance étant originairement dans le peuple, toute l'étenduë de cette puissance apartient nécessaire-

sairement à ses réprésentatifs ; & qu'il est faux que la punition de tous les crimes, contre l'Etat ou contre les particuliers, apartienne tellement à la justice ordinaire, que la Chambre des Communes ne puisse point s'en mêler. Il prétend que ceux qui ont voulu mettre quelque restriction à cette puissance, n'ont encore pû en marquer précisément les bornes. Il croit que les deux Chambres du Parlement ne sont point obligées de poursuivre dans aucune des Cours de judicature, qui sont toutes subalternes à leur égard, la réparation des injures & des afronts qu'on lui fait. Elles sont, selon lui, les seuls juges compétens de leurs droits & de leurs priviléges ; & ont un pouvoir assez étendu pour repousser & punir toutes les injures & tous les afronts, qu'on leur peut faire pendant leur séance. Il conclut de là que la Chambre des Communes a eu droit d'emprisonner les Gentilshommes du Païs de *Kent*, qui présentérent la Requête, qui fit tant de bruit, & dont cette Chambre parut si choquée. Il prétend que les habitans de cette Province, ont assez fait voir qu'ils étoient indignez de ce qu'on avoit présenté cette Requête en leur nom, puis que dans le Parlement

ment ſuivant, ils n'ont point voulu élire pour en être Membres ceux qui l'avoient préſentée, & qui aſpiroient à ſe faire élire.

L'Auteur entreprend ſur la fin de prouver ces trois propoſitions. I. Que le Teſtament du dernier Roi d'Eſpagne doit ſon origine au Traité de partage. II. Que ſi la France avoit voulu s'en tenir à ce Traité; l'équilibre de l'Europe n'étoit pas moins rompu alors qu'à préſent. III. Qu'on ne doit jamais confier l'adminiſtration des affaires d'Angleterre, à ceux qui ont conſeillé au Roi de faire ce Traité. On convient que l'Or de France joint à de belles promeſſes, ont beaucoup contribué au Teſtament du Roi d'Eſpagne, mais on prétend que cela ſeul n'auroit jamais pû le faire éclorre. Il faloit outre cela des raiſons, pour perſuader ce Prince, tout foible qu'il étoit. L'Or qui avoit gagné ſes Miniſtres, n'étoit d'aucune efficace à ſon égard; il faloit que ſes Miniſtres lui propoſaſſent des raiſons ou réelles ou aparentes, & notre Auteur croit que ces raiſons furent fournies par le Traité de partage. L'Auteur va même juſques à oſer avancer que l'acceptation du Teſtament eſt plus favorable à l'An-

gleterre que celle de ce Traité.

Il finit en étalant les avantages que sa Patrie retire des bons Actes faits par le Parlement dont il a entrepris l'Apologie.

ARTICLE V.

De ORIGINE MALI. *Authore* GUILIELMO KING, *S. T. D. Episcopo Derensi.* C'est-à-dire, *De l'Origine du mal, par Guillaume King, Docteur en Théologie, & Evêque de Londonderri.* A Londres. 1702. in 8. pagg. 242. gros caractére. Et se trouve à Amsterdam, chez Henri Desbordes.

C'EST ici proprement l'Apologie de la Divinité, contre ceux qui accusent sa Providence, de ce qu'elle n'a pas empêché qu'il n'y eut du mal dans le Monde. On sait que cette Objection n'est pas nouvelle, & que les Manichéens ne pouvant autrefois s'en tirer s'avisérent d'établir deux principes éternels, l'un qui est la cause de tout le bien qui se fait dans le Monde, & l'autre à qui on doit imputer tous les maux, qui y arrivent. Ceux qui

qui font entrer le Démon dans toutes les actions des hommes, & qui ne tombent jamais dans aucune faute sans la rejetter sur une violente tentation de cèt Esprit malin, ne sont pas fort éloignez de cette opinion.

I. TOUT cèt Ouvrage est divisé en cinq Chapitres. Le premier contient quelques Principes nécessaires pour entendre & pour soudre la difficulté touchant l'*Origine du Mal*. Mr. * *King* examine d'abord celle de nos connoissances. Il n'est pas éloigné du sentiment d'*Epicure*, qui vouloit qu'elles procedassent toutes de nos sens. Il est vrai que la raison sépare ensuite, ce que les sens proposent confondu, & que par assimilation, par relation, par proportion, par distinction, ou par composition nous venons à connoitre diverses choses, que les sens ne nous ont jamais représentées. Il distingue ce que nous connoissons par idée, de ce que nous ne connoissons que par de certaines marques, par de certains caractéres, qui distinguent une chose d'une autre, mais qui n'en forment proprement aucune idée. Ainsi j'ai une idée du Roi que j'ai vû, & je connois par de certains caractéres

* *Présentement Archevèque de Dublin.*

Jules César, que je ne vis jamais; mais en sorte que quoi que ces caractéres me servent à distinguer *Jules César*, s'il se présentoit devant moi, ils ne me le feroient pas reconnoitre. Il est vrai que les nouveaux Philosophes ont dit que nous avions des idées de ce que nous ne connoissons, que par de certaines marques. A parler absolument, il leur a été permis d'employer le mot d'idée dans le sens qu'il leur a plû; cependant ils auroient mieux fait de s'en tenir à l'usage ordinaire, qui distingue avec raison ces deux maniéres de connoitre. Au sens de notre Auteur nous n'avons point d'idée de Dieu, quoi qu'à certaines marques nous le distinguions très-certainement de toute autre chose. L'Auteur croit que toutes nos conceptions simples naissent avec nous, & que les objets extérieurs & les sens ne servent qu'à nous y faire faire attention. Les premiéres idées que nous avons eües sont celles de la matiére, de l'espace, & du mouvement. On examine si ces trois choses subsistent d'elles-mêmes, ou s'il y a une cause qui les aît produites. Pour en juger il faut savoir quel est le premier principe de nos connoissances. On prétend que ce n'est point une idée

claire

claire, diſtincte & déterminée; mais que toutes les conceptions que nous avons des choſes ſimples hors de nous ſont vrayes, c'eſt-à-dire, nous repréſentent les choſes, telles que Dieu a voulu que nous les connuſſions, à moins qu'il ne paroiſſe d'ailleurs qu'elles ſont accompagnées de quelque erreur, ou de quelque préjugé. Sur ce principe, ſi nous concevons, que l'eſpace, la matiére, & le mouvement ne peuvent être ſéparez de l'exiſtence, même par la penſée, on peut dire qu'elles ſubſiſtent d'elles-mêmes, & qu'elles n'ont été produites par aucune cauſe; mais ſi on peut concevoir que ces choſes n'ont pas toujours été, qu'elles ont commencé, ou qu'elles peuvent être détruites, nous en conclurrons qu'elles n'ont pas une exiſtence néceſſaire, & qu'elles ont été produites par une autre cauſe. Il paroit aſſez qu'on peut ſéparer par la penſée l'exiſtence de la matiére & du mouvement; mais il ſemble qu'il n'en eſt pas de même de l'eſpace. Tout le monde étant anéanti par la penſée, l'idée de l'eſpace reſte encore préſente à l'eſprit, & il ſemble, qu'il n'aît eu beſoin d'aucune cauſe pour exiſter. Mais notre erreur vient de ce que

toutes nos idées venant ordinairement de déhors, dès que quelque chose se présente à notre esprit nous la concevons comme hors de nous. Nous assignons un lieu hors de nous à tout ce que nous concevons. Nous ne pouvons donc concevoir quelque chose hors de nous, qu'en même tems nous ne concevions un espace, dans lequel nous la concevons. Mais ôtant tout ce qui est hors de nous, & ne reflechissant plus que sur nous-mêmes, ce *hors de nous* est ôté, & l'espace se trouve détruit. Il suit de cela & de quelque autre remarque de l'Auteur, que l'existence n'est pas essentielle à l'espace, ou, ce qui est la même chose, que l'espace n'existe pas nécessairement; puis qu'on peut concevoir que l'espace soit détruit. Ce seroit une manifeste contradiction, que de demander après cela, ce qui reste hors de nous, l'espace étant détruit, puis que ce *hors de nous* n'est point.

On dira qu'on peut aussi en reflêchissant sur soi-même en séparer l'existence de Dieu, & la nier; d'où il s'ensuivroit que Dieu n'existe pas nécessairement. On répond que nous sommes très-assurez que nous ne sommes pas de nous mêmes, & qu'il y a une

cause

cause de notre existence différente de nous. C'est cette *cause*, que nous apellons *Dieu*. Il n'en est pas de même de l'espace, car nous connoissons assez les diverses opérations de notre esprit, pour être persuadez, qu'elles n'ont point de liaison nécessaire avec l'espace, & qu'elles peuvent exister réellement, quand il n'y auroit point d'espace dans le monde. Mais de même que, si nous nous considérons comme composez d'esprit & de corps, il est impossible de ne pas concevoir un espace; puis que notre corps a une liaison nécessaire avec l'espace: ainsi quand nous nous considérerons comme un esprit, il est impossible que nous ne concevions l'existence de Dieu; car il est aussi impossible qu'un esprit fini existe sans une cause; qu'il est impossible qu'un corps existe sans un espace. Il faut remarquer que ceux qui ont dit qu'ils ne concevoient pas que l'espace pût être détruit, n'ont consideré son annihilation que par parties. Mais comme l'espace est indivisible par sa nature, il faut qu'il ne soit point du tout détruit, ou qu'il le soit entiérement.

Après avoir établi l'existence d'une premiére cause, par un argument qui

est fort différent de celui de *Descartes*, à ce que prétend l'Auteur, quoi qu'il paroisse être le même ; il examine la nature de cette premiére cause, dont il dit que nous raisonnons à peu près comme les aveugles des couleurs, puis que nous ne pouvons le connoitre que par la raison, & qu'il n'est jamais tombé sous nos sens. Nous pouvons pourtant en affirmer diverses choses ; de même qu'un aveugle qui n'auroit jamais vû de lumiére, pourroit néanmoins instruit par ceux qui en ont vû, assurer qu'elle sert à conduire nos pas, qu'elle échaufe, qu'elle tire son origine d'un corps fort éloigné de nous, que nous apellons le Soleil, que par son moyen on aperçoit les corps fort éloignez, avec leurs figures & d'autres proprietez, qui lui sont inconnuës. L'Auteur explique les principales proprietez de la premiére cause ; & prouve qu'elle agit surtout toujours pour une fin ; que cette fin dans la Création de l'Univers a été d'exercer sa puissance ou sa force, & de communiquer sa bonté ; ce n'est qu'improprement qu'on peut dire que Dieu a créé toutes choses pour sa gloire ; puis qu'on ne peut atribuer à Dieu un desir de gloire, que de la même

même maniere qu'on lui attribuë de la colére, de l'amour, de la vengeance, des yeux, & des mains. Si l'Ecriture dit que le monde a été créé pour la gloire de Dieu, cela ne peut signifier si ce n'est, que ses attributs divins, sa puissance, sa bonté, & sa sagesse éclatent autant dans tous ses Ouvrages, que s'il n'avoit eu d'autre vuë, que de les étaler aux yeux de ses Créatures. C'est ainsi que par la Métaphysique, on peut regarder comme également évidentes des propositions contradictoires: car il est sûr qu'il y a d'autres Métaphysiciens, qui soûtiennent comme un axiome, qui ne doit pas être prouvé, que Dieu n'a agi que pour sa gloire, & qu'il est impossible qu'il aît eu d'autre vuë dans la Création de l'Univers. S'il étoit permis de prendre parti dans cette matiére, je dirois, que je suis entiérement dans le sentiment de notre Auteur contre ceux qui croyent que Dieu a tout fait pour sa gloire; à moins qu'on n'entende cette proposition en ce sens, que *la gloire de Dieu résulte de tous ses Ouvrages.*

Mr. *King* entend par le *bien* ce qui est convenable & commode, ce qui est conforme au désir & à l'apetit de

châque chose : & il prétend prouver que Dieu a créé le Monde avec autant de raport, de convenance, & de commodité, avec autant de proportion des choses qu'il a faites aux désirs qu'il a donnez à certaines créatures, qu'une puissance, une sagesse, & une bonté infinies l'ont pû faire ; que s'il y a ou s'il y a eu dans leur origine quelque inconvénient ou quelque incommodité, c'est parce que cette puissance, cette bonté, & cette sagesse infinies n'ont pu ni les prévenir, ni les empêcher.

II. Le second Chapitre explique l'origine du Mal, ses diférentes espéces, & la difficulté qu'il y a d'en découvrir la cause. Il définit le *Mal* tout ce qui ne convient pas ou à soi-même ou à un autre, qui l'incommode, qui lui est fâcheux, qui trompe quelque inclination, que Dieu a imprimée dans les Créatures ; tout ce qui contraint quelcun de faire ou de soufrir ce qu'il ne voudroit pas. Or tous ces maux peuvent être réduits à trois espèces différentes, le mal d'imperfection, le mal naturel, & le mal moral. Par le premier certaines choses n'ont pas certaines perfections ou certaines commoditez qui se trouvent

dans

dans d'autres: sous la seconde espêce de maux on comprend les douleurs, les incommoditez, la privation de certaines choses, que demandent des désirs naturels, & tout ce que l'Ecole apelle des *maux Physiques*; les derniers concernent les mauvais choix, les mauvaises déterminations de la volonté, & en un mot tout ce qu'on apelle des *vices*. On demande donc d'où viennent tant d'imperfections dans un Ouvrage sorti de la main de Dieu, d'où vient cette guerre perpétuelle entre les Elémens, entre les Animaux, entre les Hommes. D'où procédent tant d'erreurs, tant de miséres & tant de crimes, qui naissent avec l'homme, & qui l'accompagnent durant toute sa vie? D'où vient que le bien arrive aux méchans, & le mal aux gens de bien? Cette difficulté a paru si grande, que quelques uns ne pouvant la resoudre ont nié l'existence d'une Divinité; d'autres, comme on l'a dit, ont établi deux Principes. Mais elle n'est point du tout indissoluble; comme cela paroîtra par les réflexions suivantes.

1. Premiérement; il y a beaucoup plus de bien que de mal dans le Monde, & il n'en faut d'autre preuve,

que le désir de conserver sa vie, qui ne peut s'éteindre, dans ceux-là même, qui paroissent le plus accablez de ces maux, dont on se plaint tant.

2. L'établissement de deux Principes ne léve point la difficulté; puis qu'il ne repugne pas moins à la bonté divine, d'avoir créé des Etres qu'il prévoyoit devoir être corrompus par un autre principe, que d'en avoir créé, qui fussent d'eux-mêmes corruptibles.

3. Enfin on fait voir qu'il ne repugne point à la puissance, à la sagesse, & à la bonté infinies de Dieu, de permettre des maux, & que bien loin de là, ce sont des suites naturelles de ces trois vertus infinies. C'est ce qui fait le sujet des Chapitres suivans.

III. On commence dans le troisiéme par les imperfections. On fait voir qu'il faloit ou que Dieu se résolut à ne rien créer, ou qu'il créât des êtres imparfaits, puis que ce qui est absolument parfait est nécessairement par soi-même; & ne peut être une créature. * Il pouvoit ne rien créer, je l'avouë, puis

* *Il faut remarquer, que ci-devant & dans toute la suite c'est Mr. King, qui parle, & non pas l'Auteur de ces Nouvelles; excepté en quelques endroits, dont le Lecteur s'apercevra facilement.*

puis qu'il étoit parfaitement suffisant à soi-même ; mais sa bonté l'a porté à créer des Etres ausquels il pût se communiquer, en sorte que leur imperfection n'est pas moins un effet de sa bonté que leur propre existence. Il y a une infinité de degrez de perfections entre l'Etre souverainement parfait & le Neant. Le premier & le plus bas degré c'est l'existence ; plus vous ajouterez de perfections à l'existence, plus vous éloignerez l'Etre du Néant, mais quelques perfections que vous y ajoutiez , il y aura toujours un espace infini, entre l'Etre orné de toutes ces perfections & l'Etre tout parfait. Nous ne saurions connoître combien un être aproche des perfections de Dieu, seulement savons-nous qu'il y aura toujours une infinie différence entre la créature & le Créateur. Il faut donc laisser à la sagesse de Dieu la mesure des perfections qu'il a voulu communiquer à ses Créatures, puis qu'il n'y a que sa volonté qui puisse fixer des bornes à sa puissance. Tout ce que la raison nous oblige de croire, c'est que le Systême du Monde, tel qu'il est, est le meilleur qui aît pû être formé, par raport à l'intention que Dieu s'est proposée en le

 créant.

créant. Peut-être quelques parties de cèt Univers auroient pû être plus parfaites, mais ces perfections eussent été accompagnées de plus grans inconvéniens à l'égard du tout, ou à l'égard de quelque partie plus considérable, que celle à laquelle nous eussions souhaité plus de perfections.

Il est encore sûr que toutes choses ne peuvent pas être également parfaites. Puis que chacune à part fait partie d'un certain tout, & ce tout fait partie d'un autre & ainsi de suite. Il n'est pas plus possible que la partie aît les mêmes perfections que le tout, qu'il est possible que les Créatures ayent toutes les perfections du Créateur. Ce n'est pas non plus un inconvénient d'avoir créé des Etres avec plus ou moins d'attributs, d'avoir fait des Créatures, qui ne se connoissent point, de même que d'autres qui se connoissent; pourvû que la production des moins parfaites ne nuise point à celles qui le sont davantage, & que le nombre & la commodité des plus parfaites ne soient point diminuez par celles qui sont moins parfaites. Dieu a créé la matiére, qui ne se connoit point, qui ne se sent point; qui aproche fort du néant, il a aussi produit des substances

qui se sentent & qui se connoissent: la production de la premiére ne nuit point aux secondes ; il vaut donc mieux qu'il y ait de la matiére, que de n'y en avoir point ; le monde est plus parfait avec ces Etres matériels, que si Dieu n'avoit créé que des esprits purs.

IV. Le Chapitre quatriême traite de la seconde espêce de mal, que l'Auteur apelle *le mal naturel*; tels que sont les douleurs, les maladies, la tristesse, &c. Comme tout ce qui est tiré du néant est nécessairement imparfait, ainsi tout ce qui est tiré de la matiére est nécessairement sujet à ces sortes de maux, qu'on nomme maux naturels. La matiére eut été inutile, si Dieu ne l'eut mise en mouvement; il faloit que ce mouvement divisât la matiére en plusieurs parties, sans quoi elle n'auroit pas moins été une masse roide & informe, que si elle n'eût point été mue. Il faloit donc qu'il y eût des mouvemens contraires, & c'est de là d'où nait la nécessité de toutes les générations & de toutes les corruptions, qui se font dans le Monde. Mais pourquoi Dieu n'a-t-il pas imprimé à la matiére des mouvemens qui rendissent si parfaites toutes les com-

compositions des corps qui s'en forment, que ces compositions ne fussent sujettes ni à la dissolution, ni à la corruption? Dieu étant tout puissant, qui pouvoit l'en empêcher? On répond le mouvement & la divisibilité de la matiére. Car ou il faloit lui communiquer un mouvement inutile; ou il faloit qu'il y eut des mouvemens opposez, d'où résultent infailliblement les combats des Elemens, les générations & les corruptions. Mais la Sagesse de Dieu n'a pas laissé ces oppositions sans aucunes régles. Il a établi des Loix du mouvement; de peur que les maux qui en résultent ne se multipliassent sans nécessité.

Il semble que Dieu auroit pû créer la Terre fluide comme l'Air, plus propre au mouvement qu'elle n'est, & moins sujette aux changemens, qui y arrivent tous les jours. Mais pour assurer que cela eut mieux été de cette maniére; il faudroit si bien pénétrer tout le Systême de l'Univers, & connoitre si clairement toutes les vuës qu'il s'est proposées, qu'on pût assurer certainement, qu'une Terre lourde & massive telle qu'elt la notre, n'est pas aussi nécessaire au tout dont elle fait partie, que les os le

sont

ſont au corps des animaux. Pour pouvoir aſſurer, que Dieu auroit pû ſe former un meilleur Syſtême, il faudroit connoitre parfaitement celui qu'il s'eſt formé. Or tant s'en faut que nous le connoiſſions bien, qu'à peine en ſavons-nous quelque petite partie.

Une choſe qu'on croit pouvoir avancer ſans témérité, c'eſt que la matiére brute n'a pas été faite pour elle-même, puis qu'elle ne ſe connoit pas, mais pour l'uſage des Animaux: & il y a aparence que Dieu a diverſifié ces Animaux, ſelon les lieux où il vouloit les loger; ce qui rend vraiſemblable, ſelon l'Auteur, que le Ciel & l'Air ont leurs habitans, de même que la Terre. Ces habitans ſont des Etres animez, des Ames unies à la matiére; mais d'une nature auſſi differente entr'elles, qu'eſt differente la matiére à laquelle elles ſont unies.

C'eſt donc à tort que *Lucréce* & tant d'autres Libertins prétendent que le Monde n'eſt pas l'ouvrage d'une puiſſance & d'une bonté infinies, parce qu'il y a des montagnes, des forêts, des rochers, de vaſtes marais, une zone Torride, & deux zones froides * inha-

* *Selon la penſée des anciens Epicuriens, qui faiſoient cette objection.*

habitables. Tout cela n'eſt pas inutile, comme il le penſoit, tout cela entre dans le grand Syſtême de la Divinité. Elle n'a pas dû avoir égard aux ſeuls habitans de la Terre, mais à tout le Syſtême en général, & quand il n'y auroit pas un ſeul animal ſur la Terre pour l'habiter, n'étant qu'un point à l'égard de l'Univers, on n'en devroit pas être ſurpris. Il ſuffiroit qu'elle entrât dans le plan général; & on ne pourroit pas plus dire qu'elle eſt inutile, que les ongles dans le corps d'un animal. Il ſuffit qu'elle ſerve au mouvement de toute la machine, pour ne la point accuſer d'inutilité. Combien donc doit-on admirer la bonté & la ſageſſe de Dieu, qui outre cèt uſage général, a bien voulu encore la peupler d'animaux dans toutes les parties, qui la compoſent? Elles ont toutes leurs animaux particuliers, auſquels elles fourniſſent exactement les alimens, dont ils ont beſoin.

On ne doit donc point ſe plaindre qu'elle ne ſoit pas propre par tout à loger des hommes; elle n'a pas été faite principalement pour l'homme; mais il y a été logé parce qu'elle étoit propre à le recevoir & à l'entretenir. Ceux qui ſe plaignent que certains

tains endroits de la Terre ne sont point commodes pour l'habitation de l'homme, doivent premiérement prouver que la Terre n'a été faite que pour l'homme, & non pour l'utilité de tout l'Univers, dont elle fait partie. Mais * *c'est là une pensée chimérique que l'orgueil & l'ignorance de l'homme lui ont suggeré.* Il a été mis sur la Terre, parce qu'il y pouvoit vivre commodément. Nous devons admirer la puissance & la bonté de Dieu, qui a tellement rangé & distribué tous ses Ouvrages, quoi que très-vastes & d'une varieté infinie ; qu'il n'y en a pas un qui n'aît un juste raport au tout, & qui ne soit peuplé de ses habitans.

Mais tous les animaux sont mortels, ce qui paroit être un grand défaut dans les œuvres de la Création. Notre Auteur croit, que la pesanteur, la dureté, & la solidité de notre corps, jointes à la résistance des corps voisins, sont vraisemblablement la cause pour laquelle, nous ne pouvons pas aller où nous voudrions, ni nous mouvoir en tout sens. Si notre Ame étoit unie à une matiére éthérée, uniforme, parfaitement fluide, exemte de pesanteur & de résistance, elle transporte-

* *Ce sont les paroles de l'Auteur.*

porteroit ce corps où elle voudroit. Ce corps obéiroit exactement à tous les ordres de la volonté. S'il recevoit quelque atteinte des corps voisins, elle pourroit la réparer ; & par conséquent, pourvû que la volonté y consentît, ce corps seroit immortel. C'est, peut-être, en cela que consistera l'immortalité des corps des bienheureux ; ils connoîtront, tout ce qui pourroit corrompre le corps ou lui causer de la douleur, & ils pourront le prévenir.

Mais l'ame étant unie à un corps solide, qu'elle ne peut mouvoir, où, ni de la maniére qu'elle veut, ce corps est nécessairement mortel. Il faloit donc ou que Dieu ne créât point de tel composé, ou qu'il le créât mortel. Mais il vaut mieux qu'il y aît sur la terre, un animal sujet à la mort, que s'il n'y en avoit point. Que si on objecte, que nos premiers Parens étoient immortels ; on répond, qu'on ne peut guéres savoir comment leur corps étoit composé. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'ils étoient mortels par leur nature, & immortels par grace & par l'alliance particuliére, que Dieu avoit traitée avec eux : non qu'ils dussent toujours de-

demeurer sur la Terre ; mais parce que dans le tems convenable, Dieu les auroit transportez dans le siége de l'immortalité, comme cela est arrivé à l'égard d'*Enoch* & d'*Elie*, mais les hommes étant devenus pécheurs, Dieu les a abandonnez à leur mortalité & aux autres inconvéniens, qui suivent nécessairement des Loix de la nature ; que Dieu viole pourtant, quand il le juge à propos, mais cependant assez rarement.

Les diverses passions de l'Ame sont d'une extrême utilité, pour la conservation du composé. Il faloit que l'homme sentit du plaisir ou soufrit de la douleur, pour être averti d'une maniére courte & aisée de ce qui étoit utile ou nuisible au corps, pour éviter l'un & rechercher l'autre ; le plaisir & la douleur sont nécessairement suivis, de la colére, de l'amour, de la haine, & des autres passions. La crainte même de la mort qu'on peut regarder comme le plus grand des maux Physiques de l'homme, lui est extrêmement nécessaire, pour conserver son corps pendant quelque tems, contre tout ce qui tend à le ruiner & à le détruire. Sans cette frayeur de la mort on ne peut comprendre comment un corps

si

si fragile pourroit vivre si longtems. Mais l'Ame saisie de cette crainte ne néglige rien, pour éviter une dissolution, qui l'éfraye. On ne pouvoit donc éviter les inconvéniens de la douleur & des passions, sans tomber dans d'autres inconvéniens beaucoup plus grans, c'est-à-dire, sans rendre le Monde beaucoup moins parfait qu'il n'est. On fait voir par les mêmes raisons, que la faim, la soif, & le travail étoient nécessaires.

Mais pourquoi créer des Animaux, c'est-à-dire, des Etres vivans & animez, pour servir d'aliment à d'autres Animaux? Dieu ne pouvoit-il pas leur fournir à tous une matiére inanimée & insensible pour se nourrir? Acordons que cela se pouvoit, la libéralité de Dieu a paru plus grande d'en avoir disposé autrement. Il faloit des alimens pour nourrir les animaux: comme ce qui a vie est plus parfait, que ce qui ne l'a pas; n'a-t-il pas mieux valu donner la vie à plusieurs des parties de la matiére, qui devoient fournir d'aliment, que de n'en faire qu'une masse inanimée. Cèt animal ne peut se plaindre, qu'il aît été destiné à servir de pâture à un autre animal; il n'a reçu la vie qu'à cette condition. Il

ne

ne l'auroit pas eüe sans cela ; il doit loüer le Créateur, qui lui a donné la vie pour quelque tems, & il n'a aucun sujet de se plaindre, de ce qu'il ne la lui a donnée que pour ce tems-là. D'ailleurs les * bêtes vivent sans aucune inquiétude ; joüissant du présent, ayant oublié le passé, & ne refléchissant point sur l'avenir ; elles ne sont tourmentées ni de regret, ni de crainte, & on ne sauroit nier qu'elles n'ayent été plus heureuses de joüir de la vie pour quelque tems, que de n'en avoir point du tout joüi.

L'homme se plaint quelquefois d'avoir été placé dans tel ou tel endroit ; mais c'est sans raison. Ce lieu où il a été placé n'a pas été fait pour l'homme ; mais l'homme a été fait pour habiter dans ce lieu. S'il ne l'avoit pas eu, il n'en auroit point eu d'autre. Il ne pouvoit être ailleurs, sans déloger l'habitant qui y est placé, & qui venant à sa place, se seroit plaint de même que lui.

A l'égard des maniéres dont Dieu pouvoit conserver le genre humain ; il

* *On voit bien que l'Auteur suppose ici que les bêtes ont quelque connoissance, sans quoi son raisonnement n'auroit aucune solidité.*

il y en a trois principales, la voye de l'immortalité accordée à chaque homme; la création de nouveaux individus, à la place de ceux qui meurent, & la propagation. L'Auteur fait voir, que la derniére étoit la plus convenable à la bonté & à la sagesse de Dieu. Par les deux premiéres voyes, Dieu auroit été obligé de faire intervenir à tout moment sa puissance, & de violer toutes les Loix de la Nature. Les Réflexions que l'Auteur fait sur les avantages de la propagation sont délicates; nous n'y toucherons point. Les curieux pourront les lire à la pag. 71. Les raisons qu'il allégue pourquoi Dieu a voulu que les hommes nâquissent dans la foiblesse, & passassent de l'âge viril aux infirmitez de la vieillesse méritent aussi d'être luës.

Si Dieu a permis, que les hommes fussent sujets aux maladies; on répond que c'est une suite nécessaire de l'imperfection des Créatures. Il a soufert qu'ils devinssent les objets de ces imperfections à cause de leurs péchez; en quoi il a plutot retiré une grace qui ne leur étoit pas duë, qu'il n'a infligé une peine, qu'ils avoient justement mérité. On ne doit point être sur-

pris,

pris, qu'il y aît ſur la Terre des bêtes féroces, des bêtes, & des plantes venimeuſes, & diverſes eſpêces de poiſons. La Terre n'eſt pas faite pour l'homme ſeul ; elle a été partagée à un grand nombre d'autres habitans, qui avoient beſoin de ces choſes, qui paroiſſent inutiles ou incommodes à l'homme. Si les bêtes féroces ſe multiplient trop, c'eſt la faute des hommes, qui ſe faiſant la guerre les uns aux autres, dépeuplent de leurs habitans les Provinces les plus commodes, & les abandonnent aux tigres & aux lions. C'eſt ce que l'Auteur dit qu'on peut répondre à ceux qui nient l'Ecriture Sainte ; car d'ailleurs il croit fort vraiſemblable l'opinion de ceux qui prétendent que pour punir l'homme de ſon peché les Lions ſont devenus plus féroces & les ſerpens plus vénimeux, qu'ils n'étoient au commencement ; cependant il eſt plus facile de s'en garentir, que d'un grand nombre d'autres incommoditez, dont on ne s'eſt jamais aviſé de faire un procès à la Divinité. D'ailleurs, qui nous a dit que tous ces animaux & toutes ces plantes vénimeuſes n'étoient pas utiles à l'homme ? Connoiſſons-nous le raport & la liaiſon de

tous les êtres? Ou croyons-nous qu'il n'y a que ce dont nous nous servons immédiatement, qui nous soit nécessaire, & que nous nous puissions passer de tout le reste? On fait voir aussi que l'ignorance & l'erreur sont des suites naturelles de l'imperfection de l'homme, lesquelles on ne doit point blâmer, à moins qu'on ne s'engage à soutenir, ou que l'homme pouvoit être créé parfait, ou qu'il valoit mieux ne le point créer; deux maximes également insoutenables. On peut voir une récapitulation de toute cette doctrine sur la fin du Chapitre quatriême.

Le cinquiême est tout employé à expliquer l'origine & les raisons du mal Moral: mais comme il contient plus de la moitié du Livre, & que la matiére est importante, nous en renvoyons l'Extrait au mois prochain.

ARTICLE VI.

MÉMOIRE *pour Messire* HENRI OSWALD *de la* TOUR-D'AUVERGNE *Docteur de Sorbonne, Coadjuteur de l'Abbaye de Cluni, Intimé. Contre Dom Pierre Boulzan Religieux*

gieux de l'Ordre de Cluny, Mansionaire du Prieuré de S. Pierre le-Moustier, apellant comme d'abus. Et encore contre DOM JAQUES DE LA MOTTE, *soi-disant avoir des pouvoirs particuliers de quelques Communautez de l'Ordre de Cluny Intervenant.* In 4. pagg. 138. gros caractére.

C'EST ici une espêce de *Factum*, mais qui contient quelques points remarquables ausquels nous nous arrêterons particuliérement dans cèt Article. Voici le fait. Mr. le Cardinal de * *Bouillon* ayant été choisi par le Roi de France, pour aller à Rome prendre le soin de ses affaires, ce Prince résolut de lui faire donner un Coadjuteur avec future succession à l'Abbaye de Cluni Les Religieux s'assemblérent capitulairement le 21. Avril 1697. & se déterminérent par un sufrage unanime, à nommer & à choisir Mr. l'Abbé d'*Auvergne* pour Coadjuteur de Mr. le Cardinal *de Bouillon* son Oncle avec future succession. L'Acte en fut aussi-tot redigé par le Secretaire du Chapitre, en pré-

* *A présent Doyen du Colége des Cardinaux.*

sence de deux Notaires Royaux & Apostoliques, & de plusieurs témoins qualifiez. Mr. le Cardinal *de Bouillon* passa le même jour sa procuration, pour résigner l'Abbaye de Cluni, pour cause de Coadjutorerie avec future succession, en faveur de Mr. son Neveu, suivant les vœux & les désirs marquez par la Communauté de Cluni.

Les Religieux s'assemblérent de nouveau capitulairement le 25. du même mois d'Avril 1697. & prêtérent un nouveau consentement à la résignation passée par Mr. le Cardinal *de Bouillon*, & constituérent leur Procureur en Cour de Rome, à l'effet de consentir à l'expédition des Bulles de la Coadjutorerie, & à tous les Actes qui seroient requis & nécessaires. Cette délibération, qui contient un nouveau consentement, est signée de 36 Religieux, qui avoient signé le premier Acte.

Le Chapitre général de l'Ordre de Cluni qui avoit été indiqué dès 1693. pour le 28. dudit mois d'Avril, étant informé de ce qui s'étoit passé quelques jours auparavant, aprouva la demande ou postulation faite de Mr. l'Abbé d'*Auvergne*, & il fut arrêté

qu'on

qu'on écriroit au Pape au nom de tout l'Ordre, pour le prier d'accorder la grace demandée par le Chapitre Régulier de l'Abbaye de Cluni. Le Roi aprouva & confirma cette même Postulation. Il écrivit à Rome, où les Actes furent envoyez, & l'on demanda au Pape des Bulles de Coadjutorerie pour cèt Abbé. Comme ces sortes de graces sont extraordinaires, elles dépendent tellement de sa puissance & de sa volonté, qu'il peut les refuser sans injustice, & les accorder, s'il lui plait. Aussi dans de telles occasions, fait-il examiner la chose avec toute l'attention possible, & ce fut après avoir examiné ces Actes de cette maniére, à quoi on employa près de cinq mois, que les Bulles demandées furent expédiées.

On fait remarquer là-dessus, qu'il y a deux sortes de Coadjutoreries. Les unes ne regardent que l'utilité de l'Eglise, comme sont celles qui sont accordées dans le cas, qu'un Prélat devient insuffisant, pour satisfaire à ses fonctions Pastorales. Comme ces Coadjutoreries finissent par la mort du *Coadjuté*, elles sont accordées plus facilement. Les autres sont mixtes, qui s'accordent avec future succession;

& bien qu'il y aît des motifs, qui portent le Pape à les accorder ; néanmoins comme souvent elles regardent autant l'utilité & les avantages du Coadjuteur, que ceux de l'Eglise, le Pape s'y rend plus difficile. C'est pourquoi ces sortes de Coadjutoreries avec future succession s'appellent *Gratiæ præventivæ*, parce qu'elles anticipent le tems de la vacance & le droit des Electeurs, si le Bénéfice est électif, ou le droit des Collateurs s'il est collatif.

Mr. l'Abbé d'Auvergne ayant été fait Coadjuteur de la maniére la plus ferme & la plus solide, & le Cardinal *de Bouillon* étant tombé dans la disgrace du Roi, quelques Religieux profitant de l'occasion pour tâcher de se rendre indépendans de l'exercice de sa jurisdiction, ont fait des Cabales secrétes pour donner atteinte à sa Coadjutorerie, & c'est ce qui a donné lieu au procès.

Après avoir montré plusieurs fins de non recevoir contre l'Action de ces Moines, on répond aux moyens d'abus qu'ils ont alleguez contre la Coadjutorerie de l'Abbé d'*Auvergne*.

Le premier est fondé sur l'incapacité personnelle de cèt Abbé, par raport

port à l'Abbaye de Cluni, qui est Chef d'Ordre, & qui ne peut par conséquent être possedée que par un Prélat Régulier. On convient de ce principe, mais on prétend, que le Pape en a pu dispenser dans le cas & dans les circonstances présentes. Quelque extraordinaire que paroisse cette dispense à des Religieux, qui s'imaginent que l'esprit de direction, d'intelligence & de gouvernement est renfermé dans un froc, si on pénétre dans les sources de l'ancien droit Ecclésiastique, on ne trouvera aucune répugnance, qu'un séculier, distingué par sa naissance & par son mérite, ne puisse être établi le Chef d'un Ordre Régulier. L'Eglise dans l'Ordre Hierarchique, est un corps & un état séculier, & non régulier, & de là vient que dans cèt Ordre, les Religieux doivent être entiérement soumis aux Prélats séculiers. Ce n'est que par des Priviléges particuliers & par des exemtions, qu'ils se sont afranchis de la dépendance des Evêques, & qu'ils se sont soumis immédiatement au Pape, qui est leur Chef, & qui n'est pas Régulier, mais Seculier. Aussi dans les premiers tems de l'Eglise, les Moines n'étoient-ils point élevez à la dignité du Sacerdo-

ce, & à présent encore l'Église afranchit de l'État Monastique & Régulier, ceux que leur mérite éléve aux dignitez principales, comme est celle de l'Episcopat.

Dans un Chapitre Général de l'Ordre de Cluni tenu le 16. Août 1676. il y a un Décret qui décide nettement, que l'Abbaye de Cluni peut être possedée en Commande par un Séculier; & l'on fait voir qu'il y a eu dans cèt Ordre plusieurs Abbez de ce caractére, durant près de cent quarante ans.

Le second moyen d'abus est qu'on n'a pas observé les formalitez Préliminaires, requises & nécessaires par le droit, pour rendre la postulation valable. Tout cela n'est fondé que sur ce qu'on a confondu les Elections Canoniques, avec le consentement qui suffit pour les Coadjutoreries avec future élection. Les premiéres n'ont lieu que dans le cas d'une vacance certaine & ouverte d'une Prélature; & comme il s'agit de pourvoir nécessairement à une Eglise vacante, les Electeurs ont la liberté de se déterminer ou par la voye de l'élection, qui est un acte parfait & solemnel, & qui est assujetti pour sa validité aux formalitez de droit: ou ils peuvent prendre

dre la voye de postulation, qui est plus imparfaite, & qui rend le Supérieur, à qui elle est présentée, le maître absolu de refuser, ou d'accorder la grace, qui lui est demandée. Mais on fait voir que dans les Coadjutoreries avec future élection, il n'est question ni d'élection, ni de postulation véritable, par raport à une vacance ouverte, & que le seul consentement de ceux, qui veulent bien par anticipation se priver de l'exercice du droit qu'ils auroient d'élire, ou de postuler dans le cas de la vacance de la Prélature suffit, de quelque maniére que ce consentement soit exhibé ou présenté au Pape, qui seul a le droit d'accorder des Coadjutoreries avec future élection. On va plus loin & on fait voir, que suivant la Police particuliere de l'Ordre de Cluni, il n'est requis aucune formalité Préliminaire, dans le cas même d'une élection d'un Abbé de Cluni, pour la rendre valable & légitime.

Ce qu'il faut bien remarquer, c'est que les Coadjutoreries avec future élection sont * contraires à la Loi, &

* *Le Concile de Trente les défend, ce qui fait que le Pape ne les accorde que rarement dans les lieux où ce Concile est reçu.*

que le Pape seul peut les accorder; en sorte que la demande qu'on lui en fait, est un Acte qui par lui-même & par sa nature est très-imparfait, & qui, par conséquent, ne peut produire aucun effet par lui-même, qui ne lie point le Pape, qui peut la refuser ou l'accorder. Il n'est donc assujetti à aucune formalité. La maniére d'exprimer ses vœux & ses désirs au Pape est libre, & le fait seul du consentement peut être exprimé de la maniére qu'il plait à ceux qui ont droit de le donner.

Le troisiême moyen d'abus est qu'on prétend que le consentement des Religieux de l'Abbaye de Cluni n'a pas été unanime: mais on fait voir que cette prétenduë opposition n'est ni prouvée, ni justifiée, & ne peut pas même être présumée: & que quand elle seroit véritable, elle ne pourroit avoir aucun effet, parce qu'elle n'a point été déférée au Pape dans le tems *fatal* déterminé par les Canons, & avant que le Pape se soit déterminé à accorder la grace.

Le quatriême moyen d'abus, c'est que dans les Bulles de Coadjutorerie accordées, il y a eu de l'obreption & qu'ainsi elles sont nulles. On répond que

que la voye d'obreption ne peut détruire une grace, que le Roi a lui-même sollicitée en Cour de Rome, & qui a été expédiée sur ses ordres. C'est une maxime certaine en France, que lors que le Roi a autorisé une grace elle devient irrévocable, & quand même les Officiers de Cour de Rome, par afectation ou par ignorance, inséreroient dans l'expédition quelque clause, qui en altéreroit la substance, elles devroient être retranchées comme inutiles.

On remarque de plus, que dans toutes les Bulles, qu'on expédie à Rome, il y a deux parties. La premiére contient les causes énonciatives, que les Officiers de Cour de Rome, qu'on apelle les Minuteurs des Bulles, redigent comme bon leur semble: la seconde partie concerne la substance de la grace, qui est accordée, qui est proprement le dispositif de la Bulle. C'est à ce dispositif de la Bulle, qui contient proprement la grace, auquel il faut faire attention, & si le Pape a marqué précisément les conditions, sous lesquelles il a bien voulu accorder la grace, il faut s'y attacher uniquement, sans s'arrêter à toutes les clauses de Stile, qui n'influent rien dans

dans la grace. Il est si vrai que les Minuteurs des Bulles, couchent les clauses, comme bon leur semble suivant leur stile, que regardant faussement l'Acte Capitulaire, qui concerne l'Abbé d'*Auvergne*, comme une élection ou postulation canonique, & l'Abbaye de Cluni comme un Bénéfice électif, ils ont dit que l'Abbé d'*Auvergne* avoit consenti au Décret de son élection ou postulation, quoi que cela ne soit pas vrai, & qu'en matiére de Coadjutorerie avec future succession, jamais le Coadjuteur nommé & désigné, ne doive faire aucun Acte Préliminaire pour l'aprouver.

On aporte après cela divers exemples curieux, pour faire voir qu'il ne faut pas s'arrêter au stile des Minuteurs des Bulles, qui n'est pas toujours conforme à la vérité. Par exemple dans toutes les provisions des premiéres dignitez des Eglises Cathédrales ou Collégiales, ils insérent toujours que ces dignitez sont réservées, suivant la régle de la Chancelerie, à la disposition du Pape. Cependant les reserves sont abrogées par le Concordat, & sont abusives en France. Dans toutes les dispositions des Bulles des Abbayes

de

de Moniales, qui sont constamment à la nomination du Roi, on suprime à Rome la nomination Royale, & les Officiers de Cour de Rome inserent toujours la clause du consentement des Religieuses, ou des deux tiers de la Communauté. Cependant ces Bulles s'exécutent sans demander le consentement des Religieuses, & la seule nomination du Roi, quoi que suprimée, jointe à la provision du Pape, suffit pour mettre l'Abbesse en possession de l'Abbaye.

Les raisons de Mr. l'Abbé d'Auvergne, ont paru si solides au Grand Conseil, qu'il vient de gagner son Procès; les Membres qui composent cette Assemblée s'étant déclarez tout d'une voix pour lui.

ARTICLE VII.

Extrait de diverses Lettres.

D'*Angleterre.* Au mois de Février dernier on publia ici (Londres) un Livre intitulé *les Principes d'un Membre de la Liste noire, ou Méditations Chrétiennes en forme de Dialogue.* C'est un gros 8. de 575. pages, ou-

tre la Préface, qui en contient 30. On l'attribuë au Chevalier *Humphrey Mackworth*. Tout l'Ouvrage est divisé en XXVI. Dialogues de diférentes longueurs. Il y a de très-bonnes choses dans les premiers sur la Providence & la maniére, dont elle gouverne le Monde; sur la nécessité où l'on est d'obéïr aux préceptes de la Religion Chrétienne, d'aimer Dieu & le prochain, pour vivre heureux dans ce monde & dans le siécle avenir. On entreprend d'y établir partout fortement la liberté de l'homme. Les Dialogues depuis le XI. jusqu'au XX. inclusivement sont employez à prouver la Divinité de *Jesus-Christ.* & du S. *Esprit*, & on y répond à quelques Objections des Sociniens contre ce Dogme. On y parle du Symbole de S. *Athanase* & on en défend l'Orthodoxie. On revient encore à la Trinité & à l'Incarnation du Fils dans les Dialogues suivans. Le XXIV. traite de la Royauté de *Jesus-Christ*, de la nature de ses Ministres & de son Gouvernement. On y pose en fait que l'Episcopat est d'institution Apostolique, & que comme les Juifs avoient leur Souverain Pontife, leurs Prêtres, & leurs Lévites, de même l'Eglise Chrétien-

tienne doit avoir ses Archevêques, ses Evêques, & ses Ministres inférieurs. Enfin dans le XXVI. Dialogue on entame les affaires du Gouvernement civil, l'éloge de la Reine n'y est pas oublié, & l'on dit d'elle avec beaucoup de justice, *qu'elle a toujours été une bonne Maîtresse envers ses Domestiques, une bonne Mére envers ses Enfans, une bonne femme envers son Mari, & une bonne Chrétienne dans toutes ses actions.* On passe ensuite aux loüanges du Prince de *Danemarc* son illustre Epoux, & on ajoute que le Parlement devroit passer un Acte, pour lui conférer le tître de Roi, & lui accorder un revenu capable d'en soutenir la dignité, en cas qu'il survive à la Reine son Epouse.

On a enfin publié la *Théorie de la Lune* de Mr. *Newton*, dont on avoit tant parlé. En voici le tître, *A New Theory &c.* C'est-à-dire, *Nouvelle & exacte Théorie des Mouvemens de la Lune, où l'on marque toutes ses irrégularitez & calcule ses Lieux jusqu'à deux minutes. Ecrite par l'incomparable Mr. Newton, & publiée en Latin par Mr. Gregory dans son Astronomie.*

La Traduction Angloise de l'*Histoire Ecclesiastique du XVI. Siécle* de M.

Mr. *Du Pin*, commence à paroître. Un Théologien de l'Eglise Anglicane y a fait des Additions & des Notes. Cèt Ouvrage, je veux dire toute cette Histoire Ecclésiastique en général, est fort estimée dans ce Païs; quoi qu'on y reconnoisse des défauts, que l'Auteur auroit, sans doute, évitez, s'il l'avoit jugé à propos, & qu'il l'eut pû faire impunément.

De France. On vient de faire présent au Public d'un Clavecin d'une nouvelle Invention, que l'*Academie Royale des Sciences* a fort aprouvé. On s'est toujours plaint, que cèt Instrument avoit le défaut de ne pouvoir être transporté facilement & sans danger. Le Sr. *Marius* a donc trouvé le moyen, en le brisant en diverses parties, qui tiennent par des charniéres, & qui se replient les unes sur les autres d'une maniére fort simple, de reduire cette machine monstrueuse à un volume, qui ressemble assez à une boëte à perruque, & qui ne pése que dix à douze livres. Il ne laisse pas cependant d'être aussi complet, aussi harmonieux, & au même ton que les grands Clavecins de sept piés: & comme il en a reduit la profondeur presqu'à rien, on doit conclurre de là qu'elle ne contribuë en

au-

aucune maniére à l'harmonie, contre l'opinion commune des Auteurs, qui en ont traité. Toutes les parties de ce nouveau Clavecin en ſont ſimples ; il ſe manie & ſe transporte ſans ſe diſcorder. Les Sauteraux ſont d'un métal particulier, qui, par conſéquent ne ſont point ſujets à ſe renfler dans un tems humide, comme ceux de bois. Ce qui a beaucoup contribué à la perfection de cette invention, c'eſt d'avoir trouvé le moyen de mettre ces petits Clavecins, qui n'ont que deux piés de long, au ton de ceux de ſept piés, ſans frais: car on a quelquefois entrepris d'y mettre ceux de trois piés, avec des cordes d'or, & quoi que l'harmonie n'en valût rien, il en coutoit néanmoins cinq cens francs pour un Clavecin. Pour ſurmonter cèt inconvénient le Sr. *Marius* a inventé de nouvelles cordes. Après pluſieurs expériences Phyſiques, pour connoitre la portée des metaux les plus graves, excepté l'or & l'argent, il les a filez en la maniére des cordes des violes, & en différentes autres maniéres, qu'il a imaginez, & il a trouvé que ces métaux ainſi filez, deviennent auſſi graves, que l'or & l'argent, & rendent une harmonie, qui tient beau-

coup

coup de celle du Tuorbe, avec cette différence, qu'elle eſt beaucoup plus grande: mais il a trouvé une varieté ſurprenante dans toutes ces différentes maniéres de filer ces metaux, & de les combiner les uns avec les autres, car chaque maniére produit un caractére d'harmonie différent, ce qui conduit à l'infini pour les expériences. Cette invention renferme pluſieurs autres expériences, qui ne ſont pas moins curieuſes & ſurprenantes, & qu'il eſt preſque impoſſible de décrire. La ſeule idée de rendre un Clavecin pliant & portatif paroit ſi extraordinaire, qu'elle a excité la curioſité du Roi, & ſa Majeſté a été ſi contente de cette invention, qu'elle a gratifié ſur le champ le Sr Marius d'un privilége excluſif pour en faire faire, lequel a été enregîtré au Parlement, malgré l'oppoſition des Maîtres & faiſeurs d'Inſtrumens de Muſique. Il a établi ſa manufacture à Paris, ruë de *Richelieu* vis-à-vis la Fontaine, chez le *Sr. Perier*.

Vous ſerez ſurpris d'aprendre l'exil de Mr. *Du Pin*. Il eſt relegué à Chatelleraud en Poitou, par ordre de ſa Majeſté. On lui a fait faire avant que de partir une démiſſion pure & ſimple

par

par devant Notaire de sa Chaire de Professeur du Colége Royal, & de plus le Roi a révoqué tous les Priviléges qu'il avoit accordez pour les Livres de ce Docteur. Vous savez qu'il étoit un des 40. qui avoient signé le *Cas de Conscience*. Mr. l'Abbé *Petitpied* Docteur & Professeur en Théologie de la Maison de Sorbonne a été exilé à Baulne en Bourgogne, pour la même raison, & pour n'avoir pas voulu se retracter, comme plusieurs autres ont fait. En même tems le Roi a ordonné à la Sorbonne d'élire un autre Professeur à sa place.

La datte de la mort de Mr. *Thiers*, que je vous ai marquée dans une de * mes précedentes n'est pas tout-à fait exacte & est trop vague. Voici ce que Mademoiselle *Thiers* sa Niéce en a mandé dans une Lettre écrite de Vibraye, le 21. Mars, 1703. *Mr.* Thiers *mon Oncle fit la cérémonie des cendres dans sa paroisse le Mercredi 21. Février. L'aprés-diné il fit quelques visites chez des malades ses Paroissiens, d'où il revint avec un frisson fort violent qui l'obligea de se mettre au lit. Son mal augmentant de jour en jour, il mourut*

* *Voyez les Nouvell.* d'*Avril*, pag. 476.

rut le Mercredi ſuivant 28. Février, *après avoir reçu tous ſes Sacremens avec une entiére connoiſſance. Il a laiſſé ſa Bibliothéque par ſon Teſtament aux Péres de la Miſſion de S. Lazare de la ville du Mans, qui ont la direction du Séminaire de ce Prélat. Les Libraires de Paris ont eſtimé cette Bibliothéque trois mille Livres.*

On a imprimé ici (Roüen) un Livre intitulé, *Etat des Royaumes de Barbarie, Tripoli, Tunis, & Alger, contenant l'Hiſtoire naturelle & politique de ce Pays, la maniére dont les Turcs y traitent les Eſclaves, comme on les rachéte, & diverſes avantures curieuſes, avec la Tradition de l'Egliſe pour le rachat ou ſoulagement des Captifs. Chez* Behourt. 1703. *in* 12. *pagg.* 413. Ce Livre eſt en forme de Lettres. L'Auteur eſt de l'Ordre de la Trinité, dit communément *Mathurins*. Il eſt revenu depuis peu d'Afrique, où il étoit allé pour racheter des Captifs. L'Ouvrage eſt curieux, ſurtout pour la Deſcription des Iſles, que l'on rencontre ſur la route de Marſeille en Barbarie, dont peu de Voyageurs ont pris la peine de nous informer. Il parle des priſons affreuſes, où les Barbares mettent les Chrétiens,

tiens, & de la maniére dure & cruelle, dont ils les traitent, surtout depuis le bombardement d'Alger. Il s'étend fort au long sur ce traitement, afin d'exciter la compassion des Fidéles à racheter ces misérables.

De Berlin. On a fait ici une nouvelle Edition des * Oeuvres Philosophiques de Mr. *Sperlette.* En voici le tître, *Johannis Sperlette Academiæ Regiæ Hallensis Professoris Publici Ordinarii Opera Philosophica, duobus Tomis distincta. Prior continet Logicam sive artem bene utendi ratione, Philosophiam primam, seu Metaphysicam, & Ethicam seu Philosophiam Moralem, Civilem, & Christianam. Posterior multis Figuris illustratus Physicam, tam generalem quam specialem complectitur. Editio nova auctior atque emendatior. Berolini.*

De Hollande. Quand je (Mr. *Bayle*) fis l'Article de Mr. *Arnauld d'Andilly*, je n'ignorois point l'affaire, dont vous parlez, Monsieur, dans vos Nouvelles du mois dernier pag. 419. c'est-à-dire, que je savois qu'il avoit été accusé d'avoir usé d'artifice contre le Maréchal

* *On les trouve à Amsterdam, chez Thomas Lombrail.*

réchal d'*Ornano*. J'eusse détaillé ce point d'Histoire, si toutes les piéces du Procès, qui s'éleva entre Mr. *Arnauld d'Andilly* & le Président de *Gramond* eussent été entre mes mains: n'ayant que celles qui couvroient de confusion ce Président, & qui mettoient dans un grand jour l'innocence de Mr. d'*Andilly*; je me contentai de marquer, que l'on trouvoit dans les Lettres de ce dernier le diférent qu'il avoit eu avec Mr. de Gramond, &c. Vous n'ignorez pas que la Famille de Mr. *Arnauld* a des amis, qui ont la plume bien forte, soit pour attaquer, soit pour défendre. Je crois qu'ils ne se tairont point, & qu'ils vous enverront un Mémoire justificatif.

Henri Schelte Libraire à Amsterdam, vient de publier une seconde Partie, du Livre qui a pour tître, *Que la Religion Chrétienne est très-raisonnable, telle qu'elle nous est représentée dans l'Ecriture Sainte*. La premiére Partie parut en François en 1696. Cette seconde est proprement la Réponse de l'Auteur de la premiére à ceux qui l'ont critiqué dans quelques Livres Anglois.

On a publié à la Haye, la *Recherche*

che modeste des causes de la présente guerre en ce qui concerne les Provinces Unies.

Mr. *Burman* Professeur à Utrecht, a publié l'Oraison funébre de l'Illustre Mr. *Grævius*. Cette ville vient de perdre une autre personne d'un grand mérite. C'est Mr. * *Elie Saurin* Pasteur de l'Eglise Wallonne. C'étoit un très-profond Théologien, un habile Philosophe; & qui joignoit à la pureté de la doctrine, une sainteté de mœurs égale à celle des Chrétiens des premiers Siécles. Il avoit médité toute sa vie; mais il ne s'étoit mis à écrire que peu de tems avant sa mort. Outre trois ou quatre Volumes qu'une dispute célébre, & qu'il n'est pas nécessaire de renouveller a produits; il a écrit un Ouvrage contre le *Commentaire Philosophique*, un Traité de * l'*Amour de Dieu*, & un autre de l'*Amour du Prochain*, auquel il ne manquoit que la derniére feuille, lors qu'il est mort.

Mr. *Renoult*, dont nous avons souvent parlé, a donné depuis peu deux Livres nouveaux, *l'Antiquité & la Perpetuité de la Religion Protestante*; & *l'Histoire des Variations de l'Eglise Galli-*

* *Mort le huitiéme d'Avril.*

* *On en a donné l'Extrait dans ces Nouvelles. Mai 1701. pag. 520.*

licane en forme de Lettres écrites à Mr. de Meaux.

AVIS.

Il s'est glissé une faute considérable dans les Nouvelles de ce Mois, pag. 528. lig. 4. après ces mots *aux Ebreux*, ajoutez, *tu l'as fait un peu moindre que les Anges; Mr. Gousset veut qu'on traduise.*

TABLE *des Matieres Principales.*
Mai 1703.

DE SACY, *Traité de l'Amitié.* 483

J. B. DU HAMEL, *Liber Psalmorum cum Annotationibus.* 507

GOUSSET, *Suite de l'Extrait de son Commentaire Ebraique.* 517

DRAKE, *Histoire du Parlement d'Angleterre de 1701.* 542

GUIL. KING, *De Origine Mali.* 554

Mémoire pour Mr. HENRI OSWALD DE LA TOUR-D'AUVERGNE *contre quelques Religieux de l'Ordre de Cluni.* 578

Extrait de diverses Lettres. 589

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES
LETTRES.

Mois de Juin 1703.

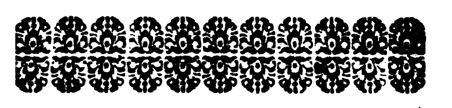
Par JAQUES BERNARD.



A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES
& DANIEL PAIN.

M. DCCIII.

Avec Privilege des Etats de Holl. & Westf.



NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Juin 1703.

ARTICLE I.

* SUITE *de* l'EXTRAIT *du Livre* DE ORIGINE MALI; *par Mr.* KING, *Archevêque de Dublin.*

IL nous reste à parler du cinquiême Chapitre du Livre de Mr. *King*, qui occupe la moitié de son Ouvrage,

* *Le commencement de cèt Extrait est dans les Nouvelles du mois précédent, pag.* 554.

& qui est subdivisé en plusieurs Sections. Il y explique l'origine du *mal moral* ou *du péché*, & fait voir pourquoi Dieu, qui l'a prévu, l'a permis.

Il y traite cinq choses principales, qui font le sujet d'autant de Sections. 1. Quelle est la nature de la Liberté. 2. Que c'est de cette Liberté, que dépend notre félicité. 3. Dans quelles occasions & dans quelles circonstances on peut dire, que la Liberté fait un mauvais choix. 4. Comment il peut arriver, que nous fassions un mauvais choix. 5. Et enfin, comment ces mauvais choix peuvent s'accorder avec la Puissance & avec la Bonté de Dieu.

I. A L'ÉGARD du premier Article, l'Auteur explique les deux opinions communes sur la nature de la Liberté, c'est à-dire, celle, qui n'oppose la Liberté qu'à la contrainte, & qui établit que les Agens intelligens peuvent agir librement, quoi qu'ils agissent nécessairement; & celle qui fait consister la Liberté dans l'indifférence du choix, & qui prétend, qu'excepté ce qui concerne la félicité, à l'égard de laquelle les Etres intelligens sont nécessairement déterminez, la Liberté peut choisir ou ne pas choisir,

sir, se déterminer d'un tel ou d'un tel côté. L'Auteur remarque qu'il est assez difficile de bien expliquer ces deux opinions; il s'aplique à les démêler le mieux qu'il lui est possible. Il croit que l'une & l'autre sont sujettes à de grandes difficultez, & déclare qu'il n'en est du tout point content.

Il prétend que ceux qui n'exemtent la Liberté que de la contrainte, ôtent toute la contingence des choses, & établissent que rien n'a pû arriver autrement qu'il n'est arrivé. Que par le mal, ils ne peuvent entendre que ce qui est nuisible; que les crimes doivent être considérez, non comme des fautes proprement dites; mais comme faisant simplement partie de la misére de l'homme; que quand on blâme un larron, un adultére, un homicide, ce n'est pas parce qu'ils l'ont mérité, ou parce que les actions qu'ils ont commises sont blâmables & honteuses; mais parce que ce blâme & cette honte peuvent servir à détourner les autres hommes de commettre de semblables actions; qu'on punit les coupables, non parce qu'ils l'ont mérité, mais parce que cela est convenable, & importe pour reprimer les vicieux. Il fait diverses autres objec-

 tions

tions ſemblables, & qu'on a accoutumé d'alleguer contre cette opinion, qui eſt l'opinion commune de tous les Réformez.

Je remarquerai ſur ce dernier article, que, par raport au Magiſtrat civil, on peut fort bien accorder que toutes les peines qu'ils infligent ſont proprement de la nature de celles qu'on apelle en Grec προφυλακτικαὶ & παραδειγματικαὶ, c'eſt-à-dire, qu'ils n'infligent pas proprement des peines pour la correction des méchans; mais ſeulement pour les empêcher de mal faire, & pour détourner les autres de tomber dans les mêmes crimes. De là vient, qu'ils ſe mettent moins en peine, de proportionner le châtiment à la grandeur du crime, que de chercher les voyes les plus propres à empêcher que de ſemblables crimes ne ſe commettent. Ainſi dans de certains Païs où certains crimes ſe commettent fort rarement; il n'y a que des peines fort legéres deſtinées pour ces crimes; & ailleurs, où ils ſont plus communs, on les punit plus rigoureuſement.

Autrefois, en France, les voleurs de grand chemin n'étoient condamnez qu'à être pendus, & la peine paroiſſoit aſſez grande par raport au crime;

au-

aujourdhui on les roüe, & on les laisse même souvent expirer sur la roüe par la violence des tourmens. Ce n'est pas que ce crime soit devenu plus grand & plus énorme qu'il n'étoit autrefois : mais c'est parce qu'on s'est aperçu, que la corde étoit un suplice trop doux pour détourner les hommes de ce crime. Il n'en est pas de même de Dieu, s'il inflige pendant cette vie des peines proprement dites, ce dont quelques Théologiens ont douté, croyant que les peines de cette nature étoient réservées pour l'autre vie, il peut bien faire que la peine soit moindre que le crime, parce qu'il se réserve à punir après la mort; mais il ne l'inflige jamais plus grande que l'offense. Cela soit dit en passant, il est tems de revenir à notre Auteur.

Il avoüe qu'on ne doit pas toujours imputer les conséquences à ceux qui soutiennent un dogme d'où elles paroissent s'ensuivre, à moins qu'ils ne les adoptent ; mais il croit que c'est pourtant un préjugé contre la vérité d'une opinion. Il soutient que tous ceux qui enseignent que la volonté est déterminée par le dernier acte de l'*Entendement*, qu'on apelle *pratique*, sont exposez aux mêmes inconvéniens, que

ceux qui n'oppoſent la Liberté qu'à la contrainte, & non à la néceſſité.

Cette derniére opinion ne le ſatisfait pas plus que la prémiére. Il croit même qu'une telle Liberté d'indifférence ſeroit plus nuiſible qu'utile aux hommes. Car ceux qui ſont dans cette opinion poſent, que l'homme n'eſt pas libre par raport au ſouverain bien, c'eſt-à-dire qu'il le déſire néceſſairement; il n'y a donc que les moyens qui y conduiſent à l'égard deſquels l'homme ſoit proprement libre: mais la bonté qui eſt dans ces moyens, & qui eſt plus ou moins grande, ſelon le plus ou le moins de raport, qu'ils ont avec le ſouverain bien, eſt véritablement dans les choſes même & dépend de leur propre nature; ainſi il ſemble qu'il ſeroit infiniment plus à propos pour l'avantage de l'homme, que l'entendement lui repréſentât toujours cette bonté des objets telle qu'elle eſt, & dans les degrez de bonté qu'elle poſſéde, que de lui laiſſer la liberté de les répréſenter plus ou moins bons qu'ils ne ſont. Si donc l'entendement s'aquitte bien de ſon devoir, il marquera ce qui eſt le meilleur, & il nous importe de beaucoup que nous nous déterminions toujours

vers

vers ce qui est le meilleur. Il vaudroit donc infiniment mieux pour l'homme, qu'il fut toujours nécessairement déterminé par le jugement de l'entendement, que de permettre à sa volonté de suspendre son action; car par ce moyen il parviendroit plus facilement & plus certainement à son but. On propose quelques autres objections contre cette Liberté d'indifférence, qui ne sont pas moins fortes, que celle qu'on vient d'alleguer: après quoi l'Auteur explique son sentiment sur la nature de la Liberté de l'homme.

On voit d'abord qu'il est à peu près le même que celui des anciens Stoïciens, & l'Auteur l'avoüe sur la fin; mais il explique fort clairement ce que ces anciens Philosophes n'ont dit que d'une maniére assez obscure & assez embarrassée. Pour établir son sentiment & pour l'expliquer voici les principes qu'il pose. 1. * La nature nous a donné certaines facultez & certains apetits, qui sont destinez à certaines actions, & qui lors qu'ils exercent les actions, qui leur sont propres, produisent en nous une sensation agréable, ce qui fait que nous nous plaisons dans leur exercice. Il est

* *C'est Mr. King, qui parle dans tout ceci.*

probable que c'eſt là la ſource de tous les plaiſirs que nous ſentons. Il ſemble donc que tout le bonheur de l'homme conſiſte dans l'exercice convenable de toutes les facultez qu'ils tirent de la nature: car la ſouveraine félicité conſiſte à faire tout ce qui plait, & à éviter tout ce qui déplait.

2. Parmi ces facultez, il y en a qui ſont déterminées à exercer leurs opérations, par les objets qui leur ſont propres; la préſence de ces objets les détermine néceſſairement à produire leurs actes, pourvû qu'elles ſoient bien diſpoſées; & elles n'agiſſent plus dès que ces objets ne ſont plus préſens. Ainſi la vuë n'aperçoit que la lumiére & les couleurs; elle n'agit plus, dès que ces objets ſont abſens. Ces facultez ſe plaiſent dans la préſence des objets qui les portent à agir & à s'exercer, & ſoufrent à la préſence des choſes qui empêchent leurs actions. S'il y a donc quelque choſe, qui aît naturellement la puiſſance d'aider ou d'empêcher l'exercice de cette faculté, cette choſe ſera bonne ou mauvaiſe à ſon égard. C'eſt elle-même qui juge de ce raport que les choſes ont avec elle, lors qu'elles ſont préſentes. Mais pour celles qui ſont abſentes ou futures, c'eſt

c'eſt à l'entendement à en juger ; & nous ſommes obligez, ſi nous voulons ſuivre les régles de la droite raiſon, de faire ce que l'entendement nous dicte être le meilleur. Si donc toutes les facultez de l'homme étoient ainſi déterminées vers leurs objets, ce ſeroit une imperfection en lui que d'être libre, & il vaudroit mieux qu'il n'eut point eu de liberté, puis qu'il n'en tireroit aucun avantage, mais ſeulement du préjudice, ſavoir la puiſſance de pécher.

3. Mais on peut concevoir une faculté ou puiſſance d'une autre nature, beaucoup plus indifférente à l'égard des objets, dont l'un ne deviendroit bon à ſon égard préférablement aux autres, que parce qu'elle auroit bien voulu le choiſir & non les autres; en ſorte que toute ſa bonté dépendroit de ce choix. Car comme la terre conſidcrée en elle-même n'apartient proprement à perſonne ; mais eſt du premier occupant, & que ſa miſe en poſſeſſion établit tout ſon droit ; ainſi il peut y avoir une faculté, à laquelle aucun objet ne ſoit propre par lui-même & de ſa nature ; mais à laquelle tous conviennent, ſelon qu'elle veut s'y apliquer, & que ce ſoit de cette aplication que

dépende sa rélation & sa convenance à cette faculté. Or il ne paroit pas plus absurde à l'Auteur, qu'il y aît une faculté qui se rende un objet convenable par l'unique choix qu'elle en fait; que de dire qu'une personne puisse s'aquerir un droit légitime sur quelque chose uniquement parce qu'elle se l'attribuë & s'en rend la maitresse. En un mot, pour me rendre intelligible à tout le monde, comme on dit qu'il y a des choses que Dieu a commandées parce qu'elles étoient bonnes, & d'autres qui sont bonnes uniquement parce qu'il les a commandées; on peut dire de même qu'il y a de certaines facultez qui s'apliquent à leurs objets, parce qu'ils leur conviennent & qu'ils sont bons à leur égard, & que par raport à cette derniére faculté les objets ne sont bons, que parce qu'elle se détermine à les choisir; tout autre objet pouvant avoir la même bonté, si cette faculté avoit voulu de même le choisir.

4. Il suit de là que cette faculté ne peut être déterminée par aucune bonté objective, qui se rencontre dans les choses ausquelles elle peut s'apliquer, puis que par raport à elle toute cette bonté dépend d'elle-même & de son choix.

5. Il

5. Il suit encore qu'à la verité si cette faculté s'est une fois déterminée à un objet, & qu'elle trouve des obstacles dans la poursuite ou dans l'aquisition de cèt objet, cela lui pourra faire de la peine & du chagrin; mais * la peine ou le chagrin qui peut proceder de la chose même, ne sera jamais capable de la déterminer.

6. Si un tel agent étoit doüé d'entendement, il pourroit s'en servir pour lui proposer les objets, mais non pas pour le déterminer, car l'entendement, s'il est éclairé, peut bien représenter ce qui est dans les objets, mais il ne peut pas faire voir ce qui n'y est pas. Or comme toutes les choses sont indifférentes à cette faculté avant sa détermination, si l'entendement s'aquitte bien de son devoir, il ne fera que représenter cette indifférence, & ne marquera point qu'on doive préférer un objet à l'autre.

7. Mais quoi que l'entendement ne puisse déterminer cette puissance, ses jugemens ne laissent pas de lui être utiles & nécessaires, pour lui proposer les choses qu'on peut faire, & distinguer les possibles des impossibles; car

* *Molestia.*

quoi que la bonté des objets dépende de la détermination de cette faculté, leur possibilité ou impossibilité est dans les choses même, & c'est à l'entendement à les discerner & à en juger. Ce n'est pas qu'une chose soit bonne, parce qu'elle est possible, car si cette faculté la rejette, elle deviendra mauvaise : & il ne s'ensuit pas non plus qu'elle déplaise, parce qu'elle sera impossible; car cette faculté peut bien se plaire à tenter une chose impossible : mais une telle épreuve rendra malheureux celui qui la fera; puis qu'il ne se peut qu'une personne n'aît du chagrin de n'avoir pu réussir dans une chose qu'elle a entrepris.

8. Si l'Agent revétu d'une telle faculté étoit tout puissant, cette faculté ne seroit limitée en lui que par l'impossibilité des choses, & tel est l'Etre infini, dont la liberté n'est bornée que par la contradiction qui peut se rencontrer dans les choses.

9. Mais si la puissance d'un agent est finie, cette faculté est limitée en second lieu par l'étenduë de ses forces, qu'elle doit consulter avant que de se déterminer; puis que si elle se déterminoit à quelque chose au dessus de ses forces, elle ne seroit pas moins

frustrée de son attente, que si elle avoit entrepris des choses absolument impossibles.

10. Si un tel Agent avoit encore d'autres facultez de la nature des premiéres que nous avons marquées, il ne pourroit point être determiné à agir par ces facultez. Car il faut distinguer l'acte de ces facultez ou de ces appetits naturels, du plaisir qui résulte de cet acte. Afin de produire leur acte, la présence des objets est nécessaire; mais il n'est pas nécessaire qu'ils en reçoivent du plaisir & qu'ils s'y plaisent. Par exemple, une chose amére & puante déplait au gout. Mais, si on a bien faim, quoi qu'on sente cette amertume & cette puanteur, on se plait pourtant à en manger, la faim qui presse surmontant l'importunité du gout. Ce n'est pas alors un plaisir pur, mais un plaisir mêlé & diminué, selon la force de l'appetit qui surmonte l'autre.

11. Puis donc que le plaisir d'un de ces apetits peut surmonter par sa force le déplaisir que sent un apétit différent, l'Auteur ne croit pas impossible à la faculté dont il parle de surmonter tous ces apetits, & de ne pouvoir être surmonté d'aucun.

12. Il semble qu'une telle faculté est nécessaire, afin que les autres apetits naturels étant privez des seuls objets qui peuvent les satisfaire, l'Agent doüé de cette faculté puisse trouver sa satisfaction & de quoi se plaire en soi-même; parce que cette faculté ne peut être vaincuë par aucun de ces apetits. Elle seroit, du moins, fort désirable. Il est vrai qu'il y aura une espêce de combat entre cette faculté & ces appetits; mais ce combat, dit l'Auteur, mêlé avec du plaisir, quoi qu'affoibli, & diminué, vaut mieux, que d'être surmonté par une douleur séparée de tout plaisir & infaillible. C'est un plus grand plaisir, selon lui, d'être sûr qu'on peut trouver la satisfaction en soi-même, malgré toutes ses inclinations naturelles, que de joüir actuellement de toutes les choses, qui plaisent à ces inclinations. Il faut pourtant que cette faculté y aît égard. Elle ne doit point les irriter sans nécessité. Si elles ne peuvent pas la déterminer, elles doivent du moins la conseiller, & elle doit les ménager, quand elle se détermine.

13. Un Agent doüé de cette faculté est un Etre actif ayant en lui-même le principe de ses déterminations. Il faut pour-

pourtant qu'il se détermine une fois. Car, quoi qu'on lui propose à faire, il est nécessaire qu'il agisse, ou, qu'il suspende son action, & dans l'un & dans l'autre cas il se détermine. C'est cette détermination, de quelque côté qu'elle se fasse, que l'Auteur nomme *choix* ou *élection*. On n'auroit pas raison de demander ce qui la détermine à ce choix; puis que s'il y avoit quelque chose qui la déterminât, elle ne seroit pas indifférente. On ne peut pas dire pourtant qu'elle se détermine au hazard & non par raison, puis qu'il n'y a rien de tel ici, si par le hazard on entend quelque chose qui arrive contre l'intention de l'Agent; car ce choix même est l'intention de l'Agent; or il est absurde que quelcun aît une telle intention contre son intention. Quant à la raison, il est bien vrai que celui qui préfére un moindre bien à un plus grand agit sans raison; mais celui qui par son choix rend plus grand un bien qui étoit moindre, ou qui n'étoit point tel par lui-même; celui-là choisit avec raison. Mais dira-t-on, du moins, il y aura de la contingence dans les choses. Si on entend par là que cèt Agent peut faire quelque-chose, qui ne sera point nécessaire,

non

non ſeulement l'Auteur en convient, mais il déclare que c'eſt proprement cette eſpêce de liberté qu'il a voulu établir.

14. On voit bien qu'un tel Agent ſera l'Auteur ainſi proprement dit de ſes Actions, & qu'on aura droit de lui imputer tout ce qu'il fera.

15. Il eſt auſſi évident qu'il eſt capable de felicité; puis que celui-là eſt heureux, qui peut ſe plaire en ſoi-même. Voila les principes de Mr. *King*, qu'il a falu expliquer fort au long, afin de faire bien comprendre ſa penſée. On ſera plus court ſurtout le reſte; car on ſuppoſe un Lecteur attentif, auquel il ſuffit de propoſer des principes, pour lui donner lieu de tirer de lui-même des conſéquences.

Il prouve dans la ſuite, qu'il y a un Etre à qui les choſes plaiſent, parce qu'il les a choiſies, qui n'ont aucune bonté en elles-mêmes; mais qui reçoivent uniquement toute leur bonté du choix qu'il en a fait, & cèt Etre n'eſt autre que Dieu. Il rejette donc l'opinion de ceux qui prétendent, que Dieu a choiſi certaines choſes parce qu'elles ſont bonnes, & ſoutient que la bonté des choſes dépend au contraire uniquement du choix que Dieu en a fait.

fait. Il prétend que Dieu ne se seroit jamais pû determiner à rien faire, si son propre choix n'avoit fait son plaisir, & s'il ne s'étoit plû dans tel choix, seulement parce qu'il l'avoit fait. Il soutient, que s'il avoit été déterminé à agir par la bonté des choses même, Dieu seroit un Agent entiérement nécessité dans ses actions, ce qui ne peut compatir avec sa liberté. Il est vrai qu'on ne peut concevoir comment une faculté se détermine d'elle-même à agir ; mais il ne faut pas nier une chose parce qu'on n'en conçoit pas la maniére. Peut-on concevoir comment un membre se meut, dès que la volonté le désire? Qui est-ce pourtant qui oseroit nier que cela n'arrive? Outre qu'il n'est pas moins difficile de concevoir, comment une chose est muë ou déterminée par une autre, que comment elle se meut ou se détermine d'elle-même. Notre erreur vient de ce que ne connoissant point d'autre Puissance ou Faculté active que la volonté; nous avons de la peine à nous imaginer qu'il y en aît une telle : comme tout ce qui est mû est mû par quelque cause différente de lui ; nous croyons que la volonté de Dieu a

aussi

auſſi beſoin d'un moteur : ce qui eſt abſurde, puis que s'il n'y avoit point de faculté active dans le monde, il n'y en auroit point auſſi de paſſive ; & que s'il n'y avoit rien qui ſe mut ſans un moteur, il n'y auroit point de mouvement ou d'action dans le Monde.

Il faut remarquer, au reſte, que cette indifférence, que l'Auteur attribuë à Dieu, ne regarde proprement que ſes premiéres Elections, car poſé une fois que Dieu veuille quelque choſe, il ne peut ne point vouloir la même choſe, ou quelque autre qui aît une liaiſon néceſſaire avec celle-là. De plus, comme Dieu eſt bon, en voulant l'exiſtence de certaines choſes, il a auſſi voulu par là-même l'avantage de chacune en particulier, autant qu'il s'eſt pû accorder avec l'avantage du tout. Ayant donc fait le Monde, il eſt impoſſible que ce qui eſt capable de bouleverſer ou de troubler ſon Ouvrage lui puiſſe plaire. Ainſi en ayant voulu créer l'homme tel qu'il eſt, il n'à pû n'en pas exiger qu'il fût pieux, ſobre, juſte, & chaſte. Tout cela n'eſt point contraire à la liberté de Dieu.

L'Auteur entreprend de prouver en-

ensuite que l'homme a été doüé d'une liberté telle qu'il l'a décrite & avec les limitations qu'il y a aportées. Il compte surtout beaucoup sur l'expérience, & sur ce que tous ceux, qui ont suivi la nature & les simples lumiéres de la raison, sans s'attacher aux subtilitez de la Philosophie, ont tous assuré qu'ils étoient libres à l'égard de quelques actions. Il remarque sur cela, que sur les questions de fait, le peuple en juge d'ordinaire plus sainement que les Philosophes. On pourra voir les autres raisons dans l'Auteur.

II. La seconde Section, comme nous avons dit, est employée à prouver, que la félicité dépend de la Liberté, telle qu'elle a été expliquée dans la Section précédente. C'est une opinion commune que la félicité consiste dans l'usage légitime de ses Facultez, si donc la Liberté est la plus excellente de ces facultez; il suit que la principale félicité consiste dans l'usage de cette Liberté. Et puis que l'homme ne peut changer la nature des choses externes, ni empêcher qu'elles n'agissent de telle ou de telle maniére sur lui, conformément à leur nature, l'homme ne peut se rendre heureux, qu'en accommodant son

choix à la nature des choses, & en choisissant tout ce qui arrivera, & non tout ce qui peut venir dans l'esprit, & qui d'ordinaire est impossible. Il est vrai qu'on ne peut attendre ici bas de parfaite félicité; on ne peut s'empêcher d'avoir de la douleur & d'autres sensations desagréables; mais plus nous conformerons notre choix à la nature des choses, plus nous augmenterons, plus nous épurerons notre félicité. On doit donc admirer la sagesse de Dieu, qui, dans l'état où sont les choses, a bien voulu donner à l'homme une faculté, par laquelle il peut se rendre agréables tous les événemens, de quelque nature qu'ils puissent être.

III. ON se rend malheureux, quand on fait d'autres choix, comme quand on souhaite des choses impossibles; ou diverses choses incompatibles entr'elles; ou des choses qui ne dépendent pas de nous, ou ce qui aura déja été occupé par un autre agent libre, qui en aura fait le choix, ou en choisissant, sans nécessité des choses, qui nous attirent des maux Physiques & naturels. C'est là le sujet de la troisiême Section.

IV. CES mauvais choix arrivent

en cinq maniéres comme on fait voir dans la Section ſuivante. 1. Par une erreur ou par une ignorance blamables. 2. Par négligence. 3. En s'abandonnant trop à une liberté à laquelle Dieu a fixé des bornes. 4. Par une habitude ou une opiniâtreté criminelles. 5. En ſe laiſſant trop entraîner aux appétits naturels. Il ne faut donc choiſir qu'avec précaution, car quoi qu'il n'y aît que ce qui eſt un effet de notre choix, qui puiſſe nous plairre, cependant nous nous plaiſons encore plus dans la jouiſſance de ce que nous avons choiſi, que dans le choix même, autrement il ſeroit indifférent, quoi que nous choiſiſſions. Il faut donc bien prendre garde de choiſir toujours des choſes, dont on puiſſe joüir. Car ſi on choiſit ou des choſes périſſables, ou des choſes, qui ne répondent point au but qu'on s'eſt propoſé, on ſe rend néceſſairement malheureux.

V. APRÈS avoir ainſi expliqué tout ce qui concerne la liberté de l'homme, Mr. *King* employe la Section cinquiéme à reſoudre la grande queſtion, pourquoi Dieu a permis le péché? On ne peut point ſe ſervir des raiſons qu'il a employées pour juſtifier la Sageſſe de Dieu, à l'égard

des

des maux Physiques: car le mal moral n'est ni nécessaire, ni utile. La nature de l'homme n'exige pas qu'il choisisse mal; & il n'eut pû lui arriver du mal s'il eut toujours bien choisi; il en auroit, au contraire, reçu toutes sortes d'avantages. Pourquoi donc Dieu a-t il permis, que l'homme choisit mal, & qu'il tombât dans le péché? On remarque d'abord que la nature des Etres intelligens nous est beaucoup moins connuë, que celle des Etres matériels. Cependant pour tâcher de soudre cette difficulté; on fait voir que Dieu ne pouvoit empêcher le mauvais usage de la Liberté qu'en trois maniéres. 1. En ne créant aucun Etre doüé de cette Liberté. 2. En employant sa toute-puissance, pour empêcher que les Agens libres n'abusassent de leur Liberté. 3. En transportant l'homme dans une autre habitation, où il n'y eut aucunes occasions, qui pûssent le porter à faire un mauvais choix.

1. Mais si Dieu n'eut point créé d'Etre Libre; le Monde n'eut été qu'une pure machine, incapable d'aucune action; car la matiére est muë, mais ne se meut pas; les causes secondes n'auroient aucune efficace,

on n'auroit pû leur attribuer aucune action, puis qu'elles n'en auroient pas été proprement les Auteurs. De plus Dieu a créé le Monde pour exercer ses Vertus, & pour se plairre dans son Ouvrage. Or plus une créature lui est semblable, plus elle est suffisante à elle-même, plus lui doit-elle être agréable. Mais on ne sauroit douter que celle qui se meut d'elle-même, qui se plait en elle-même, qui est capable de recevoir & de reconnoitre un bienfait, ne soit plus excellente, & ne doive plairre davantage à celui qui l'a faite; que celle qui est incapable d'agir, de sentir, de reconnoitre un bienfait. Il vaut donc mieux que Dieu aît permis l'abus de la Liberté, que de priver toutes ses créatures d'un talent si précieux.

Outre cela, si les maux Physiques & d'imperfection, qui ont été des suites naturelles & nécessaires de la Création, n'ont pas empêché que Dieu ne produisit des créatures, parce que les avantages qui en revenoient étoient plus considérables, que tous ces inconvéniens: pourquoi des maux simplement possibles, qui devoient être des suites de l'abus de la Liberté, auroient-ils empêché Dieu de procurer les avan-

tages, qui devoient résulter de la création des Etres doüez de cette Liberté?

On remarque de plus que les Elections deviennent principalement mauvaises, à cause des maux naturels, qui en résultent: la haine de Dieu, la desobéïssance à ses ordres, l'homicide, le mensonge sont des péchez, parce qu'ils nuisent ou à nous, ou aux autres; les maux naturels sont donc, si l'Auteur en est cru, plus grands, que le mal moral. D'autre part la Liberté est un don de Dieu plus excellent, que toutes nos inclinations naturelles; si donc les maux qui résultent de ces inclinations n'ont pû empêcher Dieu de les créer; pourquoi voudroit-on que des maux moins considérables l'eussent détourné de la création d'une faculté beaucoup plus excellente?

On prétend faire voir encore, que la condition de l'homme eut été plus malheureuse, s'il eut été privé de la Liberté; puis qu'il n'y a que les Agens libres, qui puissent être parfaitement heureux. Mais, dit-on, on auroit voulu avoir les avantages, qui résultent de la liberté; mais on eut voulu, qu'elle eut été renfermée dans de certai-

taines bornes, & qu'il ne lui eut pas été possible de faire un mauvais choix, c'est-à-dire, de pécher. Mais on doute que cela eût pû se faire dans l'état présent des choses, & on en allégue diverses raisons.

2. On fait voir en second lieu que si Dieu interposoit sa toute-puissance, pour empêcher les mauvais choix de la Liberté, il en arriveroit de plus grans inconvéniens, que de l'abus même qu'on peut faire de cette Liberté. On prétend qu'il ne faut pas une moindre puissance pour empêcher l'action de la Liberté, que pour arrêter le cours du Soleil. Il faudroit d'ailleurs que Dieu changeât entiérement sa maniére d'agir avec les Agens libres, qui est de les retenir dans le devoir par les motifs des peines & des récompenses. Il empêcheroit ce qui nous plait le plus dans nos déterminations, qui est d'être bien persuadez, que nous aurions pû ne pas nous déterminer. Ajoutez à cela que les Agens libres, sont, pour ainsi dire, soustraits à la puissance de Dieu, pour n'être conduits & dirigez à ses fins, que par les ordres de sa Sagesse. Ce seroit donc vouloir ôter à Dieu l'exercice de l'une des plus excellentes de

 ses

ses vertus, que de vouloir qu'il interposât sa puissance, pour empêcher toutes les mauvaises déterminations de la volonté, qui sont l'exercice le plus excellent de sa Sagesse, & dans lequel elle reluit d'une façon toute particuliére.

3. Pour ce qui regarde le troisiême moyen d'empêcher les mauvais choix de la Liberté, qui seroit de transporter l'homme dans une autre habitation, ce seroit vouloir détruire entiérement le genre humain; qui a été fait pour habiter sur la Terre & non ailleurs. Il est vrai que les bons doivent être un jour transportez dans un autre lieu, pour y demeurer éternellement, mais ce n'est qu'après qu'ils auront été préparez sur la Terre, comme les Sauvageons dans une pépiniére, avant que d'être transplantez dans un Jardin, pour produire les fruits qu'on en attend.

L'Auteur finit cette Section en répondant à quelques difficultez, qu'on peut proposer contre son Systême & sur lesquelles nous ne nous arrêterons point. Nous nous contenterons de raporter la réponse à la difficulté qui est tirée du petit nombre de gens heureux, qu'il y a dans le Monde. L'Auteur

teur distingue de deux sortes de félicitez, l'une parfaite & l'autre mitigée, & imparfaite. Il avoüe qu'il y a peu de gens parfaitement heureux ; mais il y en a beaucoup plus qu'on ne pense qui le sont médiocrement. De là vient qu'il y en a peu, qui ne préférent la vie à la mort, quelques incommoditez, quelques maux qu'ils y soufrent. Il faut remarquer au reste, pour rendre justice à l'Auteur, que son Livre étant destiné contre des gens, qui, bien loin d'admettre la Révélation, la combattent, il n'a pû se servir des raisons que la Révélation lui auroit pû fournir. Il ne l'a employée, que pour répondre à des Objections tirées de cette même Révélation.

VI. On trouve à la fin du Livre un *Appendix*, duquel il est bon de dire quelque chose. Il y est traité de la Loi de Dieu, & est composé de trois Sections. 1. Dans la premiére on examine, pourquoi Dieu a donné des Loix aux hommes, qu'il savoit bien, que les hommes n'observeroient point ? Si je conçois bien la réponse de l'Auteur, voici ce à quoi elle se reduit. Les Loix que Dieu a données aux hommes sont ou naturelles ou positives ; les premiéres ne sont que des mo-

moyens qu'il employe pour leur aprendre ce qui leur convient & pour les porter à faire un bon choix ; les Loix positives servent à les rendre plus attentifs, & ces deux vuës sont si justes, si avantageuses à l'homme, que quoi que Dieu prévit que l'homme les violeroit, il a été beaucoup plus expédient de les lui donner, que de l'abandonner entiérement à sa conduite.

2. Dans la seconde Section on parle des peines & des récompenses, que Dieu lui propose, pour le retenir dans son devoir. Il y a quelques unes de ces peines qui sont des suites naturelles du mauvais usage de la Liberté, & qui justifient par conséquent la Sagesse de Dieu, qui ayant honoré l'homme d'un don si excellent, mais duquel il pouvoit abuser, lui a proposé des motifs si puissans pour le porter à faire de bons choix.

Il est vrai qu'il inflige aussi quelquefois des peines, qui ne sont point des suites naturelles du péché, c'est-à-dire, qui n'ont point de liaison nécessaire avec lui; mais Dieu n'inflige ces peines, que pour corriger les pécheurs, pour les détourner du vice, & pour empêcher, que les autres ne tombent dans les mêmes fautes.

On

On ne peut pas dire la même chose des peines que la Religion nous aprend être destinées aux méchans après cette vie ; car elles ne peuvent servir ni pour porter les méchans, à l'amendement, ni pour empêcher, que les autres ne tombent dans les mêmes crimes. Outre cela il repugne à la bonté de Dieu d'avoir fait des hommes accablez de tant de maux, qu'ils aimassent mieux ne point exister, que d'être exposez à tous ces maux. Cette bonté veut qu'il n'y aît point d'être qui ne soit bien aise de son existence. Enfin, si ces peines des méchans sont éternelles, il faut qu'elles ayent une cause naturelle, perpétuelle, & qui soit une suite des loix de la nature : car il est inconcevable, que Dieu se resolve à violer pendant toute l'éternité les Loix qu'il a lui-même établies, pour faire soufrir les méchans.

On répond que nous ne connoissons les peines éternelles que par la Révélation, qui a pû nous assurer de leur existence, sans nous en révéler la maniére ; parce que, peut-être, elle surpasse notre portée. Qui sait d'ailleurs si ces peines ne sont point utiles aux gens de bien pour les retenir dans leur devoir, & pour les faire persévérer

dans le bien? On doute aussi, qu'il vaille mieux ne point exister, que de soufrir les peines les plus rigoureuses préparées aux méchans; on croit fort probable que les damnez seront tout autant de fous, qui sentiront vivement leurs miséres; mais qui s'aplaudiront pourtant de leur conduite, & qui aimeront mieux être & être ce qu'ils sont, que de ne point être du tout. Ils aimeront leur état, tout malheureux qu'il sera, comme les gens en colére, les amoureux, les ambitieux, les envieux se plaisent dans les choses même, qui ne font qu'acroitre leurs miséres. Mais quand même ils souhaiteroient d'être détruits, cela n'est point contraire à la sagesse & à la bonté de Dieu, qui ne pouvoit éviter un tel inconvénient, sans tomber dans un plus grand, qui auroit rejailli sur tout son Ouvrage. Enfin on croit fort vraisemblable, qu'il n'y aura rien que de très-naturel dans la peine éternelle des méchans; que leurs soufrances seront une suite naturelle de leurs péchez, sans que Dieu soit obligé de violer les Loix de la nature pour les rendre malheureux. Les impies auront tellement accoutumé leur esprit à de faux jugemens, qu'ils n'en feront plus désormais d'autres.

Passant

Paſſant perpétuellement d'une erreur dans une autre ils ne pourront s'empêcher de déſirer perpétuellement des choſes, dont ils ne pourront joüir, & dont la privation les jettera dans des déſeſpoirs inconcevables, ſans que l'expérience les puiſſe jamais rendre plus ſages pour l'avenir; parce que par leur propre faute, ils auront entiérement corrompu leur entendement, & l'auront rendu incapable de juger ſainement d'aucune choſe. ...

3. Dans la troiſiéme Section, on demande pourquoi durant cette vie les gens de bien ſont ordinairement ſi malheureux, & les méchans ſi heureux. On répond premiérement que le fait n'eſt pas bien certain, puis que ſouvent certaines perſonnes ne ſont vertueuſes, que parce qu'elles ont été renduës telles par leurs afflictions. Leurs maux ont été la cauſe & non la ſuite de leur vertu. En ſecond lieu nous jugeons ſouvent très-mal du mérite des gens. Dans l'eſprit des Romains, *Scipion* étoit un homme de bien; au moindre mal qui lui arrivoit, ils ſe plaignoient des Dieux, ils doutoient de leur exiſtence. *Annibal* étoit un ſcélérat, digne de tous les revers de la fortune qu'il éprouva; pourquoi cela?

parce qu'il étoit l'Ennemi des Romains. A Carthage on jugeoit tout autrement qu'à Rome. Il nous arrive tous les jours la même chose.

En troisiéme lieu nous jugeons très-mal du bonheur & du malheur des hommes. Nous croyons tel homme fort heureux, qui dans le fonds est très-misérable: & tel excite notre pitié, qui exciteroit, peut-être, notre jalousie, si nous le connoissions bien.

Enfin, le principal bonheur de l'homme, tandis qu'il est ici bas consiste dans l'espérance; ce ne sont pas les biens que l'homme posséde, qui le rendent heureux, mais ceux qu'il attend, & dès qu'il en joüit, il court après d'autres qu'il croit plus capables de le satisfaire. Dieu donc a eu raison de priver souvent les gens de bien des félicitez temporelles, pour leur faire penser à chercher des biens plus réels & plus permanens.

L'Auteur finit en soumettant tout ce qu'il a avancé au jugement de l'Eglise Anglicane, & en desavoüant tout ce qu'il pourroit avoir enseigné de contraire à sa doctrine, ce qu'il ne croit pourtant pas avoir fait. Nous avons été longs sur cèt Article; mais la singularité de la matiére nous y a obligez.

Surtout

Surtout parce que nos Nouvelles vont dans des lieux, où il y a apparence que le livre de Mr. *King* ne pénétrera de long tems.

ARTICLE II.

MÉMOIRES *de* HENRI *de* LORRAINE, *Duc de Guise.* A Amsterdam, chez Thomas Lombrail. 1703. Grand *in* 12. du caractére de ces Nouvelles. Tom. I. pagg. 420. Tom. II. pagg. 261.

CES Mémoires furent imprimez à Paris *in* 4. & *in* 12. en 1668. Il s'en fit depuis une Edition en Hollande en petit *in* 12. Cependant on ne les trouvoit plus que rarement dans les Boutiques des Libraires. Notre dessein n'est point d'en donner ici un Abrégé. On peut voir ce qu'en a dit Mr. l'Abbé *le Gallois* dans le *Journal des* * *Savans* de 1668. L'idée qu'il en a donnée est assez juste; & nous souscrivons volontiers à l'éloge qu'il en a fait. Il est sûr qu'ils sont bien écrits, & capables de fixer agréablement l'attention du Lecteur. Mais nous avons

* *Tom. II. pag. 429. Edit. d'Amst.*

dessein de faire quelques remarques détachées, qui ne nous paroissent pas inutiles. Il est vrai que Mr. *Bayle* nous en fournira une bonne partie dans deux Articles de son Dictionaire, l'un est celui d'*Henri de Lorraine Duc de Guise*, & l'autre est celui de *Cerisantes*.

1. Ma premiére remarque est que, quoi que ces Mémoires soient bien écrits, & qu'on y trouve cèt air cavalier, qui plait tant dans les Mémoires écrits par des personnes de qualité, il ne laisse pas d'y régner un certain défaut, dont s'apercevront infailliblement ceux qui lisent les Livres avec quelque attention, & qui ont un peu de mémoire ; c'est que les mêmes choses y sont souvent raportées plus d'une fois, & voici comment. D'abord on les y trouve historiquement, & dans la suite on les y voit encore dans quelque entretien qu'a le Duc *de Guise* avec certaines personnes, & où il est obligé d'expliquer sa conduite, ou dans quelques autres occasions semblables. On a beau dire que cela sent plus son naturel, c'est un naturel, qui fatigue & qui ennuye. Les Ecrivains habiles évitent soigneusement ce défaut. Ils imitent les Auteurs Comiques, qui après qu'une action s'est pas-

sée sur la Scéne, s'il est nécessaire qu'un des Acteurs qui n'étoit pas présent la sache, supposent qu'on la lui a racontée en particulier, ou qu'on la lui dira dans la suite. On n'a qu'à jetter les yeux sur la premiére Comedie de *Térence*, pour en trouver des exemples. Ceux qui ne lisent que pour lire ne s'aperçoivent pas de cette adresse; mais ceux qui reflêchissent sur ce qu'ils lisent, ne manquent jamais de tenir compte à un Auteur, de leur avoir épargné de l'ennui en suprimant habilement ce qui n'auroit pas manqué de leur en causer.

2. La seconde remarque que je dois faire, c'est qu'il y a un certain air de vanité répandu dans tous ces Mémoires, qui ne fait pas honneur au Duc *de Guise*. Il se vante à tout propos & en toute occasion. Non content de ne suprimer aucune des loüanges qui lui ont été données en diverses rencontres, il se couronne de ses propres mains & s'encense à lui-même presque à chaque page. C'est là, je l'avoüe, un défaut assez général, quelque ridicule qu'il soit: mais il est plus pardonnable dans une conversation, que dans un Livre, où l'on ne doit rien mettre sur quoi on n'ait

fait de sérieuses réflexions.

J'avoüe qu'il y a un bon moyen de le justifier, c'est en supposant que ces Mémoires écrits en son nom, & où il est toujours introduit parlant ne sont pas de lui. Il est sûr que ce Duc mourut à Paris le second de Juin 1664. & les Mémoires ne parurent qu'en 1668. Je ne suis point l'Auteur de cette conjecture. On la trouve dans le Dictionaire de Mr. *Bayle* à l'Article de *Cerisantes*. Il l'a tirée d'une Apologie Manuscrite composée par Mr. de *Ste Helene* en faveur de Mr. *de Cerisantes* son frére, qui est fort maltraité dans ces Mémoires. Il soupçonne M. *de Sanction* Secretaire du Duc, & celui qui a publié ces Mémoires, de les avoir forgez, ou du moins, de les avoir embellis de ce qu'il y a de fabuleux, soit par un extrême zéle pour son Maître, soit pour rendre la piéce plus agréable, & plus digne d'être bien payée du Libraire. Si cette conjecture étoit bien fondée le Maître seroit entiérement justifié de ce côté-là; mais le Secretaire ne le seroit pas; on pourroit toujours le blâmer d'avoir peu ménagé l'honneur du Duc, en le faisant parler en fanfaron, & en homme tout plein de soi-même & de ses

pré-

prétendues bonnes qualitez. Mais je ne sai si Mr. de *Sainte Hélène* est bien fondé de soupçonner que ces Mémoires ne sont pas du Duc de *Guise*, ou qu'ils ont été extrêmément altérez. La raison particuliére que j'en ai alleguée, qu'ils n'ont été imprimez qu'après sa mort, n'est pas concluante; puis qu'on sait qu'il y a bien des gens qui ont laissé des Mémoires, pour n'être publiez qu'après eux.

3. Ces Mémoires commencent, par le voyage du Duc *de Guise* à Rome. Il l'entreprit à cause d'une malheureuse affaire, qui, à ce qu'il dit, n'avoit que trop éclaté dans le Monde, & qui l'obligea de demander permission à la Reine Mére alors Régente, de s'en aller à Rome, pour se tirer de l'embarras qu'elle lui causoit, aussi préjudiciable à sa réputation, qu'à l'établissement de sa fortune. Il ne nous aprend point quelle étoit cette affaire, & quoi qu'il nous dise qu'elle avoit assez éclaté dans le monde, peut-être bien des gens qui n'étoient pas de ce tems-là l'ignorent, & il ne sera pas hors de propos de la leur aprendre en deux mots. Ce * Duc eut

part

* *Mr. Bayle, dans son Diction. Critiq. à l'Article de ce Duc.*

part au Traité que le Comte de *Soissons*, le Duc de *Bouillon*, & quelques autres Mécontens conclurent avec l'Espagne ; & il fit un voyage public à Bruxelles, pour plus grande sureté de ce Traité. Cette fausse démarche fit qu'on le mit en justice comme criminel, & qu'il fut condamné par contumace le sixiéme de Septembre, 1641. Il fit son accommodement au mois d'Août 1643. Mais quelques mois après il se battit en duël avec le Comte *de Coligni*, à cause d'un différent où Madame *de Longueville* fille du Prince de *Condé* se trouva mêlée. Il est vrai qu'il ne craignit pas beaucoup les suites de cette action, quoi que ce fut un duël dans toutes les formes, qu'elle se fût passée au milieu de la Place Royale, & qu'il eut contre lui une partie des Princes du Sang. Ces circonstances & plusieurs autres, & les informations que le Parlement de Paris commença de faire faire à la requête du Procureur Général du Roi, n'empêchérent point que le Duc *de Guise* ne se montrât en Public, & n'allât faire la campagne l'année suivante au siége de Gravelines sous le Duc d'*Orleans*. *Il ne faut pas néanmoins douter*, dit Mr. *Bayle*, *que*

que cette avanture ne fût la principale cause du voyage qu'il fit quelque tems après au delà des Monts.

Etant à Rome il eut l'adresse de gagner l'affection d'*Innocent X.* & il s'en servit pour réconcilier ce Pape avec la France, & pour l'obliger à donner un Chapeau de Cardinal à l'Archevêque d'*Aix* frére du Cardinal *Mazarin*. Pendant son séjour en Italie, les Néapolitains se soulevérent, & mirent à leur tête un certain Pêcheur nommé *Thomas Angelo Maïa*, & vulgairement *Masaniello*. Cèt homme de rien commanda pendant quinze jours à deux cens mille hommes, qui lui obéïssoient avec une aveugle soumission; & périt ensuite malheureusement; ce qui appaisa les troubles pour quelque tems: mais ayant ensuite recommencé avec plus de force, le Duc s'ofrit aux Néapolitains, qui le demandérent pour leur Chef. Ces Mémoires contiennent toutes les actions du Duc depuis son arrivée à Naples, jusques à ce qu'ayant été fait prisonnier par les Espagnols, ils le transférérent en Espagne; où, à ce qu'il dit en finissant ses Mémoires, il devoit trouver la fin de ses disgraces & sa liberté.

Peut-être que le Lecteur ne sera pas

fâché

fâché d'aprendre en peu de mots les suites de l'Histoire d'un Prince si extraordinaire, & dont les avantures tiennent si fort du merveilleux, qu'elles pourroient presque passer pour Romanesques.

Ce fut en 1648. qu'il fut fait prisonnier, & il ne sortit de prison qu'au mois d'Août 1652. à la sollicitation du Prince *de Condé*. On croit que la Cour d'Espagne consentit d'autant plus facilement à sa liberté, qu'elle espéra que le Duc *de Guise* retournant en France y susciteroit des brouilleries & des factions. La conjecture même avoit assez de fondement, puisque c'est l'opinion commune, que s'il avoit été sécouru de la France, comme on le lui avoit promis, il se fut absolument rendu Maître du Royaume de Naples, après en avoir chassé les Espagnols. Mais on croit que la Cour de France ne souhaitoit pas que le Duc afermit son autorité dans ce Royaume, & qu'elle jugea qu'il étoit plus de son intérêt que les Habitans de ce Pays-là fussent au pouvoir des Espagnols, que s'ils devenoient sujets de la Maison de *Lorraine*. C'est là naturellement la conséquence qu'on peut tirer de la lecture de ces Mémoi-

moi-

moires, quoi que le Duc y fasse toujours extrêmément valoir son attachement à la Couronne de France, & qu'il déclare plus d'une fois, qu'il n'avoit point en vuë de se rendre Souverain.

Quoi qu'il en soit, l'Espagne se trompa dans ses conjectures. Le Duc *de Guise* étant de retour en France ne songea point à des cabales, qui pussent accommoder les affaires de cette Couronne. Il s'occupa beaucoup plus de galanteries. Il entreprit même une expédition pour tâcher de se rétablir dans Naples, mais ce fut plutot une affaire d'ostentation, qu'un dessein solide. Il publia pourtant pour se disculper, une Rélation de cette levée de Boucliers. On la trouve dans un Recueil historique de diverses Piéces imprimé en Hollande *in* 12. l'an 1666. Peut-être ne feroit-on pas mal d'en donner une nouvelle Édition, pour l'ajouter à ces Mémoires, & en grossir un peu le second Tome, qui n'est pas proportionné au premier.

Le Duc *de Guise* obtint la charge de grand Chambellan, qui étoit vacante depuis la mort du Duc *de Joyeuse* son frére. Il fut choisi en 1656. pour aller au-devant de la Reine de Suéde, qui

qui venoit en France. Il parut fort dans le fameux Carrouzel de l'an 1662. & mourut deux ans après ainsi que nous avons dit. *Il ne laissa point d'enfans*, dit Mr. *Bayle*; *tous ses fréres étoient morts*, *ses deux Sœurs sont mortes depuis*, *sans avoir été mariées*. L'Auteur de l'Eloge de ce Prince qui est au devant de ses Mémoires, étoit par conséquent bien mal instruit, ou s'est bien mal expliqué, quand il assûre qu'*il a laissé un Successeur digne de lui*. Cela se devroit entendre naturellement d'un Fils, & non d'un parent, quel qu'il puisse être, qui succéde à nos biens & à notre nom; cependant Mr. *Bayle*, qui ne marche pas à tâtons, dit positivement qu'il ne laissa point d'enfans. Qu'il est aisé de donner dans l'équivoque, quand on ne prend pas soin de s'expliquer bien nettement!

4. Je dois encore remarquer, qu'à ne juger du Duc *de Guise* que par ses Mémoires, bien loin de le regarder comme un homme qui eût de la pieté; on ne peut pas même s'en former l'idée d'un honnête homme selon le Monde. Je ne parle plus de cette vanité insupportable, qui paroit à chaque page; ni de cette ambition sans bornes, dont il ne fait pas scrupule de se glori-

cifier ; ces vices, quelque grands qu'ils soient, passent pour des vertus dans le Monde ; mais on voit qu'il ne se faisoit pas scrupule de mentir & de tromper dans les occasions, & d'une maniére même assez grossiére. Il ne fit pas non plus difficulté de faire assassiner un homme, qui avoit tramé quelque chose contre ses intérêts, & qu'il n'osa faire châtier juridiquement, de peur de quelque tumulte. Aprés avoir fait faire un si beau coup, il fit semblant d'être fort en colére contre les Ministres de sa cruauté, & de vouloir les faire pendre ; il n'accorda même en aparence leur pardon, qu'aux pressantes instances, qui lui en furent faites. Je pourrois alleguer divers autres exemples semblables de * conduite, qui ne font, peut-être, pas trop d'honneur au Duc *de Guise* : mais, aprés tout, peut-être pourrois-je aussi me tromper. Je n'entens rien dans les régles de la Morale des Politiques, & peut-être condamnerois-je comme un défaut, ce qui, dans cette belle Science, passe pour une excellente vertu.

5. Le

* *Voyez entr'autres ce qu'il dit de lui depuis la pag. 385. du Tom. I. jusques à la 389.*

5. Le caractére de ce Prince paroît merveilleusement dans une Lettre qu'il écrivit au Chevalier *de Guise* son Frére, lors qu'il étoit sur le point de s'aller mettre à la tête des soulevez de Naples; sa vanité & son peu de délicatesse de conscience s'y découvrent également. Voici quelques traits du premier de ces défauts. *Je n'attens que l'armée navale pour m'embarquer & aller à Naples, où je suis attendu avec plus d'impatience, que n'est des Juifs la venuë du Messie. Si l'on croit au bon homme* Marcheville, *je serai plus puissant que le Grand Seigneur; puis qu'il ne sauroit plus mettre cent soixante & dix mille hommes ensemble, comme sont les gens en armes, qui m'attendent pour m'obéir. Naples est un beau Théatre de gloire, devant aller combattre un fils d'*Espagne, chasser son Armée, prendre trois Châteaux, beaucoup de Places fortes dans le Royaume, & reprendre dix postes perdus & bien fortifiez dans une seule ville. Je le donne à qui que ce soit d'avoir plus de besogne à faire, ni plus de gloire à aquérir, si je joüe bien mon personnage; quelque difficile qu'il paroisse l'on me fait croire que j'en viendrai à bout peu de tems après mon arrivée.*

* *Don Jean d'Autriche.*

vie. Je vous garderai néanmoins quelque chose à faire; & vous aurez part au gateau.

La délicatesse de conscience de notre Duc paroit par ce qui suit dans la même Lettre. *Volez ce que vous pourrez atraper, & s'il est possible les gros diamans du bonhomme* Chevreuse; *ne laissez rien à l'Hôtel de* Guise; *enfin qu'il n'y ait ni serrures, ni cassettes à l'épreuve de vos mains.*

6. Je finirai par un autre trait de la vanité du Duc *de Guise*; mais dont on ne lui doit pas faire un crime, puis qu'il y a bien des gens d'un moindre rang que le sien, qui croyent comme lui, que le Ciel s'intéresse assez en leur fortune, pour faire des miracles en leur faveur. Il nous aprend qu'il en arriva un singulier, pour lui annoncer son malheur, & la prison où il devoit être renfermé peu de jours après. Voici le Phenoméne. Dans la nuit la plus belle & la plus claire du Monde, la Lune, qui étoit perpendiculairement sur sa tête dans le Palais de Naples, où il logeoit, parut environnée d'un cercle noir, large environ d'un pié, distant également de son corps, & dont la largeur & la circonférence étoit si grande, qu'elle enfermoit généralement

ment tout son palais. Voila, sans contredit, un miracle des plus surprenans qui soient arrivez depuis la création du monde. La Lune perpendiculaire sur la ville de Naples, qui est à 41. degrez cinq minutes de Latitude Septentrionale, & si bien perpendiculaire, qu'on pouvoit connoître, qu'un cercle assez petit qui l'environnoit couvroit précisément le Palais du Duc *de Guise*; on ne peut douter après cela que ce Duc ne fut l'objet d'une providence toute particuliére de Dieu. C'est cette providence, qui, comme il nous l'aprend dans la même page, l'avoit fait naitre sous un tel aspect des Planétes, qu'un fameux Astrologue d'Italie nommé le *Cucurulle*, lui prédit qu'il seroit fait prisonnier, peu de tems avant que ce malheur lui arrivât. Qui ne croira pas après cela à l'Astrologie judiciaire? Il est vrai qu'on ne nous raporte cette prédiction qu'après coup; mais c'est là une legére difficulté, & qui ne fera pas de peine à ceux qui sont amoureux d'un si bel Art.

AR-

ARTICLE III.

* *De la* VERITABLE ELOQUENCE, *ou Réfutation des Paradoxes sur l'Eloquence, avancez par l'Auteur de* la Connoissance de soi-même. A Paris, chez Michel David. 1703. *in* 12. Pagg. 401.

LORS que le Livre *de la Connoissance de soi-même* par le R. P. *Lamy* Bénédictin parut, la plûpart des gens de Lettres ne furent pas peu surpris, que ce bon Religieux eut entrepris dans son Livre de faire la guerre à l'Eloquence & à la Poësie, pour les desarmer, ou, du moins, pour nous aprendre à nous donner de garde des pernicieux charmes de ces deux Sœurs, qui n'ont point d'autre but que de surprendre & de séduire les hommes. Mr. *Gibert* Professeur d'Eloquence au Colége *Mazarin* a crû qu'il étoit de son devoir de prendre les armes, pour défendre la *Sérenissime Princesse Rhétorique.* Ce sont les Trophées de sa vi-

* *Cèt Extrait nous a été envoyé par un Savant de Paris de bon goût, & qui a beaucoup de mérite.*

œtoire qu'il donne au Public sous le tître de *la véritable Eloquence* &c. Ce Livre est enrichi d'une Préface, où l'Auteur temoigne au R. P. *Lami* le scrupule qu'il a de troubler, peut-être, le repos dont il joüit, ou, s'il continuë de s'occuper, d'interrompre un travail dont le fruit seroit plus utile au Public, *qu'une Réponse aux doutes qu'il lui adresse, sur la Rhétorique & sur la Poësie.* Ainsi, Monsieur *Gibert* ne donne au Public cette réfutation des paradoxes sur l'Eloquence, que comme *des doutes qui lui sont venus de la lecture de ce que le P. Lami a écrit touchant ces deux Arts.* Ce Volume est divisé en 27 Chapitres.

Mr. *Gibert* examine dans le premier si l'Auteur *de la Connoissance de soi-même* n'a attaqué que la fausse Eloquence. Il entre tout d'un coup en matiére, & ne dissimule point qu'il a dessein de faire voir par ses Objections, la fausseté d'un Paradoxe, qui lui paroit insoutenable, c'est que le P. *Lami* avance, que *l'Eloquence ou la Rhétorique corromt l'esprit & le cœur.* Entre plusieurs preuves qu'il aporte contre le P. *Lami*, pour lui faire voir qu'il attaque la vraye Eloquence aussi bien que la fausse, celle-ci en est une. Le P.
Lami

Lami dit *qu'une Eloquence est fausse dès lors qu'elle s'enseigne, & il suffit qu'elle s'enseigne pour être fausse*. Mr. *Gibert* prétend que la vraye Eloquence se peut enseigner, d'où il conclut que le P. *Lami* attaque aussi la vraye Eloquence.

Le second Chapitre examine, si les idées que l'Auteur de *la Connoissance de soi-même* a données de la vraye & de la fausse Eloquence ne sont point obscures, confuses, & fausses. Le P. Lami donne à la Rhétorique ordinaire les caractéres qu'il a attachez à la mauvaise Rhétorique, en définissant la Rhétorique de l'Ecole, *l'Art de persuader à force d'ornemens, de figures, & de mouvemens; l'Art de persuader sans raison, l'Art de convaincre, à force de passionner*. Mr. *Gibert* lui montre que cette idée se détruit par elle-même, puis que *passionner* selon le P. *Lami* c'est *aveugler*: & *convaincre*, selon le langage de tous les hommes, c'est donner des raisons claires & démonstratives; ainsi *convaincre* en *passionnant*, ce seroit *éclairer* en *aveuglant*, ou *aveugler* en *éclairant*. Il montre ensuite que le P. *Lami* n'est pas plus heureux dans les caractéres qu'il donne à la vraye Eloquence, en disant, qu'elle

est *plus occupée du soin de nous éclairer, que du soin de nous étourdir; plus apliquée à persuader qu'à convaincre.* Le P. *Lami* auroit dû dire selon ses principes, *plus apliquée à convaincre qu'à persuader*, puis que convaincre c'est éclairer, & persuader c'est attirer à un sentiment par des maniéres engageantes, c'est-à-dire, plaire & toucher. Or, selon le P. *Lami*, *plaire & toucher*, c'est *étourdir*; donc dire que la vraye Eloquence est plus occupée à persuader qu'à convaincre, c'est dire, qu'elle s'attache plus *à étourdir qu'à éclairer.* Si le P. Lami avoit donc bien suivi ses principes, il auroit dû dire que la vraye Eloquence est plus apliquée* *à convaincre qu'à persuader* &c.

Dans le troisiême Chapitre Mr. Gibert tâche de donner une idée plus juste de la fausse Eloquence. Il donne ce nom à celle qui n'a qu'une vaine aparence d'Eloquence sans avoir la so-

* *Il me semble qu'il y a bien des équivoques dans toute cette dispute. On les léveroit, si on prenoit soin de donner des idées bien claires de ce que c'est que* persuader, convaincre, *&c. & en distinguant diverses sortes de persuasions & de convictions. On ne peut examiner tout cela dans une Note.*

solidité, en sorte que l'on puisse s'y tromper. Sur ce principe l'enflure du Discours, qui a une vaine aparence du sublime; la fureur hors de propos, qui imite le pathétique; le Stile froid, qui affecte le stile plaisant, agréable, & modéré; le Stile bas & le burlesque; qui contrefont le simple & le naïf, sont les caractéres fondamentaux de la fausse Eloquence &c.

Dans le Chapitre quatriême l'Auteur s'efforce de donner une juste idée de la vraye Eloquence. Il prend pour principe, que toute Eloquence parfaite est une vraye Eloquence, & tout Orateur parfait un véritable Orateur. Le premier caractére qu'il donne au parfait Orateur, & qui est comme le fondement ou l'abrégé de tous les autres, c'est de traiter châque chose d'un stile propre & convenable. Les petites choses d'un stile simple, les médiocres d'un stile plus noble; & les grandes d'un stile sublime. La raison qu'il en donne, c'est que la bienséance dans le Discours fait le caractére du parfait Orateur. Le Stile simple est pour éclairer, pour instruire, pour prouver, &c. S'agit-il d'un Eloge & d'un Panégyrique? Faut-il parler des devoirs de la vie civile, expliquer à

propos un lieu commun? On se sert du stile, qui tient le milieu entre le simple & le sublime. C'est là qu'on prodigue avec bienséance toutes les graces de la diction, &c. L'emploi du grand & du sublime est d'exciter les passions & tous les mouvemens. Rien n'est plus opposé aux principes du P. *Lami.* Mais Mr. *Gibert* lui met en tête un passage de *Ciceron* & un autre de S. *Augustin*, deux Auteurs que son adversaire n'oseroit démentir.

Il commence à montrer dans le cinquiême Chapitre, qu'il est faux que la Rhétorique ordinaire corrompe l'esprit & le cœur. Quelcun, dit-il, s'est-il aperçu, qu'*Aristote*, *Ciceron*, & *Quintilien* se soient gâté le jugement par cèt attachement qu'ils ont eu à faire de si longues & de si profondes méditations sur les préceptes de cèt Art? Que faut-il lire pour nous perfectionner l'esprit, si *Cicéron*, *Démosthéne*, & *Quintilien* sont les Ecueils de la raison.

Le sixiême Chapitre est employé à faire voir, qu'en supposant que la Rhétorique ordinaire fait tout le mal qu'on lui impute injustement, on auroit du moins tort de l'accuser d'en faire aucun dans les Sciences spéculatives, ni mê-

même dans celles qui sont de pratique, puis qu'elle n'y met point le pié.

Dans le Chapitre septiéme Mr. *Gibert* montre que l'Auteur de *la Connoissance de soi-même* croit la Rhétorique nuisible ou dangereuse à tous les hommes sans exception.

L'Auteur examine ensuite dans le Chapitre huitiéme, si c'est altérer la vérité, que d'amplifier. Il avoüe que lors que l'Orateur s'engage malheureusement à soutenir la fausseté & à défendre l'injustice, son Eloquence altére la vérité & dans les faits, & dans le droit ou dans les principes; il convient qu'elle ajoute à la vérité, ou qu'elle y retranche, quelquefois même avec excès. Mais lors que l'Orateur n'abuse point de son Art en faveur du mensonge, les ornemens dont il se sert, n'altérent, ne déguisent, & ne falsifient point la vérité.

Il fait voir dans le Chapitre neuviéme, que les idées sensibles & les images vives & touchantes ne gâtent, ni altérent, ni ne falsifient point la vérité. Après avoir examiné en Philosophe la nature des idées & de l'imagination, & avoir prouvé qu'il y a des idées sensibles, qui sont les signes des véritez intelligibles, il conclut qu'à cause de

la dépendance dans laquelle est l'esprit à l'égard du corps & par le corps aux objets, qui l'environnent, un homme ingénieux & habile découvre dans ces objets des raports & des similitudes avec les véritez les plus sublimes, qu'il veut expliquer, pour les faire entrer par ce moyen dans cèt esprit attaché au corps, & par le corps attaché aux objets. Il veut qu'on en juge par les Paraboles que *Jesus-Christ* aportoit de la semence, du bon grain, du festin fait par un Pére de famille, des Ouvriers, qui travailloient diversement, de l'enfant prodigue, & par plusieurs autres exemples tirez de l'Ecriture Sainte, comme est cette expression, *tribus digitis appendit Orbem Terrarum*, * *qui soutient de trois doits toute la masse de la Terre, &c.*

Il montre dans le dixiéme Chapitre, que la Rhétorique ordinaire ne retrécit point la capacité & l'étendue de l'esprit. Toute Eloquence & toute autre chose, qui produira ou fortifiera dans le cerveau les traces convenables à l'ambition, à l'avarice, aux plaisirs charnels rétrécira en même tems l'esprit, pour recevoir les impressions des vertus contraires, quoi que la même cause

* *Isaye.* XL. 12.

cause lui donne de l'étenduë pour les trois vices que nous avons nommez. Mais aussi toute Eloquence qui produira ou fortifiera les traces convenables à la modestie, au desintéressement, à la continence, retrécira en même tems l'esprit, par raport aux vices opposez, en lui donnant une très-grande capacité par raport à ces vertus &c.

Le Chapitre onziéme fait remarquer que l'Eloquence ordinaire n'afoiblit point, n'enchaine point, ni n'aveugle point l'esprit. L'Auteur y met les argumens du P. *Lami* à l'épreuve en les opposant aux images sensibles, & aux métaphores tirées de l'Ecriture Sainte. Il n'oublie pas de faire souvenir le P. *Lami*, que dans son discours même tout est métaphorique, tout est figuré, tout est cadencé par poids & par mesure. Il lui remet devant les yeux ces expressions *resserrer*, *aveugler*, *enchainer*, *affoiblir l'esprit*, *ténébres*, *ténébreux*, *manége*, *ravage* &c. Métaphores qui, chez le P. Lami, attribuent à l'esprit les modifications du corps; l'interrogation, l'exclamation, de mauvaises antithéses, comme *harangueurs*, *haranguez*; *passionnant*, *passionnez*; *ressusciter les morts*, *faire pâmer*

les vivans. Hyperbole où le P. *Lami* creuse les traces du cerveau d'outre en outre avec *le burin des esprits*; les exagérations, & en général tous les ornemens, que le P. *Lami* blâme dans un Discours, se trouvent dans le sien.

L'Auteur prend la défense des Passions dans le douzième Chapitre, comme il a pris celle des idées sensibles & des images. Marchant sur les traces de l'illustre Prélat Monseigneur l'Evêque *de Meaux*, qui enseigne qu'on trouve dans les Pseaumes ces grands mouvemens, qui enlévent & qui entraînent le Lecteur, il raporte l'exemple du Pseaume * LXXXI. *Deus stetit in Synagoga Deorum, Dieu s'est trouvé dans l'Assemblée des Dieux*; du Pseaume † XCIII. où l'on trouve ces paroles, *Domine plebem tuam conterunt, hæreditatem tuam affligunt, &c. Seigneur, ils afligent votre peuple: ils oppriment votre héritage*; & celles-ci du même Pseaume; *qui plantavit aurem non audiet? aut qui finxit oculum non considerat &c. Celui qui a fait l'oreille n'entendra-t-il point? Celui qui a formé l'œil ne verra-t-il pas?* &c.

Le

* *Selon la Vulgate, & le LXXXII. selon l'Ebreu.* † *XCIV. selon l'Ebreu.*

Le Chapitre treisiême prouve que l'Eloquence ordinaire n'est nuisible, ni à la justesse, ni au bon gout de l'esprit; & cela, en opposant au P. *Lami* l'Eloquence de S. Augustin, de tous les Péres, & de l'Ecriture même, au Chapitre X. de l'*Exode*, & au Chapitre XVII. du Livre de la *Sagesse*, où les richesses de l'Eloquence sont comme prodiguées. &c.

Le Chapitre quatorziême passe en revuë l'Art de parler comparé par *Platon* à l'Art d'assaisonner les alimens & cité par le P. *Lami*, à qui Mr. *Gibert* oppose ici ce passage de S. *Augustin*. *Quoniam quandam habent similitudinem vescentes atque discentes propter fastidia plurimorum etiam ipsa, sine quibus vivi non potest, alimenta condienda sunt &c.* "*Parce que ceux qui mangent & ceux qui aprennent se ressemblent en quelque chose; à cause du dégout de plusieurs, il faut assaisonner les viandes même qui sont absolument nécessaires à la vie.* &c.

L'Auteur attaque dans le Chapitre quinziême un autre Paradoxe du P. *Lami*, savoir que l'Eloquence est nuisible à la tranquilité & à la pureté du cœur. Il combat ce Paradoxe par plusieurs raisons, & entr'autres par ce

passage de l'Ecriture Sainte, *Proverb. Ch. V. vers. 12. Pourquoi ai je détesté la Discipline, & pourquoi mon cœur ne s'est-il point rendu aux remontrances qu'on m'a faites?* Il demande ensuite au P. *Lami* si le repentir qu'un homme a de sa faute, si les mouvemens de crainte & d'amour de Dieu excitez par l'Eloquence d'un Orateur Chrétien corrompent & empoisonnent le cœur &c.

Il montre dans le Chapitre seiziéme, qu'on ne peut pas apeller avec justice l'Eloquence ordinaire *l'Art de déclamer*.

Dans les Chapitres dix-septiéme & dix-huitiéme Mr. *Gibert* prend la défense de la Poësie contre le P. *Lami*. Il pose pour principe, que dans un homme sage, qui a le génie Poëtique ce talent n'est point une maladie. L'Ecriture Sainte ne méprise pas la Poësie, puis que dans les Pseaumes & entr'autres dans celui, où l'on célébre la sortie triomphante du peuple Ebreu hors d'Egypte, & qui commence par ces mots * *In exitu Israël de Ægypto, quand Israël sortit d'Egypte*, on voit régner partout la force de la Poësie, comme l'a remarqué Mr. l'Evêque *de Meaux* dans sa Dissertation sur les Pseau-

* *Pseáum. CXIV. selon l'Ebreu.*

Pseaumes. La cadence, le nombre, & la rime, ne dégradent point les plus grandes véritez & ne les rendent point badines; puis que l'harmonie du discours nous est venuë de la Nature, comme un moyen propre pour persuader &c.

Les Chapitres suivans continuent de réfuter diverses erreurs du P. *Lami* sur la même matiére.

ARTICLE IV.

NOUVEAUX ELÉMENS D'ALGÉBRE, *ou*, *Principes Généraux pour résoudre toutes sortes de Problêmes de Mathématique. Par Mr.* OZANAM *Professeur des Mathématiques.* A Amsterdam, chez George Gallet. 1702. in 8. pagg. 668. d'un caractére plus gros que celui de ces Nouvelles.

ON sera surpris que je parle si tard de cèt Ouvrage, surtout quand on se souviendra, qu'il y a plus de * dix-huit mois que j'en ai annoncé l'Edition. Mais il est bon d'avertir le

* *Voyez les Nouvelles de Novembre 1701. pag. 599.*

Lecteur une fois pour toutes, qu'outre que quelquefois l'impression d'un Livre dure fort long-tems, depuis qu'elle a été commencée, jusqu'à ce qu'on l'aît achevée ; l'intérêt des Libraires est souvent cause que nous n'avons les Livres qui s'impriment en ce Pays, que longtems après qu'ils ont paru dans les Pays étrangers. Quand nous pouvons en avoir quelque exemplaire avant qu'il se débite, nous ne manquons pas d'en profiter ; mais cela n'arrive pas toujours. Par exemple nous avons eu le dernier Volume qui a paru de l'*Histoire de Loüis XIII.* par Mr. *le Vassor*, longtems avant qu'on le trouvât dans les Boutiques des Libraires de ce Pays ; & c'est ce qui fait que nous en avons parlé assez tôt. Pour ce qui regarde le Traité d'Algébre de Mr. *Ozanam*, nous sommes très-bien informez, que, quoi qu'imprimé à Amsterdam, on l'a vû en France, en Allemagne, & ailleurs avant qu'il aît paru ici : C'est pour cela que nous n'en ferons pas un Extrait aussi long, que si c'étoit un Livre tout-à-fait nouveau dans les Pays étrangers. Nous nous contenterons d'en donner l'idée qu'en donne Mr. *Ozanam* dans sa Préface, sans y ajouter presque rien de particulier.

lier. Il définit l'Algébre *une sorte de calcul par le moyen duquel on cherche une vérité cachée sur un sujet de Mathématique, & la résolution d'un Problème possible dans les Mathématiques, de sorte que par ce calcul on peut découvrir les proprietez les plus cachées de la quantité, & en resoudre les questions les plus difficiles.*

L'Algébre dont on se sert à présent n'a point été connuë des Anciens, ce fut l'incomparable *Viéte* qui l'inventa il y a environ un Siécle, & c'est pour cette raison qu'on la nomme aujourdhui *Analyse nouvelle.* L'Auteur de ce bel Art en inventa aussi les termes, *Descartes* qui vint après ne voulut pas se servir de ces termes, ce que Mr. *Ozanam* soupçonne être procedé d'un esprit de vanité, en quoi il a été suivi de quelques autres. Pour lui, il a crû qu'il devoit conserver quelques uns de ces termes, tant pour leur faire honneur, que parce qu'ils ne paroissent barbares, qu'à ceux qui n'entendent pas bien le Latin & le Grec, & qu'ils sont plus expressifs & plus propres pour faire retenir les préceptes que donne l'Auteur.

On est assez partagé sur la question, à laquelle on doit donner la préférence,

ce, ou à l'Algébre ou à la Géométrie? Mr. *Ozanam* prend un milieu dans la décision de cette question. Comme l'Algébre est l'Art d'inventer & de connoitre l'ordre qu'on doit suivre, pour découvrir une vérité cachée, on doit la préférer à la Géométrie, quand il s'agit de rechercher cette vérité: mais on doit préférer le langage Géométrique aux expressions analytiques, quand on veut faire la démonstration de la vérité qu'on a découverte par l'Analyse. C'est la méthode qu'a suivie Mr. *Ozanam* dans son Traité *des lignes du premier genre* imprimé à Paris en 1687. Il est certain que par l'Algébre l'esprit est bien convaincu de la vérité d'une Proposition, mais il n'est pas si bien éclairé par cette voye, que par la Géométrie, qui d'une verité connuë le conduit agréablement à une autre vérité aussi connuë, & de cette seconde à une troisiême, jusqu'à ce que par un enchainement clair & net de raisonnemens tirez immédiatement les uns des autres, il se trouve pleinement persuadé de la vérité qu'il cherchoit; au lieu que par l'Analyse on passe bien d'une vérité à une autre; mais par un chemin un peu obscur, à cause des diffé-

différens remuemens des lettres, qui par leur confusion ne donnent pas à l'esprit une lumiére si nette que la Géométrie. La maniére de faire la Démonstration d'un Théorême par l'Analyse semble puérile à l'Auteur, & seulement propre pour les paresseux, ou pour ceux qui ne sont pas bien forts dans la Géométrie. D'ailleurs il est certain que les opérations littérales sont beaucoup plus faciles que celles de l'Arithmétique, & que les raisonnemens de la Géométrie.

L'Auteur a divisé son Traité d'Algébre en trois Livres. Le premier contient une espéce de Logique abrégée, qu'il appelle, à l'imitation de *Viete*, *Logistique Spécieuse*; on y trouve les quatre opérations principales qu'on fait par lettres sur les Grandeurs, tant en entiers qu'en fractions, & tant en quantitez rationelles qu'en irrationnelles, avec l'extraction des Racines & la régle de Proportion. Tout cela est expliqué par ordre en six chapitres, dont le premier traite des Monomes ou quantitez simples, où l'on voit la génération des Puissances, & des Polynomes avec l'Extraction des racines quarrées, cubiques, & autres en lettres. Le second traite des Polynomes

ou

ou quantitez composées, où l'on explique & démontre les régles des *plus* & des *moins*, qui ont fait de la peine à des gens d'ailleurs habiles, lesquels n'ont expliqué que fort obscurément & très-imparfaitement pourquoi *moins* par *moins* donnoit *plus*, & *plus* par *moins*, ou *moins* par *plus* donnoit *moins*. Ces régles servent de fondement, pour les quatre principales opérations littérales, qui sont l'addition, la soustraction, la multiplication, & la division de ces quantitez composées, où l'on voit la formation de leurs Puissances, qui sert de modelle pour tirer telle racine qu'on voudra d'une grandeur proposée, soit en nombres, soit en lettres. Le troisiéme traite des fractions littérales, dont les opérations sont à proportion les mêmes, que celles des fractions en nombres. Le quatriéme explique la Régle de trois, & enseigne à reduire une fraction en proportion, ce qui est très-utile pour toutes les Opérations de l'Arithmétique par Géométrie. Le cinquiéme traite des quantitez irrationelles, tant réelles, qu'imaginaires, dans trois Sections, où l'on trouve le calcul des racines simples, composées & universelles, de quelque genre que ce soit. Enfin, le sixiéme

sixiême donne les principaux abrégez, dont on peut se servir utilement dans toutes les opérations de l'Analyse, & surtout pour la division, & pour la racine cubique & sursolide des Binomes.

Le second Livre comprend dans huit Chapitres tout ce que l'on peut dire de plus utile & de plus nécessaire des Equations, sans lesquelles un Problême ne peut se resoudre. Le premier Chapitre traite des Equations en général, & explique les principaux termes, qui leur apartiennent. Le second enseigne diverses maniéres de reduire tellement une Equation, que l'on en puisse facilement connoitre les Racines. Le troisiême chasse les Asymmétries d'une Equation, quand il y en a, sans quoi on ne peut en connoitre les Racines, du moins si la quantité inconnuë se trouve dans l'Asymmétrie. Le quatriême traite de la nature des Equations, & examine le nombre & la qualité des Racines d'une Equation. Le cinquiême aplique les quatre principales opérations de l'Arithmétique aux Racines d'une Equation sans les connoître, & en tire même telle Racine qu'on souhaite. Le sixiême traite des termes d'une Equa-

Equation, & enſeigne la maniére de la transporter, c'eſt-à-dire, de la changer en une autre, où le terme qu'on voudra s'évanoüiſſe, ce qui donne de la facilité, pour en pouvoir connoitre les racines, tant par le calcul, que par la Géométrie, ſurtout quand il n'y a point de ſecond terme. On trouve dans le ſeptiéme l'uſage des Equations, & la maniére de trouver le Problême, dont la réſolution dépend d'une Equation propoſée. Enfin le huitiéme donne la réſolution des Equations, c'eſt-à-dire, la maniére d'en connoitre les Racines par le calcul, où l'on trouve le fondement & l'origine de la Méthode de *Deſcartes* pour la réſolution des Equations de quatre dimenſions.

On trouve dans le troiſiême Livre l'aplication des régles des deux précédens à la réſolution de pluſieurs problêmes d'Arithmétique, dont le premier contient une Liſte d'un nombre égal de Problêmes déterminez, Simples, Plans, & Solides: & le deuxiême traite amplement des Simples, des Doubles, & des Triples Egalitez, pour la réſolution des Problêmes indéterminez en nombres rationels.

ART. I.

ARTICLE V.

LETTRE *de Mr.* PAUL BUISSIÉRE, *Maître Chirurgien & Membre de la Societé Royale de Londres. Pour servir de Réponse à Mr.* Mery, *de l'Académie des Sciences. Sur l'usage du* Trou Ovale *dans le Fœtus.* A Paris. in 12. Pagg. 92.

UNE personne de mérite & pour laquelle plus d'une raison nous oblige d'avoir toutes sortes d'égards, nous a envoyé ce Livre de Paris. Quoi qu'il ne soit pas tout-à-fait nouveau, cette raison nous obligeroit d'en donner l'Extrait, quand même la matiére qui y est traitée ne seroit pas aussi curieuse qu'elle l'est effectivement.

Nous avons parlé dans nos * Nouvelles du Livre de Mr. *Mery* auquel celui-ci sert de réponse, & avons expliqué assez au long son Systême sur l'usage du *Trou Ovale*. Ceux qui en auront perdu les idées peuvent consul-

* *Mars* 1700. *pag.* 270. *On a aussi parlé du Systême de Mr. Mery, dans les Nouvelles d'Octobre.* 1702, *pag.* 378.

sulter l'endroit de nos Nouvelles, que nous citons à la marge. Dans le Livre que Mr. *Mery* publia en 1700. & dont nous donnons l'Extrait dans l'endroit déja cité, il y a une Réponse à une premiére Lettre de Mr. *Buissiére*. Celle qui fait le sujet de cèt Article est une replique à cette Réponse. On peut dire en général, qu'elle paroit extrêmément solide, & partir de main de Maître, & de Maître, qui n'a pas examiné les choses à la légére, & qui ne parle pas par ouï dire; mais qui ne raporte que ce qu'il a vû & examiné avec soin. On peut voir aussi par cette Lettre, combien les Mathématiques influent sur toutes les Sciences & sur tous les Arts; puis qu'il semble, que Mr. *Mery* soit tombé dans des fautes grossiéres, pour en avoir ignoré les principes, ou, du moins, pour n'en avoir pas su faire l'aplication.

Voici l'Objection principale, que Mr. *Buissiére* avoit faite à Mr. *Mery*; c'est que s'il étoit vrai que la nature eut été obligée de faire un trou pour décharger une partie du sang que la veine pulmonaire verse dans le ventricule gauche du cœur du Fœtus, parce que, suivant Mr. *Mery*, le diamétre des deux artéres pulmonaires

étant plus grand, prises ensemble que celui de l'Aorte, elles contiennent & portent plus de sang que l'Aorte n'en peut recevoir ; par la même raison, puisque le diamétre de l'Artére pulmonaire prise dans le cœur, tant du fœtus que des adultes, étoit beaucoup moindre que celui des deux veines caves jointes ensemble, cette veine versant plus de sang dans le ventricule droit du cœur que cette Artére n'en peut contenir, la Nature auroit dû faire une voye de décharge, pour donner passage à cette partie du sang, que l'artére ne peut contenir, supposé que le principe de Mr. *Mery* dût avoir lieu. On fait voir ici, que pour se tirer de cette difficulté Mr. *Mery* a donné le change, en substituant les deux artéres du poumon au lieu du tronc de l'artére pulmonaire, & cela afin de pouvoir dire, que le canal de communication est pour décharger ces deux artéres, ce que personne n'ignore.

Mr. Mery a raisonné plus juste, en disant qu'il n'étoit pas nécessaire de trou de décharge à l'Artére pulmonaire, parce que la force mouvante du ventricule droit du cœur, faisant couler le sang avec plus de vitesse dans cette artére, qu'il ne coule

de

de la veine cave dans le ventricule, cette vitesse reparoit le défaut de diamétre de cette artére; en sorte que quoi qu'elle soit plus petite que la veine, elle peut recevoir & décharger tout le sang que la veine lui fournit.

Cette régle que Mr. *Mery* aprouve avoit été alleguée par Mr. *Buissiére*; mais de là celui-ci conclut, que comme la force mouvante du ventricule gauche du cœur, ainsi qu'il le prouve, est de trois fois plus puissante que celle du ventricule droit, elle est capable de pousser le sang avec trois fois plus de vîtesse, & par conséquent de faire couler dans l'Aorte, non seulement tout le sang que la veine pulmonaire lui fournit, mais aussi celui qui y coule de la veine cave par le trou ovale, dans le trou ovale, dans le même espace de tems, que le droit fait couler dans l'artére pulmonaire, celui que la veine cave lui fournit. Il faudroit presque copier cette Lettre, pour faire bien comprendre le raisonnement de l'Auteur.

Je remarquerai seulement, qu'on accuse Mr. *Mery* de n'avoir jamais examiné l'usage des Oreillettes du cœur, puis qu'il a avancé que leur force mouvante contribuë avec celle des

des ventricules à pousser le sang, la gauche dans l'Aorte, & la droite dans l'artére pulmonaire. Voici donc le véritable usage de ces Oreillettes, selon Mr. *Buissiére*. Ces deux Oreillettes du cœur forment comme deux petits sacs au dessus des ouvertures des veines, de telle maniére que le sang pourroit couler dans les ventricules sans entrer dans ces sacs, parce qu'ils sont comme hors du canal des veines. Lors que les ventricules sont pleins de sang, ils se contractent pour l'en chasser, alors une partie de ce sang, savoir celle qui est plus bas que les valvules tricuspides, est poussée dans les Artéres, pendant que l'autre, qui est par dessus la valvule, est repoussé dans l'oreillette, comme dans une espêce de golfe vuide, & par conséquent disposé à le recevoir, afin que ce reflux du sang, qui sort du cœur, ne cause de l'interruption au mouvement de celui, qui coule des parties au cœur. Ce sang ainsi repoussé dans l'oreillette, la provoque à la contraction, laquelle se faisant aprés que le ventricule est déchargé; le sang y coule avec plus de facilité, de sorte que les Oreillettes & le ventricule se renvoyent le sang alternativement l'un à l'autre. Ce

reflux du ſang, du cœur aux Oreillettes, eſt très-ſenſible dans les grenouilles, dans les ſerpens, & dans les tortues.

Au reſte, Mr. *Buiſſiére* nous aprend, qu'il n'eſt pas auſſi certain, que Mr. *Mery* l'a ſuppoſé, que la reſpiration ſerve ſeulement à introduire de l'Air dans le ſang, & qu'il eſt encore moins certain que l'air, qui y eſt mêlé, ſerve à le faire mouvoir. Le ſang des tortues de mer ſe meut fort lentement, & néanmoins on y voit de très-groſſes bubes d'air, & en grand nombre. Je ne ſai ſi on ne pourroit point objecter, que le ſang des tortues de mer étant plus froid que celui des autres Animaux, l'air qui s'y inſinuë ne s'y dilate pas avec tant de force, & ne peut, par conſéquent, communiquer un ſi grand mouvement au ſang. Ce n'eſt, peut-être, là qu'une objection de novice, qui ſuppoſe faux, & qui conclut mal.

On répond enſuite à ce que Mr. *Mery* avoit avancé pour prouver que la valvule du Trou Ovale n'eſt pas une véritable valvule; & on refute toutes ſes raiſons l'une après l'autre. Je paſſe toutes ces réponſes, pour venir à l'endroit de cette Lettre, qui me paroit le plus con-

confidérable. C'eft ce qui concerne la Tortuë de mer dont Mr. *Mery* a fait fon principal argument. Il avoit reproché à Mr. *Buiffiére* de n'avoir rien repliqué à cette découverte. Mr. *Buiffiére* répond que c'eft parce qu'il n'avoit pas encore travaillé fur cèt animal, qu'il eft très-difficile d'avoir. Mais ayant enfin rencontré par hazard un de ces Animaux, & l'ayant difféqué, il ne fut pas peu furpris de reconnoitre que tout ce que Mr. *Mery* avoit écrit du cœur de cèt Animal n'étoit point conforme aux Obfervations qu'il fit. En voici les principales.

Le cœur de la Tortuë de mer eft de figure demi lenticulaire affez femblable à un rein de chien ou de mouton, convexe par fa partie inférieure, la fupérieure étant comme aplatie, de maniére qu'il fait comme deux angles obtus, l'un à droit & l'autre à gauche. C'eft fur ces angles que font placées les oreillettes, lefquelles font fort éminentes, de figure prefque ronde, & d'une couleur plus rouge que le cœur même. Les Matelots les prennent pour des cœurs différens, & foutiennent que cèt animal en a trois. Ce font ces Oreillettes,

que Mr. *Mery* a aparemment prises pour des ventricules. Elles sont garnies de fibres musculeuses, de la même maniére que celles des autres animaux. Ces Oreillettes sont séparées l'une de l'autre, y ayant environ un demi pouce de distance entr'elles. Ce cœur est suspendu au milieu du pericarde, à sa base, par les grans vaisseaux, comme dans les autres animaux, & à sa partie convexe ou inférieure, par de petits filamens tendineux, qui ne sont que des productions de la membrane commune des fibres du cœur, qui l'attachent à la partie inférieure du pericarde, ce que l'Auteur n'avoit point encore remarqué dans le cœur d'aucun autre animal.

De la base du cœur, précisément au milieu de l'espace, qui est entre les deux oreillettes, sortent trois grosses artéres, savoir l'Aorte descendante, l'Aorte ascendante, & l'Artére pulmonaire. Ces trois artéres sont tellement unies en sortant du cœur, qu'elles semblent ne faire qu'un seul tronc; mais on peut les séparer distinctement les unes des autres: chacune de ces trois Artéres a son orifice distinctement ouvert dans la seule cavité du cœur, que Mr. *Mery* prend

pour

pour le ventricule du milieu. Les orifices des deux Artéres Aortes ne sont séparez que par une membrane, mais celui de l'Artére pulmonaire est distant des autres d'environ une demi ligne ; ces artéres ont chacune leurs valvules semi-lunaires, comme dans les autres animaux.

Ces trois Artéres sortant ainsi de la base du cœur font environ un pouce de chemin unies ensemble, après quoi elles se séparent les unes des autres. *M. Buissiére* suit ces Artéres par tout le corps. Il résulte de ce que nous venons de dire, que Mr. *Mery* s'est trompé, lors qu'il a cru que l'Oreillette droite, ou, comme il l'appelle, le ventricule droit, donnoit naissance à l'Aorte & à son prétendu canal de communication, puis que les deux Aortes descendante & ascendante ont leur origine dans le ventricule du milieu, par la base entre les deux Oreillettes, par deux orifices distincts, & il n'y a nul canal de communication que les deux branches de l'Aorte descendante qui se communiquent l'üne à l'autre dans le bas ventre; & on défie Mr. *Mery* de faire voir qu'il y aît aucune autre Artére qui sorte d'aucune partie du cœur des Tortuës de mer, autre que les

trois dont on vient de parler.

Ayant ouvert le cœur de cèt Animal par sa partie inférieure, de la maniére qu'on ouvre le rein, pour en faire voir le bassinet, on n'y vit qu'une seule cavité ou ventricule fort uni, au haut duquel, à droit & à gauche, il y a deux trous ou ouvertures de figure ovale, par lesquels les Oreillettes versent le sang dans la cavité du cœur, à la faveur d'une valvule assez semblable à celle qui se trouve au trou ovale du *Fœtus* humain. Ces valvules sont unies à la circonférence inférieure de leur trou, mais elles sont libres du côté qui regarde vers la base du cœur, par où le sang coule des Oreillettes dans le ventricule. Ainsi elles empêchent que le sang ne passe du ventricule dans les Oreillettes, parce que le sang devant monter à la base, pour sortir par les artéres, les aplique contre le trou ovale, en les pressant de bas en haut.

Mr. *Méry* se trompe donc 1. En disant que le cœur des Tortuës ont trois ventricules, prenant les deux Oreillettes du cœur pour des ventricules. 2. Il prétend que les Oreillettes se communiquent, c'est-à dire, que le sang passe de l'une dans l'autre, &

Mr.

Mr. *Buissiére* a éprouvé le contraire. 3. Il fait sortir l'Aorte & son prétendu canal de communication de l'Oreillette droite, de l'endroit où la veine cave se décharge; mais cela est absolument faux, à moins qu'il n'aît dissequé des Tortues d'un autre Monde, car dans celles de ce Païs-ci, on le défie de faire voir qu'aucune Artére sorte d'une des Oreillettes, ou ventricule droit ou gauche, comme il lui plait de l'apeller. On fait voir la cause de l'erreur de Mr. *Mery*.

Mr. *Buissiére* finit sa Lettre, en disant qu'il a lû ce que son Adversaire a écrit sur la maniére de tailler du Frére *Jacques*; & qu'il n'est pas tout-à-fait de son sentiment sur cette méthode d'extraire la pierre. Il croit qu'un habile homme en peut faire quelque usage dans certains cas, quoique la méthode ordinaire soit préférable. Il paroit surpris de ce que Mr. *Mery* croit qu'on peut éviter les inconvéniens qu'il y a dans l'une & dans l'autre maniére en se servant d'un bistouri courbe tranchant par le dos. Notre Auteur dit que si Mr. *Mery* avoit consulté les personnes qui en savent pour le moins autant que lui, Mr. *Tolet*, par exemple, il lui auroit

dit que cette voye a les mêmes inconvéniens que celle du Frére *Jaques*, qu'il en a fait l'épreuve, il y a dix sept ou dix huit ans, & que le peu de succès ne lui a pas donné envie de la mettre davantage en pratique.

Après cette Lettre, on trouve une description Anatomique d'un enfant né à Londres sans cerveau, & qui véquit jusqu'au moment de sa naissance. Nous avons parlé dans ces * Nouvelles d'un semblable Phénoméne, dont on fit part à l'*Académie des Sciences* de Paris le 6. d'Avril, 1701.

Cette description est suivie de la Copie d'une Lettre écrite à Mr. *Sloane* Docteur en Médécine à Londres où Mr. Buissiére lui fait la description d'une triple vessie trouvée dans le corps d'un Gentilhomme Anglois nommé Mr. *Booth*.

Enfin on trouve dans ce petit Livre une seconde Lettre écrite à un Anatomiste de Gand, par Mr. *Verheyen* Docteur en Médecine & Professeur en Anatomie & Chirurgie dans l'Université de Louvain, au sujet de quelques Propositions, par lesquelles Mr. *Mery* a prétendu répondre à une Lettre que Mr. *Verheyen* avoit écrite contre

tre

* *Juillet*, 1701. *pag.* 97.

tre son Systême *de la Circulation du sang du Fœtus par le Trou Ovale.* Ce Savant convient assez avec Mr. *Buissiére* quant aux principes. Mais il fait de plus l'histoire du sentiment de Mr. *Mery* & de toute cette dispute, & soutient à son Adversaire, qu'il est très-difficile ou même impossible de bien mésurer la capacité des vaisseaux. C'étoit pourtant sur cette mésure juste que Mr. Mery avoit en partie appuyé son nouveau Systême. On nous écrit de Paris, que ce Systême avoit d'abord été suivi par quelques jeunes Docteurs, mais que dans la suite, il n'a pas fait un grand nombre de Sectateurs. Au reste il faut distinguer Mr. *Paul Buissiére* Auteur de la Lettre dont on vient de parler d'avec Mr. *Pierre Buissiére* son Frére, qui exerce la même profession à Paris avec réputation, & qui a écrit une Lettre imprimée pour desabuser le Public de la prétenduë vertu de la Baguette de Jaques Aymar. Mr. *Bayle* en parle dans son Dictionaire.

ARTICLE VI.

Extrait de diverses Lettres.

De *Londres.* On a fait une nouvelle Edition de l'*Histoire naturel-*

le de la Terre & des corps terrestres &c. du Docteur *Woodward*. Mr. *Scheuchzer* Médecin & Auteur du Journal Latin de Zurich, la traduit en Latin, & il l'accompagnera de plusieurs Notes. Le Docteur *Witby* a fait réimprimer sa Paraphrase & ses Notes sur les Epîtres, dont vous avez parlé en passant dans vos * Nouvelles, & y a ajouté une Chronologie du Nouveau Testament, une Carte, & une Table Alphabétique de tous les lieux dont il est parlé dans les Evangiles, les Actes, &c. Il a publié en même tems une *Paraphrase* avec un *Commentaire sur les quatre Evangiles & les Actes des Apôtres.*

La Dispute entre les Episcopaux & les Presbytériens semble s'échaufer de plus en plus. Je vous parlai il y a quelque tems de l'*Abrégé de la Vie* du fameux Presbytérien *Baxter* publiée par *Edmond Calamy*. On vient de répondre à ce qu'il avoit dit en faveur de son parti dans un des Chapitres de cèt Ouvrage. *The Reassonableness, &c.* C'est-à-dire, *Discours où l'on montre, qu'il est très-raisonnable de se conformer à l'Eglise Anglicane, adressé aux Ministres Non-Conformistes, & servant de*

* *Octobre*. 1700. *pag*. 464.

de réponse au dixième Chapitre de l'Abrégé de la Vie de Mr. Baxter, par Benjamin Hoadly, Maître aux Arts.

Voici quelques autres Livres pour & contre sur cette matiére. *Dissenters no Schismaticks*, &c. C'est-à-dire, *Que les Non-Conformistes ne sont point Schismatiques, seconde Lettre à Mr.* Robert Burscough, *sur son* Discours du Schisme; *servant de replique à la prétenduë* Défense *qu'il en a faite, & où l'unité des Catholiques est considérée, les Non-Conformistes sont déchargez de l'accusation de Schisme, l'accusation de leurs Ministres est de nouveau justifiée, & la matiére des Cérémonies & de la Séparation est plus exactement traitée. Par le même Auteur.*

Some Remarks on a Late Treatise of Mr. Nat. Taylor &c. c'est-à-dire, „ Remarques sur un Traité de Mr. „ *Nathanael Taylor*, intitulé, *Considé-* „ *rations sur les Lettres, & Réflexions* „ *du Dr.* Sherlock *sur la Communion* „ *Ecclésiastique, &c.* où la conduite „ de quelques Auteurs, qui ont écrit „ depuis peu, pour défendre l'Eglise „ Anglicane, contre les *Reflexions* de „ Mr. *Taylor* est justifiée, les erreurs „ de Mr. *Flavel*, qu'on avoit cot- „ tées sont prouvées contre la censu-

 „ re

„ re du même Auteur, & ses prétendus principes sur la nature du Schisme sont briévement considérez, &c. par *Humphry Smith*, &c.

„ *A Treatise of divine Worship* &c. „ C'est à-dire, Traité du Culte divin, „ où l'on prouve que les cérémonies „ qu'on impose sur les Ministres de „ l'Evangile en Angleterre, dans la „ présente Controverse, sont criminelles dans leur usage: avec une „ Préface, où l'on montre l'antiquité, „ l'occasion, & les fondemens de la „ Non Conformité; où l'on justifie „ les Non-Conformistes de l'accusation de Schisme, & la Conformité „ Occasionelle, de l'accusation de „ nouveauté, d'hypocrisie, & d'incompatibilité avec les principes des „ Non-Conformistes; à quoi on a „ joint une défense du Livre intitulé „ *Thomas contre Bennet*, servant de „ replique à la Réponse de Mr. *Bennet. in* 8.

„ *Some Considerations*, &c. C'est-à-dire, Considérations sur la *Défense* „ que Mr. *Bennet* a faite de son *Discours du Schisme*; où l'on fait voir „ 1. que l'Eglise de Corinthe étoit „ une Congrégation particuliére. 2. „ Que l'Auteur a eu de solides raisons

„ sons de quitter l'Eglise Anglicane.
„ 3. Que le Ministére Non-Conformisté
„ est un véritable Ministére envoyé &
„ aprouvé de Dieu. Pour servir de
„ Réponse à la Lettre de Mr. *Bennet*, par *Thomas Shepherd*, Maître
„ aux Arts.

Le Livre de Mr. *Bennet*, qui a donné occasion à tous ces Ecrits, paroit depuis environ un an sous ce tître: *A Discourse of schism*. &c. C'est-à-dire,
„ Discours sur le Schisme, où l'on
„ montre 1. Ce qu'il faut entendre
„ par le *Schisme*. 2. Que le Schisme
„ est un péché damnable. 3. Qu'il y
„ a un Schisme entre l'Eglise établie
„ en Angleterre & les Non-Confor-
„ mistes. 4. Que ce Schisme doit être
„ mis sur le compte des Nonconfor-
„ mistes. 5. Que les nouveaux prétex-
„ tes de tolérance, tirez de ce qu'on
„ est d'accord dans les points fonda-
„ mentaux, &c. n'excuseront pas les
„ Non-Conformistes du crime de
„ Schisme: Ecrit en forme de Lettre
„ à trois Ministres Non-Conformistes
„ d'Essex, Mr. *Gilson*, *Mr. Gledhill*,
„ & Mr. *Shepard*: à quoi on a ajouté
„ la Réponse à un Livre, intitulé,
„ *Thomas contre Bennet*, ou, *les Pro-*
„ *testans Non-Conformistes justifiez de*

„ *l'accusation de Schisme.* Par *Thomas*
„ *Bennet* Maître aux Arts, &c.

Les Théologiens de l'Église Anglicane se font aussi la guerre entr'eux. On écrit tous les jours de part & d'autre sur la matiére des * Convocations. Le Dr. *Wake* vient de publier un *in folio*, pour prouver ce qu'il avoit avancé. *The State of the Church and Clergy of England*, &c. C'est-à-dire, *l'Etat de l'Eglise & du Clergé d'Angleterre dans leurs Conciles, Convocations, Synodes, & autres Assemblées publiques, déduit historiquement depuis la conversion des Saxons, jusqu'à présent, avec un Appendix, contenant plusieurs piéces originales, qui y ont du raport. Par* Guillaume Wake, *Docteur en Theologie*, &c. *Ecrit à l'occasion d'un Livre*
„ *intitulé*, les droits, pouvoirs, & pri-
„ viléges d'une Convocation An-
„ gloise.

D'Allemagne. Mess. *Lehman* & *Strasberg*, ont commencé de publier un nouveau Journal Latin à Hambourg avec l'année courante, sous ce titre. *Nova Litteraria Germaniæ, Collecta Hamburgi.* 1703. *in* 4. Ils en publient tous les mois 40. pages en assez petit ca-

* *Voyez ce qu'on en a dit dans les Nouvelles d'Août* 1701. *pag.* 218. *& suiv.*

caractére. Leur plan est fort général, puis qu'il comprend la Théologie, la Jurisprudence, la Médecine, la Philosophie, la Physique, les Mathématiques, l'Histoire, la Géographie, les Antiquitez, la Philologie, les Méchaniques, &c. Ils parlent de tout ce qui se passe sur ce sujet dans toute l'Allemagne, excepté la Poméranie, le Meklembourg, & le Holstein, où ils n'entrent point, de peur d'empicter sur la jurisdiction, de ceux qui publient les nouvelles Littéraires de la Mer Baltique & du Septentrion. Ces Messieurs ne donnent pas de longs Extraits des Livres nouveaux. Ils se contentent d'en expliquer le contenu en peu de mots. [Nous avons vû les trois premiers Mois de ce Journal qui contiennent des choses fort curieuses, & très-instructives. On peut dire qu'il n'y a pas de Pays en Europe, où il s'imprime plus de Livres présentement, & où il y aît plus de gens curieux qu'en Allemagne. On trouve ce Journal à Amsterdam chez *H. Schelte.*]

Mr. *Ancillon* Conseiller d'Ambassade du Roi de Prusse, & Juge supérieur des François, qui sont dans son Royaume & dans ses autres Etats, vient de publier à Berlin, un *in folio* de 76. pages,

pages, sous ce tître. *Le dernier Triomphe de* Fréderic Guillaume *le* Grand, *Electeur de Brandebourg, ou Discours sur sa Statuë Equestre, érigée sur le Pont Neuf de Berlin. Adressé à sa Majesté Frideric Roi de Prusse, Electeur de Brandebourg.* Si tous les Princes avoient mérité des Statuës à si juste tître, que *Frederic Guillaume* Electeur de Brandebourg, on auroit tort de dire qu'il y en a beaucoup, qui ne sont le fruit que de la basse flaterie de ceux qui les ont érigées. Ce Prince a paru avec tant d'éclat pendant sa vie, qu'une Statuë est la moindre récompense, que la postérité doive à son mérite: & il n'y aura, sans doute, que des envieux ou des ignorans, qui refuseront de souscrire aux justes loüanges, que lui donne Mr. *Ancillon* dans son Ouvrage.

On imprime à Berlin chez *Arnauld Du Sarraz* de *Nouvelles Additions aux Eloges des Hommes Savans, tirées des Eloges de M. de Thou par M. Teissier*, qui feront un III. Volume.

De Paris. Dom *Thuret* Moine Bénédictin non Réformé, Prieur de N. Dame à Joigny près d'Auxerre, présenta au Roi le mois de Février dernier une Carte Généalogique des Rois d'Espagne, semblable à celle de

Fran-

France, qu'il fit il y a environ vint-cinq ans. Mais, comme elle ne commence que par les Rois de Caſtille & d'Arragon vers l'an mille, ſa Majeſté lui a ordonné d'en faire une autre qui commençât par les Rois Goths &c. qui s'établirent dans ce Païs-là, &c. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui eſt en cette ville (Paris) l'en a auſſi prié; de ſorte qu'il travaille préſentement à exécuter ce deſſein.

Mr. l'Evêque de *Clermont* publia le quinziême Avril dernier un Mandement pour cenſurer *le Cas de Conſcience, propoſé par un Confeſſeur de Province, & réſolu par pluſieurs Docteurs de la Faculté de Théologie.* Mais parce que par ce Mandement le Prélat déclare, qu'il condamne cèt Ecrit, pour ſe conformer à la Bulle du Pape qui le cenſure; qu'il ordonne à tous les Eccléſiaſtiques de ſon Diocéſe de s'y conformer, auſſi bien qu'à ſon Mandement; qu'il a fait imprimer cette Bulle à la tête de ſon Ordonnance; & qu'il veut que le tout ſoit exécuté ſelon ſa forme & teneur, lû, publié, & affiché partout, où beſoin ſera: cela ayant été regardé par Meſſieurs de la Cour de Parlement, comme une entrepriſe, qui bleſſe également l'au-

l'autorité Souveraine du Roi, & les maximes de l'Eglise Gallicane ; puis que ce Bref, que Mr. l'Evêque de Clermont qualifie de Bulle, n'a point été accepté par l'Eglise de France, & que sa Majesté n'en a pas ordonné la publication par des Lettres patentes enregîtrées à la Cour : Messieurs les Gens du Roi en ayant fait leurs plaintes, Maître *Joseph Omer Joly de Fleury* Avocat dudit Seigneur portant la parole, le neuviéme de Mai, 1703. au matin, les Grand Chambre & la Tournelle assemblées, la Cour a rendu Arrêt, qui reçoit Mr. le Procureur du Roi apellant comme d'abus du Mandement de Mr. l'Evêque de Clermont donné le 15. Avril, 1703. fait défenses de l'exécuter, & de récevoir, faire lire, publier, & exécuter aucuns Brefs, Bulles, ou Constitutions du Pape, jusqu'à ce que le Roi en aît ordonné la publication par Lettres patentes vérifiées en la Cour. Ordonne que tous les Exemplaires seront suprimez, & à cette fin saisis & aportez au Gréfe de ladite Cour.

Le premier Volume du grand Dictionaire Universel du R. P. *Coronelli*, Vénitien de l'Ordre de S. *François* habile Géographe paroit depuis peu. On

On dit qu'il doit y en avoir quarante Volumes.

Voici quelques Propositions extraites d'une Thése soutenuë depuis peu en Sorbonne par Mr. *Burgevin* Bachelier de la Licence courante, à laquelle Mr. *Hideux* Curé de S. Innocent, l'un des quarante, qui avoient signé le *Cas de Conscience* a présidé. *S. Petrus Romam aliquando venit, usque ad mortem fuit Romanorum Episcopus, ibique Martyrium subiit, à Christo Domino primus Apostolorum est constitutus. Eodem jure divino summus Pontifex Romanus S. Petri Primatum habet, non solùm honoris sed & jurisdictionis in Ecclesia Dei. Illius Primatus in eo maximè elucet, ut pro auctoritate à Christo ipsi concessa omnes per Orbem Ecclesias secundum jus divinum, naturale & canonicum moderari possit, & canones per Orbem Christianum vindicare, ipsorumque observationi cum eadem auctoritate invigilare. Status Ecclesiæ Monarchicus est, Regimen illius pariter Monarchicum, sed Aristocratiâ temperatum. Hujus Primatui nihil obest Apostolorum inter se par quoad Apostolatum dignitas.*

Non est doctrina Sacræ Facultatis Parisiensis summum Pontificem esse supra Concilium Oecumenicum. Immota stare debent

decreta

decreta Concilii Constantiensis, Sessione IV. & V. Illa sunt indubiæ auctoritatis, nec dici possunt minus approbata, nec denique ad solum Schismatis tempus detorquenda. A Pontifice Romano ad Concilium generale licet apellare. In fidei Quæstionibus præcipuæ sunt summi Pontificis Partes, ejusque Decreta ad omnes & singulas Ecclesias pertinent, nec tamen irreformabile est ejus judicium, nisi Ecclesiæ consensus accesserit.

In Sexta Synodo Honorium damnatum esse certum est. Vindicari potest ab Hæresi Monothelitarum.

Le Nonce du Pape n'a pas été content qu'on aît ainsi restraint l'autorité du Souverain Pontife; mais la Faculté de Théologie ne reformera point pour cela sa doctrine. Il est vrai que cette Thése a été pour lui un vrai rabat-joye, car elle est venuë dans un tems où il venoit d'obtenir toute sorte de satisfaction sur le *Cas de Conscience*, en exilant ceux qui avoient déplu davantage au Souverain Pontife. Quelques uns veulent que ce qui est dit d'*Honorius* aît raport au silence respectueux du *Cas de Conscience*. Mais les autres, qui savent l'Histoire d'*Honorius* n'y voyent rien, qui ne se puisse soutenir.

On

On a imprimé ici (Paris) une Brochure, qui a pour tître *Rétabliſſement du Bureau d'Adreſſe & de rencontre, in* 8. pagg. 18. *chez Boudot.* C'eſt le Projet de l'uſage de ce Bureau, dans lequel on avertit le Public, que rien n'eſt plus utile pour le commerce de la vie. Ceux, par exemple, qui voudront vendre ou acheter n'ont qu'à s'adreſſer à ce Bureau d'adreſſe. Ceux qui voudront faire des échanges, ceux qui voudront inſtruire le Public de quelque choſe, qui les regarde. Ceux qui cherchent des gens pour s'aſſocier avec eux: ceux qui voudront prendre ou donner à loyer: les Maîtres, qui cherchent des Domeſtiques, ou des Domeſtiques, qui cherchent maître. Les Etrangers, qui ne connoiſſent perſonne à Paris pourront s'adreſſer à ce Bureau pour être inſtruits, & pour avoir généralement tout ce dont ils auront beſoin. Si ce ſont des Ambaſſadeurs ou autres Etrangers de qualité qui ſoient arrivez avec peu de monde, on leur formera leur train en peu de tems. Ceux qui voudront ſe mettre en penſion: ceux qui voudront ſavoir les demeures des perſonnes publiques; ceux qui voudront ſe faire connoitre au Public & indiquer

leur demeure, & généralement tous ceux qui voudront ou instruire ou être instruits de quelque chose qui regarde le commerce de la vie, n'auront qu'à s'adresser à ce Bureau, qui est établi au bout du Pont neuf. Tous les quinze jours on donnera dans ce Bureau une petite brochure, qui contiendra les avis de la quinzaine.

Mr. *Bigre* Docteur en Théologie de la Faculté de Paris a été nommé pour remplir la place de Mr. *Du Pin*, dans la petite Académie des six, qui travaillent au Journal des Savans de Paris. Il y a deux ou trois mois, que Mr. *Du Pin* l'y avoit introduit, comme un homme qui l'aidoit dans ce travail. Il n'est pas vrai, comme je vous l'avois mandé, qu'on ait ôté à ce Savant la Chaire de Professeur qu'il occupoit; on dit qu'elle lui sera conservée, jusqu'à ce qu'il retourne de son exil.

Je crois vous avoir parlé d'une Brochure imprimée en Flandre sous ce tître, *Mémoire sur le Cas de Conscience proposé en Sorbonne. in* 12. pagg. 44. petit caractére, sans nom du Lieu de l'Impression. Il est datté du 17. Janvier 1703. L'Auteur soutient que les Docteurs ont eu raison de si-

ſigner le Cas de Conſcience, par l'exemple de ce qui s'eſt paſſé pour la ſignature du Formulaire en France, après la condamnation des cinq Propoſitions de *Janſenius*, prétendant qu'on doit ſe contenter d'un ſilence reſpectueux au ſujet des faits décidez par l'Egliſe ſans exiger une créance intérieure, &c. ce qu'il prouve 1. Par ce qui s'eſt paſſé à la paix de l'Egliſe ſous *Clément IX.* 2. Par les inconvéniens des ſentimens contraires. 3. Par la nullité des fondemens ſur leſquels on veut établir la créance intérieure ſur les faits décidez par l'Egliſe, &c. L'Auteur, qu'on croit être le P. *Queſnel*, conclut que les Evêques ne peuvent cenſurer, ni condamner la réſolution des Docteurs à l'égard du *Cas de Conſcience*, ſans introduire une Doctrine contraire à toute la Tradition & capable de jetter l'Egliſe dans le trouble & dans la confuſion.

On trouve enſuite à la pag. 28. *Lettre de Meſſire Nicolas Pavillon, Evêque d'Aleth, à Meſſire Hardoüin de Perefixe Archevêque de Paris, ſur la ſoumiſſion, qui eſt duë à l'Egliſe à l'égard des faits qu'elle décide, dattée du 7. Novembre*, 1667. L'Auteur a raporté cette Lettre, pour confirmer ſon ſentiment.

AVIS

AVIS.

Le commerce de France, qui vient d'être interdit, nous empêchera d'avoir désormais des Nouvelles Littéraires de ce Païs. C'est ce qui nous a obligé de renvoyer au mois suivant l'Extrait de diverses Lettres, que nous avons encore en main, & sur tout la Rélation de ce qui s'est passé aux derniéres Assemblées des Académies des Sciences, & des Inscriptions, & qui fera un Article fort curieux de notre mois de Juillet.

On trouve à Amsterdam chez Henri Desbordes & Pierre Brunel les mois de Janvier, Février, Mars, 1703. des *Acta Eruditorum* de Leipsic. On y trouve aussi ce Journal complet, & *Ryssenii Theologia*, in 8. *Bernæ*. 1703.

Le Lecteur est prié de corriger les fautes suivantes dont on s'est aperçu en relisant les six premiers mois de cette année.

Pag. 222. lig. 2. *ses*. lis. *ces* pag. 295. lig. dern. *le nom l'Auteur*, lis. *le nom de l'Auteur*. pag. 418. lig. 25. *vien vû*, lis. *rien sû*. pag. 543. lig. 19. *trouve*, lis. *trouva*.

TABLE

TABLE

Des Matiéres Principales.

Juin 1703.

GUIL. KING, *De Origine Mali.* 603
Mémoires du Duc de GUISE. 635
GIBERT, *de la véritable Eloquence.* 649
OZANAM, *Nouveaux Elémens d'Algebre.* 661
PAUL BUISSIERE, *Lettre pour répondre à Mr. Mery.* 669
Extrait de diverses Lettres. 681

TABLE ALPHABETIQUE

Pour les Nouvelles des six premiers Mois de 1703.

A

A*Belard & Eloïse*, Histoire de leurs Amours, nouvelle Edition. 119

Accens & Esprits Grecs, quand on commença de s'en servir. Remarques sur ce sujet. 126

Acte d'Exclusion pour le Prince d'Orange, réflexions sur ce sujet. 174. Est cassé. ibid.

Actes grecs, enterrez par un Archevêque, pour se délivrer de l'importunité de ceux qui les alloient voir. 141

Aiman, sa variation sur le Grand Banc. 82

Aimer, *comme si on devoit hair un jour*, maxime detestable. 294

אל, signification & Etymologie de ce mot. 521

Albinovanus (Pedo) Extrait de la Nouvelle Edition de ce Poëte. 201

Algébre, ce que c'est, qui en est l'Auteur, & si elle est préferable à la Géométrie. 563. Nouveau Traité en nglois. 326

Amazones, on travaille à nous en donner une Histoire. 118

Américains & Africains, s'ils sont descendus d'Adam. 85. Objections & réponses. 86,&c.

Amitié, Traité de Mr. de Sacy, sur l'Amitié. 350. Parfaite est une Chimére. 483. Ce que c'est. 486. Peut subsister entre plus de deux personnes. 488. Son fondement est l'estime. 489. Du choix des Amis. 490. le raport d'humeurs n'est pas nécessaire dans l'Amitié. 491. Ni l'Egalité des conditions. 493. Ses devoirs diffé-

différens. *ibid.* Les petits soins ne doivent pas être négligez dans l'Amitié 495. les devoirs de l'Amitié doivent ceder à Dieu, à la Patrie, & au prochain. 500. Trois causes qui altérent l'amitié. 502. Régles qu'on doit observer dans la rupture. 505. Devoirs quand l'Ami est mort. 506
S. Amour. (Guillaume de) mis au nombre des Hérétiques. 132
Anachorétes, si l'ancienne Eglise a aprouvé ou simplement toléré leur conduite. 309
Analyse du Livre de *S. Augustin*, *de Correptione & Gratia*, par Mr. *Arnauld*, mise dans l'Edition des Oeuvres de ce Saint contre l'intention des PP. Bénédictins. 248
Anciens, comparez avec les Modernes en plusieurs choses. 150. *& suiv.*
Ancillon, desavoüe l'Edition des Mélanges de son Pére qu'il croit faite en Hollande. 556. Elle est de Roüen, 478. Son Livre sur le triomphe de l'Electeur de Brandebourg. 687
Angleterre, ce que la précédente guerre lui a coûté. 545
Anglois, surpassent les François dans les connoissances simplement utiles. 48
Animaux, pourquoi Dieu en a créé, qui servent d'aliment aux autres. 574. *Animaux & Plantes vénimeuses*, pourquoi Dieu en a créé. 577. *Animaux curieux*, de différente espêce. 432
Anne, Reine d'Angleterre, son Eloge. 591
Apparatus ad Bibliothecam Maximam Patrum. 233
Appendix Augustiniana, Extrait de ce Livre. 15
Argent, est un métal volatil au feu du Soleil. 273, 277
Argumens des Histoires Philippiques de *Trogue Pompée*, Remarques sur ce sujet. 251
Arnauld d'Andilly, entra dans la conspiration contre le Maréchal d'*Ornano*. 419
Art de régner, dépouille les hommes des senti-
 ti-

-tîm ens de la Nature. 175

Artois, Texte des Coutumes générales d'Artois. 474

S. Augustin, ses fautes, est en quelque sorte excusé. 28. Son éloge. *ibid.* Accusé de vaine gloire. 24. A expliqué l'Ecriture tout de travers. 32. L'utilité de ses Sermons sur les Pseaumes. 33. Son ignorance. 36, 37. Extrait du Tome XI. de ses Oeuvres, qui contient sa Vie. 243. Il est aisé de faire sa vie & pourquoi. 253. Abrégé de cette Vie. 253. S'il savoit le Grec. 254. Ses défauts dans sa jeunesse. 255. S'il a toujours conservé une semence de Manichéïsme. 256. Particularitez sur sa Conversion. 259. Miracles faits en sa faveur. 260. Accusé des erreurs Pélagiennes. 262. Dieu l'empêche d'éviter l'Episcopat. Réflexions sur ce sujet. 263. Parloit trop souvent de lui dans ses Sermons. 264

Auteurs, *in Usum Delphini*, ont fait trois fautes considérables. 202

Auteur, aveugle de naissance. 436

Auvergne (l'Abbé d') Extrait de son *Factum*. 578

B.

BAcon (François) Un Volume de ses Lettres publié. 98

Bains froids, Traité Anglois sur ce sujet. 101

Baptême, l'Immersion a été en usage dans le Baptême en Angleterre jusqu'en 1600. 101. Traité pour prouver qu'on ne doit rechercher, ni celui des Laïques ni celui des Papistes. 103

Bayle, son Mémoire sur l'accusation d'*Arnauld d'Andilly*. 597

Bennet, son Livre sur le Schisme. 685

Bible Ebraïque, Manuscrite, on en a de plus de 400. ans d'antiquité. 149

Bibliothéque du Duc de *Savoye*, est fort en dé-

fordre. 151. *du Vatican*, est inférieure à celle du Roi de France. 143

Bigre, remplit la place de Mr. *Du Pin* pour Journaliste. 694

Bon mot d'un ancien Architecte 186

Bourlet, exilé pour avoir sollicité la signature du Cas de Conscience. 477

Bons, pourquoi malheureux durant cette vie & les méchans heureux. 633

Bonté des choses, dépend du choix que Dieu en a fait. 618

Brandebourg [le Prince Charles de] son Mariage avec la Comtesse *de Salmaurs*. 75

Buckingham (le Duc de) son caractére. 421

Buissiére [Paul] Extrait de sa Lettre sur l'usage du Trou ovale. 669

Bulles, remarque curieuse sur la maniére de les expedier à Rome. 587. défendu de les publier en France sans ordre du Roi. 689

Bureau d'Adresse, rétabli à Paris. 693

C.

Cadix, recit de l'entreprise des Anglois sur cette ville en 1625. 417

Cailles, si ce qui tomba dans le desert en étoit véritablement Remarques sur l'Etymologie de leur nom Ebreu. 379

Camus (Evêque de Bellay) Nouvelle Edition de son moyen de réunir les Protestans 354

Canada, est extrêmement froid selon sa Latitude, 82. Il y a une grande quantité de Tourterelles. 83

Cas de Conscience, proposé à la Sorbonne, précis de ce qu'il contient. 335. Divers Ecrits publiez sur ce sujet. 347. Condamné, plusieurs des Docteurs se retractent. 477. Livre sur ce sujet. 624

Capitole, description grotesque du Capitole. 144

Caréme, on fait mourir des personnes en Ecosse pour avoir mangé de la chair d'oye en carême. 442

Carte Généalogique des Rois d'Espagne. 68
Casal, avant que le Duc de Savoye en fit le Siége il avoit la Capitulation dans sa poche. 77
Casuistes, leur Métier est fort dangereux. 290. leur Art est l'Art de chicaner avec Dieu. 293
Catéchisme, de l'Eglise Anglicane, traduction de l'Exposition de ce Catéchisme. 414. Il n'y a rien de plus difficile à faire qu'un bon Catéchisme. *ibid.*
Catholiques Romains, conformité de leurs dogmes avec ceux des Sociniens. 437
Catinat (le Maréchal de) Va à Vénise déguisé. 72
Charles I. (Roi d'Angleterre) C'est le sentiment commun des Anglois, qu'il est mort bon Réformé. 412
Christ Or Belial, Sermon Anglois pour montrer qu'on doit se conformer à l'Eglise Anglicane. 324
Ciceron, donna le coup mortel à la Poësie en décréditant les Augures. 63
Ciel, & Air, ont leurs habitans comme la Terre. 569
Circulation du sang, nouvelle maniére de l'expliquer. 152
Clavecin portatif, sa description. 592
Clement XI. (Pape) fausseté de sa prétenduë Lettre écrite à *Philippe V.* 70
Clergé Romain, de Hollande, Extrait de son Apologie. 316
Clermont [l'Evêque de] son Mandement sur le Cas de Conscience condamné. 689
Cloches, leur son importun critiqué. 139. Livre Anglois sur l'Art de les sonner. 330
Cluni [l'Abbaye de] si elle peut être possedée par un Prêtre séculier. 583
Coadjutoréries, Il y en a de deux sortes, remarques considérables sur ce sujet. 581. Celles avec future élection sont contraires aux Loix. 585

Cok, substitut de l'Archevêque de Sebaste, son caractére. 318. Il a protégé des parjures. 321

Cole (Guillaume) son *Canalilium Astrilogicum*. 98

Colonne d'Albâtre, transparente comme du verre. 137

Colonnes d'une prodigieuse grosseur, si on les transportoit d'Egypte à Rome. 142

Commentateurs, sont ordinairement fort fiers. 204

Communion, plaisante maniére de la donner à un homme qu'on fait n'être pas disposé. 302

Conception immaculée de la Vierge, Bibliothéque nombreuse, qui n'est composée que de livres pour défendre ce dogme. 128

Conclave, étrange idée de cette Assemblée. 73

Connoissances, quel est le premier principe de nos connoissances. 356

Corfou, noms que ceux de Corfou donnoient à trois de leurs mois. 150

Coronelli (Franciscain) premier Volume de son Grand Dictionaire. 690

Correction considérable d'un endroit de S. Augustin faite par les PP. Benedictins. 249

Corps, pourquoi nous ne pouvons pas transporter notre corps où nous voulons. 571

Corps plongez dans l'eau, diverses expériences sur ce sujet. 107

Couleurs, si elles peuvent être représentées par des sons, comme la parole par l'Ecriture 383

Couvens, de filles, quand il a commencé d'y en avoir en Afrique. 261

D.

D*Acier*, fait réimprimer la Traduction d'*Horace*. 116

Damnez, réflexions curieuses sur leurs peines. 631

Dampier, Son voyage dans la Nouvelle Hollande. 467

Danemark (le Prince George de) Livre où l'on prétend prouver, que le Parlement lui devroit conferer le titre de Roi. 591
Dennis, Extrait de son Traité sur la Poësie. 45
Denys d'Halicarnasse, Manuscrit très-ancien de cèt Auteur. 142
Despreaux, doit être égalé à *Horace* & à *Juvenal* pour la Satire. 61
Diamant, n'étoit point dans les douze pierres du Pectoral, & pourquoi. 533
Dictionaire Latin-François, Nouveau. 232. Des Arts & des Sciences, en Anglois. 326
Dieu; on ne le verra pas des yeux du corps, selon S. Augustin, 268. Nous le connoissons par certains caractéres; mais nous n'en avons point d'idée, 556. Il existe nécessairement 558. Ses propriétez. C'est improprement qu'on dit qu'il a créé toutes choses pour sa gloire. 560. Les choses ne sont bonnes, que parce qu'il les a choisies. 618
Dioscoride, Manuscrit de cèt Auteur fort beau & très-ancien. 146
Dissimulation, est toujours vicieuse. 408
Divorce, Traité pour prouver qu'il doit suivre l'Adultére. 102
Dogmes, qui sont contenus en termes formels & autres. Réflexions sur ce sujet. 440, 441
Drake (Docteur) son Histoire d'Angleterre & d'Ecosse & ses autres Ouvrages. 470
Droit Civil & Canonique, Déclaration du Roi de France sur l'étude de ce Droit. 351

E.

E*cclésiastiques*, la plupart ont trop de penchant pour le pouvoir arbitraire. 547
Echo, qui repéte plus de soixante fois les même mots. 128
Ecriture, Dieu lui même en enseigna l'Art à Moyse, & avant ce Législateur les hommes ne savoient point écrire. Réflexions sur ce sentiment. 382

Ecriture Sainte, Réflexions sur les moyens qu'on doit employer pour l'expliquer. 370
Ecureuils curieux, qu'on trouve en Canada. 91
l'*Eglise*, est un Etat Séculier & non Regulier. 583
Eglise Anglicane, Livre sur l'Etat de cette Eglise. 586
Elien, Remarques de Mr. *Perizonius* sur un passage de cét Auteur. 4
Elohim, diverses remarques sur ce mot, & s'il est attribué aux Créatures. 523. Montagnes d'Elohim, &c. ce que ces expressions signifient. 532
Eloquence, défenduë contre les attaques du P. *Lamy*. 649. La vraye distinguée de la fausse. 652
Enfant, né sans cerveau. 680
Epée de cuivre. 134
Epictéte, Traduction Françoise de cét Auteur. 398
Episcopaux, Anglois, divers Livres sur leurs Disputes avec les Presbytériens. 682. Livres sur leurs disputes entr'eux. 686
Erables, d'une Séve excellente en Canada. 92
Erasme, mis au rang des Hérétiques. 332. Nouvelle Edition de ses Ouvrages. 359
Erreurs de Morale, en les réfutant on les répand. 289
Espace, n'est pas éternel, raison de l'erreur dans laquelle on est sur ce sujet. 557
Espagnols, leurs Maximes &c. en Anglois 99
Estalon de la Toise, qui étoit au Châtelet, gâté par l'avarice de quelques Ouvriers. 314
Esther, ancien Manuscrit d'Esther. 156
Etat des Royaumes de Barbarie &c. Livre Nouveau. 596
Eugéne (Prince de Savoye) Ode Angloise sur son sujet. 303
Europa Supplex, Ode du P. *Commire*. 232

F.

Fastes d'Ovide, apellez *Martyrologe*. 145
Félicité, dépend de la liberté. 621
Fenêtres, faites de pierres transparentes. 137
Fer, Son usage n'est pas si ancien que celui du cuivre. 134
Feu du Soleil, comment il différe du feu ordinaire. 281
le Févre (Taneguy) Nouvelle Edition de sa méthode pour aprendre les humanitez. 330
Figures, dans quels livres elles sont nécessaires, 80. Abus qu'on en fait. 81
Flamme ordinaire, comment différente de la flamme du Soleil. 280
Fœtus, comment le Sang circule dans le Fœtus. 156
Fontaines merveilleuses, que l'on trouve près de Modéne. 129
France, n'est pas originairement moins libre que les autres Etats. 409
François, pourquoi leur Langue s'est plus étendue que l'Angloise. 47
Fréderic Henri (Prince d'Orange) obtint toutes les charges de son Frére : mais on ne lui donna pas le nom de Stadhouder dans ses provisions, & pourquoi. 168. Son Eloge. *ibid.*
Fruits & plantes curieuses de diverse sorte. 430

G.

Galates V. 6. Ce passage de *S. Paul* a été tiré d'un Livre Apocryphe. 141
Gallowai (le Comte de) habile politique, découvre les intrigues du Duc de Savoye. 75
Gelinotes, fort stupides en Canada. 84
Genés. IV. 1. expliqué. 532
Génitifs, Il y en a de deux espêces en Latin & en Grec. 9

Génois, font une ligue avec la France, qu'ensuite ils ne veulent pas observer. 74
Gibert, Extrait de son Traité de la véritable Eloquence. 649
le Gobien (Jésuite) donne une nouvelle Edition des Lettres de quelques Missionaires de la Chine. 120
Golfe de Venise, s'étendoit avant le déluge jusqu'à Modene & au delà. 132
Gouffet, Extrait de son Commentaire de la Langue Ebraïque. 363, 517
Gravius, (Jean George) son excellente Préface sur *Florus*. 210. Sa mort. 235. Deux Epitaphes de ce Savant. 557. Son Oraison funébre. 599.
Gregoras, Nouvelle Edition de cet Auteur. 352
La Guerre d'Italie, Extrait de ce Livre. 67
Guillaume I. (Prince d'Orange) les Etats ne voulurent pas que son Apologie fût publiée en leur nom. 166. Eloge de ce Prince. 166. & 167
Guillaume II. (Prince d'Orange) fut cause par son ambition des obstacles qui s'opposérent à l'élevation de son Fils. 164. voulut se rendre Souverain. 168. Son éloge. 186
Guillaume III. (Roi d'Angleterre) Extrait de trois Ouvrages contenant son Histoire. 158. Ses Ennemis ont contribué efficacement à son élévation. 164. Tentatives & obstacles qu'on rencontra pour lui faire avoir les Charges de ses Ancêtres. 170. Les Etats de Hollande promettent à *Cromwel* de ne les lui jamais conférer. 171
Guise (Henri de Lorraine Duc de) Extrait de ses Mémoires. 635. Défauts qu'on y trouve. 636. Fait paroître de la vanité dans tout ce qu'il dit 637. Si ces Mémoires sont de lui. 638. Diverses avantures de ce Duc. 640
Guthry (Henri, Evêque de Dunkel) ses Mémoires en Ecossois imprimez. 468

H.

DU Hamel (J. B.) Extrait de ses Notes sur les Pseaumes. 507

Hartsoeker, Sa Lettre pour rendre raison pourquoi dans un tuyau recourbé dont les branches sont inégales en grosseur, l'eau monte plus haut dans l'une que dans l'autre. 40. Sa Lettre sur la Circulation du sang. 152

Héritage du Ciel, Catéchisme sur la certitude du Salut. 457

Hermaphrodites, il y en a beaucoup parmi les Ilinois 96

Herode (le Grand) si l'on peut dire qu'il fit autant de Deicides qu'il fit mourir d'enfans. 303

Hesychastes, sorte d'Anachorétes. 400

Hispania illustrata, Livre Anglois qui explique les Maximes d'Espagne, &c. 104

Histoire Ecclésiastique, par l'Abbé de *Choisi*. 476

Hoc est corpus meum, comment on doit traduire ces paroles. 225

Homme, trois maniéres de le conserver, celle de la propagation est la plus juste. 576

Honorius, Pape, condamné dans le sixiéme Concile. 694

Hontan (le Baron de la) Extrait de ses Voyages. 72

Horace, on va l'imprimer en l'Angleterre avec des Notes. 466

Huré, sa Version du N. Testament imprimée en petit. 117

I.

JAnsénistes, leur esprit & leur caractére. 296

Jaques (frére), remarques sur sa maniére de tailler. 679

Idée, doit être distinguée des caractéres par lesquels on connoit certaines choses, 556

Jeanne (Papesse) placée entre les Bustes des Papes, & ôtée ensuite. 148

Jehovah, Comment ce mot doit être traduit. 520

Jeroboam

Jeroboam (Roi d'Israël) racourcit l'année d'un mois. 332
Jésuites, Extrait de leur Morale. 281. N'ont pas été les premiers à enseigner la Morale relâchée. 291.
Jesus-Christ, son Ministére commença avant son Baptême. 333
Jeunes gens, maxime qu'on doit observer dans leur Education. 269
Immortalité, des corps bienheureux, en quoi elle consistera. 572
Individus, des Animaux, s'ils subsistent depuis la Création du Monde. 539
L'Intérêt de l'Angleterre; Livre Anglois contre sa conformité occasionnelle. 324
Joseph (Flave) Manuscrit du second Volume de ses Antiquitez, qui contient le passage de J. C. 127
Journal de Hambourg, Nouveau. 686

K.

King (Guillaume) Extrait de son Traité de l'Origine du mal. 554, 663

L.

Labyrinthe, de l'Isle de Créte, n'est point un Ouvrage de l'Art. 106
Lamy (Bénédictin) réfuté sur ce qu'il a dit de l'Eloquence. 649
Langue, la Poësie oblige les hommes à cultiver une Langue étrangére. 48
Langue Ebraïque, si c'est celle que Dieu donna à Adam. Remarques sur ce sujet. 377
Langues, n'ont pas été inventées après les régles. Usage de cette Remarque. 376. Si elles furent confondues lors de la construction de la Tour de Babel. 541
Liberté de la volonté, nouvelle maniére de l'expliquer. 604. La Liberté d'indifférence seroit nui-

nuisible aux hommes. 608
Lister (Martin) ses Commentaires des Aphorismes d'*Hippocrate*. 102
Loix, pourquoi Dieu a donné des Loix aux hommes qu'il savoit qu'ils n'observeroient point. 629
Loüanges outrées, pourquoi les Princes les ont goutées. Réflexion de Mr. de *Fontenelle* sur ce sujet. 213
Loüis XIV. Les raisons pour lesquelles il s'empara de la Principauté d'Orange réfutées. 175
Lucain, il n'est grand que quand il fait entrer la Religion dans les vers. 61
Lucrin Lac presqu'entiérement englouti; & à la place duquel on voit une haute montagne. 147

M.

M*Ages*, si on peut prouver qu'ils ayent véritablement adoré J. C. 226
Des Maizeaux, sa replique à Mr. *Jaquelot*, touchant l'Argument de *Descartes* pour l'existence de Dieu. 187
Mal d'imperfection; Dieu ne pouvoit le prévenir qu'en ne créant point le Monde. 562. Mal naturel, pourquoi Dieu l'a permis. 557
Mallet (Allain Manesson) Extrait de sa Géométrie Pratique. 310
Manuscrit de la main d'*Esdras* à ce qu'on dit. 149
Manuscrits, ne suffisent pas pour changer une leçon reçuë. 250
S. Marc, Remarques sur son Evangile Manuscrit qu'on croit avoir à Venise. 133; Il est Latin. *ibid.*
Mas (l'Abbé du) Seconde Edition de son Histoire des cinq Propositions de Jansenius, & ce qu'elle a de particulier. 115
Matiére, & *mouvement*, preuve que leur existence n'est pas éternelle. 557

Matthieu. I. 10. II. Diversitez de Leçon sur ces versets. 145
Maurice (Prince d'Orange) étoit trop ambitieux. 167
Meaux (l'Evêque de) sa défense de lire le N. Testament de Mr. *Simon*. 111
Mémoires, ne sont pas des Livres fort surs. 68
Mery, refuté sur son Systême du Trou Ovale. 669
Mestrezat (Jean) ses Sermons sur le Chapitre VIII. de l'Epître aux Romains, & particularitez sur son sujet. 458
Michtam, Explication & Remarques sur ce mot. 534
Miracles faits à Milan du tems de S. Ambroise ne sont pas trop certains. 28. Nature de ceux qui se faisoient de ce tems-là 34
Miroir ardent, effets surprenans du miroir ardent. 272
Mississipi, Carte nouvelle de cette riviére. 353.
Misson, son Voyage d'Italie réimprimé avec des Additions. 234
Modéne, particularitez fort singuliéres des fontaines & autres curiositez qu'on trouve en creusant près de cette ville. 129
Modestie, véritable, son caractére. 498
Moines, ne furent point d'abord élevez au Sacerdoce. 583
Monde, pensée singuliére sur le nombre de ses Habitans. 36
Mont-Cassin, Privilèges de l'Abbé de ce Monastére. 147
Montfaucon (Bernard de) Extrait de son *Diarium Italicum*. 223
Morale Chrétienne, en quoi elle diffère de celle des Payens. 393 &c.
Mort, la crainte de la mort est utile pour la conservation du cops. 573
Morts, il est défendu de les ensévelir dans la ville de Rome. 138
Moureques (Michel) Extrait de son Paralléle de la Morale Chrétienne avec celle des Philosophes Payens. 391

N.

N.

Newton, sa Théorie de la Lune publiée. 591
Nicolson (Evêque de Carlisle) Seconde Lettre sur sa Nouvelle Bibliothéque d'Ecosse. 329
Noblesse Françoise, moyen dont se servit *Richelieu* pour l'abaisser 422
Noms, remarque sur les noms donnez à certains sujets. 526
Noms propres de famille, ont commencé au dixiéme Siécle. 151
Normandie, & *Guienne*, pourquoi les Anglois y renoncérent. 551
Nouveautez, ne sont pas toutes condamnables selon les Péres. 307
Nouvelle Allégorique, nouvelle Edition & Extrait de cèt Ouvrage. 218

O.

Officiers de Marine, du Siécle, plaisamment caractérisez. 549
Or, comment il est changé par le verre ardent. Il est volatil. 271
Oreillettes du cœur, leur usage. 672
Ovide, *in Usum Delphini*, le Commentateur ne s'est point mis en peine des diverses leçons. 202
Ours, sont excellens en Canada. Se cachent dans les creux des arbres l'Hiver, où ils vivent en se suçant leurs pates. 96
Ouvrages des Anciens, comment attribuez à des Auteurs, qui ne les avoient pas composez. 252
Ozanam, Extrait de ses nouveaux Elémens d'Algébre. 661

P.

Pape, est Séculier & non Régulier. 583. Théses sur son Autorité. 691
Patent, fait un Nouveau Journal, sous le Titre de

de *Recherches de Mathématique & de Physique* 351

Parlement, Histoire du Parlement d'Angleterre. &c. Extrait de ce Livre. 542

Paul de Cappadoce, Histoire de sa guérison miraculeuse. 34

Péché, pourquoi Dieu l'a permis. 623

Péché originel, réflexions sur ce sujet 447. veniel, la doctrine du Péché véniel est la source de mille erreurs. 228

Peines, par raport au Magistrat civil, ne sont infligées que pour l'exemple, & pour réprimer les méchans. 608

Pélagiens & *Sémipélagiens*, ne différoient peut-être que dans quelques termes. 22

Perizonius, sa Lettre sur un passage d'Elien, &c. 8

Petit-Pié, Abbé, exilé. 593

Philosophes (Anciens) leur vie en Anglois. 97. Leur Morale opposée à celle de l'Evangile 393. &c. Défense en France d'enseigner contre leur doctrine. 410

Pianezza (le Marquis de) Son Traité de Religion traduit en Anglois. 330

Picanio (Bernardinus à) Son Commentaire sur les Epîtres de S. *Paul*. 116

Pierre d'où *Moyse* tira de l'eau, on croit mal à propos l'avoir à Venise. 132

Pierre transparente, dont on fait des fenêtres. 137

Pierres, sont des vegetaux. 106

Pierres curieuses de différente espêce. 428

Du *Pin* (Ellies) sa Bibliothèque Ecclésiastique traduite en Anglois & fort estimée 592. Est exilé. 595

Places fortes démolies dans le cœur de la France, Réflexions sur ce sujet. 422

Placide (P. Augustin) Sa Carte du Cours du Pô. 373

Poësie, les Anciens y ont excellé parce qu'ils y ont mêlé la Religion. 45. On n'y peut exceller sans en observer toutes les Loix. 46. 51. Sa définition. 56. Sa nature. 56. *& suiv.*

A un même but que la véritable Religion, 64. Est plus utile que l'Histoire ou la Philosophie. 64. Justifiée contre le P. *Lamy*. 660

Poëtes, croyoient de bonne foi la Religion Payenne. 63. Ont été les plus lâches de tous les Flateurs. 211. Leur impieté. *ibid.* N'avoient point de principe, 212.

Præsagium, véritable signification de ce mot. 7

Prédestination, Ne doit point être maniée par les Métaphysiciens. 464

Presbyteriens, Anglois, divers livres sur leurs disputes avec les Episcopaux. 682

Principes d'un Membre de la Liste Noire, Livre Anglois. 589

Provinces-Unies, témoignage remarquable, que les Rois d'Espagne sont dechus de leurs droits à l'égard de ces Provinces. 409

Prudence, ancien Manuscrit de cet Auteur. 128

Pseaume II. apliqué tout entier à J. C. 512. Le 6. verset corrompu, dit-on, par les Juifs. Cette pensée refutée. 513

Pseaumes Acrostiches, La raison qu'en rend *Grotius* est refutée. 510

Puffendorf, Son Traité *de Jure Naturæ & Gentium* traduit en Anglois. 467

Q

Questions de fait, le peuple en juge d'ordinaire plus sainement que les Philosophes. 621

Don Quixote, Imprimé en Anglois. 469

R.

Rabelais, Remarques particuliéres sur cet Auteur, & sur ses diverses Editions. 469

Rabins, ne sont pas plus Savans dans leur Langue que les Chrétiens. 363

Racines, Ebraïques, si elles sont toutes composées de trois Lettres, & si les régles qu'on établit sur ce sujet sont bien sures. 518

Ravenne, qui étoit autrefois un port de mer en est à plus de trente Stades. 135

Recherche modeste des causes de la présente guerre 599

Recueil de Poësies en Anglois, seconde Edition. 98

Réformez, si leurs principes de Morale sont aussi corrompus que ceux des Jésuites. 295. S'ils veulent qu'on ne se confesse qu'en général. 305

Réformez François, Il y en avoit plusieurs, qui poussoient trop loin l'autorité des Rois. 415

Regles de conduite dans la Morale. 294

Religion a le même but que la Poësie. 64. a toujours fait l'excellence de la Poësie. 60. & *suiv.*

Religion Chrétienne Raisonnable, second Tome de cèt Ouvrage. 598

Renoult (Ministre) deux nouveaux Ouvrages de sa façon. 599

Richelieu (le Cardinal de) Son caractére & diverses particularitez sur son sujet. 404. C'est lui qui a abaissé la Maison d'Autriche. 406

Ridley (Hum.) Ses *Observationes Medico-Practica.* 402

De Ritibus Ecclesiæ, Disputes sur l'Auteur de ce Livre. 232

Roma Racoviana, Extrait de ce Livre. 435

Romains, n'ont donné aucunes bornes, ni à leur liberté, ni à leurs flatéries. 211

Ruptures en Amitié, reméde excellent contre cèt inconvénient. 504

S.

de S*Acy*, Extrait de son Traité de l'Amitié. 485

Samson (P. A.) Extrait de son premier Tome de l'Histoire de Guillaume III. 158.

Σαρωτὴς, explication de ce mot. 401

Savoye (le Duc de) quand il commence de negocier avec la France. 75

Saurin (Elie) Sa mort, & son caractére. 599

Sau-

Sauvages de Canada, Leurs mœurs & leurs manières. 93

Sciences, ont toutes leurs Chimères, passage remarquable de Mr. de *Fontenelle* sur ce sujet. 484

Sciloh, explication de ce mot. 598

Seau de plomb, où sont les images de *Marc Aurèle* & de *Lucius Verus*. 134

Sebaste (l'Archevêque de) Apologie de ce Prélat, 235. particularitez sur son sujet. 317

Secret, si on peut le violer, lors qu'il s'agit de la vie d'un Ami. 501

Septante, Défaut de leur Version, 367. Son usage. 374

Sepulcres, il n'étoit pas permis d'en avoir dans la ville de Rome. 138. Il n'y en devroit point avoir dans les Eglises. 139

Serment, plaisant moyen d'exemter de parjure ceux qui le violent. 304

Severus (P. Cornelius) Extrait de la nouvelles Edition de ce Poëte. 214

Seymour, parole remarquable de Seymour contre le pouvoir despotique. 424

Simon (Richard) Cartons de sa Traduction du N. *Testament*. 111. Défense de lire ce Testament, par Mr. de Meaux. *ibid.* précis de sa Remontrance au Cardinal de Noailles. 222. Il répond à Mr. *de Meaux* 349. On a révoqué le Privilége pour sa Réponse à l'Evêque de *Meaux*. 477

Soufre, transparent. 427

Sociniens, conformité de leurs dogmes avec ceux des Catholiques R. 437. Ils prétendent croire la Trinité. Passage remarquable sur ce sujet. 449

Souverain, il est fait pour le sujet, & non le sujet pour le Souverain. 161.
C'est le seul dans l'Etat à qui on ne doit pas accorder Liberté de conscience. 549

Sperlette, nouvelle Edition de ses œuvres Philosophiques. 597

Sulpice Sévére, passage de cèt Auteur corrigé. 12

Su

Sujets, se peuvent soûlever contre leur Souverain. C'est un sentiment commun. 408

T.

Tarteron (Jésuite) travaille à une Version des Odes d'*Horace*. 238
Temple, troisiême Volume de ses Lettres. 467
la Terre, n'a pas été faite principalement pour les hommes. 570. leur orgueil leur fait naître cette pensée. 571
Thermomètres d'une invention singulière. 107
Thiers, Sa mort. 476. Particularitez. 595
Tite Live, Ses Décades étoient perduës dès l'onsiême Siécle. 195
Toile incombustible, trouvée à Rome. 151
Tojnard, Il n'est pas vrai qu'il écrive contre le Testament de Mr Simon. 348. 478
Toureil, Nouvelle Edition de sa traduction de *Démosthene*. 354
Tortue de Mer, description anatomique de son cœur. 675.
Tourterelles, il y en a une grande quantité en Canada. 83. On les excommunie. *ibid.*
Transactions Philosophiques, de Juillet & Août, leur contenu. 100. de Septembre & Octobre. 325 de Novembre & Décembre. 471
Tremblas, Sont la nourriture ordinaire des Castors. 92
Tréve secréte entre la France & le Duc de Savoye. 76
Tuyau recourbé dont les branches sont inégales, pourquoi l'eau n'y est pas au niveau. 40

V.

Valence, le siége de cette Place est adroitement tiré en longueur par Mr. de *Catinat*. 78
Vallemont (l'Abbé de) Extrait de son Livre des curiositez de la Nature & de l'Art. 426
de Vallone, Extrait de sa Défense de l'Apologie

gie pour les Réformez. 462
se Vanter, c'est une maniére de s'humilier. 400
Varenne (le Marquis de) Remarques sur son sujet. 70
Vase d'Albâtre, renfermé dans une pierre. 136
le Vassor (Michel) Extrait du Cinquiéme Tome de son Histoire de *Loüis XIII*. 402
Verre ardent, expériences curieuses avec le verre ardent. 272
Vertu, c'est inutilement qu'on enseigne qu'on la doit aimer pour elle-même. 498
Vessie triple, 680
Vigo, Rélation Angloise de la Victoire de Vigo, &c. 103
Virgile, Loüanges ridicules qu'il donne à *Auguste*. 214
Voleurs de grands chemins, roüez en France, & pourquoi 607
Voyage d'un Jésuite à Loyola. 252

W

W*Histon*, Sa Chronologie Sacrée en Anglois 331
Wit (Jean de) On prétend que ses intentions ont toujours été droites 172, & 178. Blâmé 182
Witby, Nouvelle Edition de sa Paraphrase sur les Epîtres, avec une Chronologie. Sa Paraphrase sur les Evangiles &c. 682
Woodward, Nouvelle Edition de son Histoire naturelle. 681

Fin de la Table Alphabétique.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Juillet 1703.

Par JAQUES BERNARD.



A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES & DANIEL PAIN.

M. DCCIII.

Avec Privilege des Etats de Holl. & Westf.

AVIS DE L'AUTEUR.

Dans le moment que j'allois envoyer ma copie à l'Imprimeur, on m'a aporté un Libelle que Mr. de Vallonne *a publié contre moi, qu'il a débité sous le manteau, & où il tâche de noircir ma personne & ma réputation le plus qu'il lui est possible. Le tout parce qu'il n'a pas été content de l'Extrait de* sa Défense de l'Apologie des Réformez au sujet de la Prédestination. *&c. que j'ai donné dans mes Nouvelles d'Avril.* pag. 462. *Je suis fâché qu'il se soit ainsi barbouillé dans le Public, par une Satyre, qui ne lui fait nul honneur, & qui ne lui aidera pas à bien établir sa réputation. Pour moi, il se trompe fort, s'il croit que je m'écarte de mon chemin, pour rompre une lance avec lui. Mon Extrait est imprimé & sa Satyre aussi; il n'en faut pas davantage pour prononcer, & j'en laisse de tout mon cœur le jugement au Public. A l'égard de celui que j'ai porté de son Livre, je n'en veux point d'autre aprobation, que l'Ar-*

ticle XLVII. du Synode Wallon tenu à Utrecht le 3. Mai 1703. & qui porte que les Eglises Examinatrices *des Livres*, de Leyde & d'Utrecht, ayant fait raport que dans un Livre de Mr. *De Vallonne* intitulé *Défense de l'Apologie pour les Réformez au sujet de la Prédestination*, ils avoient trouvé DIVERSES CHOSES à REPRENDRE pour lesquelles ils ne lui ont pas accordé l'Aprobation de ce Livre, & lui ont envoyé leurs Avis; le Synode a aprouvé la conduite de ces Eglises. *Mr. de Vallonne n'auroit pas mal fait de joindre ces Avis à son édifiante satyre.*

NOU-



NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Juillet 1703.

ARTICLE I.

LETTRE *de Mr.* BLONDEL *à un de ses amis, par laquelle il l'informe de ce qui s'est passé dans les dernieres Assemblées publiques des* Academies Royales des Inscriptions & des Sciences.

VOICI, Monsieur, le tribut ordinaire que vous exigez de moi. J'ai

J'ai recueilli ces rélations comme les précedentes avec toute l'exactitude dont ma mémoire est capable, & toute l'attention que je prête si volontiers aux savantes Dissertations qui se lisent dans l'une & dans l'autre Académie.

L'assemblée publique de l'Académie Royale des Inscriptions se tint le mardi 17. Avril. Mr. *Boutar* y lut une Ode Latine où il fait la Description de Meudon, adressée à Monseigneur le Dauphin.

Mr. l'Abbé de *Caumartin*, qui est maintenant Président de l'Académie, dit à l'occasion de cette piece, que si elle paroissoit moderne pour la matiére, le stile en étoit si semblable à celui des anciens Poëtes Lyriques qu'elle méritoit bien d'être lüe dans une Académie qui fait sa principale étude de tout ce qui peut avoir rapport à l'Antiquité.

Mr. *Vaillant* le Pére lut ensuite une Dissertation sur une Médaille de *Juba* le jeune & de la jeune *Cléopatre* qui est très-singuliére. Le Prince y est répésenté d'un côté portant le Diadême & avec le titre de Roi, & au revers est la tête de *Cléopatre* son Epouse avec le titre de Reine. Si les Médailles

des

des Reines sont très-rares par elles-mêmes, celle-ci l'est encore davantage par cette singularité. Mr. *Vaillant* l'a trouvée à Rome & l'a mise dans le Cabinet du Roi. Il croit que cette Médaille a été frappée pour marquer l'union & l'amour mutuel de ce Roi & de la Reine son Epouse plûtôt que par aucun motif d'ambition. *Juba* le Jeune étoit fils de *Juba* Roi de Numidie qui ayant suivi le parti de *Pompée* contre *César*, fut défait en Afrique avec *Scipion*. Ce Prince voulant se sauver dans sa Capitale, les Portes lui en furent fermées par ses propres sujets, qui appellerent *César* à leur secours. N'ayant donc plus de ressource il se retira dans une maison de Campagne où il se poignarda. *César* confisqua ses biens, reduisit la Numidie en Province & emmena à Rome *Juba* son fils, qui avoit alors 10. ou 12. ans, pour servir d'ornement à son triomphe. Autant que la fortune fut cruelle à ce jeune Prince, la nature lui fut liberale. Ses heureuses dispositions lui mériterent l'affection d'*Auguste*, qui le fit élever avec beaucoup de soin. Non seulement il devint fort savant, mais même un très-vaillant Capitaine. Il ren-

dit d'importants ſervices à Auguſte ſur tout dans la guerre contre les Cantabres & contre les Aſtures. Cèt Empereur le récompenſa à ſon retour d'Eſpagne l'an 729. de la fondation de Rome. Comme *Juba* étoit fils de Roi, il ne devoit pas avoir moins qu'un Royaume. Cependant *Auguſte* ne lui rendit pas celui de ſon Pere pour le reſpect de *Céſar*, qui avoit réduit la Numidie en Province, mais il lui donna les deux Mauritanies, la Ceſarienne & la Tingitane. Il ſembloit qu'il ne dût rien deſirer davantage, mais il ſoupiroit pour la jeune *Cleopatre*. Cette Princeſſe étoit fille de *Marc-Antoine* & de la fameuſe *Cleopatre*, Reine d'Egypte pour laquelle ce Romain avoit répudié *Octavie* Sœur d'*Auguſte* qui étoit pourtant plus jeune & plus belle qu'elle. Il fit même frapper une Médaille d'argent, du poids du denier Romain, où il donnoit à *Cleopatre* le titre de Reine des Rois: *Regina Regum & filiorum Regum*. Après le deſaſtre d'*Antoine* & de *Cleopatre*, *Auguſte* emmena en triomphe à Rome leurs Enfans *Alexandre*, *Ptolomée* & la jeune *Cleopatre* qu'*Octavie* fit élever comme ſes propres Enfans. *Juba* devint amoureux de cette Princeſſe, touché

de

de sa beauté, & encore plus de la voir reduite au même sort qu'il avoit autrefois éprouvé. *Auguste* sachant qu'il l'aimoit mit le comble à son bon-heur, la lui donna en mariage avec le Royaume de Cyrene pour dot, & renvoya avec eux les Princes *Alexandre* & *Ptolomée*. Les Peuples ravis d'avoir un Roi de leur nation, reçûrent *Juba* avec toutes les demonstrations de joye possible. Il avoit alors 32. ans ou environ, il établit son séjour à Joppe Capitale de ses Etats, *Marmol* veut que ce soit Alger. Il s'appliqua à bâtir, & accrût beaucoup cette Ville, puis en l'honneur d'*Auguste* il fit bâtir celle de *Cesarée*. Comme il étoit fort savant & qu'il avoit étudié à fond la Langue Grecque, il composa en cette Langue une Histoire Romaine, deux Livres de celle des Assyriens & quelques autres Ouvrages. Mais il ne nous reste de lui que ses monnoïes qui nous ont conservé le Portrait de ce Prince & celui de la Reine son Epouse, qui, à en juger par cette Médaille, surpassoit sa Mere en beauté. Elle portoit les cheveux nouez par derriere comme les Dames Romaines avec le Diadême. Son Inscription est en Grec, & celle de *Juba* est en Latin. Mr. *Vaillant*
 dit

dit que c'eſt parce qu'on parloit Grec en Egypte. On ne ſait pas en quel temps ce Prince mourut. Les Hiſtoriens lui donnent 28. à 29. ans de regne ; cependant on a une de ſes monnoïes, qui porte la 48. année. C'eſt que les Hiſtoriens n'ont compté ſon regne que de la fin de ſa captivité, au lieu qu'il comptoit depuis la mort de ſon Pere. Tout ce que l'on peut conjecturer ſur la mort de ce Prince, c'eſt, que l'an 755. de Rome les Getules, Peuples barbares, s'étant revoltez contre lui, & l'ayant vaincu dans un combat qu'il leur livra en 757. ils firent un grand carnage de ſes troupes, & qu'ainſi il peut bien avoir été tué dans cette bataille. Ces Peuples furent entierement défaits en 759. par *Lentulus*, qui prit de là le ſurnom de *Getulicus*.

Mr. *Vaillant* conclut de cette Hiſtoire que les grands Princes n'avoient pas de moyens plus ſûrs que les Médailles pour rendre leur nom immortel & que c'étoit avec beaucoup de ſageſſe, que le Roi avoit établi exprès une Académie, pour conſacrer à l'immortalité, par ces ſortes de monumens la mémoire de ſon glorieux regne, & celle des Rois ſes prédeceſſeurs.

Mr. *Couture* lût une Diſſertation ſur les

lés funérailles & les apotheoses des anciens Romains. Il dit, que plusieurs Auteurs en avoient traité, mais que tout ce qu'ils en avoient écrit étoit tellement surchargé d'une érudition étrangére au sujet, qu'ils avoient fait des Volumes monstrueux: qu'ainsi pour instruire le Lecteur sans le rebuter, il avoit recueilli en peu de mots tout ce qui s'observoit dans ces cérémonies.

FUNERAILLES.

1. Le plus proche parent embrassoit le mourant pour recevoir son dernier soupir, & observoit comme un point de Religion de lui fermer les yeux, & de les lui r'ouvrir sur le bucher.

2. On lavoit soigneusement le Corps du mort dans de l'eau tiéde.

3. On le parfumoit le 7. jour. *Martial* fait allusion à cette cérémonie dans une Epigramme, où se plaignant d'avoir été bien parfumé & mal régalé; il dit qu'on l'avoit traitté comme un mort.

Qui non cœnat & ungitur, Fabulle,
Hic verè mihi mortuus videtur.

4. On faisoit publier la mort du def-

deffunt & le jour de ſes obſéques.

5. Les Enfans ou les plus proches parens du mort, vétus de deuil, portoient le Corps ſur le bucher, quand on le devoit brûler, car cette cérémonie ne ſe pratiquoit pas à l'égard de tout le monde. On ne brûloit point les Corps des Enfans au deſſous de 7. ans. Il y avoit même quelques familles à Rome qui n'uſoient point de ces funérailles. *Silla* fut le premier de la famille *Cornelia* qui fut brûlé ſur un bucher. Les Romains portoient le deuil en cette ſorte. Les hommes étoient vétus de noir, ayant la tête couverte; les femmes étoient vétuës de blanc ayant la tête découverte.

6. Les Romains habilloient le mort ſelon ſa qualité. Les Conſulaires étoient revêtus de leurs Robes de Conſul, ceux qui avoient reçû les honneurs du Triomphe portoient la tunique de Jupiter. Ceux qui n'avoient point de marques de diſtinction étoient vétus de la ſimple *Toge*. Le lit ſur lequel on portoit le mort étoit couvert de pourpre ou d'un linceul blanc. Tout le Convoi étoit précédé d'un joueur de flûte qui joüoit des airs lugubres & plaintifs comme pour donner le ton aux gémiſſements des pleureuſes qu'on appelloit *Præficæ*.

7. Au

7. Au défaut des Parents les affranchis portoient le Corps du mort, mais par distinction celui de *Paul Emile* fut porté par ses Lieutenants, & celui de *Silla* par les Sénateurs & les Vestales. Pour les pauvres ils étoient emportez la nuit dans une biere commune par des gens qu'on nommoit *Vespillones*, ou *Sandapilarii*.

8. On portoit devant le Corps du mort, les Images de ses Ancêtres & tous les ornemens qu'il avoit reçûs pendant sa vie. Aux funérailles de *Tibere* on porta les Images de tous les *Jules* depuis *Enée*. A la pompe funébre de *Junia* Sœur de *Brutus* & femme de *Cassius*, on porta les portraits de plus de vingt familles des plus illustres de l'Empire, & comme parle *Tacite* on y remarqua d'autant plus *Cassius* & *Brutus*, qu'on n'y vit point leurs images. On multiplioit quelquefois les lits, comme pour faire entendre qu'il étoit mort un grand nombre de Citoyens en la seule personne du deffunt. Aux funérailles de *Silla* on multiplia les lits jusques à 6000. & on en porta 600. à celles de *Marcellus*.

Quand le mort étoit de la prémiere qualité le Convoi s'arrêtoit dans la

Place publique, où l'un des proches du deffunt montoit dans la Tribune aux harangues, & faisoit son Oraison funébre. Ce fut *Publicola* qui le premier introduisit cette coûtume aux funérailles de son Collégue *Brutus*. En Grece ce fut *Periclès*, qui étant retourné à Athénes, après avoir subjugué Samos, fit l'Oraison funébre de ceux qui étoient morts dans cette guerre.

9. Lors qu'on étoit arrivé au bucher qui étoit environné de Cyprès, on mettoit dans la bouche du mort une piéce de monnoye pour payer le passage dans la barque de *Caron*, puis on plaçoit le lit sur le haut du bucher.

10. Celui qui touchoit de plus près au mort, mettoit le feu au bucher en tournant la tête en arriére, pour marquer que c'étoit à regret qu'il rendoit un pareil office. On jettoit en même tems quantité d'odeurs & de parfums, quelquefois des Ours, des Chiens, des Oiseaux, ce qu'on appelloit *Munera*, & l'on y faisoit souvent entrer des gladiateurs.

11. Le 9. jour après la mort, la mére ou les Sœurs, ou quelques autres à leur défaut, recueilloient les Cendres, & les mettoient dans une Urne, versant beaucoup de larmes que l'on

l'on recueilloit aussi. On dressoit au mesme lieu quelque monument, pour mémoire que l'on appelloit *Cippus*. Le Prêtre faisoit ensuite quelque priére, à quoi le Peuple répondoit en gémissant, *vale, vale, æternum vale*. Puis le Prêtre faisoit une triple aspersion & renvoyoit les assistans. Avant *Auguste* on se servoit pour ces aspersions d'une branche de Laurier, & depuis lui d'une branche d'Olivier.

12. Enfin l'on plaçoit l'urne dans un tombeau. Les Tombeaux étoient ou publics ou particuliers. Il y avoit deux sortes de lieux pour les Tombeaux publics, le mont Esquilin & le Champ de Mars. Les Tombeaux particuliers étoient dans les Jardins, dans les Champs, & auprès des grands chemins. C'est de là que l'Epitaphe commençoit par ces mots, *Siste viator*, qu'on a employez depuis dans toutes les Epitaphes.

APOTHEOSES.

Mr. *Couture* dit que l'origine de ces consécrations, & en même tems de l'Idolatrie vint prémiérement de la réconnoissance des vivans pour les bienfaits des morts. Un fils érigeoit une

statuë

ſtatuë à ſon Pére, il portoit de la vénération à cette image, c'étoit pour paſſer bien-tôt à l'adoration. Des Citoyens ſauvez par un grand homme dont la mémoire étoit immortelle parmi eux ne pouvoient ſe voir dans aucun danger ſans penſer auſſi-tôt à leur ancien liberateur & ſe mettre à l'invoquer & à implorer ſon ſecours, ſelon que la crainte ou la triſteſſe leur ſuggeroit. Et s'ils venoient à ſortir de peril, ils ne manquoient pas d'attribuer ce bonheur à ſa protection & de l'en rémercier ſolemnellement. Il n'en falloit pas davantage au peuple pour regarder ce grand homme comme un Dieu & lui décerner les honneurs Divins. Ce que les uns s'étoient attirez par leurs bienfaits, les autres ſe le ſont fait rendre par leur puiſſance. *Romulus* après ſa mort fut mis au rang des Dieux & nommé *Quirinus*. *Jules Céſar* fut déïfié par l'autorité des Triumvirs, & ſur ce qui parut vers le même temps une Comete il fut tenu pour un Dieu d'un conſentement univerſel. Ainſi le fondateur de Rome & le deſtructeur de ſa Liberté furent également mis au nombre des Dieux. *Auguſte* fut conſacré avec des dépenſes immenſes. L'Empereur *Claude* le fut auſſi. Deux célé-

célébres Historiens *Dion Cassius*, & *Herodien* ont parlé fort au long des cérémonies qui se pratiquoient à la consecration des Empereurs Romains, & Mr. *Couture* dit qu'il ne croyoit pouvoir mieux faire que de donner une traduction de ce que ces deux Auteurs nous en ont laissé. *Dion* parle de la Consecration de *Pertinax* par *Sévére*. Il dit qu'après de magnifiques obseques on éleva dans la place publique une espece d'Echaffaut peint en marbre sur lequel on plaça un lit doré, où étoit une figure de cire représentant l'Empereur au naturel vétue d'une robe de pourpre brochée d'or. Il y avoit tout auprès un jeune homme faisant l'office de chasser les mouches comme si l'Empereur eut été vivant. On fit ensuite un grand convoi, où l'on porta les images des anciens Romains qui s'étoient distinguez par leurs belles actions. Parmi ceux qui portoient ces images on avoit mis des chœurs de musiciens qui chantoient des airs funebres. On y porta aussi les figures & les noms des villes & des nations soumises à l'Empire Romain, après quoi marchoient les Magistrats & les Officiers du Palais en deuil, puis ceux qui portoient les Statuës
des

des Sciences & des Arts, enfin un gros de gens à pied & à cheval, après lesquels on portoit un autel doré enrichi d'yvoire & de pierreries. Tout cela étant passé *Sévére* fit l'Oraison funebre, & le lit fut levé par les Pontifes en charge & designez, puis porté par les Chevaliers au champ de *Mars* où étoit le dernier bucher élevé en forme triangulaire, au haut duquel on avoit placé le Char doré de *Pertinax*. On y mit le lit avec la représentation. Ensuite l'Empereur s'étant placé sur un trône & tout le monde étant rangé, une troupe de gens armez firent plusieurs fois le tour du bucher & le feu y ayant été mis, il partit en même temps une aigle qui passoit pour l'ame de l'Empereur s'envolant au Ciel. Aux consecrations des Imperatrices c'étoit un Paon, mais à celle de Faustine ce fut une aigle, parce qu'elle avoit apporté l'Empire pour dot à son mari.

Herodien raconte la maniére dont se fit la consecration de *Sévére* par *Caracalla* & *Geta* ses fils. Il dit qu'on plaça dans le vestibule du Palais Imperial une image du feu Prince formée en cire couchée sur un lit superbement orné. Les Senateurs étoient à la gauche vétus de robes noi-

noires, & les Dames étoient à la droite vétuës de blanc. Pendant six jours les Médecins venoient & s'approchoient du lit comme si le Prince y eut été malade, & chaque jour ils disoient que tout alloit de mal en pis. Enfin le septiême ils prononçoient qu'il étoit mort. Aussi tôt les plus distinguez de la jeunesse Romaine chargeoient le lit sur leurs épaules, & le portoient à la grande Place. Là on se reposoit & une troupe de jeunes garçons & de jeunes filles chantoient des airs funebres. Ensuite le Corps étoit porté jusqu'au champ de Mars, où l'on avoit dressé un bucher en quarré superbement orné par dehors, creux par dedans & rempli de matiéres combustibles; au dessus du premier on en avoit élevé un second plus petit de pareille structure, au dessus de celui-là un autre encore plus petit, & ainsi jusqu'au dernier. On plaçoit le lit sur le second édifice, & alors chacun y jettoit quantité de parfums, après quoi les Chevaliers faisoient une Cavalcade qui étoit suivie d'un tournois de chars dorez conduits par des personnes revêtues de pourpre qui portoient les images des grands Capitaines Romains. Enfin le successeur met-

toit le feu au bucher, & du haut du Tabernacle le plus élevé partoit une aigle, ce qui terminoit la cérémonie.

Mr. *Couture* finit par cette réflexion sur les apotheoses: que si selon le langage d'un Philosophe, la crainte avoit fait les premiérs Dieux, la réconnoissance avoit fait les seconds, & la flatterie les derniers.

Mr. *Boivin* termina la séance par la lecture d'une Dissertation où il montra l'inutilité de la Période Julienne dans la Chronologie. Il dit qu'il avoit à combattre l'autorité de deux grands hommes, *Joseph Scaliger* & le P. *Petau*, dont le premier avoit comme rompu la glace en matiére de Chronologie, & l'autre sembloit y avoir mis la derniére main; mais qu'il étoit permis de n'être pas de leur sentiment où ils s'étoient trompez & qu'on ne pouvoit leur faire plus d'honneur que de corriger leurs fautes. Il trouve qu'il est plus utile pour la Chronologie de datter par les années de devant nôtre Seigneur & les années d'après, que de compter par les années de la Periode Julienne. Le P. Petau avoüe lui même qu'on peut se servir utilement de cette méthode, ce n'est donc pas un Paradoxe

doxe que de la propoſer. Elle a les deux qualitez nécéſſaires pour datter tous les faits hiſtoriques. La premiére c'éſt qu'elle eſt fondée ſur une Epoque univerſelle, & uniforme, qui peut renfermer tous les tems des plus anciennes Chronologies ſoit veritables ou fabuleuſes ; la ſeconde c'eſt qu'elle caractériſe les années de maniére qu'on ne peut pas les confondre ; puiſque le nombre ordinal par lequel on compte les années de devant & d'après N. S. eſt une marque ſuffiſante de diſtinction. La méthode de datter par la Période Julienne péche contre la premiére de ces deux qualitez , parce qu'elle ne peut remonter aſſez haut pour comprendre toute la Chronologie même authentique. Cette Période eſt un eſpace imaginaire de 7980 ans, formé de la Période Paſchale de *Victorius* qui étoit de 532. ans multipliée par l'Indiction qui eſt de 15. ans. Et comme la Période Paſchale eſt le produit du Cycle ſolaire qui eſt de 28. ans par le Cycle lunaire ou nombre d'or qui eſt de 19. il s'enſuit que les trois racines de la Période Julienne ſont l'Indiction, le Cycle ſolaire & le nombre d'or , trois caractéres dont on ſe ſert dans la Datterie Romaine, & que

la Période Julienne accomplie ramene tous trois à l'unité en sorte que c'est une espèce de Grand an. On voit par là que l'invention de cette Période n'est pas d'une grande industrie, & qu'il est aisé d'en former de pareilles. Elle est nommée *Julienne* non pas qu'elle ait été inventée par *Jules Scaliger* comme quelques uns l'ont avancé sans y prendre garde, car c'est *Joseph Scaliger* qui en est l'inventeur: mais parce qu'elle est composée d'ans Juliens de 365. jours 6. heures. Joseph Scaliger s'est servi d'années Juliennes parce qu'étant Calviniste il ne voulut pas recevoir la reformation du Calendrier faite par *Grégoire XIII*, en 1582. ce qui fait déja un grand tort à son Systême, car sur ce pied les années de sa Période ne quadreront pas exactement avec toutes les années civiles. Ajoutez à cela qu'elle est incertaine en caracterisant les années; puisqu'elle s'accorde aussi bien avec l'Ere vulgaire, qui est fausse, qu'avec la véritable, & par là une de ses plus grandes utilitez s'évanouït. Mais le défaut essentiel qui rend cette Période inutile pour la Chronologie, c'est qu'elle est trop courte. Elle ne remonte que 4713. ans avant N. S. & selon

lon l'opinion des plus fameux Chronologistes, dont Mr. *Boivin* rapporta une liste fort ample & fort fidelle, on compte au moins 5000. ans avant J. C. & même jusqu'à près de 7000. comme le Roi *Alphonse.* Tout ce qu'on peut opposer au raisonnement de Mr. *Boivin* c'est qu'il est aisé de faire plusieurs Périodes Juliennes tant que le nombre en soit suffisant pour satisfaire à l'antiquité de la Chronologie; mais bien loin de diminuer par là les embarras c'est les multiplier, une pareille méthode est un monstre en fait de Chronologie qui ne peut apporter que de la confusion dans la connoissance des temps. Pourquoi tous ces cercles de Périodes proleptiques? Ne suffit-il pas du cercle annuel? Combien en faudroit-il pour remonter jusqu'aux antiquitez Egyptiennes & Chaldéennes? Qui nous oblige de nous attacher au Cycle solaire, au nombre d'or & à l'Indiction? C'est que ce sont des contre-marques. Et qu'en est-il besoin dans la Chronologie? Ces précautions ne sont bonnes tout au plus que dans la Datterie Romaine, pour rendre plus difficile la falsification des actes. Dans la Chronologie ce sont des marques très-équivoques, ces trois caractéres y apportent de la confusion,

s'y pouvant trouver les mêmes plusieurs fois. En comptant par les années de devant N. S. le nombre de chaque année n'est-il pas un caractére assez expressif de la singularité. La prémiére ne peut jamais être la seconde, & ainsi des autres. Mr. *Boivin* refuta ensuite quelques objections de *Scaliger*, qu'on pourroit lui faire : qu'une année sans caractérisme est un Enfant exposé sans aucune marque pour le reconnoître, un Etranger sans passeport, & quelques autres raisons semblables, qui ne méritent pas grande réfutation. Tout ce qu'on peut dire de plus solide, c'est, que pour concilier toutes les Chronologies, il faut se servir de la Période Julienne au défaut de l'Epoque de la Création du monde, qu'il est impossible d'établir au juste. Mais il n'est pas besoin de recourir pour cela à la Période Julienne. Si les Auteurs placent différemment l'Epoque de la Création du monde, il faut s'en servir d'une, d'où l'on puisse remonter jusqu'avant le monde même, pour tout accorder. C'est ce qu'on fait en dattant par les années d'avant J. C. on les peut faire remonter jusqu'au delà des Chroniques des Chinois, &c. Cette unité d'Epoque

sera

sera le centre de toutes les dattes, d'où l'on pourra compter tant qu'on voudra devant & après sans embarras & sans confusion. Cette méthode est vrayement Chronologique, elle n'est point circulaire, elle n'est point astrologique, ni fatrassée de contre-marques, qui ne font que multiplier les dattes où il n'en faut qu'une; & par conséquent elle doit être suivie préférablement à celle de Scaliger, qui est embarrassante & de nulle utilité.

Mr. l'Abbé de *Caumartin* ne parla qu'à la fin de la séance & reprit en un seul discours les points essentiels des Dissertations qu'on venoit de lire.

On donnera le mois prochain la Rélation de ce qui s'est passé dans l'Académie des Sciences.

ARTICLE II.

Le CORRECTEUR CORRIGÉ *ou Suite de la Justification de l'Histoire des Congrégations* de Auxiliis *contre l'Auteur du prétendu* ERRATA *de cèt Ouvrage. Avec une Lettre au même Auteur, sur sa Réfutation de la* Réponse aux Questions importantes. *Par un*

Docteur en Théologie de la Faculté de Paris.

COMME nous avons parlé fort amplement dans ces *Nouvelles* * de *l'Histoire des Congrégations* de Auxiliis *justifiée*, *contre l'Auteur des Questions importantes*, nous sommes dispensez de nous étendre beaucoup sur ce nouvel Ouvrage, qui n'est que la continuation du premier, pour défendre la même Histoire, contre les nouvelles difficultez de l'Auteur de l'*Errata*. Celui-ci ayant fait un Recueil de cinquante trois endroits de l'Histoire, dont il prétendoit montrer la fausseté ; notre Auteur entreprend la justification de chacun en particulier, sans en abandonner un seul.

Il l'accuse assez fréquemment d'avoir falsifié les textes entiers de son Histoire, d'avoir altéré ses expressions, dissimulé les plus fortes preuves, suprimé les meilleurs argumens, & de lui avoir même fait dire plusieurs fois tout le contraire de ce qu'on lit dans son Ouvrage. Il apuye de nouvelles preuves quantité de faits contestez, qu'il n'avoit touchez qu'en passant. Il produit les témoignages entiers de divers Auteurs, dont il n'avoit cotté que

* *Mois de Septembre*, 1702. *pag.* 243.

que les endroits, pour en justifier les citations. Il concilie quelques contradictions apparentes, & refute dans le détail toutes les preuves & les raisons de son Adversaire. Il justifie, contre l'accusation de son Censeur, divers Théologiens de l'Ordre de S. *Dominique*, *Durand*, *Victoria*, *Cano*, *Cajetan*, *Sixte de Sienne*, *Bannes*, *Araneo*, *Nugno*, *Lemos*, *Alvarez*, *Reginald*, *Alexandre*. Il lui abandonne pourtant *Catharin*, comme un ennemi déclaré de la doctrine de S. *Augustin* & de S. *Thomas*. Il fait voir en même temps que les Jésuites s'en sont rendus les Défenseurs & les Panégyristes, au lieu que les Dominicains l'ont retranché de leur école, & l'ont combattu avec zéle. Il charge de nouveau *Molina*, contre les défenses de son Apologiste, en mettant au jour son Systême sur la Prédestination & la vocation à la premiére grace. Il raporte dans leurs propres termes les injures de divers Jésuites contre S. *Augustin*, pour preuve de ce qu'il avoit dit d'eux à ce sujet: *convicîorum plaustris SS. Doctorem onerarunt. Ils ont chargé ce S. Docteur de charretées d'injures.* Il produit divers décrets & déliberations de la Compagnie, pour

modifier la Loi de S. *Ignace*, qui les obligeoit à suivre exactement la doctrine de S. *Thomas*. Il continuë à soutenir l'altération faite aux Controverses de *Bellarmin*. Il prouve que ce Cardinal n'a point fait de déclaration juridique de ses sentimens sur la Grace dans sa derniére maladie, & que l'Acte qu'en fit dresser après sa mort le Jésuite *Eudemon-Jean*, est fabriqué à dessein. Il travaille à justifier toutes les particularitez qu'il avoit avancées sur la célébre dispense de Valladolid, qui fut comme le premier signal de celles de Rome, & toutes les circonstances de l'apel, que les Jésuites interjettérent au S. Siége, pour éviter le jugement de l'Inquisition générale d'Espagne. Il fait diverses reflexions sur la prétenduë Lettre de S. *François de Sales* au P. *Lessius*, pour montrer l'abus qu'on en fait; & prouve que ce Saint n'a eu aucun Systême fixe sur les matiéres de la Grace. Il fait remarquer que l'Ordre de S. *Dominique* est de tous les Ordres de l'Eglise celui à qui les Jésuites ont plus d'obligation de leur établissement. Il montre qu'il n'a rien dit des plaintes que le Pape fit quelque tems après de ce Tribunal, à l'occasion de quelques nouvel-
les

les affaires ; que ce qu'on voit dans les Lettres de son Nonce ; de l'Ambassadeur d'Espagne, & du Doyen de la Rote : sur quoi il se justifie contre l'accusation d'avoir mal parlé de *Don Pedro Portocarrero*, un des Ancêtres du Cardinal Archevêque de Tolede de ce nom ; ce dont son Adversaire lui faisoit un grand crime ; & montre qu'il ne s'agit aucunement de lui, puis qu'il étoit mort deux années avant que ces affaires arrivassent. Il remarque la distinction que le Pape fit des Dominicains & des Jésuites en 1598. lors qu'il accorda aux uns & aux autres la permission de disputer sur les matiéres contestées ; & l'altération que les Inquisiteurs d'Espagne firent aux ordres de Rome, lors qu'ils les publiérent dans les lieux de leur dépendance.

Il repousse fortement l'accusation dont son Adversaire le chargeoit, d'avoir reconnu pour Catholique une Proposition manifestement hérétique, sur la coopération du Libre Arbitre avec la Grace. Il produit enfin l'Extrait des Requêtes du Secretaire de la Congrégation *de Auxiliis*, pour preuve de la fidélité avec laquelle il a raporté ce qui se passa dans la premiére

dispute, faite en présence de *Clément VIII.* sur quoi l'Auteur de l'*Errata* l'accusoit de mauvaise foi.

Dans la Lettre à cèt Auteur, touchant la prétenduë réfutation de la *Réponse aux Questions importantes*, il lui reproche d'abord d'avoir donné mal-à-propos à la conclusion de son *Errata* le titre de Réfutation de la *Réponse aux Questions*, puis qu'il n'y a retouché que fort foiblement sept ou huit faits, de plus de cent dont il s'agit; & qu'il a dissimulé tous les autres, qui sont de très grande conséquence. Il entre ensuite dans le détail de ces faits, les confirme par de nouvelles preuves, refute les instances de son Adversaire, & fait remarquer presque par tout, qu'il n'a repliqué quoi que ce soit aux meilleures piéces, qui sont produites dans la Réponse.

Il ne faut pas oublier que notre Auteur a mis à la tête de son Ouvrage, un Avertissement assez long, pour refuter Messieurs les Journalistes de Trevoux, sur ce qu'ils ont dit au mois de Février dernier des Actes nouvellement imprimez de la Congrégation *de Auxiliis* composez par le P. *Lemos*. Il y justifie le délai de cette Impression, il entreprend de satisfaire.

faire à quelques difficultez que ces Journalistes avoient formées contre l'Histoire des mêmes Congrégations, principalement sur le Project de la Bulle dressé par ordre du Pape, contre les erreurs de *Molina*; & confirme de nouveau ce fait important par le témoignage de ce Théologien, qui l'assure positivement dans ses Actes. *Quo tempore Consultores Theologi ex ordine Sanctissimi Bullam definitionis ordinarunt*.

ARTICLE III.

EZECHIELIS SPANHEMII *Liberi Baronis*, & *Legati Regii*, ORBIS ROMANUS, *seu ad Constitutionem* Antonini *Imperatoris*, *de qua* Ulpianus Leg. XVII. Digestis *de* Statu Hominum. *Exercitationes duæ. Editio Secunda ab Auctore recensita*, & *altera Parte auctior*. C'est-à-dire, *L'Empire Romain*, *ou deux Exercitations sur la Constitution de l'Empereur Antonin*, *dont parle Ulpien L. XVII. des Digestes*, *de Statu Hominum par Mr. le Baron de Spanheim Ambassadeur Extraordinaire du Roi de Prusse. Seconde*

Edition, revuë par l'Auteur & augmentée d'une seconde Partie. A Londres, chez A. & J. Churchill. 1703. in 4 pagg. 582. sans les Indices. D'un caractére plus gros que celui de ces *Nouvelles.*

LEs deux *Exercitations* sur la célébre Constitution de l'Empereur *Antonin* raportée par *Ulpien* dans le Corps des Digestes, & qui fait le sujet de cèt Ouvrage, furent écrites & envoyées par Mr. le Baron de *Spanheim* à la requisition de feu Mr. *Grævius*, pour être jointes à l'un des Tomes du Recueil qu'il a fait imprimer, sous le nom de *Thesaurus Antiquitatum Romanarum*, & furent imprimées à la tête du *Tome XI.* avec l'Eloge que Mr. *Grævius* en a fait dans la Préface & à la fin de la Dédicace du même Tome à Mr. *Heinsius* Conseiller Pensionaire de Hollande.

L'Auteur nous aprend à l'entrée de sa premiére *Exercitation*, qu'il s'étoit engagé à la discussion & à l'illustration de cette Loi dans ses *Observations* sur les Oeuvres de l'Empereur *Julien*, qu'il venoit de publier, & à l'occasion des paroles de cèt Empereur dans sa premiére Oraison, qui y donnoient lieu.

lieu. C'est là où il dit, que l'Empe-
„ reur *Constantius*, qui étoit né dans
„ l'Illyric fut apellé à l'Empire, en-
„ tr'autres; en vertu des droits qui
„ lui sont communs avec d'autres
„ Empereurs, savoir, que, bien qu'ils
„ soient nez ailleurs, ils ne laissent
„ pas d'être réputez pour Romains,
„ depuis que tous joüissent à présent
„ du droit de la Bourgeoisie Romai-
„ ne, & étant gouvernez par les Loix
„ & par les coutumes, qui en vien-
„ nent, sont reputez Citoyens Ro-
„ mains. Cela arriva en vertu de cet-
te célébre Constitution, raportée par
Ulpien & attribuée à un Empereur
Antonin, par lequel le droit de la
Bourgeoisie Romaine fut accordé à
tous ceux d'entre les sujets, qui se-
roient nez de condition libre dans
toute l'étenduë de ce vaste Empire.

Cèt événement ayant changé nota-
blement la constitution & le gouver-
nement de cèt Empire; embrasse la
discussion de plusieurs matiéres curieu-
ses & importantes, pour l'illustration
même du Droit Romain, qui n'avoient
pas été bien éclaircies jusques ici.
L'Auteur voulut donc bien y employer
quelques heures de son loisir, pour
satisfaire en même tems à sa pro-

messe, & aux priéres réïtérées qu'on lui fit de l'entreprendre.

Mr. *de Spanheim* touche en passant dans la Préface & dans la Dédicace ce qui l'a porté depuis à en donner la nouvelle Edition, dont on vient de lire le tître, & qu'il a fait imprimer à Londres durant sa fonction d'Ambassadeur Extraordinaire de sa Majesté le Roi *de Prusse* à la Cour d'Angleterre. La raison qu'il en a eüe est l'importance de la matiére, qui méritoit, à son avis, d'être traitée avec un peu plus d'attention & de loisir, qu'il n'avoit pû faire la premiére fois. Il étoit bien aise d'ailleurs de satisfaire à la curiosité des Lecteurs, qui ne sont pas tous en état de lire ou de consulter les deux Exercitations publiées là-dessus dans le grand Ouvrage des XII. Tomes des Antiquitez Romaines. Enfin, il vouloit retoucher & augmenter son travail, ce qu'il a fait de plus de la moitié, & le distinguer par Chapitres, pour en rendre la lecture plus commode, & en faire mieux comprendre les matiéres, qui en font le sujet, & leur suite.

Dans la premiére des deux *Exercitations*, qui composent cèt Ouvrage, l'Auteur pour donner une intel-

intelligence d'autant plus claire & plus grande de la matiére dont il est question dans la Loi qu'il avoit entrepris d'éclaircir, a crû devoir remonter à l'origine du droit de la Bourgeoisie Romaine, & par conséquent à ce qui s'en étoit pratiqué durant le tems de la République & sous les Empereurs Romains, jusqu'au tems du premier Empereur *Antonin*, lequel, non seulement plusieurs grans Jurisconsultes & Savans du premier ordre, mais même l'Empereur *Justinien* faisoient Auteur de cette Constitution raportée par *Ulpien*, & qui fait le sujet de cèt Ouvrage.

Et comme cette matiére du droit de la Bourgeoisie Romaine, durant le tems de la République, avoit déja été traitée par de savans hommes, comme, entr'autres, par *Manuce*, & encore plus à fonds par *Sigonius*; l'Auteur s'est contenté à cèt égard de raporter & d'éclaircir par de nouvelles preuves, ce qui regardoit la nature & l'établissement de ce même droit, & de rendre raison, lors qu'il se croit obligé de s'éloigner du sentiment de ces mêmes Savans, & entr'autres de *Sigonius*.

Au sujet du premier établissement

de ce droit de la Bourgeoisie Romaine, on touche en passant les divers degrez qui y furent aportez, avant que les principales Magistratures de la Ville de Rome, les Auspices, les Sacerdoces, les Mariages de ceux qu'on nomma *Plebeii*, avec les Familles Patriciennes, furent conférées indifféremment à tous ceux, qui étoient d'ailleurs reputez Citoyens Romains, comme il arriva dans la suite. En quoi Mr. le Baron *de Spanheim* remarque la différence d'avec la République d'Athénes, où les nouveaux Citoyens demeurérent exclus des premiéres Magistratures, des Sacerdoces & de la participation aux Fêtes héréditaires dans les Familles. On touche aussi la différence remarquée par *Denis d'Halicarnasse*, entre des peuples de la Gréce, comme les Athéniens, les Lacédémoniens, & les Thébains, & entre les Romains; dont les premiers, par le refus de multiplier le nombre de leurs Citoyens, & la résolution d'en exclurre même à jamais les Etrangers, comme firent les Lacédémoniens, se trouvérent dans la suite des tems trop foibles pour résister à leurs Ennemis, & ne purent se relever de leurs pertes: au lieu que les Romains,

mains, par une conduite contraire se soûtinrent & rétablirent leurs affaires après leurs malheurs, comme après la Bataille de Cannes. Ce passage de *Denis d'Halicarnasse*, particulierement à l'égard des Athéniens, est éclairci dans la suite; surtout par ce qui y est raporté du Droit de la Bourgeoisie d'Athénes donné de fois à autre à des Etrangers; comme à des Bannis, qui se réfugioient dans leurs villes, à des particuliers & même à des Rois de Thrace, de Macédoine, de Cypre, ausquels ils se croyoient redevables de quelques bienfaits, ou à des *Inquilini*, parmi eux, qui n'avoient que le droit de demeurer à Athénes, sans joüir de celui de la Bourgeoisie. On ne laisse pas de concilier ce que *Denis d'Halicarnasse* avoit dit à cèt égard des Athéniens, comme aussi l'Empereur *Claude* dans *Tacite*.

A l'égard des Romains, on remarque le soin qu'ils eurent de la multiplication de leurs Citoyens, de les augmenter du nombre de leurs Ennemis, des peuples vaincus, & même de leurs Esclaves, tant de ceux qui apartenoient aux Communautez, & étoient appellez *Servi publici* ou *universitatis*, ou *Civitatis*; que de ceux qui apartenoient

noient aux particuliers.

On remarque la coutume des Grecs opposée à celle des Romains, en ce que les premiers donnoient souvent le droit de bourgeoisie de leur Ville, à d'autres villes entiéres ou à des particuliers, qui ne laissoient pas de demeurer aussi Bourgeois de leur ville ou Patrie, où ils étoient nez, & ainsi devenoient Bourgeois de deux & quelquefois de plusieurs villes ensemble; ce qui est prouvé & illustré par divers exemples de cette συμπολιτεία ou ἰσοπολιτεία, comme ils les apelloient, entre différentes villes, par le témoignage de *Dion* appellé *Chrysostome*, & particuliérement par les exemples des anciens Médecins, Orateurs, Poëtes, Athlétes, Joüeurs d'instrumens, & autres semblables, honorez du droit de Bourgeoisie de plusieurs Villes, & dont ils portoient les noms. On raporte là-dessus la conduite des Romains contraire à cèt égard, puis que chez eux il n'étoit pas permis de devenir Citoyen Romain & de demeurer en même tems Citoyen d'une autre ville: comme on ne pouvoit pas aussi ôter le droit de Bourgeoisie Romaine à celui qui en étoit une fois revêtu, non plus que l'obliger à retenir ce

droit

droit malgré lui. A quoi on ajoute la discussion de ceux qui, après tout, perdoient ce droit de Citoyen Romain, comme les personnes à qui on interdisoit le toit, l'eau, & le feu; ou qui étoient condamnées aux peines d'un certain travail perpétuel, *qui in perpetuum opus damnantur* ou en particulier à celui de travailler aux mines; enfin, à quelque peine capitale, comme entr'autres *ad bestias*, & qui étoient censez *Servi pœnæ* dès le moment de leur condamnation, quelque long délai qu'il y eut de là à leur suplice. Il en étoit de même de ceux qui étoient condamnez à cette sorte d'exil ou rélégation, qui s'apelloit *deportatio*; comme encore les Afranchis, qui étoient trouvez ingrats envers leurs Patrons, desquels ils tenoient leur liberté, ou de ceux à Rome, qui refusoient de comparoitre pour être enrollez entre les Soldats Romains: ceux enfin qui, par argent, avoient permis volontairement d'être vendus, & auroient voulu ensuite recouvrer leur liberté. Tout cela est éclairci par les Auteurs & par les anciens Jurisconsultes; de même que la remarque qu'une personne qui étoit née dans une Ville laquelle joüissoit du droit de la Bourgeoisie

geoisie Romaine, étoit reputée avoir deux Patries, cette même ville & celle de Rome; & qu'entre ces deux Patries, la derniére l'emportoit sur celle de sa naissance. .

Il est parlé ensuite du droit de la Bourgeoisie Romaine donné à diverses Villes du Pays dit *Latium* & de l'Italie; aux unes avec le droit de sufrage & de parvenir aux dignitez de la ville de Rome; & à d'autres sans le même droit: comme aussi de la différence des Colonies, qui furent établies par les Romains, avec le droit du Pays Latin, *cum jure Latii*, & apellées de là *Latinæ Coloniæ*, d'avec celles qui furent nommées *Coloniæ Romanæ*. On nous aprend que ces derniéres n'avoient pas le droit du sufrage à Rome ou d'y parvenir aux principales dignitez, comme a prétendu *Manuce*, & l'on soûtient & apuye le sentiment contraire de *Sigonius*. D'ailleurs on montre que le même *Sigonius* s'est trompé, lors qu'il a prétendu, que les villes Municipales ausquelles on donnoit le droit de la Bourgeoisie Romaine, perdoient par là l'usage de leurs propres Loix, & devenoient soumises aux Loix Romaines. Cette opinion est refutée par le témoignage des an-

anciens Auteurs & des Jurisconsultes. On touche après cela l'étenduë de ce droit donné d'abord à tout le Païs Latin, ensuite à toute l'Italie, au Païs apellé la *Gaule Cisalpine*, ou en deçà des Alpes par raport à Rome, puis à la Gaule au delà des Alpes, & vers les derniers tems de la République aux habitans de la ville de *Gades* en Espagne, & à plusieurs particuliers de tout Païs; ce qui leur fut accordé par les Généraux des Armées Romaines, *Marius*, *Sylla*, *Pompée*, *Jules César*, en vertu du pouvoir, qui leur en étoit donné par le peuple Romain, à qui le droit en étoit réservé; & enfin à des Esclaves, pour en augmenter leur Parti, ou pour récompenser ceux de qui ils avoient tiré du service.

Mr. de *Spanheim* passe après cela à l'étenduë de ce droit de la Bourgeoisie Romaine sous les Empereurs; & en premier lieu de la vénalité, qui s'y pratiqua sous *Jules César* par ses Créatures, & après sa mort par *M. Antoine*, qui la donna ou vendit aux Siciliens, en vertu de ce qui en seroit porté par le Testament du premier. Quant à *Auguste*, il en usa avec plus de modération: il établit même des Loix pour arrêter la licence & la vénalité

des

des affranchissemens introduits à Rome, & déplorée par *Denis d'Halicarnasse*. En vertu de cette vénalité, de vils Esclaves devenoient par leur afranchissement Citoyens Romains ; ce qui donna lieu à la diverse condition des Afranchis, qui fut introduite par les Loix *Junia Norbana* & *Ælia Sentia* ; dont les uns étoient Afranchis avec ce droit & les autres sans ce droit. On ajoute à cela la preuve tirée des anciennes Médailles de diverses Villes d'Espagne & d'autres Pays de l'Empire Romain, qui furent honorées de ce droit sous Auguste & sous Tibére, & qui prennent dans ces Médailles la qualité de MUNICIPIUM. L'Empereur *Caligula* ensuite voulut restraindre ce droit de Citoyen Romain aux fils seulement, & en exclurre les autres descendans de ceux qui en avoient été revêtus, & comprendre ainsi, contre l'usage reçu, les *fils* seuls sous le nom de *Posteri*. A l'égard de l'Empereur *Claude*, on raporte & explique un passage de *Sénéque*, qui semble donner à entendre, que cet Empereur donna ce droit de Citoyen Romain non seulement aux principaux mais même à tous les Habitans de la Gaule apellée *Comata*, ce qui pourtant n'eut pas lieu. On prouve par un au-

autre passage de *Dion Cassius*, que *Messaline* femme de *Claude* & les Afranchis firent un honteux trafic de ce même droit. On n'oublie pas d'examiner comment S. *Paul*, qui écrivoit sous cèt Empereur, s'est attribué le droit de Citoyen Romain; si c'est comme étant né à Tarse, & si cette ville avoit aquis ce droit en vertu de ce qu'elle fut déclarée libre par *Auguste*, comme le célébre *D. Heinsius* l'a prétendu. On réfute cette opinion, & on montre, que ce droit de Citoyen Romain fut plutot aquis, comme l'ont avancé quelques anciens Commentateurs Grecs sur ce passage, en vertu de l'achat que le Pére de S. *Paul* ou quelcun de ses Ancêtres en avoient fait; car les Juifs pouvoient aquérir ce droit. C'est ce qu'on prouve par l'exemple d'*Antipater* premiérement Iduméen & ensuite Juif; par les témoignages de *Philon* & de *Joseph*, & par les autoritez des anciens Jurisconsultes, lors qu'ils parlent de l'état des Juifs sous les Empereurs, qui, à la reserve de ce qui regardoit leur superstition ou culte religieux, vivoient sous le droit commun des autres habitans ou Citoyens Romains, & étoient admis aux Charges publiques dans les

Vil-

Villes de l'Empire, & aux tutéles, ce qui étoit un droit de Citoyen Romain. On remarque à cette occasion que, lors que dans les Digestes, il est parlé de la superstition des Juifs, cela ne se doit pas entendre des Chrétiens désignez sous le nom de Juifs, comme l'ont crû quelques célébres Jurisconsultes & autres Savans, mais des Juifs purement. On montre au reste, par un passage de *Dion* dit *Chrysostome*, que le droit de la Bourgeoisie à Tarse, la Patrie de S. *Paul*, se vendoit cinq cens dragmes ou cinquante Ducatons.

On parle après cela des Pays, des Villes, ou Communautez, qui aquirent le droit de la Bourgeoisie Romaine sous les Empereurs suivans *Neron*, *Galba*, *Othon*, *Vitellius*, *Vespasien*, & ses deux Fils *Tite* & *Domitien*; & entr'autres, du droit de Bourgeoisie que ces derniers accordérent aux Soldats Vétérans, qui avoient combattu dans les Flotes Romaines à Ravenne, ou dans la Mysie. On raporte, enfin, les Villes & entr'autres de Portugal & d'Espagne, qui furent honorées de la qualité de *Municipia*, & par conséquent du droit de la Bourgeoisie Romaine sous les Empereurs *Trajan* &

Ha-

Hadrien. Il eſt auſſi parlé du droit du vintiême de l'hérédité, que les nouveaux Citoyens étoient tenus de payer aux Empereurs, pour pouvoir recueillir l'hérédité de leurs Péres, & l'on fait voir que *Trajan* y favoriſe en beaucoup de choſes les nouveaux Citoyens. On remarque ſur la fin de cette premiére Exercitation, que S. *Chryſoſtome* s'eſt trompé lors que dans un endroit de ſon Commentaire ſur les Actes, & qui a été remarqué par *Casaubon*, il attribue à l'Empereur *Hadrien* cette Conſtitution par laquelle le droit de Citoyen Romain auroit été donné à tous ceux qui relevoient de cèt Empire.

Il faudroit paſſer préſentement à la ſeconde Partie de cèt Ouvrage, & cela ſeroit même néceſſaire, afin qu'on en eût une juſte idée: mais nous ſommes obligez d'en renvoyer l'Extrait au mois prochain, pour pouvoir nous y étendre davantage: cependant quoique nous en diſions, nous ne pourrons jamais en faire bien connoitre tout le mérite.

ARTICLE IV.

Le NOUVEAU TESTAMENT *de*

Nô-

Nôtre Seigneur Jesus-Christ *traduit sur l'Original Grec, avec des Remarques, où l'on explique le Texte & où l'on rend raison de la Version. Par* JEAN LE CLERC. *Tome Premier, qui contient les Quatre Evangiles. Tome Second, qui contient les Actes, les Epîtres des Apôtres & l'Apocalypse.* A Amsterdam, chez J. Louis de Lorme. 1703. in 4. Tom. I. pagg. 334 Tom. II. pagg. 370.

C'EST ici l'Ouvrage que nous annonçâmes dans nos * *Nouvelles* il y a plus de trois ans, sur la premiére feuille que le Libraire nous en avoit envoyée, & qu'il imprima alors pour avoir le jugement du Public. Il n'a rien oublié pour rendre belle cette Edition, & les personnes curieuses de Livres bien imprimez ne seront pas fâchez, sans doute, d'acheter celui-ci un peu plus cher, qu'ils n'auroient fait, s'il en avoit moins couté au Libraire.

A l'égard du Livre même ; je crois que c'est le premier de cette nature qui soit sorti de la Communion des Remontrans, du moins en notre Langue, quoi qu'avant Mr. *Le Clerc* ils ayent eu un autre † Professeur, parent

* *Voyez Juin* 1700. *pag.* 694. † *Etienne de Courcelles.*

rent proche de notre Auteur, & qui étoit originairement François. Si on avoit donné cèt avis lors que Mr. *Le Clerc* publia ſon *Harmonie Evangelique*, Meſſ. les Journaliſtes de Trevoux n'auroient pas été aſſez peu équitables, pour imputer aux Réformez, à qui on donne le nom de *Calviniſtes*, les opinions d'un Profeſſeur Remontrant. D'ailleurs cela ſervira à lever le ſcandale que certaines perſonnes mal inſtruites pourroient prendre, en s'imaginant fauſſement, que Mr. *Le Clerc* eſt dans la Communion du gros des Réformez, & qu'il ne laiſſe pas d'expliquer divers paſſages ſelon les Hypothéſes des Arminiens. On doit être bien plus édifié de le voir parler ouvertement ſelon l'opinion de ceux de ſon Parti; que ſi on le voyoit enſeigner & défendre celles de nos opinions, qui le ſéparent d'avec nous. L'un marqueroit un déguiſement, qui ne manque jamais d'être criminel en matiére de Religion, au lieu que l'autre eſt la preuve d'une ſincérité, qui eſt toujours loüable, dans quelque parti qu'on ſe trouve.

A l'égard du Socinianiſme, dont il a été accuſé, il eſt vrai qu'on ne trouve point dans ſes Notes, du moins dans

dans celles que j'ai lues, les mots de *Personne*, d'*Incarnation*, de *Trinité*, & de *Satisfaction*, qui ont été consacrez dans l'Eglise, & dont on ne sauroit disconvenir, ce me semble, qu'on ne puisse se servir très-innocemment & très-utilement, quoi qu'on ne les trouve pas expressément dans l'Ecriture: il est vrai encore qu'il y a certains passages, qu'il n'explique pas comme nous: mais il est sûr d'ailleurs qu'il parle très-souvent de la Divinité de Jesus-Christ, qu'il la trouve dans plusieurs passages, & même dans quelques-uns, où tous les Théologiens Orthodoxes ne la trouvent pas, quoi que je sois très-persuadé qu'elle s'y rencontre. Tel est, par exemple, le *verset 18. du Chapitre III.* de la *première Epître de S. Pierre*, qu'il traduit d'une maniére beaucoup plus propre à y trouver la Divinité de J. C. que ne font les Traducteurs de Genéve: ceux-ci traduisant à la lettre, *ayant été mortifié en chair & vivifié par* * *l'Esprit*, au lieu que Mr. *Le Clerc* traduit; *étant mort en sa chair, mais ayant été ressuscité par son Esprit*, c'est-à-dire, *par la Divinité qui habitoit en lui*, comme

* *Ils l'entendent pourtant de la vertu Divine de J. C.*

me il l'explique dans sa Note. Mais il est bon d'entrer dans le détail de cèt Ouvrage, & nous l'allons faire en simple Historien, sans prétendre rien aprouver ni desaprouver, à moins que nous ne nous en expliquions clairement.

Mr. *Le Clerc* commence par une Préface, qui est très édifiante, & dont la lecture peut animer les plus négligeans à la méditation du N. Testament. Il déclare qu'en méditant avec plus d'attention que jamais ce divin Original, touché de l'importance & de la beauté des matiéres qu'il contient, & de tous les caractéres de Divinité qu'elles renferment, il se sentoit rempli d'admiration & de consolation; & que ces sentimens dont il étoit pénétré répandoient une si grande douceur dans son esprit, qu'il se trouvoit bien récompensé de toutes ses peines. Il remercioit à chaque page la bonté divine, qui, sans attendre le grand jour de ses récompenses, les lui faisoit goûter dès à présent, & envisager si vivement les bienfaits éternels, qu'elle répandra alors sur ceux qui auront profité de ce Livre céleste. On peut dire, en effet, qu'il n'y a que les prophanes, ou ceux qui n'enten-

dent point ces saints Livres, qui ne sentent pas à peu près les mêmes mouvemens, que Mr. Le Clerc nous dit avoir sentis. Ceux qui font dépendre toute l'autorité de l'Ecriture de celle de l'Eglise, auront beau se moquer des caractéres de Divinité que nous disons y rencontrer, lors que nous la lisons, & qui se sentent mieux qu'ils ne se peuvent exprimer, nous ne laisserons pas de soutenir, que nous les y apercevons; & de déplorer leur malheur, de ce qu'ils ne les y aperçoivent pas. Mais on peut dire que ces sentimens sont d'autant plus vifs, qu'on en pénétre mieux le sens, ce qui doit engager tous les véritables Chrétiens à l'étudier incessamment.

A l'égard de la Version de Mr. *Le Clerc*, voici les deux principales régles, qu'il s'est proposées. La premiére est de rendre mot pour mot les termes de l'Original, lors qu'on peut les soufrir & les entendre dans notre Langue. La seconde, c'est que dans les endroits où il se faut éloigner des expressions originales, on doit tâcher de les rendre en François, conformément à la signification, qu'elles ont constamment dans l'usage du Vieux & du Nouveau Testament; selon

lon les Régles, que les plus habiles Grammairiens; & les Critiques les plus exacts nous ont données. C'est ainsi que sachant avec certitude que les ET, qui commencent une infinité de périodes dans les Originaux, n'ont souvent aucune sorte d'emphase, Mr. *Le Clerc* les a ôtez, quand ils ne sont pas nécessaires en François; ou il les a exprimez par d'autres particules, dont nous nous servons, pour lier le discours. Il en a usé de même à l'égard de *voila* & *voici* dont les Ebreux se servent très fréquemment, & de quelques autres particules semblables, comme on peut le voir dans les Notes. Mais lors que les passages lui ont paru si ambigus, ou pour les mots, ou pour la construction, qu'il n'a pû se determiner sur le sens qu'ils peuvent avoir, après y avoir aporté toute l'attention dont il étoit capable, & avoir consulté les meilleurs Interprétes; il a laissé le sens suspendu, comme il l'étoit dans l'Original, & sans le déterminer à rien de trop précis; afin que chacun puisse l'entendre de la maniére, qu'il croira la plus juste & la plus conforme aux idées des Ecrivains sacrez. Mr. *Le Clerc* a sur-

 tout

tout tâché d'éviter un défaut qu'on a repris avec raiſon dans quelques Verſions modernes; c'eſt de donner une paraphraſe au lieu d'une verſion, ſur tout quand il y a quelque choſe d'obſcur dans l'Original. Ainſi, en général, ſa Verſion, quant à la méthode, reſſemble beaucoup plus à celle des Proteſtans, que toutes les autres qu'on a vuës juſques ici. Il n'y a rien, en effet, de ſi dangereux, que de prêter ſes propres penſées aux Ecrivains ſacrez, au lieu d'exprimer les leurs. On doit réſerver ces Paraphraſes pour les Notes, & s'attacher au texte le plus ſcrupuleuſement qu'il eſt poſſible. C'eſt en quoi les Traductions des ſaints Livres ſont d'une toute autre nature, que celles des Livres prophanes. Dans ces derniéres, on peut ſe donner beaucoup plus de liberté; parce que quand on ſe tromperoit, on ne fait que ſubſtituer une penſée humaine à une autre penſée humaine; & que celle du Traducteur vaut ſouvent mieux que celle de l'original: au lieu qu'à l'égard des Ecrivains ſacrez, quelque belle que puiſſe être la penſée du Traducteur, elle eſt toujours infiniment au deſſous de la leur, quand elle ne l'exprime pas fidélement.

Quoi que Mr. Le Clerc ait divisé le Texte par Chapitres & par versets en y mettant des chifres pour suivre l'usage & pour la commodité des citations ; il n'a néanmoins fait des articles séparez en recommençant la ligne, que lors qu'il s'agit d'une autre matiére ou d'un autre raisonnement, excepté au commencement des Chapitres, où il n'a pû s'en dispenser. Il y a long-tems qu'on a remarqué, que cette coutume qu'on a de couper en versets toute l'Ecriture, comme en autant de paragraphes, empêche souvent qu'on n'entende aussi facilement la suite du discours, & blesse même la vuë. Cette coutume a ses commoditez pour les citations. Mais en suivant la méthode de notre Traducteur, on conserve cette commodité & on en évite les inconvéniens.

Mr. *Le Clerc* s'est servi du *Toi*, lors que l'on parle à Dieu. Outre que nos Poëtes s'en servent encore, comme d'une maniére de parler plus relevée, & qu'on l'employe même souvent en prose, dans les apostrophes & dans les prosopopées ; la Raison & la Religion, qui nous aprennent également, qu'il n'y a qu'un seul Dieu, & qu'il ne peut y avoir plusieurs ob-

objets du culte suprême, que nous lui rendons, l'ont déterminé à suivre en cela les anciennes Versions Françoises. Par tout ailleurs, au lieu de *toi*, qui n'est plus en usage il a mis *vous*.

Une chose qui lui est particuliére, ou que, du moins, je n'ai vû nulle part; c'est qu'au lieu de traduire *Jean Baptiste*, il traduit partout *Jean le Baptizeur*. La raison qu'il en allégue, c'est que le mot de *Baptiste* est un nom propre dans les Langues modernes; au lieu que dans l'Ecriture il est appellatif, & signifie un homme qui plongeoit dans l'eau ceux qui témoignoient reconnoître sa mission divine & vouloir changer de vie. Il est bien sûr, que beaucoup de ceux qui lisent ces mots *Jean Baptiste* n'ont point d'idée de la véritable signification du mot *Baptiste*, & qu'ils le regardent à peu près comme le surnom du Précurseur de Jesus Christ. Ainsi quoi qu'il soit tellement établi par l'usage, qu'il paroisse impossible de s'accoutumer à celui de *Baptizeur*, néanmoins comme cèt usage n'est fondé sur aucune raison solide, on ne sauroit faire un procès à Mr. *Le Clerc* de vouloir s'opposer à cèt usage.

Nous avons déja remarqué autre-

fois

fois en parlant du projet de cette Traduction, que dans l'Histoire des Mages, notre Traducteur rendoit le mot Grec de *proskunein* par celui de *se prosterner* & leur faisoit dire *nous sommes venus pour nous prosterner devant lui.* Quoi que cette Traduction ait été critiquée d'un * Savant de Paris, ainsi que nous l'avons raporté dans nos *Nouvelles*, Mr. *Le Clerc* ne l'a point changée. Il remarque, pour l'apuyer, qu'il n'y a aucune aparence, que les Mages sussent que le Roi dont il s'agissoit, fût un Roi dans lequel il y eut quelque chose au dessus de l'homme, & qui dût être honoré d'un culte Religieux, comme Dieu le fit connoitre depuis. Il ajoute qu'on ne doit pas supposer sans nécessité une Révélation, dont S. *Matthieu* ne dit rien; & qu'il a suivi en cela le sentiment de *Calvin*, comme il s'en est aperçu après. Cependant, comme on ne sauroit expliquer toute cette Histoire, sans supposer que les Mages eurent une révélation divine, & que Mr. *Le Clerc* même avouë, qu'ils furent aparemment avertis en songe que le feu ou l'étoile qu'ils voyoient, ne leur avoit

* *Voyez nos Nouvelles d'Août* 1700. *pag.* 232.

paru, que pour marquer qu'il étoit né parmi les Juifs, un enfant qui feroit un jour un Roi dont l'Empire s'étendroit dans l'Orient, bien plus loin que celui d'*Hérode*; je ne vois pas pourquoi ils n'auroient pas pû être avertis dans le même fonge de la Divinité de cèt enfant. Dans le fond la queftion paroit n'être qu'une queftion de fait, favoir jufques où alloient alors les lumiéres de ces Mages; car, du refte, ni Mr. *Le Clerc*, ni aucun homme qui mérite le nom de Chrétien ne defavoüe, que *Jefus-Chrift* ne doive être adoré de l'adoration Souveraine. Notre Traducteur en particulier eft fi éloigné de cette penfée, qu'il croit que lors que S. *Jean* fe profterna pour adorer l'Ange qui parloit à lui, il dit qu'il le fit *dans la penfée qu'il eut que ce n'étoit pas un Ange; mais Jefus Chrift lui même qui lui parloit; & dans qui on adore la Divinité, qui habite corporellement en lui; ou l'on s'abaiffe devant elle, comme devant la premiére caufe de toutes chofes.* J'ai raporté les propres paroles de Mr. *Le Clerc*, de peur de lui imputer un langage, qu'on voit bien qu'il ne veut pas adopter. Comme l'union de la Divinité de Jefus-Chrift

avec son humanité est personnelle; j'aurois dit, si je me fusse expliqué selon mes idées, que S. *Jean* adora l'Ange dans la pensée que c'étoit J. C. à qui la Souveraine adoration est duë; parce que s'il est vrai homme, il est aussi le vrai † Dieu. On remarquera au sujet de cette action de S. *Jean*, que, quoi qu'elle soit raportée deux fois dans l'*Apocalypse*, Mr. *Le Clerc* croit pourtant que cela n'arriva qu'une fois. *Il n'y a aucune aparence*, dit-il, *qu'après avoir été repris de ce qu'il avoit fait, il y soit si promtement ratombé. Il ne fait donc que raconter une seconde fois ce qui lui étoit arrivé auparavant. La petite différence qu'il y a entre les mots de l'Ange, comme ils sont raportez ici, & comme ils sont au Chapitre XIX. n'est d'aucune conséquence, parce que le sens en est le même. On ne peut pas objecter à cette Explication que les paroles de l'Ange étant exprimées d'une manière directe S.* Jean *les a raportées*

† *Mr.* Le Clerc *s'aproche pourtant aßez de notre manière de parler dans son Explication sur le nom d'*Emmanuel Matth. *I.* vers. 23. *Après avoir marqué qu'*Emmanuel *signifie* Dieu avec nous, *il dit qu'être nommé & être ce que le nom signifie sont souvent la même chose dans l'Ecriture sainte.*

portées mot pour mot. Les discours de Jesus-Christ *sont bien directs dans les Evangélistes; mais la diversité qu'il y a entr'eux fait voir qu'ils n'en raportent que le sens.*

Je ferai encore une remarque à l'égard de la Traduction de Mr. *Le Clerc*; c'est qu'il traduit partout le mot Grec *Doulos*, par celui d'*Esclave*, & non par celui de serviteur, comme la plûpart des autres Interprêtes; & je ne sai si cette premiére maniére de traduire n'est point plus exacte. On sait que les Esclaves d'autres fois étoient bien différens des Domestiques d'aujourdhui; non seulement leur travail, mais leurs corps & leurs enfans apartenoient à leurs maîtres, qu'ils ne pouvoient quitter sans permission, & que les Maîtres vendoient, quand ils le jugeoient à propos. On trouve dans ce caractére la raison de certains préceptes donnez par les Apôtres. Mr. *Le Clerc* remarque, par exemple que S. *Paul* * prend grand soin, d'exhorter les Esclaves à l'obéïssance, de peur que ceux d'entr'eux qui se faisoient Chrétiens, ne causassent quelque désordre dans l'Etat, & que les Maîtres ne vinssent à se plaindre qu'on leur dé-

* *Voyez Ephés. VI.* 5.

débauchoit leurs Esclaves, & qu'on vouloit exciter une nouvelle *guerre civile*, comme celle qui avoit autrefois troublé l'Italie & la Sicile. J'ajouterai, qu'il est bien vrai que la nature des Loix Evangéliques & surtout le précepte d'aimer notre prochain comme nous-mêmes, tendoit à abolir cette distinction odieuse des hommes, en hommes libres & en esclaves: mais il n'étoit pas à propos de combattre directement cette distinction. Il suffisoit d'établir l'Evangile dans le cœur des hommes; alors elle tomboit d'elle-même, & tous les hommes rentroient naturellement dans les droits de la liberté, avec lesquels ils naissent tous.

Tout ce que nous avons dit jusques-ici regarde proprement la Version de Mr. *Le Clerc*. Il faut parler présentement de ses Notes. Il n'a fait aucuns Argumens, ni sur les Livres du N. Testament, ni sur les Chapitres de ces Livres. Il a eu soin de mettre en caractéres Italiques dans les Notes toutes les paroles du texte, qu'il n'a pas cru devoir traduire entiérement à la lettre; afin que le Lecteur vit comment il y a dans l'Original, & comprît la nécessité dans laquelle on a été de s'éloigner dans ces endroits-là

de ses expressions. Le reste des Remarques consiste d'ordinaire en des explications littérales des mots & des maniéres de parler; à découvrir les coutumes & les Histoires, ausquelles les Ecrivains sacrez semblent faire allusion; & à rendre raison des Citations de l'Ancien Testament, que l'on trouve dans le Nouveau. A l'égard de ces Citations, Mr. *Le Clerc* croit qu'il y en a quelques unes, qui ne sont que de simples allusions: mais il se sert beaucoup d'un principe général, qui peut lever bien des difficultez, & qui paroit incontestable: c'est que *Jesus-Christ* & les Apôtres apliquoient les passages de l'Ancien Testament de la même maniére, que les apliquoient les Docteurs Juifs de leur tems. Ils se servoient de certains principes communs, par lesquels ils faisoient voir que le Seigneur *Jesus* étoit le véritable Messie promis par les anciens Prophétes. Ce qui nous reste des Ecrits des Juifs sert à établir la solidité de ce Principe; puis qu'on voit que ces Auteurs apliquent au Messie promis divers Oracles, qui sont apliquez à *Jesus Christ* dans le Nouveau Testament, & qui prouvent qu'en lui ont été accomplis tous les anciens Oracles,

cles, où, de l'aveu des Juifs, il étoit parlé du Messie.

Mr. *Le Clerc* déclare, qu'il a tâché de ne rien avancer dans les Notes, sans le prouver par quelque passage de l'Ecriture sainte, autant qu'il a été possible; pour peu qu'il y eut de difficulté. Quant aux choses communes, & que l'on trouve partout, il n'a pas cru devoir en donner des preuves. Il ne cite presque point d'Auteur moderne, & il en cite peu d'Anciens, parce qu'il ne pouvoit pas raporter leurs propres termes. Il déclare qu'il s'est abstenu de toutes sortes de raisonnemens, ou d'aplications Théologiques des passages de l'Ecriture, & même partout d'en tirer aucune conséquence morale. Il dit qu'il n'a entrepris d'établir aucun dogme particulier, ni de réfuter aucun sentiment reçu par les Chrétiens à le considérer en général. Il n'a même raporté que fort rarement & sur des passages obscurs, les diverses explications des Interprêtes; afin de ne s'engager dans aucune réfutation que le moins qu'il seroit possible. Cependant malgré toutes ces précautions, il est bien difficile, que dans les explications les plus littérales, surtout à l'égard des

paſſages controverſez, on ne connoiſſe de quel ſentiment eſt un Interprête, à moins qu'il ne raporte toujours tous les ſentimens ſans ſe déterminer. Je n'en produirai qu'un ſeul exemple tiré du *Chapitre XIII. des Actes, vers.* 48. Voici comment Mr. *Le Clerc* le traduit. *Les Gentils entendant cela ſe réjoüirent, & loüérent la parole du Seigneur; & tous ceux qui étoient diſpoſez à la vie éternelle crurent.* Voici ſa Note ſur cèt endroit, S. Luc *oppoſe ces gens-ci à ceux qui s'en jugeoient indignes, & par conſéquent il entend des perſonnes diſpoſées par leur bon naturel, à embraſſer l'Evangile dès que Dieu le leur préſenteroit.* Voyez *Luc IX.* 62. *& ci-deſſous XVII.* 11. *Il eſt vrai que ce bon naturel eſt une grace de Dieu, puis que nous n'avons rien, que nous ne tenions de lui; mais s'il n'a pas donné à tous un ſemblable naturel, il n'y a néanmoins perſonne, qui n'ait aſſez de lumiéres, pour faire ce que Dieu exige de lui, & qui n'en puiſſe obtenir davantage, s'il uſe bien de celles qu'il a déja reçues. Ainſi s'il y a quelcun, qui ne ſoit pas diſpoſé à la vie éternelle, c'eſt aſſurément ſa faute; & non celle de Dieu.* Après une explication ſi nette & ſi préciſe de la principale opinion qui ſépare-

re les Remontrans d'avec nous, on auroit grand tort d'accuser Mr. *Le Clerc* de déguiser ses sentimens. Mais sans s'arrêter davantage à alleguer des opinions, qui ne seront pas goutées de tout le monde, nous raporterons quelques autres Notes, sur des passages, qui n'entrent point directement dans les Controverses Capitales, qui sont agitées aujourdhui avec les Chrétiens.

A l'égard des *Mages*, qui vinrent pour adorer *Jesus-Christ*, Mr. *Le Clerc* remarque que les Auteurs Prophanes nous aprennent que parmi les Persans & les Chaldéens, les * Mages étoient proprement les Sacrificateurs publics & les Interprêtes des songes, comme on le peut voir dans ceux qui ont écrit des coutumes des Orientaux. Il ajoute que les Interprêtes n'ont pas pris garde qu'on trouve leur nom dans *Isaye Chap. VIII. vers.* 19. où ils sont nommez en Ebreu *Mahgim*, mot qui signifie des gens qui murmuroient ou qui disoient tout bas quelque oraison magique; comme en effet les Mages avoient accoutumé de le faire dans les

* *Mr. Hyde a parlé assez au long des Mages, dans son Histoire de la Religion des Perses.*

les Sacrifices. Voyez *Herodote, Liv. I. c. 131.* Les Auteurs Arabes parlent aussi du *Zemzema* ou murmure des Mages. La Superstition & l'Idolatrie, qui se mêloient dans ces fonctions, ont fait que les mots de *Mage*, & de *Magie* ont signifié depuis ceux qui s'adressent aux Démons, & l'art de les évoquer. Quoi qu'il y eut, sans doute, beaucoup d'impieté & de tromperie dans cette profession, & qu'elle fut défenduë dans la Loi de *Moyse*; *la Providence Divine*, dit Mr. *Le Clerc*, *trouva à propos de réveiller les Juifs, en leur envoyant des Mages leur* demander où étoit le Roi des Juifs né depuis peu: *Ce fut comme un prélude de la Vocation des Gentils, & qui marquoit que les peuples les plus superstitieux & les plus indignes de connoitre le Messie, seroient néanmoins apellez à sa connoissance, par la pure misericorde de Dieu, & nullement à cause de leurs lumiéres & de leurs bonnes actions.* Avant que de quitter l'Histoire des Mages, nous dirons que notre Auteur, qui n'a pas pour *Joseph* l'Historien Juif toute l'estime, que tant d'autres Savans ont témoigné pour lui, dit que c'est avec raison qu'on l'a accusé de mauvaise foi pour avoir omis le massacre des

petits

petits enfans dans son *Histoire Judaïque*, à moins qu'on n'en veuille rejetter la faute sur *Nicolas de Damas*, de qui il avoit pris en partie la vie d'*Hérode*.

Dans la tentation de *Jesus-Christ* Mr. *Le Clerc* prouve par des raisons, qui paroissent incontestables, que le Démon ne connoissoit point qui étoit le Seigneur; & que s'il l'eut connu, il n'auroit pas été assez insensé, pour penser à le jetter dans le crime. Il ne peut soufrir ceux qui croyent que le Démon transporta réellement notre Sauveur du Désert sur le balustre du Temple. Cela lui paroit horrible. Il prétend au contraire, que le Seigneur s'y rendit conduit par le même esprit qui l'avoit mené dans le Désert, & cela est beaucoup plus aparent.

Il s'étend beaucoup sur la priére Dominicale, parce, dit-il, qu'on la fait tous les jours & qu'il est important de savoir ce que l'on demande à Dieu. Il croit que la troisiéme demande n'a pas plus d'égard à la soumission à la Providence de Dieu qu'aux autres parties de la Sainteté Chrétienne; parce qu'à l'égard de cette soumission, on ne s'exprime point de cette maniére, *Ta volonté soit faite par*

les

les hommes, comme par les Anges. Il traduit la demande suivante, *donne-nous à l'avenir chaque jour notre pain*, & il en allégue les raisons dans sa Note. Voici sa paraphrase. *Seigneur, nous ne te demandons pas, que tu nous donnes dès à présent de quoi subsister, pendant le reste de nos jours, ou de quoi laisser à nos enfans; nous serons contens si à l'avenir tu nous donnes chaque jour, les moyens de subsister, pendant le reste de notre vie.*

Quelquefois les Notes de Mr. *Le Clerc* ne répondent pas à sa Traduction; parce qu'on se peut donner des libertez dans les unes, qu'on n'oseroit prendre dans l'autre. Ainsi après avoir traduit Matth. VI. 27. *Qui d'entre vous peut en s'inquiétant ajouter une seule coudée à sa taille?* il remarque dans sa Note qu'il penche pour ceux, qui croyent que le mot Grec qu'on a traduit par celui de *taille* signifie aussi *l'âge* ou *la vie* & que par le mot de *coudée* on doit entendre non une mesure de la longueur, que l'on ne peut pas ajouter à sa taille, mais de la durée de la vie. Autrement bien loin que les hommes faits, dont il s'agit en cèt endroit, puissent ajouter à leur taille une coudée, qui fait un pié & demi, ils

ne sauroient l'augmenter d'un travers de doit.

Je ne saurois passer la remarque de notre Auteur sur le *verset* 17. du *Chapitre VIII.* de S. *Matthieu* où il est dit que Jesus-Christ *guérit tous ceux qui se portoient mal; afin que ce qui avoit été dit en ces termes par le Prophéte Isaye fût accompli : il a pris lui même nos langueurs & a porté nos maladies. Prendre nos langueurs & porter nos maladies,* dit Mr. *Le Clerc, signifie proprement soufrir des langueurs & des maladies, qui nous étoient dues, & que celui qui les a soufertes ne méritoit pas. Ce sens quadre parfaitement à ce que* Jesus-Christ *a fait pour nous, en soufrant les incommoditez, qui ne sont dues qu'à des pécheurs & même la mort ; & pour y trouver l'autre sens, qui est de guérir les maladies; il faut entendre non seulement les termes de* prendre & de porter, *comme s'ils signifioient* ôter, emporter ; *mais encore détacher ces paroles de la suite du discours, qui ne favorise nullement ce second sens. Cela me fait croire que ce n'est ici qu'une interprétation Judaïque, du tems de* S. Matthieu, *à laquelle il s'est accommodé, pour convaincre plus facilement les Juifs. Ils croyoient que le Prophéte avoit voulu*

dire

dire ici, que quand le Messie paroitroit, il guériroit les malades; comme il paroit par l'explication que S. Matthieu *en donne. Mais ils ne croyoient pas moins, qu'il obtiendroit de Dieu le pardon des péchez de la Nation Judaïque, comme on le peut voir par* 1. Pierre II. 24. *& par la Paraphrase Chaldaïque.*

Notre Commentateur paroit fort opposé à une opinion qui fit bien du bruit dans ces Provinces, il y a quelques années, mais qui fût presque tout-à-fait éteinte dès sa naissance. C'est qu'il n'y a qu'un Démon, & qu'il n'a pas même le pouvoir de faire du mal aux hommes. Il paroit par les Notes de Mr. *Le Clerc* qu'il en reconnoit plusieurs, & qu'il les croit même les Auteurs de bien des choses, qu'on ne s'avise pas d'ordinaire de leur attribuer. C'est ce qui paroit surtout dans la Remarque sur *Matthieu XVII.* 15. où il est parlé de la guérison d'un *Lunatique. Il étoit*, dit-il, *malade tous les mois, ou toutes* les Lunes, *quoi que ce fût par l'opération d'un Démon. Il se peut faire qu'il y ait encore aujourd'hui bien des maladies incurables, que l'on attribuë à des causes naturelles, & qui soient néanmoins l'effet de l'opération invisible des Démons.* Il n'y a rien en

cela

cela que de très-possible: & comme il y auroit beaucoup de témérité d'attribuer certains effets, dont on ne connoit pas la cause, à ces ennemis des hommes; parce que nous ne connoissons pas bien la Nature, ni jusques où s'étend la force des corps naturels; il n'y en auroit pas moins de nier absolument, que les Démons eussent part dans ces effets surprenans. Cela me fait penser, que les hommes d'ordinaire ne lient guéres bien leurs Systêmes. Il semble qu'il n'y a pas de gens au Monde, qui dussent être plus persuadez de l'efficace des Démons que les Médecins. Ce seroit un principe fort commode pour eux, pour justifier tous les mauvais succès de leur art; ils n'auroient qu'à les imputer à des puissances invisibles ennemies de l'homme, & qui empêchent l'effet des remédes. Cependant il n'y a pas de gens moins soupçonnez de trop attribuer aux Démons. J'en ai pourtant connu un, qui étoit d'ailleurs fort bon Philosophe, & qui accusoit les sorciers, toutes les fois qu'il ne réussissoit pas dans les cures, qu'il avoit entreprises. A la vérité je ne crois pas qu'il fût fort persuadé de ce qu'il avançoit; mais il n'étoit pas fâché

d'en

d'en perſuader les autres.

Pour revenir à Mr. *Le Clerc*, & dire encore un mot ſur le paſſage de S. *Matthieu* qu'on vient de citer; il explique *l'eſpéce de Démon*, dont il eſt parlé en cét endroit; non d'un Démon diſtingué des autres par ſa nature; mais d'un Démon envoyé dans un corps, pour punir quelque grand péché. A l'égard des bons Anges, il croit que Dieu leur donne le ſoin des gens de bien, & qu'à cauſe de cela ils peuvent être apellez leurs Anges: qu'il y en a de diverſes ſortes, dont les uns ſont plus excellens que les autres; ce qu'il prouve par les différens titres, qui leur ſont donnez, *Rom. VIII.* 38. *Epheſ. I.* 21. *VI.* 12.

Mr. *Le Clerc* donne au fameux paſſage de la *I. aux Corinthiens. XV.* 29. le ſens que nous lui avons * donné il y a plus de vint ans. *Autrement que deviendront ceux que l'on baptize en la place des morts &c.* Il croit qu'il faut entendre ceux que l'on baptizoit tous les jours dans les Egliſes Chrétiennes, pour ſucceder à ceux qui étoient morts. S. *Paul* montre que tous ceux qui entrent dans le Chriſtianiſme ſont per-

ſua-

* *Dans une Diſſertation qui n'a jamais été imprimée.*

suadez de la Résurrection; parce qu'après avoir vû que ceux qui y étoient morts, avant qu'eux se fissent baptizer, étoient morts assez malheureux à l'égard de cette vie; ils n'auroient pas voulu être baptizez, pour leur succeder dans une si triste espérance, qui auroit été bornée dans une si misérable vie. En effet si quelcun eut d'abord embrassé le Christianisme, dans l'espérance de joüir sur la Terre des biens que les Juifs attendoient de leur Messie, ou de quelque chose de semblable; ceux qui l'auroient vû misérable auroient compris par là que ses espérances étoient vaines, & n'auroient pas voulu se faire baptizer, s'il n'y avoit rien eu à espérer de *Jesus-Christ*, que pour cette vie. Mr. *Le Clerc* veut qu'on remarque, que dans ce verset & dans les suivans S. *Paul* ne prouve pas directement la vérité de la doctrine Chrétienne, touchant la résurrection; mais seulement, que cette doctrine étoit celle de toutes les Eglises Chrétiennes. Il n'y a pas d'aparence que ceux qu'il attaque ici fussent de simples Sadducéens, qui rejettassent ouvertement toute la Religion Chrétienne; car ils n'auroient pas pû séduire les Corinthiens. Mais ils feignoient

gnoient d'être Chrétiens, & soûtenoient seulement, que pour l'être il n'étoit pas nécessaire de croire la Résurrection, ni l'autre vie: car S. *Paul* joint l'une à l'autre dans tout son raisonnement, parce que les Sadducéens les rejettoient également.

En voila assez pour donner une idée de la nature des Notes de Mr. *Le Clerc*: j'ajouterai seulement qu'il s'attache partout avec beaucoup de soin à faire sentir la sagesse & la prudence de *Jesus-Christ*, dans toute sa conduite & dans tous ses discours. Il a joint deux Cartes de Géographie, dans l'une desquelles sont marquez tous les lieux de la Terre Sainte dont il est parlé dans les Evangiles, & l'autre est pour les *Actes des Apôtres*. Il seroit bon que ceux qui lisent le N. Testament eussent toujours de telles Cartes devant les yeux.

ARTICLE V.

ANDREÆ CHRISTIANI ESCHENBACH, EPIGENES *de* POESI ORPHICA, *in Priscas Orphicorum Carminum Memorias Liber Commentarius*. C'est-à-dire, *de la*

la Poësie d'Orphée, Commentaire sur ce qui nous reste des Poëmes de cèt Ancien Poëte. A Nuremberg. 1702. in 4. pagg. 200. sans les Indices, gros caractére. Et se trouve à Amsterdam, chez vander Plaats.

MR. ESCHENBACH n'auroit jamais entrepris de nous donner cèt Ouvrage, s'il eut eu des anciennes fables, que les Poëtes nous ont débitées, la même opinion qu'en ont bien des Savans de ce Siécle. Ils croyent qu'on cherche des mystéres, où il n'y en a point, & que tout ce que les Poëtes nous racontent n'est presque que l'ancienne histoire, défigurée, corrompuë, & renduë merveilleuse par mille événemens extraordinaires, & qui n'arrivérent jamais. Mr. *Eschenbach* croit, au contraire, qu'*Orphée* avoit mis dans ses Poëmes, dont il ne nous reste plus que quelques fragmens, ou seulement les titres, tout ce qu'il savoit de plus sublime, dans la Théologie naturelle; & dans la Philosophie, & tout ce qui pouvoit être le plus utile pour le bonheur de l'homme durant cette vie.

Il commence dans sa Préface par se plaindre, de deux défauts qu'il trouve dans ceux qui nous ont laissé l'Histoire de la Philosophie des Grecs. Le

premier est que voulant fixer le commencement de cette Philosophie, il n'y a presque aucun d'eux, qui ose la faire remonter au delà de *Thalès* ou de *Pythagore*; ou s'ils essayent d'aller un peu plus haut pour en découvrir la source, ils s'arrêtent à *Homére* & à *Hesiode*, qui sont pour eux les colonnes d'*Hercule*, au delà desquelles ils n'osent aller. Il y en a même, qui n'osent pas mettre au rang des Philosophes ceux que nous venons de nommer; aparemment parce qu'ils n'ont pas eu d'Ecoles publiques, où ils fissent des leçons en forme; comme si on avoit besoin de tout cèt appareil, pour mériter le nom de sage.

Le second défaut que trouvè notre Auteur dans ceux qui nous ont donné la Philosophie des Grecs; c'est qu'ils en vont tous chercher l'origine au delà de la Mer, & qu'ils croyent que les Grecs n'ont rien sû, que ce qu'ils ont apris des Egyptiens, des Phéniciens, ou des Indiens. Cette double erreur vient de ce qu'on n'a pas pris garde, que tous les hommes participent à la même Raison, qu'ils sont tous capables de faire les mêmes decouvertes. Ainsi notre Autéur croit qu'on ne sauroit douter, que les Grecs n'ayent pû faire

usage

usage de leur raison, de même que les autres Peuples, découvrir les mêmes véritez, & en tirer les mêmes conséquences pour le bonheur de la vie. Dans la supposition, qu'*Homère* a été un des premiers Poëtes Grecs, on est surpris de trouver dans ses Ouvrages, tant de lumiéres, tant de sagesse, tant d'art. On est étonné qu'étant comme le premier, qui se soit avisé de composer un Poëme Epique, il l'ait porté tout d'un coup à un si haut degré de perfection, que personne n'y ait pû atteindre depuis. Mais pourquoi supposer ce qu'on n'est pas en état de prouver? Les Arts, dit nôtre Auteur, ne naissent pas en une nuit comme les champignons; & on les invente & on les perfectionne peu-à-peu. *Homère* a été précédé par divers autres Poëtes; il n'a fait que mettre la derniére main à un art que d'autres avoient inventé avant lui. On peut donc conjecturer avec fondement, que plusieurs Sciences florissoient dans la Gréce, avant qu'*Homère* les y eut aportées d'Egypte ou *Pythagore* des Indes. Ils n'auroient même jamais eu la pensée d'aller chercher si loin des connoissances, s'ils n'eussent déja apris dans leur Pays
 quel-

quelques principes de ces Sciences, qu'ils alloient chercher à perfectionner ailleurs. Cependant ceux qui font dans l'opinion que notre Auteur refute font ces Sages de la Gréce si ignorans, avant qu'ils ayent apris la sagesse au delà de la mer ; qu'ils ne veulent pas même convenir que *Pythagore* sût compter, avant qu'il eut étudié l'Arithmétique chez les Phéniciens.

Les Sciences donc ont été estimées & cultivées en Gréce, selon notre Auteur, longtems avant qu'*Homére* vint au monde. Mais alors elles le furent plus généralement. On commença alors à les produire en Public, & à en composer des Livres. Auparavant elles étoient envélopées sous les voiles épais des cérémonies & de divers mystéres, qui ne contenoient dans le fonds, que les secrets de la nature. Les premiers Sages crurent qu'ils ne devoient pas exposer aux yeux du Public les connoissances profondes qu'ils avoient, de peur qu'elles ne tombassent dans le décri & que les profanes ne vinssent à les mépriser. Telles étoient les fêtes des *Corybantes*, de *Bacchus*, & de *Cerès*; qu'on célébra non seulement avant *Homére* ; mais quelques siecles même avant la guerre

de Troye. Or notre Auteur est assûré que toutes ces fêtes renfermoient les principales parties, non seulement de toutes les Sciences; mais même de la Sagesse. C'est ce qu'il tache de faire voir dans le corps de son Ouvrage. Il prétend que tout ce que *Pythagore*, *Platon*, & tous les autres anciens Philosophes ont enseigné est bâti sur le fondement de ces anciennes cérémonies & en a été puisé.

Notre Auteur paroit extrêmément surpris qu'il y ait eu des Savans, qui ayent osé non seulement effacer *Orphée* du nombre de ces anciens Sages de la Gréce; mais qui sont même allez jusques à douter qu'il y aît jamais eu d'homme tel qu'on nous représente cèt ancien Poëte. Il rejette les argumens tirez de certaines étymologies du nom *d'Orphée* assez éloignées pour prouver cette opinion, de même que l'autorité d'*Aristote*. Il oppose à celà le sentiment de toute l'Antiquité. Il renvoye ceux qui voudront voir la réfutation de cette opinion, à ce qu'en a dit le savant *Thomas Burnet*, dans sa *Theoria Telluris* & dans ses * *Archæologies*.

* *On peut aussi consulter l'Extrait que nous en avons donné dans la* Bibliothéq. Univers. Tom. XXIV. pag. 457.

Il soutient donc, qu'il y a eu autrefois un *Orphée* né en Thrace de race Royale & fils *d'Oeagre*, qui enseigna les secrets de la sagesse & des Sciences dans les mystéres & dans diverses cérémonies sacrées, qu'il établit dans la Gréce, que c'est de lui qu'*Homére* & tous les Sages, qui le suivirent, ont tiré tout ce qu'ils ont dit de solide & de *divin*. Qu'*Homére* l'a copié en plusieurs endroits. *Pythagore* en particulier n'a fait qu'imiter *Orphée*, comme *Apollonius de Tyane* a suivi *Pythagore*. En un mot, si notre Auteur en est crû, *Orphée* a été chez les Grecs, ce que *Zoroastre* a été chez les Perses, *Confucius* chez les Chinois, & *Moyse*, même chez les Ebreux. Les Disciples de ce célébre Philosophe, prirent, sans doute, le nom de leur Maître, par le respect qu'ils avoient pour lui; de là vient que l'Antiquité parle de plusieurs *Orphées*, & qu'elle en parle diversement.

Quand les Philosophes vinrent à mettre au grand jour & à enseigner publiquement les mystéres de la Philosophie d'*Orphée*, l'estime qu'on avoit des sacrifices & des cérémonies qu'il avoit établies pour en cacher la connoissance à ceux qui n'étoient pas initiez, vinrent

peu-

peu-à peu à tomber dans le mépris ; quoi qu'on ne laissât pas de les continuer. Ces cérémonies étant méprisées on méprisa de même celui qui en étoit l'Auteur, & son nom vint à s'effacer peu-à-peu de la mémoire des hommes. Quelques Disciples de ce grand homme & quelques autres ne pouvant soufrir cette ingratitude, formérent le dessein de rétablir la réputation d'*Orphée*, & crurent n'en pouvoir mieux venir à bout qu'en redigeant eux-mêmes par écrit toute la doctrine de cèt ancien Sage. Mais pour ne pas s'éloigner trop de son intention, & conserver à sa doctrine son légitime prix, & à lui-même sa réputation, ils firent en sorte que peu de personnes purent pénétrer les mystéres de cette doctrine. C'est dans cette vuë qu'ils se servirent de laPoësie & de la Fable ; qu'*Orphée* avoit lui-mêmes employées;&de peur qu'on ne crût qu'ils cherchoient à s'aquerir de la reputation pour eux-mêmes ; ils publiérent tous leurs Ouvrages sous le nom de celui qu'ils reconnoissoient pour leur maître. C'est à ces Anciens que nous sommes obligez de tout ce que nous savons de la personne d'*Orphée* & de sa doctrine. *Suidas* & *Clement Alexandrin* nous ont conservé les titres de ces anciens

Ouvrages, & nous ont apris quel en étoit le sujet. C'est dans ces fragmens des Poëmes d'*Orphée* & dans ces titres, que notre Auteur va chercher les dogmes particuliers de la doctrine de cèt ancien Auteur. Il les parcourt les uns après les autres, il en raporte les fragmens, & tâche de découvrir aufquels de ces Ouvrages ils apartiennent. Il va chercher dans tous les anciens Monumens tout ce qui lui peut fournir des lumiéres dans le but qu'il s'est proposé. Il examine d'ordinaire par les régles de la Critique les fragmens qu'il cite, & marque les corrections qu'il croit qu'on y doit faire.

Notre Auteur ne manque presque jamais de commencer chaque Article par un assez long préambule, qu'il semble qu'il auroit souvent pû abréger, sans porter préjudice à son Ouvrage. Il me paroit d'ailleurs que ses periodes sont un peu bien longues & un peu trop chargées de termes synonymes, qui ennuyent le Lecteur & l'écartent beaucoup du but principal. On ne doit jamais être obscur; mais ce n'est pas toujours la briéveté qui produit l'obscurité, elle vient souvent d'un défaut tout contraire: un sens noyé dans un grand amas de paroles n'est

pas moins difficile à déveloper, qu'un sens expliqué par une période courte & où il y a quelque chose à supléer. Pour éviter le défaut que je blâme, il ne faudroit pas se piquer de faire de gros, mais de bons livres. A cela près Mr. *Eschenbach* fait paroitre beaucoup de savoir, & une grande connoissance des Livres & des Auteurs. Il y a aussi de la pénétration, & je ne sai pas même si prêtant un peu de son esprit à *Orphée*, il ne lui en donne point quelquefois plus qu'il n'en avoit effectivement.

La seule Préface de Mr. *Eschenbach* nous a fourni tout ce que nous venons de dire. A l'égard de l'Ouvrage même, l'idée générale, que nous en avons donnée, suffit, sans qu'il soit nécessaire de parcourir tous les Articles, qui le composent. Nous nous contenterons d'ajouter ici quelques remarques détachées:

Notre Auteur aprouve fort la maxime qu'*Orphée* & les autres premiers Sages de la Gréce suivirent, d'envelopper leur doctrine sous le voile des Sacrifices, des fables, & de divers autres mystéres; afin que les profanes n'y comprissent rien, & qu'elle ne fût entenduë que de ceux qui étoient initiez

dans leurs mystéres. Si ces Anciens ont prévû le jugement que divers modernes porteroient de leurs opinions, il faut avoüer, qu'ils en ont usé fort prudemment; puis qu'à la faveur de ces ténébres, qui les envelopent, on leur prête mille belles choses ausquelles ils ne pensérent jamais, & qui font honneur à leurs lumiéres. Mais si ces Anciens n'ont pas prévu ce qui devoit arriver dans la suite, je ne vois pas quelle juste raison ils pouvoient avoir de s'envéloper de tant de ténébres. Ou les connoissances qu'ils avoient étoient inutiles à ceux à qui ils les cachoient, ou elles pouvoient leur être utiles. Si elles étoient inutiles, je ne vois pas qu'on doive beaucoup les estimer de s'être rempli l'esprit de connoissances, qui ne pouvoient de rien servir au commun des hommes. Si elles leur étoient utiles, c'étoit une cruauté que de ne leur en pas faire part. On dira, peut-être, qu'elles étoient utiles par elles-mêmes; mais qu'à cause de la mauvaise disposition des hommes, ils en auroient abusé & leur seroient même devenuës nuisibles. Mais je ne vois pas qu'on puisse dire cela généralement de toutes les pensées qu'on attribuë à *Orphée* & à ses Disciples. Il y en en avoit

avoit plusieurs qui regardoient la culture de la terre, ou d'autres avis que tous les hommes auroient reçus avec empressement; parce qu'ils ne pouvoient que leur rendre la vie agréable, sans choquer aucune de leurs passions, ce que tous les hommes souhaitent très-ardemment. Pour dire donc ce que j'en pense, je m'imagine avec bien d'autres, que les Anciens n'ont pas été aussi mystérieux que nous les faisons; ou que s'ils ont caché quelquefois leurs connoissances, c'est qu'étant peu importantes en elles-mêmes, ils ont voulu leur donner du relief par un tour mystérieux, en quoi ils ont beaucoup mieux réussi qu'ils ne croyoient. On peut voir sur ce sujet le Dialogue d'*Homére* avec *Esope* dans les *Dialogues des Morts* par Mr de *Fontenelle.* Je me contenterai d'en citer un endroit, qui me paroit également bien pensé & bien exprimé. C'est *Homére* qui parle. *Sans mentir*, dit-il, *je m'étois bien douté que de certaines gens ne manqueroient point d'entendre finesse, où je n'en avois point entendu. Comme il n'est rien tel que de prophétiser des choses éloignées en attendant l'événement; il n'est rien tel aussi que de débiter des Fables en attendant l'Allégo-*

 rie.

rie. Ce qui devroit un peu dégouter ceux qui cherchent l'Allégorie, c'est qu'il y a quelque difficulté à la déveloper; & que *où l'un trouve un sens Moral, l'autre en trouve un Physique*. Tout cela peut s'accommoder, en disant que les paroles des Anciens contenant toujours beaucoup de sens, on ne sauroit manquer en leur donnant tous ceux dont elles sont * susceptibles. Il y a des Théologiens, qui suivent cette maxime en interprétant l'Ecriture; & tout le monde voit bien que c'est une source inépuisable, à qui la sait mettre en œuvre. Je connois de judicieux Interprétes qui soutiennent comme inconteſtable une maxime diamétralement opposée à celle-là. Ils croyent que quand on voit clairement que le S. Esprit a voulu dire une certaine chose, il ne faut lui faire dire précisément que cela, & rien davantage. Tant il est vrai que les gouts sont différens, & que tous les esprits ne sont pas tournez de la même maniére!

En parlant d'un Livre attribué à Orphée, qui avoit pour tître *Ootbutika*, ou

* *Il semble que notre Auteur n'est pas tout à-fait éloigné de ce sentiment. Voyez ce qu'il dit pag. 85.*

ou *Ooskopika*, & où il étoit aparemment parlé de l'Origine du Monde; l'Auteur remarque que les plus anciens Philosophes, c'est-à-dire, ceux qui étoient plus près du tems de la Création, ont tous cru constamment, que le Monde avoit eu un commencement. Le premier qui osa combattre cette doctrine fut *Océllus Lucanus* Auditeur & Disciple de *Pythagore.* Notre Auteur n'ose pas décider si *Aristote* a crû effectivement l'éternité du Monde. Entre les plus anciens *Linus*, *Musée*, *Orphée*, *Hésiode*, & ensuite *Thalès*, *Pherecydès*, *Epimenide*, *Aristée*, *Eugamnon*, *Abaris*, *Antimachus*, &c. ont enseigné constamment que le Monde avoit eu une origine. L'Auteur remarque même, que quoi qu'il y aît eu quelque différence, dans la maniére dont ils ont cru qu'il avoit été formé, cependant, quant au fonds, ce qu'ils en ont dit est assez conforme à l'Histoire de *Moyse*; puis qu'ils avoüent tous qu'il a été tiré du Chaos, ce qui convient fort bien à l'idée que l'Historien sacré nous donne de la premiére matiére, que Dieu créa, & de laquelle il tira ensuite toutes les Créatures corporelles. Notre Auteur s'attache fort à bien expliquer ce qu'ont

voulu dire *Orphée* & les autres anciens, lors qu'ils ont dit que le Monde avoit été formé d'un œuf : car il ne faut pas croire qu'ils ayent eu égard à sa seule figure extérieure ; ils ont, sans doute, voulu exprimer par là sa forme interne & la maniére dont il avoit été produit.

En faisant mention d'un autre Ouvrage, apellé *Thaeepolikon kai Sooteria* Mr. *Eschenbach* remarque qu'outre une infinité de fausses Divinitez que les Payens adoroient, par des cérémonies aussi différentes entr'elles que l'étoient tous ces faux Dieux : ils en reconnoissoient un autre au dessus de tous ceux-là, qu'ils nommoient *Bon & Dieu* par excellence, & qu'ils croyoient être infiniment au dessus de tout le service qu'ils pouvoient lui rendre. Aussi ne lui en rendoient-ils aucun ; ils ne lui offroient point de sacrifices ; ils n'avoient établi ni cérémonies, ni fêtes à son égard. Ils croyoient qu'on ne devoit l'adorer que par un religieux silence, & par des pensées pures ; parce que les bornes étroites de notre esprit nous empêchent de comprendre ou même de concevoir cét Etre suprême ; à moins que l'Ame se renfermant en elle-même, contemplant son

unité,

unité, & faisant abstraction de toutes ses autres facultez ; elle devienne un par ce moyen. Ce sentiment feroit quelque honneur aux Payens, s'il étoit bien véritable, ou s'il n'avoit pas été étoufé par ce nombre infini de faux Dieux, qui les occupoient tout entiers & les empéchoient de reflèchir sur l'être suprême. Outre que cette opinion, si elle étoit telle qu'on nous la dit, n'étoit que dans l'esprit d'un petit nombre de sages, qui n'osent pas même s'en expliquer ouvertement, de peur d'être traitez d'Athées & d'avoir le même sort que *Socrate*. Si nous n'avions que le passage de *Porphyre* allegué par notre Auteur pour nous persuader que les Payens reconnoissoient un Dieu suprême, nous ne tiendrions du tout rien. Après que le Christianisme eut paru dans le monde, ceux même d'entre les Payens, qui ne voulurent pas l'embrasser, eurent honte de tous les sentimens ridicules, que les Chrétiens leur reprochoient avec tant de justice, sur la nature de la Divinité. Ils commencérent à s'en expliquer avec plus de retenuë ; & à parler de l'Etre Souverain d'une maniére plus digne de lui. Il ne faudroit pas surtout être surpris, que *Porphyre*

en eut des idées assez justes, s'il étoit Juif de naissance, comme l'a dit S. *Jerôme*, ou s'il avoit, même embrassé la Religion Chrétienne, qu'il quitta & persécuta ensuite, comme l'ont cru S. *Augustin* & *Socrate*.

Mr. *Eschenbach* soutient aussi que les plus anciens Philosophes ont constamment enseigné l'immortalité de l'Ame. Il croit surtout que cela est si vrai d'*Orphée*, qu'il prétend que tous les Dogmes de cèt ancien Sage tendoient uniquement à faire voir que la vie que les hommes possedoient sur la Terre n'étoit pas une véritable vie, & qu'il faloit en attendre une autre après celle-là, lors que l'Ame seroit séparée du corps. Mais & lui & *Pythagore*, & *Platon* & leurs Disciples, paroissent être tombez dans une grossiére erreur, en prétendant que les Ames des hommes n'étoient pas fort différentes de celles des bêtes, & qu'elles passoient indifféremment du corps des uns dans ceux des autres. Je sai bien qu'il y a des Savans qui ont entrepris de les justifier sur ce dogme, en expliquant allégoriquement, tout ce qu'ils ont dit sur ce sujet : mais je ne sai s'ils ont bien persuadé tout le monde. En mon particulier, tout ce qui sent

l'Allé-

l'Allégorie, en matiére de commentaires, m'est si suspect, que j'ai bien de la peine à prendre ce parti, lors que les Auteurs eux-mêmes ne font pas sentir, par quelque caractére, qui ne soit point équivoque, qu'ils n'ont pas voulu qu'on prit leurs paroles dans le sens propre. *Jesus-Christ* a souvent enseigné sa doctrine par des paraboles; mais on voit si clairement son intention, que lors même qu'il ne les a pas expliquées, on ne sauroit se tromper dans le sens qu'on doit leur donner, pour peu qu'on y fasse d'attention. Que l'on compare l'explication d'une de ces Paraboles de Jesus-Christ, avec l'explication allégorique qu'on donne à quelques uns des dogmes des anciens Philosophes, & l'on découvrira sans peine que l'une est naturelle & satisfait l'esprit, au lieu que l'autre paroîtra gênée, & n'aura rien qui satisfasse. La justesse de la premiére se fera si bien sentir, qu'on verra d'abord que toute autre explication ne sauroit si bien lui convenir, au lieu que la derniére paroitra si vague, qu'il sera aisé de s'apercevoir qu'on en pourroit alleguer plusieurs autres, qui seroient également probables.

ARTI-

ARTICLE VI.

Jo. FRANCISCI BUDDEI R. P. ELEMENTA PHILOSOPHIÆ INSTRUMENTALIS; *seu Institutionum Philosophiæ Eclecticæ Tomus Primus.* C'est-à-dire, *les Elémens de la Logique, ou premier Tome d'un Cours de Philosophie Eclectique. Par J. François Buddé.* A Hal en Saxe. 1703. in 8. pagg. 301. sans les Indices; d'un caractére un peu plus gros que celui de ces *Nouvelles.*

CE N'EST pas ici la premiére fois que le nom de Mr. *Buddé* paroit dans nos *Nouvelles.* Il n'y a pas encore un an *, que nous parlâmes de son Histoire de la Philosophie des Hebreux; & nous aurons bientôt occasion de nous étendre sur un autre de ses Ouvrages, qu'il vient de publier, beaucoup plus considerable que celui qui va faire le sujet de cèt Article; quoi que celui-ci aît aussi son prix & son utilité. C'est le premier Tome d'un

* *Dans les Nouvell. d'Octobre.* 1702. *pag.* 389.

d'un Compend de Philosophie, que Mr. *Buddé* explique à ses Disciples. Il contient la *Logique*, qu'il apelle avec bien d'autres la Partie instrumentale de la Philosophie, parce qu'en effet elle sert à les enseigner & à les entendre. L'Auteur déclare qu'il est du nombre des Philosophes qu'on apelle *Eclectiques*, parceque, sans s'attacher à aucune Secte, ils font profession de choisir ce qu'ils trouvent de meilleur dans toutes les Sectes, de le convertir à leurs usages, & d'y joindre leurs découvertes particuliéres. Ainsi on doit s'attendre de trouver dans cèt Ouvrage, ce que Mr. *Buddé* a cru le plus vrai & le plus utile dans tous les Ecrits des Philosophes, qu'il a consultez: & comme il paroit avoir beaucoup de bon gout & un jugement très-solide, on doit être persuadé, que d'ordinaire il a très-bien choisi, & que son Livre contient ce qu'il y a de meilleur dans les écrits des Philosophes qui l'ont précédé. Il est vrai que, comme ce n'est ici qu'un abrégé; il n'a pu ni citer les Auteurs dans lesquels il a puisé, ni expliquer les choses avec assez d'étenduë, pour être entendu de ceux, qui n'ont pas encore étudié en Philosophie. On doit regarder cèt Ouvrage comme une espéce

pêce de texte, qui contient succinctement la matiére que l'Auteur explique à ses Disciples. Pour ceux qui sont déja Philosophes, ils peuvent dans la lecture de cèt Ouvrage, qui ne demande que quelques heûres, se remettre dans l'esprit une idée générale des principales matiéres, qu'ils ont étudiées ou luës dans les principaux Auteurs, qui les ont traitées. Quoi que l'Auteur ait lû tous les meilleurs Livres de Philosophie & puisé par tout ce qu'il a trouvé de meilleur, comme ils ne sont pas tous également bons, ils ne lui ont pas tous fourni également des matériaux pour la composition de son Ouvrage. La Logique du judicieux *Clauberge*, l'*Art de penser*, la *Recherche de la Vérité* du P. *Malebranche*, le Traité *de l'Entendement* de Mr. *Locke*, la Logique & la Critique de Mr. *Le Clerc*, la *Grammaire générale & raisonnée* m'ont paru être les principales sources dans lesquelles il a puisé, & l'*Art de penser* plus que tous les autres. Il est, en particulier, du sentiment de Mr. *Locke* à l'égard de la nature des substances, qu'il croit que nous ne connoissons point; n'y ayant que les modes dont elles sont revétuës, dont nous ayons des idées clai-

res

res & distinctes. Il me souvient que j'ai expliqué ma pensée sur ce sujet dans quelque endroit de mes *Nouvelles*. J'ajouterai ici que je soupçonne que ce sentiment peut bien venir en partie d'une ancienne Opinion d'*Aristote*, qu'on n'a pas entiérement abandonnée. C'est que ce Philosophe a mis au rang des accidens ou des modes, divers êtres, qui sont de véritables substances, soit que ses idées ne fussent pas bien nettes sur ce sujet, soit qu'il se soit mal expliqué. Telles sont, par exemple, la quantité & la plûpart de ses espèces, qu'il a distinguées de la substance corporelle; quoi que je croye incontestable, qu'elles n'en sont nullement distinctes. C'est, peut-être, ce préjugé qui fait que lors que nous voyons de la longueur, de la largeur, & de la profondeur, par exemple, nous demandons quel est le sujet dans lequel résident ces trois dimensions, quoi qu'il y aît grande aparence qu'elles soient elles-mêmes le sujet que nous cherchons.

La Logique de notre Auteur est précédée d'une Introduction à l'Histoire de la Philosophie, depuis *Adam*, jusques à notre tems. Elle est fort instructive, & notre Auteur a raison

de

de croire qu'il est à propos de donner une idée générale de cette Science, aux jeunes gens, avant que de leur en expliquer les diverses parties. Elle leur ouvre l'esprit, elle leur inspire du goût pour la Philosophie, que bien des gens méprisent aujourd'hui sans la connoitre, & leur fournit diverses ouvertures, pour les matiéres qu'on doit leur expliquer dans la suite.

En parlant des Dogmes d'*Aristote*, Mr. *Budde* lui attribuë d'avoir crû, que Dieu étoit un Etre qui présidoit sur le premier Mobile, auquel il étoit comme attaché & qu'il tournoit en rond perpétuellement : sans que sa Providence s'étendit jusques aux Etres sublunaires : que le Monde n'avoit point eu de commencement & n'auroit point de fin, qu'il étoit ingénérable & incorruptible ; que la matiére des Cieux étoit une Quintessence divine & immuable. Messieurs les Allégoristes devroient bien, pour l'honneur d'*Aristote*, chercher des explications allégoriques à des opinions si absurdes, & dont quelques unes sont même si contraires à l'expérience.

Notre Auteur fait bien de l'honneur aux Philosophes Cyniques ; chacun sait qu'ils enseignoient qu'il n'y avoit rien

de

de honteux. Il prétend qu'ils n'avoient avancé ce paradoxe, que pour faire honte à ceux, qui faisant consister toute la vertu dans un honnête extérieur; cachoient les plus grans désordres sous de belles apparences. Si cela est, leur intention étoit droite; mais le moyen qu'ils employoient ne valoit rien; car comme l'a fort bien dit une * Dame, qui n'a pas toujours suivi sa maxime:

C'est un méchant moyen d'enseigner la vertu,
Que de la faire voir par le portrait du vice.

En parlant de *Machiavel* & des *Machiavelistes*, entre lesquels *Thomas Hobbes* tient le premier rang; l'Auteur dit que ce Politique Italien n'a rien enseigné de nouveau, & que tout son grand crime a été de reduire en préceptes, ce que les autres reduisent tous les jours en pratique. On voit bien que Mr. *Buddé* n'avance pas ce fait, qui n'est que trop véritable, dans le dessein de justifier *Machiavel*. Il nous aprend que quelques personnes ont accusé Mr. *Puffendorff* d'avoir débité des

* Madame de Ville-Dieu.

des sentimens d'*Hobbes*, dans le Traité qu'il a fait des Droits de la Nature ; & que cela a obligé plusieurs Savans d'Allemagne à traiter cette matiére : mais il avoüe que la plûpart se sont renfermez dans des généralitez, qui ne signifient presque rien, & qu'il y en a peu qui ayent allegué quelque chose de nouveau.

Voici l'idée qu'il nous donne d'un *Philosophe Eclectique*. Celui-là seul est digne de ce nom, qui ayant examiné avec soin la nature de chaque chose, établit des principes, par le moyen desquels il examine tout ce que les autres Philosophes ont enseigné, & admet ce qu'il trouve conforme aux principes qu'il a posez. Un tel Philosophe est bien différent de ces misérables copistes, qui marchant sans régle & sans principe ramassent de toutes parts ce qui leur paroit le plus vraisemblable, & en composent un corps monstrueux, dont les parties ne sont point liées les unes aux autres, & se combattent même assez souvent.

La Logique de notre Auteur est divisée en quatre parties. La premiére traite des moyens de trouver la vérité. La seconde donne des régles pour la découvrir dans les Ecrits des autres.

La troisiéme explique la maniére de communiquer aux autres les véritez qu'on a découvertes; & la quatriême, enfin, les principaux termes dont on se sert en Philosophie; c'est une espêce d'abrégé de Métaphysique. L'Auteur ne perd pas le tems en paroles inutiles, & il y a beaucoup à aprendre dans tout son Livre.

ARTICLE VII.

Extrait de diverses Lettres.

D'*Angleterre*. Le Testament de feu Mr. *Gregory* commence à paroître. Son Fils y a mis une Préface, où il explique le but de son Pére. En voici le tître. Η καινὴ Διαθήκη, *Novum Testamentum unà cum Scholiis Græcis, è Græcis Scriptoribus, tam Ecclesiasticis, quàm exteris, maxima ex parte desumtis; operâ & studio* Joannis Gregorii, *olim SS. ac individuæ Trinitatis Coll. apud Cantab. Socii, nuper Archi-Diac. Glocestriensis. Oxonii, è Theatro Sheldoniano.* 1703. *impensis Tho. Bennet, ad insigne Lunæ Falcatæ in Cœmeterio D. Pauli. Londini.* C'est un *in folio* de 344. pages. Au bas du Tex-

te on trouve les passages parallèles, & au dessous les diverses leçons, dont la plûpart sont tirées du N. Testament d'Oxfort *in* 8. Après cela viennent les Scholies Grecques. Mr. *Grabbe* proteste dans un petit Avertissement, qu'il a marqué exactement les Auteurs dont elles sont tirées, & dont il donne une liste. Les * Vignettes qu'on a mises au commencement & à la fin de la plûpart des Livres du N. Testament, ne sont pas ce qu'il y a de moins beau dans cette Edition. Il est même à craindre que ceux qui sont prévenus contre la Logique & la Critique des Péres ne fassent pas grand cas du reste; s'imaginant que nos Modernes en savent plus qu'eux sur ces matiéres. Quoi qu'il en soit, on a toujours le Texte bien correct & bien imprimé, avec les diverses leçons & les passages parallèles, ce qui est le principal.

L'Edition des Lettres de *Pline* le Jeune est achevée (Oxford) on a mis au bas des pages toutes les diverses leçons qu'on a pû tirer, tant des Auteurs étrangers, que des Manuscrits, que nous avons ici. Elle est *in* 8. Je vous avois dit que Mr. *Dodwel* y joindroit des *Annales Pliniani*, & il l'avoit effectivement pro-

mis

* *au nombre de* 21.

mis au Libraire, qui l'avoit mis dans ses Souscriptions: mais il retira sa parole lors que l'Ouvrage alloit être imprimé. Cependant nous n'y perdrons rien; car le Libraire a prié Mr. *Masson* de mettre à la tête de son Edition un Abrégé Chronologique de la vie de *Pline*, ce qu'il a fait. On y marque à la marge les années de l'Ere Vulgaire, avec celles de la Vie de *Pline*. En chemin faisant, Mr. *Masson* reléve plusieurs bévuës que Mr. *Dodwel* a faites dans ses *Annales Quintilianei*, &c. mais d'une maniére fort honnête. Comme on ne lui a pas donné le tems d'examiner à fonds la matiére, il promet d'en faire quelque jour un Ouvrage dans les formes.

Mr. *Jaques Petiver* Apoticaire & Membre de la Societé Royale a fini la dixiéme Centurie de son *Musæum*. Vous savez que c'est un Ouvrage qui traite de ce qu'il y a de plus curieux dans les Animaux, les Vegetaux, & les Fossiles. Il a publié depuis peu la premiére Décade de son *Gazophylacium Naturæ & Artis*, où il donne les portraits des Quadrupédes, Oiseaux, Poissons, Reptiles, Insectes; les figures des Plantes, Fossiles, &c. dont on n'a pas encore parlé. On y voit aussi les

anciennes Monnoyes, Médailles, Inscriptions; les Urnes, Lampes, & Machines des Anciens: enfin on y trouve la tête des hommes & des femmes dont il est le plus parlé dans l'Histoire, & en un mot tout ce qu'il y a de plus curieux dans l'Art & dans la Nature.

Il y a huit ou dix ans qu'on publioit ici (Londres) une ou deux feuilles volantes toutes les Semaines sous le Titre de *Mercure Athénien.* C'étoit une espêce de Journal, où l'on prétendoit entr'autres choses résoudre toutes les questions qu'on proposeroit sur les Arts & sur les Sciences. On vient de faire un Recueil de toutes ces Questions, & d'en composer deux gros *in* 8. intitulez. *The Athenian Oracle*, &c. C'est-à-dire, *L'Oracle d'Athénes, ou Recueil complet de toutes les Questions & les Réponses les plus considérables, qui se trouvent dans l'Ancien* Mercure Athénien: *avec plusieurs points de Théologie, d'Histoire, de Philosophie, de Mathématique, d'Amour, & de Poësie, qu'on n'avoit point encore traitez, & une Table Alphabétique, &c. par un Membre de la Société Athénienne.* Il y a bien des pauvretez dans tout cela.

Un Théologien vient d'écrire sur

la Juſtification, croyant donner un nouveau jour à cette matiére. *The True State of Juſtification*, &c. c'eſt-à-dire, *le véritable état de la Juſtification, entre Dieu & les Hommes, en quatre Parties par* Jaques Henwood, *Miniſtre de Warkly dans la Province de Devon*, &c. pagg. 188 *in* 8.

Voici un Traité de Médecine. *A Compleat Treatiſe of Urines*, &c. C'eſt-à-dire, *Traité complet des Urines, où l'on fait voir que la véritable maniére de juger des Maladies par les Urines, eſt bien différente de celle que les Operateurs & les Charlatans pratiquent. Par* T. H. Pharmacop. Ruſtic. C'eſt un *in* 8. de 88. pages. Les *Tranſactions Philoſophiques* de cette année n'ont point encore paru. Je vous en parlerai avec ſoin dès que nous en aurons quelque cayer.

De Suiſſe. Un des plus beaux Eſprits que nous ayons en ce Pays, c'eſt Mr. *Werenfels* Profeſſeur en Théologie à Baſle. Mais comme ſa Profeſſion l'occupe tout entier, & qu'il a d'ailleurs peu de ſanté, il ne publie que des Diſputes, & c'eſt même de cette maniére, qu'il a compoſé ſon Livre *de Logomachiis Eruditorum*, qu'on rimprima en Hollande l'année paſſée.

Depuis ce tems, il nous a donné sept ou huit Disputes *de Divina Scripturæ Origine* : & une du Pouvoir que les Princes usurpent sur la Conscience des Peuples, où il établit de bons Principes contre la Persécution. Depuis peu il en a encore publié une, sous le titre *d'Apologia pro Plebe Christiana*, où il fait voir que le Peuple a droit d'examiner sa Religion, qu'il est en état de le faire; mais qu'il ne faut pas s'imaginer qu'il soit obligé d'entrer dans une infinité de Questions Scholastiques, qui sont agitées par les Théologiens.

Mr. *Ostervald*, Ministre de Neufchâtel, Auteur des *Sources de la Corruption*, vient de publier un Catéchisme; que bien des gens trouvent très-judicieux; mais qui a pourtant été extrêmement attaqué par quelques Théologiens. Je ne doute pas que cette Piéce n'ait été envoyée en Hollande, & qu'elle n'y soit même réimprimée, c'est une espêce de Cours de Théologie fort clair, fort judicieux & fort propre à inspirer la pieté.

De France. Je vous ai parlé plus d'une fois de la *Critique de l'Histoire des Flagellans de Mr. Boileau* par Mr. *Thiers*; mais je ne vous ai pas dit que Mr. *Bienthe* Docteur Aprobateur de

cette Critique & Mr. l'Abbé *Bignon* n'ont pas voulu permettre qu'on imprimât un *Appendix* qu'il y avoit mis, & qui est trop curieux, pour n'être pas inséré dans vos *Nouvelles*. Le voici.

A la page 258. Après *Damien*, ajoutez ce qui suit. Car que pourra dire Mr. *Boileau*, si je lui fais voir que du tems même de S. *Augustin*, les Disciplines volontaires étoient en usage parmi les Chrétiens. C'est néanmoins de quoi je veux présentement le convaincre par des témoignages positifs, que je tire du Chapitre XV. du Livre VI. de ce Docteur contre *Julien* le Pélagien. *Vol.* X. de l'Edition des PP. *Benédictins*.

„ Lors que vous décrivez, dit S. „ *Augustin* à cet Hérésiarque, le Sou„ verain bonheur de la Résurrection, „ vous dites que les Justes, quand „ ils en joüiront dans le Ciel, ne ren„ dront pas leurs corps livides, & ne „ les réduiront pas en servitude à for„ ce de les châtier, & que personne „ n'humiliera son esprit, en couchant „ sur la dure, ni son corps en le lais„ sant couvrir de crasse & d'ordures. *Describens illam summam Resurrectionis felicitatem, dicis neminem jam ibi justorum lividum facere corpus suum & ser-*

 vituti

vituti subjicere. Neminem humiliare animam suam stratis duris & pædore membrorum.

„ Répondez-moi donc, dit ensuite
„ S. *Augustin*, pourquoi celui qui est
„ afranchi du péché dans son Baptême,
„ fait ici bas toutes ces choses? *Responde ergo, cur hic ista faciat qui omni malo in Baptismate caruit.*

„ Les Saints ne les soufrent pas, ni
„ de la part de Dieu, qui les châtie,
„ ni de la part de leurs Ennemis; mais
„ ils les soufrent d'eux-mêmes & vo-
„ lontairement par un principe de ver-
„ tu. *Neque enim hæc Sancti vel Dei*
„ *Flagellis, vel ab inimicis patiendo, sed*
„ *ipsi sibi ingerunt continendo.*

„ Pourquoi cela, sinon parce que
„ l'Esprit a des désirs contraires à ceux
„ de la Chair, qu'il faut reprimer. Et
„ c'est ce que vous avez reconnu vous
„ même lors que décrivant la félicité
„ de l'autre vie, vous avez dit que nul
„ n'opposera une heureuse impudence
„ aux injures & aux outrages qu'on lui
„ fera, que nul ne présentera sa joüe,
„ pour être soufleté; que nul ne don-
„ nera ses épaules, pour recevoir des
„ coups de foüet; que nul ne fera de
„ nécessité vertu; que nul n'aliera la
„ frugalité avec la pauvreté, ni la
„ gran-

„ grandeur de courage avec la tristesse. *Nemo conviitiis felicem impudentiam, nemo maxillas palmis, nemo subjiciet terga verberibus, nec conflare studebit de infirmitate virtutem, nec cum inopia frugalitatem, nec cum mœroribus magnanimitatem.*

„ Pourquoi n'avez vous pas voulu
„ dire, ajoute S. *Augustin*, que nul n'a-
„ liera la chasteté avec la concupiscen-
„ ce de la Chair...... Quand un hom-
„ me courageux est afligé non pas par
„ un ennemi, mais par soi-même, il
„ faut de néceſſité qu'il aît au dedans de
„ lui-même un ennemi, qu'il veut
„ vaincre. *Quando non ab hoste sed à seip-*
„ *so affligitur fortis, in ipso intus est, qui*
„ *vincendus est hostis.*

Il est visible par là, premiérement, que *Julien* mettoit les Flagellations au rang des mortifications, que les Chrétiens recevoient de son tems en cette vie de la main des Persécuteurs; & qu'ils ne recevront pas dans l'autre. *Neminem jam ibi justorum lividum facere corpus suum & servituti subjicere; neminem humiliare animam suam stratis duris & pædore membrorum; nemo subjiciet terga verberibus.*

En second lieu, que ces Flagellations étoient volontaires, dans la pensée

de S. *Augustin*, puisque ceux qui les prenoient, ou qui les recevoient le faisoient d'eux-mêmes, & par un principe de vertu, afin de reprimer les mouvemens de la concupiscence. *Neque enim hanc Sancti*, dit il, *vel Dei flagellis, vel de inimicis patiendo, sed ipsi sibi ingerunt continendo; quando non ab hoste, sed à seipso affligitur fortis in ipso intus est, qui vincendus est hostis.*

En troisiéme lieu, que par consequent les Disciplines volontaires étoient en usage parmi les Chrétiens du tems de S. *Augustin* & de *Julien*, & même auparavant; puis qu'ils en parlent comme d'une mortification ordinaire, & qui apparemment étoit établie avant eux.

Mr. *Polinier* Docteur en Médecine écrivit dernierement une Lettre à Mr. *Pierre Sylvain Regis*, Auteur du Systême de Philosophie imprimé à Lyon & en Hollande; au sujet d'une expérience, que Mr. *Regis* dit avoir faite, & qui n'a jamais pû réussir à Mr. *Polinier*. Voici le fait. Le premier assure (Partie V. Liv. IV. de sa Physique. Tom. IV. pag. 22. & 24. Edit de Lyon) comme une chose incontestable, qu'il y a des fermentations, qui se font avec effervescence, d'autres sans effervescence, d'autres avec chaleur, d'autres

 enfin,

enfin qui se font avec des feux & des flammes, & le seul exemple, qu'il aporte de cette derniére fermentation, est celle de la Chaux & du Vinaigre. Après avoir systématisé sur cette derniére expérience, Mr. *Regis* la cite encore dans la page 24. Cette expérience de la maniére qu'elle est décrite surprit fort Mr. *Polinier*, d'autant plus que Mr. *Regis* prétend faire sortir des feux & des flammes, des choses où il ne paroit rien de sulphureux, ni d'inflammable. Il fit donc tous ses efforts pour pouvoir réussir dans cette expérience; mais tous ses efforts furent inutiles. Il n'y réussit pas mieux que dans les préparations, qu'il a faites, plusieurs fois du Phosphore, de la maniére qu'il est décrit par Mr. *Homberg* & par Mr. *L'Emery*. Il a réiteré l'expérience de Mr. *Regis* plusieurs fois, avec différentes chaux vives, avec différens vinaigres. Il a même mis ce mélange de chaux & de vinaigre dans un lieu fort obscur pendant sa fermentation, afin d'apercevoir plus facilement les flammes, ou seulement les étincelles de feu, supposé qu'il dût y en avoir. Enfin il ne s'en est pas fié à sa seule Observation; il a réitéré cette même expérience en présence de

plusieurs de ses Amis. En dernier lieu, craignant que la faisant dans un tems, où les chaleurs de l'été étoient passées, ce ne fut un obstacle à ce qu'il cherchoit, après avoir versé une quantité suffisante de vinaigre sur de la chaux vive, il aprocha le vaisseau proche du feu, pour accélérer la fermentation: Mais il n'a jamais pû observer autre chose, si ce n'est que le succés ne lui a pas été plus favorable la derniére fois, que la premiére. Enfin, il déclare, qu'il n'a jamais pû réussir à faire sortir des feux & des flammes de la chaux par le moyen du vinaigre. Etant tout inquiet sur un fait aussi singulier & aussi facile à exécuter, il versa sur d'autre chaux vive de l'huile de vitriol. Alors il arriva subitement une forte fermentation avec chaleur, accompagnée de vapeurs blanches, épaisses, & en assez grande abondance; mais sans aucune flamme & sans la moindre étincelle de feu. Il versa ensuite de l'esprit de nitre sur d'autre chaux vive. Il arriva aussi promtement une forte fermentation accompagnée de chaleur & d'une grande fumée épaisse, avec des vapeurs rouges voisines du mélange; mais le tout sans qu'il fût possible de remarquer aucune étin-

étincelle de feu, même dans un lieu obscur. Après cela Mr. *Polinier* déclare qu'il ne veut pas douter de la sincérité de Mr. *Regis*; mais il le prie de lui vouloir répondre & de lui marquer de quelle maniére il en a usé pour faire paroître ces feux & ces flammes, qu'il dit sortir du mélange de la chaux & du vinaigre.

Il y a déja quelques mois que la Veuve *Mazuel* avoit commencé de faire imprimer ici un Libelle qui fut suprimé par l'ordre de Mr. le Lieutenant de Police, au commencement du mois de Février dernier. En voici le titre. *Jansenius pour & contre, touchant les matiéres de la Grace enferme de Lettre, contenant l'Analyse de la meilleure partie du fameux Livre intitulé* Augustinus; *par Mr. J. *** Odio iniquo oderunt me. Ps.* 24. *in* 12. 1703. gros caractére sans nom de ville ni d'Imprimeur. A la tête de ce Livre, il y a une Lettre de l'Auteur, qui est Mr. *Jabé* Curé d'Asniéres, sur la riviére de Seine près de Paris, à un de ses Amis, dans laquelle il dit que ceux qui ont écrit pour *Jansénius*, dans la chaleur des fameuses disputes excitées à son occasion, en ont assez écrit, pour faire connoitre le caractére de ce grand homme & son mérite extraordi-

naire, & que ceux qui se sont déchainez contre lui en ont trop débité, pour qu'on ajoute foi à leurs discours. &c. *Je vous envoye*, poursuit-il, *un précis de ce qu'il y a de bon dans cèt Ouvrage, que vous m'avez demandé.* Il y a ensuite ce tître. *Erreurs des Pélagiens & des Sémipélagiens sur les matiéres de la Grace, extraites du Livre de Jansenius.* Ce tître est subdivisé en plusieurs autres, comme *de la Liberté. Des forces du Libre Arbitre. Du secours donné à* Adam; &c. Il raporte les sentimens que les Pélagiens & les Sémipelagiens avoient sur chacun de ces Articles, extraits de S. *Augustin* & de *Jansénius*, & cite à la marge les endroits où il en est parlé dans leurs Ouvrages. Comme je n'ai vû que ce premier cayer, je ne puis rien vous dire de la suite. Mais aparemment que l'Auteur y raporte ce que S. *Augustin* & *Jansénius* ont écrit pour réfuter les erreurs de ces ennemis de la grace.

Le premier Volume du *Théologien François* de Mr. *Du Pin*, aprouvé par Mr. *Gerbais* dès l'an 1697. paroit depuis le mois de Février dernier. L'Auteur l'a intitulé *les Véritez Chrétiennes*, pour donner une autre idée de cèt Ouvrage, qu'on n'auroit eüe, s'il lui avoit donné le tître de *Théologie*, &c.

Il

Il devoit y en avoir dix ou douze Volumes *in* 8. mais je ne sai si l'exil de Mr. *Du Pin* ne changera rien dans ce plan, ou dans son exécution. Savez-vous que dans le second Bref du Pape au Roi, pour le remercier de ce qu'il a puni les Docteurs, qui avoient signé le *Cas de Conscience*, Mr. *Du Pin* y est nommément désigné, & comme un homme pernicieux; voici les termes en original. *Ludovicum Dupin nequioris doctrinae hominem, temerataque pluries Apostolicae Sedis dignitatis reum exulare jubendo.* Après cela le Pape excite de plus en plus le zèle de sa Majesté contre les Jansénistes, & veut qu'il agisse contr'eux par les peines les plus sévères; puis qu'ils ne peuvent être reprimez autrement. Au reste, Mr. *Du Pin* ne perdra point sa Chaire de Professeur Royal. On la lui conservera, jusqu'à ce qu'il soit rapellé de son exil. Ainsi ce que je vous avois mandé, ne se trouve point vrai quant à ce point.

Mr. *Poivre* habile Mathématicien se prépare à donner incessamment au Public un nouveau Traité des *Sections Coniques* fort estimé des Savans, qui l'ont vû en Manuscrit. Ils louent surtout ses nouvelles Démonstrations & sa briéveté. On m'a dit même, que, quoi qu'il puisse

puisse être reduit à un très-petit Volume *in* 8. de l'épaisseur d'un petit doit, il vaudra mieux que plusieurs gros Volumes *in folio*. Le même Auteur y joindra un Traité de Gnomonique tout nouveau, qu'il prétend être plus sûr pour la pratique, que tous ceux, qui ont paru jusques à présent. Il joint ces deux Traitez, pour en faire un juste Volume, qui, selon toutes les aparences, n'ennuyera point le Lecteur.

Le Sr. *Moreau* Libraire, qui avoit imprimé le *Cas de Conscience*, sans en avoir obtenu la permission du Lieutenant de Police, a été condamné à mille Livres d'amende, déchu de sa maitrise lui & tous ses descendans, & par la même sentence tous ses biens concernant l'Imprimerie & la Librairie ont été saisis & confisquez, pour être vendus; les deux tiers au profit des pauvres; & l'autre tiers au profit du dénonciateur.

Le Sieur *Certes* Libraire de Lyon fait imprimer une Somme des Conciles *in folio*. C'est un Ouvrage du P. *Poisson* de l'Oratoire. Il y a déja cent feuilles d'imprimées. L'Auteur les revoit lui-même.

Dom *Bernard de Monfaucon* Bénédictin de la Congrégation de S. *Maur* fait imprimer actuellement les Commen-

mentaires d'*Eusébe* Evêque de Césarée sur les Pseaumes Grec & Latin, qui n'ont jamais été imprimez.

De Hollande. Le Sieur *Schelte* Libraire à Amsterdam vient de faire une nouvelle Edition des Oeuvres de *Flave Joseph* de la Traduction de Mr. *d'Andilly.* en 5 voll. *in* 12. Le Sr. *De Lorme* Libraire de la même ville débite le second Volume de l'Histoire de l'Académie des Sciences par Mr. de Fontenelle.

„ Tout éloigné que je suis de la Ha-
„ ye,* Monsieur, le bruit de votre guer-
„ re civile est venu jusques à moi, &
„ un Ami officieux m'a fait tenir le Ma-
„ nifeste de votre Adversaire. Je n'eus-
„ se jamais cru que Mr. *de Vallone* avec
„ ses petites mines si édifiantes de dou-
„ ceur & d'humilité auroit pris avec un
„ chagrin si noir, & poussé avec un
„ emportement si furieux, la petite li-
„ berté, que vous vous étes donnée
„ dans votre Journal du mois d'Avril,
„ en parlant de son Livre & de sa Mé-
„ taphysique; & je vois bien que l'air dé-
„ vot n'est pas toujours un bon garand
„ de la modestie & de la patience Chré-
„ tienne. La Lettre qu'il vient de
faire

* *Cette Lettre est dattée du 18. Juin, 1703. on n'y a pas changé une seule Syllabe.*

„ faire imprimer, & qu'on apelle fa„ teusement une *piéce achevée* dans l'*A*„ *vertissement*, ne paroîtra telle qu'à „ ceux qui sont curieux de voir le por„ trait de son esprit & de son cœur, qui „ y sont parfaitement peints. On y voit „ partout un homme piqué au vif, qui „ cherche à se venger, & qui répand „ sans ménagement les mépris les plus „ durs, & les soupçons les plus envenimez. Il est bien changé ce Mr. *de Vallo*„ *ne*, qui disoit dans l'Histoire qu'il nous „ a donnée de sa conversion, pag. 59. „ *La vengeance est toujours la marque* „ *d'une ame basse, puis qu'elle est le cruel* „ *aveu d'une sensibilité, qui montre que* „ *l'on a pû nous être supérieur.* Ce Mr. „ *de Vallone*, qui dès avant qu'il con„ sultât l'Ecriture, avoit des entretiens „ si familiers & si doux avec la Sagesse „ increée, qu'il apelle son *officieuse* „ *amie*, pag. 31. ce favori du Ciel, qui, „ dans la Communion Romaine mê„ me, étoit *tout abimé dans le senti*„ *ment de la grace*, pag. 98. & qui, „ emprisonné pour le Jansénisme, *pos*„ *sédoit en recevant les rayons d'un So*„ *leil qui ne reçoit jamais d'éclipse le* „ *sein d'un Dieu pour demeure, une* „ *conversation dans les Cieux, des joyes* „ *ineffables*; je le trouve bien empiré

„ de-

„ depuis qu'il est devenu Protestant :
„ car, s'il eût consulté la Sagesse in-
„ créée, il n'eût jamais écrit une Let-
„ tre d'un stile si mordant : jamais il
„ n'eût dit d'un honnête homme, dont
„ la candeur & la probité édifient é-
„ galement dans le Monde & dans l'E-
„ glise & auquel il doit toutes sortes de
„ respects. *Voila Mr. Bernard bien de-*
„ *vot ; le respect qu'il témoigne pour*
„ *l'Ecriture réjouira les bonnes ames ;*
„ *qui verront que leurs voeux sont e-*
„ *xaucez.* pag. 20. de sa Lettre, &
„ dans la page suivante ; *Mr. Bernard*
„ *n'y pense pas & ce prétendu respect*
„ *pour l'Ecriture pourroit être un détour*
„ *un peu fin pour en donner du mépris.*
„ Il n'y pense pas assurément lui-mê-
„ me, car pour ne rien dire de ce qu'il
„ y a de scandaleux dans les vœux pré-
„ tendus que font les bonnes ames de la
„ Haye, afin d'obtenir du Ciel, pour
„ le pauvre Mr. *Bernard* des sentimens
„ respectueux de l'Ecriture Sainte, il
„ n'a pas pensé, que pour être capable
„ de feindre du respect pour la Sainte
„ Ecriture, par un détour rafiné, afin
„ d'en inspirer le mépris, il faut être
„ vendu corps & ame au Diable, pour
„ établir son régne en faisant semblant
„ de

„ de travailler à l'honneur de celui
„ de *Jesus-Christ*. J'ai vû des gens qui
„ étoient d'avis que vous le fissiez citer
„ au Consistoire pour lui faire rendre
„ compte de ces horreurs, & pour
„ lui faire essuyer les mortifica-
„ tions, que l'on ne pourroit refuser à
„ vos plaintes. Mais je ne suis pas de
„ leur sentiment, & je pense qu'un gé-
„ néreux mépris, & une patience Chré-
„ tienne conviendront mieux à vôtre
„ caractére. Croyez-moi, ne répondez
„ ni à sa Lettre, ni à ses outrages, &
„ contentez-vous de la justice, que le
„ Public ne manquera pas de vous
„ rendre. Il semble que votre Adver-
„ saire aît déja cette crainte, puis qu'on
„ ne débite sa Lettre qu'en secret à des
„ Amis affidez, avec priére de ne la
„ communiquer qu'aux initiez. Ce se-
„ roit pourtant domage, que cette Pié-
„ ce *si achevée & si utile en son genre*,
„ comme l'apelle le judicieux & zélé
„ promoteur de la deuxiéme Edition,
„ demeurât inconnuë à tout le Public.
„ Si vous ne pouvez vous dispenser,
„ comme je le crois, d'en dire quelque
„ chose dans votre Journal, faites-le,
„ je vous prie, sans aucune aigreur, &
„ avec une modération, qui puisse édi-
„ fier

„ fier ce nouveau venu. Je suis parfai-
„ tement, Monsieur, Votre très-hum-
„ ble& très-obéïssant Serviteur.*****.

(Quoi que rien ne puisse me faire changer le dessein que j'ai pris de ne pas répondre à Mr. de Vallone, ainsi que j'ai dit dans mon Avertissement, j'ai crû ne pouvoir me dispenser d'insérer la Lettre ci-dessus, qui m'a été écrite par une personne de mérite, & pour laquelle mille raisons m'obligent d'avoir toutes sortes d'égards. Je ne l'aurois pourtant pas fait si j'eusse pû y découvrir, quoi que ce soit, qui sentit le moins du monde l'emportement ou la passion. Je me servirai de cette occasion, pour lever un seul scrupule, qui semble faire de la peine à des personnes éclairées, dans la Lettre de Mr. de Vallone. C'est où il m'accuse * de *ne faire pas scrupule de tromper le Public, en ne lui exposant* ses *propositions qu'après les avoir tronquées, pour leur donner du ridicule, ou les taxer d'hetérodoxie. La proposition de Mr. de Vallone*, ajoute-t-il, *c'est qu'à parler en rigueur on ne peut pas dire, que Dieu aît fait l'homme pour l'homme, que Dieu aime l'homme pour l'homme. Au lieu que* je *lui* fais *dire tout crûment, que Dieu n'aime point l'homme.* Voici mes ter-

* *pag.* 22.

termes, *je leur demande donc ce qu'ils pensent de cette Proposition, qu'à parler en rigueur & dans toute l'exactitude, on ne peut pas dire que Dieu aime l'homme.* Je ne sai si Mr. de *Vallone* a fait imprimer un exemplaire tout exprès pour moi, & différent de tous les autres; mais dans celui dont il m'a fait présent, je lis Tome II. pag. 37. ligne 17. & suivantes. *Mr. le Docteur forme sa troisiéme difficulté contre ce Principe que j'établis dans mon Systême; Dieu s'aime uniquement, il ne cherche que sa gloire, & à parler dans toute l'exactitude & dans toute la rigueur,* IL N'AIME PAS L'HOMME. & dans la pag. 58 lig. 12. & suiv. *j'ai déja déclaré, que je ne reconnois dans une action qu'une fin & des moyens pour y parvenir; par conséquent ne pouvant douter, que Dieu ne soit lui-même la fin de son Amour J'ai raison d'assurer qu'il ne peut pas en avoir d'autres; c'est ce qui fait que je n'ai pas voulu qu'à parler en rigueur & dans toute l'exactitude, l'on dit que* DIEU AIME L'HOMME, *ce sont mes termes, dont le sens est que l'homme n'est point le but direct de l'Amour de Dieu.* Il suit de là. 1. Que dans l'Ouvrage dont celui-ci n'est que l'Apologie, Mr. de *Vallone* a établi, non comme une proposition passagére, mais comme un Principe de son Systême,

qu'à

qu'à parler dans toute l'exactitude & dans toute la rigueur. Dieu n'aime pas l'homme. 2. Que son Adversaire a trouvé à redire à ce Principe & l'a combattu, ce qui a porté Mr. de *Vallone* à en entreprendre la défense. 3. Que je n'ai pas tronqué son passage; puis que j'ai raporté une seule fois des paroles, qu'il repéte plus d'une fois. J'ai même été si exact à cèt égard que je n'ai pas manqué d'ajouter, *par là Métaphysique on peut accorder ces premiéres propositions avec ces derniéres de l'Ecriture*, où il est dit, *que Dieu a aimé le Monde, que Dieu déclare son amour envers nous. J'y consens de bon cœur, &c je m'accommoderai facilement de toutes les explications qui les reconcilieront ensemble.* Cela suffit, je pense, pour lever le scrupule dont je viens de parler. J'espére que je n'y reviendrai plus.)

TA-

TABLE

Des Matiéres Principales.

Juillet 1703.

AVis de l'Auteur. 1

ABLONDEL, *sa Lettre sur ce qui s'est passé dans la derniere Assemblée publique de l'Academie des Inscriptions.* 5

Le Correcteur corrigé, ou suite de la Justification de l'Histoire des Congregations de Auxiliis. 25

EZECH. SPANHEMII *Orbis Romanus.* 31

J. LE CLERC, *le N. Testament traduit en François avec des Remarques.* 46

AND. CHRISTIANI ESCHENBACH, *Epigenes de Poësi Orphica.* 72

JO. FR. BUDDEI *Elementa Philosophiæ Instrumentalis.* 90

Extrait de diverses Lettres. 97

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois d'Août 1703.

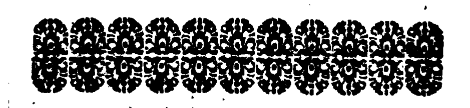
Par JAQUES BERNARD.



A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES & DANIEL PAIN.

M. DCCIII.

Avec Privilege des Etats de Holl. & Westf.



NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois d'Août, 1703.

ARTICLE I.

L'Assemblée publique de l'Académie Royale des Sciences se tint le mecredi 18. Avril. Mr. *Cassini* le fils y lut pour Mr. son Pere l'observation du dernier Equinoxe comparée à deux anciennes. L'une a été faite il y a 47. ans par le même Mr. Cassini à Boulogne en 1658. avec son grand Gnomon dont la perpendiculaire a

 1000.

1000. pouces du pié de Paris ; cette observation a été inserée dans l'Astronomie du P. *Riccioli*. L'autre qui est la plus ancienne que nous ayons, fut faite il y a 1848. ans par *Hipparque* la 32. année de la 3. Periode de *Callippus*. *Hipparque* se servit d'une armille ou cerceau de bronze placé dans le Plan Equinoctial ; observant quand l'ombre de la partie du cerceau, qui étoit opposée au Soleil, tomboit de maniére sur la surface concave de l'autre partie, qu'elle fut également éloignée des deux bords & qu'une ligne tracée sur le milieu de la bande partageât cette ombre en deux parties égales. Cette observation fut faite dans le Portique d'Alexandrie par l'ordre de *Ptolomée Euergetes* sous la conduite d'*Eratosthéne* son Bibliotéquaire. Aprés 4. années de 365. jours, *Hipparque* ayant observé de nouveau l'Equinoxe trouva qu'il retardoit à peu-prés d'un jour, d'où il conjectura que les Equinoxes retardoient tous les ans d'un quart de jour. Mr. *Cassini* n'a remarqué que 12. Secondes de différence entre l'observation d'Hipparque & les siennes & il assure que c'est la plus grande justesse où elles puissent arriver, puis qu'elles s'accordent avec celles d'Hip-

d'Hipparque à un cinquiéme de minute d'heure prés.

Selon l'observation de Mr. *Cassini*, l'Equinoxe est arrivé cette année le 21. de Mars à 8. heures 23. minutes du matin, & il trouve par son calcul que cèt Equinoxe répond si parfaitement à celui qui fut observé par *Hipparque*, qu'il est arrivé cette année & le même jour du mois & le même jour de la semaine: d'où il conclut que l'espace de 1848. ans, qui s'est écoulé depuis l'observation d'*Hipparque*, doit être regardé comme une Periode Chronologique. Il fit remarquer ensuite que l'année Julienne de 365 jours 6. heures excedant de quelques heures l'année Tropique causoit une variation si considérable par la succession des tems, que l'Equinoxe anticipoit de 14. jours en 1848. ans, & par conséquent d'un jour en 132. ans, & de 10. minutes, 54. secondes, 32. tierces par an; de sorte qu'en retranchant cèt excès, l'année sera de 365. jours, 5. heures, 49. minutes, 5. secondes, 28. tierces: Cette anticipation des Equinoxes qui arrive en se servant des années Juliennes, prouve la nécessité de la réformation du Calendrier faite par *Gregoire XIII.* en 1582. selon laquelle la plus gran-

grande variation que puisse causer la distribution des Bissextiles ne peut monter qu'à deux jours, à quoi l'on remédie facilement en supprimant les bissextiles des anciennes années pendant trois siécles de suite, ce qui rétablit toutes choses en leur premier état toutes les 400. années.

L'Equinoxe a aussi été observé à Rome par Mr. *Maraldi* de l'Académie Royale des Sciences, qui travaille par l'ordre du Pape à une nouvelle réformation du Calendrier, & il se trouve en comparant les observations ensemble, que l'Equinoxe a été observé à Rome 23. minutes plus tard qu'à Paris. Mr. *Cassini* attribue cette différence aux instrumens & aux refractions. En fait d'Astronomie les plus grands instrumens sont les meilleurs, parce que l'erreur est d'autant moins sensible. C'est pourquoi le Pape n'épargnant rien pour rendre la correction du Calendrier la plus exacte qu'il sera possible a fait fabriquer un Gnomon beaucoup plus grand que celui qui fut fait du tems de *Gregoire XIII.* & à cette occasion il a été frappé une médaille au revers de laquelle est représenté ce Gnomon, avec cette inscription: *Gnomone astronomico ad usum calen-*

lendarii constructio 1702. ainsi l'on doit beaucoup espérer de l'éxactitude de cette correction qui se fait par les soins de Mr. *Bianchini* Prélat d'un grand mérite, & qui a une grande connoissance de l'Astronomie. On a besoin de cette réformation, & le Roi l'a fait demander plusieurs fois au Pape par feu Mr. le Prince de *Monaco* son Ambassadeur, pour faire rétablir au juste le tems de Pâques, qui est arrivé cette année d'une semaine trop tard. L'année prochaine le dérangement en sera plus considérable sans le reméde qu'on attend de la réformation à laquelle on travaille.

Mr. l'Abbé *de Louvois* qui est maintenant Président de l'Académie, après avoir recueilli fort nettement l'essentiel du Discours de Mr. *Cassini*, dit que l'Académie ayant pour objet tout ce qu'il est possible de découvrir & de perfectionner dans la Physique & dans les Mathématiques, les sujets étoient tellement variez que de la contemplation du Ciel, où l'on avoit suivi Mr. *Cassini*, on alloit descendre avec Mr. *Homberg* jusqu'aux entrailles de la terre pour en examiner les productions. En effet la Dissertation de Mr. Homberg étoit une analyse du soufre commun

mun, la plus exacte qu'on ait encore faite. En voici le précis.

La matiére grasse & inflammable qu'on entend par le mot de soufre est tellement embarrassée dans une matiére terreuse, que c'est la moindre partie du minéral qui porte ce nom. Il y a dans les matiéres minerales certaines substances qu'on appelle improprement soufres, seulement parce qu'elles en ont la couleur, ce qui fait qu'on n'a ordinairement qu'une idée confuse du soufre. On n'en peut avoir de distincte que par de fidéles analyses. Aussi Mr. Homberg a-t'il entrepris d'en faire de toutes les matiéres sulphureuses. Il a déja donné à l'Académie l'Analyse des huiles & celle-ci du soufre commun. Il y distingue trois matiéres différentes, de la terre, du sel, & une substance grasse & inflammable. La premiére y est si abondante que les deux autres font à peine le tiers du soufre commun. Une seule opération ne suffit pas pour les séparer. Dans le feu clos, elles montent toutes trois en même tems & forment ce qu'on appelle les fleurs de soufre; dans le feu ouvert, elles se dissipent toutes trois, il se fait seulement une séparation de la partie grossiére d'avec la saline, & cel-

celle-ci s'unissant à l'humidité de l'air devient une liqueur qu'on appelle Esprit de soufre. Cette partie saline est un acide semblable à celui du vitriol. Selon la maniére ordinaire d'opérer, on ne tire que très-peu de cèt acide du soufre, mais Mr. *Homberg* en donna une nouvelle qui fournit deux onces d'Esprit par livre de fleurs de soufre. Il se sert d'un grand balon sans col, dont l'ouverture est de 8. ou 10. pouces, qu'il suspend au dessus d'un pot de terre qui en a 5. ou 6. dans lequel il fait fondre 10. ou 12. livres de fleurs de soufre; quand il a mis le feu à ce soufre fondu, la fumée roule dans le balon & il en dégoute l'Esprit acide, mais en assez grande abondance pour fournir 10. ou 12. onces d'Esprit en 24. heures. Cette opération est celle de la cloche corrigée en deux points importans.

I. En ce qu'à la Cloche de Jardinier, dont se servent les Chimistes, il substitue un gros balon qui a peu d'ouverture & beaucoup de capacité; au lieu que la cloche n'ayant que très-peu de capacité & beaucoup d'ouverture laisse dissiper la plus grande partie des vapeurs & par conséquent ne peut donner que très-peu d'Esprit.

 II. En

II. En ce qu'il prend beaucoup de soufre & qu'il le fait fondre auparavant, au lieu que les Chimistes n'en mettent que très-peu à la fois & qui n'est point fondu, ce qui rend leur opération fort longue & de peu de succès: car faute de ces précautions le soufre ne s'entretient point allumé, & ne donne presque rien. Malgré tout ce soin elle dissipe encore beaucoup d'Esprit, comme on le reconnoît par l'odeur qui se répand tout au tour. Cèt acide est entiérement dépouillé de l'huile inflammable & se peut convertir en sel volatile insipide, de même que l'Esprit de vitriol. Ce n'est pas assez d'avoir séparé l'acide, il faut donner un moyen pour conserver la partie huileuse qui constitue le soufre. Voici comme Mr. *Homberg* en vient à bout. Il prend une once de fleurs de soufre qu'il mêle dans 6. onces d'huile distilée d'Anis ou de Fenouïl, & ayant mis le tout en digestion pendant 24. heures, il le distile par la cornue. L'huile se charge de toute la masse, & comme elle est le dissolvant de la partie inflammable, elle donne une dissolution ou teinture de soufre; & laisse au fonds de la cornue une *Tête morte* d'environ 4 gros d'une

d'une couleur fort noire, qui ne s'enflamme ni ne diminue, ni ne perd sa couleur au feu ordinaire, mais se change en verre noir au feu du Soleil. Ce n'est autre chose que la partie terreuse & le sel du soufre mêlez ensemble qui font plus des trois quarts de la composition du soufre.

Pour ce qui est de la teinture que l'on a tirée, Mr. *Homberg* la fait distiler dans une Cucurbite, pour en séparer le dissolvant & il lui reste une huile épaisse qui se coagule en une gomme rouge. C'est là certainement le vrai soufre auquel un peu d'huile d'anis sert de vehicule: car il faut que le soufre principe aussi bien que le sel principe soient enchassez dans quelque autre matiére. Toute la subtilité des opérations ne parvient qu'à n'en laisser que très-peu. Mr. Homberg n'assure pourtant pas qu'il soit absolument impossible de débarasser entiérement ces principes. Cette gomme a une odeur agréable & balsamique, ayant perdu la puanteur du soufre dans la dissolution en se séparant de l'acide. Cette matiére sulphureuse dissoute dans l'Esprit de vin est un très bon remêde pour les maladies causées par la repletion des matiéres salines. Car

lès soufres servent de frein aux sels comme réciproquement les sels en servent aux soufres.

Toute la volatilité du soufre consiste dans sa partie inflammable : les autres ne peuvent plus être enlevées par le feu. La Terre est le receptacle du sel : quand on en a separé le sel, il reste une terre chargée de metal.

On a déja dit que l'acide du soufre est tout-à-fait semblable à celui du vitriol. La preuve qu'en donne Mr. *Homberg*, c'est que tout ce qui se fait par l'un se fait aussi par l'autre. On recompose du vitriol factice avec l'acide du soufre. Si l'on soule du sel de tartre avec l'acide du soufre & qu'on fasse la même chose avec celui du vitriol, il se forme de part & d'autre des cristaux entiérement égaux & semblables. Mr. *Homberg* établit les raisons de cette uniformité. Il dit que l'on tire le soufre & le vitriol d'une même pierre minérale, qui contient de la terre, du sel acide, de l'huile & du métal. Le sel acide se peut joindre à toutes les autres matiéres. En s'unissant à la matiére grasse il fait le soufre commun. Etant détrempé par l'humidité, il dissout le métal & forme le vitriol, qui est différent, selon

qu'il

qu'il est chargé ou de cuivre ou de fer. Le reste du sel acide dissout enfin la terre & compose l'alun; ainsi le soufre, le vitriol, & l'alun ne diffèrent que par les matiéres dissoutes qui sont simplement terreuses dans l'alun, terreuses & metalliques dans le vitriol, terreuses & huileuses dans le soufre commun. Mr. *Homberg* ajoûta que ces trois mineraux ne se trouvoient pas toujours ensemble & qu'ils naissoient assez souvent dans des mines séparées, ce qu'il faut attribuer non pas à la diversité de l'acide mais au défaut des matiéres, dont chacune constitue l'un de ces mineraux: parce que ne s'en trouvant qu'une dans la mine, l'acide en s'y unissant n'a pû former qu'une espêce de mineral.

Mr. L'Abbé de *Louvois* parlant de l'utilité de cette analyse dit que l'exactitude de toutes celles que fait Mr. *Homberg* par des méthodes nouvelles faisoit espérer que les Elemens de Chimie qu'il doit donner au public porteront cette science à un nouveau degré de perfection, l'enrichissant d'un grand nombre de belles expériences qu'il fait tous les jours dans son laboratoire & à l'aide du grand verre ardent qui est chez Mr. le Duc d'Orleans.

Mr. *Amontons* expliqua la nouvelle construction de son nouveau Thermomêtre reduit à une mesure fixe & certaine, par lequel on puisse transmettre à la postérité les expériences que l'on fait avec cette sorte d'instrument. Car les Thermomêtres ordinaires ne sont point suffisants pour cela, ne pouvant donner aucune connoissance des véritables degrez de chaleur. Les premiers ont été graduez à l'avanture sur le plus grand chaud ou le plus grand froid qu'on avoit remarqué. Tout ce qu'ils peuvent apprendre, c'est qu'il a fait cette année plus chaud de 7. ou 8. degrez que la précédente. Mais comme on ne sait point ce que valent ces degrez; cela ne sauroit faire connoître quelle peut avoir été cette chaleur. Qui diroit à quelcun que la longueur d'une pendule à secondes est égale à celle d'un certain bâton qu'on lui montreroit ne l'instruiroit pas beaucoup, mais celui qui lui diroit qu'il a trois piés huit lignes & demi ne lui laisseroit plus rien à desirer. Il en est de même des Thermomêtres ordinaires par raport à celui de Mr. *Amontons*. Les différences n'en sont jamais égales, parce que les degrez de ces Thermomêtres ne sont point comparez à quelque

degré

degré de chaleur connu, au lieu que celui qu'il propose est réglé sur le degré de chaleur qu'à l'eau bouillante qui est une mésure connuë de tout le monde, & outre cela certaine & immuable, puis que c'est le plus grand dégré de chaleur que l'eau puisse aquerir. Comme l'air reçoit trés-promtement l'action de la chaleur dont la différente étenduë augmente ou diminue les forces de ses ressorts, Mr. Amontons a choisi ce liquide dans la construction de son Thermomêtre. Il a pris un tube de verre ouvert par le haut, recourbé par le bas & se terminant par une boule. L'Entrée du tube & une partie de sa longueur contient du mercure; La boule contient de l'air qui soûtient le poids du mercure & de l'atmosphére tout ensemble. La chaleur augmentant, le ressort de l'air fait monter le mercure & au contraire le froid ou la diminution de la chaleur le laisse descendre; en sorte que le dernier degré de cette diminution seroit lors que l'air ne soutiendroit plus aucun poids du mercure. Le plus grand poids que l'Eau bouillante peut faire soutenir à l'air est de 73. pouces de mercure; y comprenant le poids de l'atmosphére qu'on regarde comme 28. & quand

l'Eau

l'Eau se gêle il en soûtient encore 52. Une remarque très-considérable qu'a faite Mr. Amontons, & qui semble d'abord un paradoxe, c'est qu'un même degré de chaleur peut augmenter de plus en plus la force de l'air en augmentant de plus en plus le poids dont il est chargé; en sorte qu'une très petite partie d'air peut aquerir une force toûjours plus grande par un très petit degré de chaleur, si l'air est chargé de plus en plus. Un exemple éclaircira tout. On prend deux de ces Thermomêtres dont les boules soient d'inegale grosseur; on les charge de mercure à la même hauteur & on les plonge dans l'Eau bouillante. Alors on est surpris de voir que dans celui qui a la petite boule & qui contient par conséquent le moins d'air le mercure monte plus haut que dans l'autre. Voici la solution du paradoxe. Puis que le mercure est égal dans les deux Thermomêtres, l'air qui est dans la petite boule étant en moindre quantité est plus chargé que celui qui est dans la grosse, & par conséquent ses ressorts sont plus comprimez. Lors donc que la chaleur de l'Eau bouillante vient à les relever au dernier degré, où elle le puisse faire; il faut de nécessité qu'ils

parcourent plus d'espace en se relevant que les ressorts de l'air de la grosse boule qui avant l'effet de l'Eau bouillante, étoient déja à demi relevez. Par conséquent le mercure doit monter plus haut dans le Thermomêtre qui a la plus petite boule. On peut faire les Thermomêtres de différente hauteur en fixant différemment la hauteur du mercure. Mr. Amontons s'est déterminé à celle d'un tube de quatre piés qui est d'une hauteur commode, car s'il en avoit davantage, il seroit trop sujet à se casser, & s'il en avoit moins les différences n'en seroient pas assez sensibles. La grosseur du tube est la 288. partie de la capacité de la boule qui a trois pouces de diametre. Comme l'air qu'elle contient soûtient le mercure & l'atmosphêre, dont le poids varie continuellement, le Thermomêtre est accompagné d'un Baromêtre, par le moyen duquel on peut reconnoître cette varieté pour y avoir égard dans le calcul des degrez de chaleur par raport à celle de l'Eau bouillante.

Comme tout le monde n'a pas besoin de cette sorte de Thermomêtres, celui-là peut servir d'Etalon pour regler les autres à Esprit de vin. Mr. Amon-

Amontons en montra quelques uns qu'il avoit reglez sur le sien. Il y a marqué double progression, l'une en montant qui indique les degrez de chaleur, l'autre en descendant qui indique les degrez du froid. On a observé avec ces nouveaux Thermomêtres, que dans ce païs-ci, le plus grand chaud est au plus grand froid comme 6. à 7. c'est-à-dire que la diminution de la chaleur ne va qu'à un sixieme. Une pareille observation dans les différens climats donneroit un juste raport de leur température. Il sembleroit après tout cela qu'il fallut casser les anciens Thermomêtres, mais Mr. Amontons a sû les rendre utiles, & donner une maniére pour les rectifier sur les nouveaux.

Il faut mettre un ancien Thermomêtre en expérience avec un nouveau, pendant une heure ou deux & marquer dans chacun le degré où s'est trouvé l'Esprit de vin; puis quelques jours après observer le changement qui s'est fait dans tous les deux, & prendre dans l'ancien l'intervalle qui s'est trouvé entre les deux observations pour le diviser en autant de parties que l'intervalle qui s'est trouvé dans le nouveau: en poursuivant cette division sur l'ancien, on

on aura un Thermomêtre rectifié dont les degrez auront pour fondement celui de la chaleur de l'Eau bouillante.

Mr. *de la Hire* parla le dernier, il lût une Dissertation sur l'eau des pluïes, des fontaines & des Citernes. Il raporta d'abord deux opinions touchant l'origine des Eaux sur les Rochers. Les uns disent qu'elles proviennent des pluïes & des fontes des neiges, qui tombant aux environs pénétrent la terre jusqu'au tuf ou à l'argile, & se ramassent en assez grande quantité pour fournir incessamment à la source qu'elles ont une fois formée. D'autres attribuent l'origine des fontaines aux vapeurs qui montent dans les cavitez des Rochers, comme dans le chapiteau d'un alembic, & s'y condensent en eau, qui se fait jour ensuite par quelque endroit. La premiére de ces deux opinions est la plus vraisemblable & la plus suivie. Feu Mr. *Mariotte* semble l'avoir prouvée dans son traité du mouvement des Eaux. Il a observé qu'il tombe 19. à 20. pouces d'Eau de pluïe sur la terre pour une année moyenne, ce qui se confirme par les observations qu'on en fait continuellement à l'Observatoire, & en calculant sur ce pié la quantité qu'il en

en tombe sur toute la surface des terres où sont les différentes sources de la riviére de *Seine*, il en trouve huit fois plus qu'elle n'en fournit chaque année. Mr. de la Hire a voulu voir par expérience si l'Eau de pluïe pénétre la terre, comme le prétend Mr. Mariotte, en assez grande abondance pour faire sourdre des fontaines. Dans ce dessein il mit en un endroit de la terrasse basse de l'Observatoire à 8. piés avant dans terre un bassin de plomb de 4. piés de surface garni d'un tuyau de 12. piés de longueur, pour porter l'Eau qui y devoit couler dans un vaisseau destiné à la recevoir. De crainte que l'ouverture du tuyau ne vint à se boucher, il y mit des Cailloux, puis il recouvrit tout de terre. D'un autre côté il mit une Cuvette de plomb de 74. pouces de surface à 8. pouces de profondeur en terre; il en conduisit le tuyau dans une caisse remplie de la même terre que celle où il avoit mis la cuvette, & il n'y laissa point croître d'herbes. Ces deux experiences ne produisirent rien moins que ce qu'il en attendoit. L'Année d'ensuite il enfonça sa cuvette à 16. pouces de profondeur dans un lieu à l'abri du Soleil & du vent, & voulant voir,

voir s'il auroit du moins de l'eau dans la caisse, pour y nourrir quelques herbes il y en planta. Mais quand il ne pleuvoit pas, la terre se dessechoit & les plantes mouroient. Cela lui fit naître l'envie d'examiner la dissipation de l'eau dans les plantes. Il mit dans une phiole de l'eau au poids d'une livre, 5. gros, 48. grains, il y mit deux feuilles de figuier & exposa la phiole au soleil, ayant bouché avec du papier ce que les feuilles de figuier laissoient d'ouverture.

En moins de trois heures il se trouva une diminution de deux gros; d'ou l'on voit combien la dissipation d'eau que font les plantes est considérable, & qu'elle doit être par conséquent réparée par l'humidité de la terre & les nuits humides. Mr. *de la Hire* remarque que la pluïe ne peut jamais pénétrer la terre à plus de 9. piés, excepté dans les lieux sablonneux & pierreux, comme au Rocher de la sainte *Baume* où l'eau des pluïes & des neiges fondues pénétre à 67. toises dans le roc, & y forme une citerne qui croît & diminuë selon que les fontes des neiges sont plus ou moins abondantes. La même chose arrive par la même raison à plusieurs fontai-

nes

nes qui ſont au milieu des terres qu'on croit pour cela ſujettes au flux & au reflux. Dans les experiences de Mr. de *la Hire* l'eau n'a point coulé quoi qu'il y ſoit attentif depuis pluſieurs années. Ce qui joint à quelques autres réflexions ne le confirme pas dans le ſentiment de Mr. Mariotte. Il remarque qu'aux Portes de Paris nous avons la ſource de Rougis qui fournit aſſez réglément 50. pouces d'eau. Ce n'eſt aſſurément pas une production de quelque alembic ; car il ne ſe trouve point là de Rochers ; mais il n'y a guére plus d'apparence que ce ſoit l'effet des pluïes ; vû que l'eſpace de cette terre n'y eſt pas ſuffiſant pour en ramaſſer une aſſez grande quantité, outre qu'il eſt cultivé par tout. Mr. *de la Hire* a donc penſé à un autre Syſtême. Il eſt viſible qu'il s'éleve continuellement des Rivieres & de la Mer une très grande quantité de vapeurs. Il en paſſe beaucoup au travers de la terre par des conduits particuliers, où trouvant des matiéres propres à les condenſer, elles ſe réſolvent en eau, & font enſuite ſourdre des fontaines, de même que les pluïes dans le Syſtême de Mr. Mariotte, mais avec cette différence qu'elles ſont

in-

infiniment plus fécondes que les pluïes, parce qu'elles ne souffrent point d'interruption. Cette conjecture est appuyée d'une expérience qu'a faite Mr. *de la Hire*. Ayant mis dans un Caveau de l'Observatoire un vase de terre avec un morceau de linge trempé dans une dissolution de sel de tartre qui est très-propre à fixer les vapeurs, il trouva quelque temps après une quantité de liqueur considérable, qui provenoit de l'humidité de l'air condensé par le sel de tartre & qui couloit du linge dans le vaisseau. Dans le tems qu'il suivoit cette experience, quelqu'un est entré dans le Caveau qui a tout cassé, en sorte qu'il en est demeuré là. Aprés ce recit, il parla des Citernes & de leur utilité.

L'Eau des Citernes est une eau de pluïe qui se conserve long temps sans se corrompre après avoir passé par le sable, où elle se dépouille d'une odeur terreuse, qui la rendoit desagréable. Mr. *de la Hire* assure que c'est la meilleure eau dont on puisse user, pourvû qu'on y apporte certaines précautions. Il veut qu'on rejette l'Eau des orages à cause des Exhalaisons de la terre, dont elle est chargée, & celle des neiges fonduës, non point

à

à cause des sels, que quelques uns prétendent qui sont dans la neige, mais parce qu'elle fait un trop long sejour sur les toits, où elle se corrompt & se joint à quantité d'ordures. Il ne voudroit point non plus qu'on reçût la premiere eau qui ne devroit servir qu'à laver les toits de la poussiere qui s'y éleve, & de la saleté qu'y font les oiseaux. Il y auroit encore une précaution à prendre, que Mr. *de la Hire* a remarquée par hazard. Un jour en versant dans des bouteilles l'eau de pluïe qui étoit tombée dans la cuvette où il fait ses observations, il s'apperçut que cette eau sentoit la fumée. Il en chercha la raison, & il trouva que cette pluïe avoit été amenée par le vent du Nord, & qu'ainsi elle avoit passé par dessus toutes les cheminées de Paris, qui est au Nord de l'Observatoire. Pour s'en assurer il a observé les pluïes qui sont venuës du vent du Midi, & il n'a rien trouvé de semblable, parce qu'au Midi de l'Observatoire il n'y a que des campagnes. Cela montre qu'il est de consequence d'observer si la pluïe qu'on recueille ne vient point du côté où l'on pourroit juger qu'elle se seroit mêlée avec des Exhalaisons pernicieuses afin
de

de la rejetter. Mr. *de la Hire* réleva beaucoup l'utilité & la commodité des Citernes, & fit un calcul exprès pour montrer que dans une maison où pourroient habiter 25. personnes, une citerne qui ne tiendroit pas plus de place qu'un reservoir médiocre, comme en ont plusieurs particuliers, fourniroit à chaque personne 8. pintes d'eau par jour, ce qui est plus que suffisant. Il ajouta que c'étoit quelques fois une nécessité d'en avoir, comme dans des lieux où les Eaux sont mauvaises, ou bien ont quelque défaut considérable. A Mont-martre, par exemple, il y a une fontaine dont l'eau paroît bonne, qui rend pourtant ameres les herbes qu'on y fait cuire; ce qui ne provient pas des herbes, puis qu'étant cuites avec d'autre eau elles n'ont point ce mauvais gout.

Ce discours termina la séance, Mr. L'Abbé *de Louvois*, après la Lecture de chaque Dissertation, en faisoit un précis fort exact, qui soulageoit extrêmement l'attention des Auditeurs, & dont j'ai bien fait mon profit.

Monsieur *Lemery* le Pere devoit donner ses observations sur l'Antimoine, si le tems de la séance le lui eut permis.

ARTICLE II.

* SUITE *de l'*EXTRAIT *de l'*ORBIS ROMANUS *de Mr. le Baron* DE SPANHEIM, *Ambassadeur Extraordinaire de Sa Majesté le Roi de Prusse, à Londres.*

LA seconde *Exercitation* de cèt Ouvrage est la plus longue & la plus considérable. On peut même dire en quelque sorte, que la premiére ne lui sert que d'Introduction, pour parcourir l'établissement du droit de la Bourgeoisie Romaine, depuis la fondation de Rome, jusqu'au tems de la célébre *Constitution*, qui fait le sujet de cèt Ouvrage, & qui s'étendit à tous les Sujets de l'Empire Romain, nez de condition libre; & pour faire mieux comprendre les degrez qui s'y observérent, & en même tems la nature, les avantages, & les obligations, qu'elle tiroit après soi.

Mr. le Baron *de Spanheim*, commence dans cette Seconde Partie, par le premier Empereur *Antonin*, à qui [illegible] mê-

* *Le commencement de cèt Extrait est dans les Nouvelles de Juillet. pag. 31.*

même l'Empereur *Justinien* attribuë cette * Constitution, en quoi il a été suivi de plusieurs grans Jurisconsultes, comme *Antonius Augustinus*, *Cujas*, *Pancirolle*, & des Savans du premier ordre, comme *Casaubon* & *Saumaise*. On ajoute à ces autoritez, quelques autres considérations, qui semblent apuyer ce sentiment, & qui sont prises du caractére de ce premier Empereur, & une belle & rare Médaille qu'on raporte, avec sa tête d'un côté & cette Inscription dans l'autre AMPLIATORI CIVIUM. On ne laisse pas cependant de montrer & de justifier même par d'anciennes Inscriptions, que ce premier *Antonin* n'est point l'Auteur de cette *Constitution*. On montre la même chose à l'égard de son Successeur *M. Antonin*; bien qu'il y ait un passage d'*Aurelius Victor* & d'autres encore du Rhéteur *Aristides*, que l'Auteur raporte, qui semblent la lui attribuer. Mais il fait voir par d'autres passages du même *Aristides*, comme aussi d'*Athenagoras*, comment les autres doivent s'entendre. C'est que *M. Antonin* se contenta de donner le droit de la Bourgeoisie Romaine à ceux, qui tenoient les premiers rangs

* *dans sa Nouvelle LXXVIII.*

dans leurs villes; ou qui combattoient dans les Armées Romaines, & étoient mis en garnison dans les villes frontiéres de l'Empire, ou enfin aux Ambassadeurs des Nations, qu'on lui députoit, & qui lui paroissoient dignes de cèt honneur. Ce fait est encore éclairci par l'examen des noms par lesquels ces deux premiers Empereurs *Antonins* sont désignez par les anciens Jurisconsultes, ce qui donne lieu de corriger quelques Inscriptions, des Loix du *Code Justinien*, où ils sont mal raportez, de même que les noms de quelques autres Empereurs *Carus*, *Dioclétien*, & *Maximien*. On ajoute à cela la réfutation d'un savant Jurisconsulte, qui dans son Commentaire publié depuis peu sur les *Pandectes*, prétend que cette Constitution, qui donne ce droit de la Bourgeoisie Romaine à tous les sujets de cèt Empire, doit être nécessairement attribuée à *Antonin le Pieux*, ou à *M. Antonin:* puis que par le *Senatusconsultum Apronianum*, fait sous l'Empereur *M. Antonin*, le droit de l'*hérédité fideicommissaire* devoit être étendu à toutes les villes de l'Empire Romain, ce qui, selon lui, ne pouvoit avoir lieu, à moins que d'avoir eu le droit de la Bourgeoisie

Ro-

Romaine. Mais on montre qu'outre les raisons & les autoritez incontestables, qui, comme on verra dans la suite, font *Antonin Caracalla*, Auteur de cette Loi, qu'outre cela, dis-je, bien que par les Loix Romaines le droit de faire des Testamens & d'en recueillir l'hérédité, n'apartint qu'à ceux qui avoient le droit de la Bourgeoisie Romaine, il n'en étoit pas de même de l'hérédité fideicommissaire, laquelle, ainsi que les Legs, pouvoit être laissée indifféremment à toutes les villes de l'Empire & à tous les Bourgeois. Même à l'égard des Legs, cette coutume étoit introduite dès le tems de l'Empereur *Nerva*, suivant le témoignage d'*Ulpien* dans ses fragmens.

On montre ensuite, que cette Constitution n'avoit pas encore eu lieu sous les Empereurs suivans, *Commode*, *Pertinax* & *Sévére*; bien qu'un passage de *Spartien* semble le donner à entendre, à l'égard du dernier Empereur. On marque à ce sujet les divers sens qu'on peut donner à ce passage de *Spartien*, & on s'arrête à celui qui paroit le plus naturel.

Après cela, on vient à l'Empereur *Antonin Caracalla*, le véritable Auteur de la *Constitution*, dont il s'agit, com-

me il paroit par un passage d'un Auteur Consulaire & contemporain; c'est *Dion Cassius* dans les *Excerpta*, qui en ont été recueillis par l'Empereur *Constantin Porphyrogenéte*, en même tems que ceux de quelques autres anciens Historiens Grecs, & qui furent publiez en 1636. par le Savant *Henri de Valois*, lequel ne manque pas de faire cette remarque dans ses Notes. On peut recueillir la même vérité de la maniére dont s'exprime *Ulpien*, lors qu'il fait mention d'*Imperatoris Antonini*, ou, d'*Imperatoris nostri Antonini* dans les *Digestes*, ce qui s'entend toujours de l'Empereur *Antonin Caracalla*; ainsi que le célébre Jurisconsulte *Wesembecius* & *Samuel Petit* l'avoient déja remarqué, avant la publication de ces *Excerpta* de *Dion*. Au lieu que, comme il a déja été dit ci-devant *Ulpien*, & les autres Jurisconsultes contemporains, se servent d'autres noms; & de maniéres différentes, lors qu'ils parlent d'*Antonin le Pieux* & de *Marc Antonin*. On raporte ensuite, sur le témoignage de *Dion*, la raison qui porta l'Empereur *Caracalla* à étendre ce droit de la Bourgeoisie Romaine à tous les sujets de l'Empire. Ce Prince voulut profiter par là du droit du vin-

vintiéme & même du dixiéme, qu'il avoit établi; sur l'hérédité & les legs, que les nouveaux Citoyens Romains étoient tenus de payer, pour pouvoir recueillir la succession & les legs de leurs proches.

L'Auteur parle à ce sujet des divers degrez & de l'occasion de l'établissement de ce droit *vicesimæ hæreditatum*, & fait voir en quoi il consistoit. On montre aussi à ce sujet, & par d'autres endroits du même Auteur, contre l'opinion de *Saumaise*, que le mot δωρεαὶ, dont il est fait mention dans ce même passage de *Dion*, se dit *de Legatis*, appellez autrement καθαλειφθέντα & καταλειπόμενα. Au reste, on peut conclure de ce qu'on vient de dire, que ce ne fut qu'un pur mouvement d'intérêt & d'avarice, & nullement un motif de bénéficence & de libéralité, qui porta cèt Empereur à faire la célébre Constitution, dont il s'agit; & qu'ainsi il n'en mérita point le titre de *Magnus*, qu'il affecta & qui lui est donné en divers endroits des * *Digestes*, par des Jurisconsultes de son tems; & dans une belle Médaille du Cabinet du Roi de France, où il y a la tête de *Caracalla* avec cette Inscrip-

* *Raportez par l'Auteur.*

tion à l'entour, DIVO ANTONINO MAGNO. On ajoute à cela les Passages du célébre *Papinien*, où il donne même à ce méchant Empereur & à son Pére *Sévére*, les titres d'*Optimus* & *Maximus*, & dont il fut mal récompensé; puis qu'il fut mis à mort par les ordres du *très-bon Caracalla*.

Mr. Le Baron de *Spanheim* passe ensuite à la disposition de la *Constitution*, dont il s'agit, & qui doit s'entendre de tous les Sujets *Ingenui* ou nez de condition libre de l'Empire Romain, & non des *Liberti*, ou, *Manumissi*, ou *Afranchis*. Il est parlé à ce sujet des diverses sortes de *Manumissions* ou *Afranchissemens* introduits dans l'Empire Romain sous les Empereurs, & qui ne donnoient pas tous le droit de Bourgeoisie Romaine, comme anciennement: témoin les *liberti Latini Juniani* ou *dedititii*, qui n'avoient pas ce droit là, avant le tems de *Justinien*. Mais ce Prince en ôta la diférence, & réduisit tous les *liberti* à la condition des *ingenui*. On touche par occasion les afranchissemens introduits ensuite dans les Eglises Chrétiennes: & on remarque sur ce sujet l'explication que donne un Savant à un passage de S. *Ignace*, laquelle ne s'acorde point

avec

avec l'opinion qu'il a d'ailleurs, que ces Lettres sont effectivement de ce Saint, & qu'elles ont été écrites au commencement du second Siécle: puis que ces afranchissemens dans les Eglises Chrétiennes ne furent introduits que par une Loi de l'Empereur *Constantin*, qu'on lit encore dans les deux Codes *Théodosien* & *Justinien*, & par conséquent dans le quatriême Siécle. On raporte aussi & on explique quelques endroits du Jurisconsulte *Gaius*, qui a vécu sous les deux premiers Empereurs *Antonins*, & où il est fait mention *de Manumissionum in Ecclesia*, où le mot ἐκκλησία se prend dans le sens ordinaire qu'il avoit chez les Grecs, c'est-à-dire, pour des Assemblées publiques du Peuple.

Mr. *de Spanheim* refute aussi l'opinion d'un autre Savant, qui a prétendu que ce droit *Civis Romani* donné à tous les Sujets de l'Empire Romain, par l'Empereur *Caracalla*, ne regardoit que *Jus Latii*, & *non Jus Quiritium*; & il répond aux autoritez de droit & de fait sur lesquelles ce Savant se fonde. Il corrige & explique à cette occasion une Loi du *Code Théodosien*. où il est parlé *de incensitis*, contre l'opinion du célébre *Jaques Godefroi*, qui

a commenté ce Code.

On traite ensuite des changemens arrivez dans l'Empire Romain ensuite de cette *Constitution*. En premier lieu *Rome* fut nommée & devint par là une Patrie commune, *Communis Patria*; la distinction entre les Romains & les *Peregrins*, c'est à-dire les Sujets de l'Empire Romain qui n'avoient pas le droit de la Bourgcoisie Romaine, fut levée; & les noms de *Romani*, *Romania*, *Romanitas*, se dirent en général de l'étenduë de l'Empire Romain & de ses Sujets.

En second lieu, par cette *Constitution* les Loix Romaines furent généralement reçuës dans toute l'étenduë de l'Empire. Entre les témoignages des Auteurs suivans, qui le reconnoissent, on en raporte un assez exprès tiré des *Recognitions*, qui portent le nom de *Clémentines*, d'où l'on tire une nouvelle preuve, que cèt Ouvrage ne doit point être attribué, comme font quelques Savans, au deuxième Siécle, puis que cette Constitution d'*Antonin*, à laquelle il fait une allusion manifeste, n'a été publiée que dans le troisième Siécle. D'où il suit aussi, comme le remarque notre Auteur, dans ses *Additions*; que le Syrien *Bardesanes*, n'est

n'est point l'Auteur de ces *Recognitions*, comme l'a cru un autre Savant, puis que *Bardesanes* a vécu sous l'Empereur *Marc Auréle*, & par conséquent aussi dans le second Siécle.

Au reste cette étenduë des Loix Romaines, dont nous venons de parler, donna lieu à l'établissement des * *Ecoles de Loix* dans quelques villes de l'Empire, comme entr'autres à Beryte dans la Phénicie, & ensuite à la compilation des Loix Romaines, ou, Constitutions des Empereurs, pour être renduës publiques & être à l'usage de tout l'Empire Romain.

A cette occasion on remarque la différence qu'il y avoit entre les *Mandemens*, *Mandata* des Empereurs, qui s'adressoient en général à tous les Gouverneurs ou Lieutenans de l'Empire Romain, ou seulement à ceux d'une Province, ou aux Communautez même de la Province; ou à des villes particuliéres, & dont on raporte divers exemples, qu'on trouve dans les *Digestes*. On parle aussi de l'*Edit Provincial*, qui fut introduit à l'exemple de l'Edit perpétuel établi dans la ville de Rome sous l'Empereur *Hadrien*, de la nature de ces sortes d'E-

* *C'est le nom qu'on leur donna.*

d'Edits, par lesquels se gouvernoient les Provinces de l'Empire, & de l'usage comme aboli de l'*Edit Provincial*, dont on vient de parler, depuis *la Constitution* de l'Empereur *Antonin*, par laquelle toutes les Provinces en général devinrent soumises aux Loix Romaines.

On remarque, à ce sujet, qu'il y eut pourtant quelques Païs, & diverses villes de l'Empire Romain, qui en furent exemtes, & qui conservérent le glorieux privilége d'*Autonomie*, ou d'être gouvernées par leurs propres & anciennes Loix. Cela donne lieu à notre Auteur d'expliquer la diverse condition de l'administration des Provinces & des villes de l'Empire Romain; de remonter à l'usage du privilége de ce droit d'*Autonomie*, ou de conserver ses propres Loix, droit si fort recherché de tout tems, & surtout par les villes Grecques de l'Asie ou de l'Europe: de ce même droit accordé par les Romains à plusieurs villes & à plusieurs peuples, qu'ils venoient de subjuguer, comme aux Carthaginois, aux Macédoniens, aux Grecs, aux Illyriens, aux Thessaliens, aux Galates, & à d'autres. On touche à ce sujet la division de l'Empire Romain

en

en villes, ou peuples libres, Royaumes & Provinces, ou en général en peuples Alliez ou Amis, & en Sujets: on fait voir en quoi consistoit proprement cette *Liberté* ou condition *libre* des villes ou peuples de l'Empire qui en joüissoient, & quelles en étoient les bornes: on montre que le droit d'*Autonomie* en étoit le principal avantage. De là est venu l'usage du mot Grec αὐτόνομος, pour dire *libre* simplement, comme on le prouve par des passages de quelques Auteurs Grecs.

Après cela, M. le Baron *de Spanheim* continüe de rechercher ou d'indiquer les peuples ou les villes de l'Empire Romain, qui conservérent ce droit d'*Autonomie*, depuis la guerre de *Mithridate*; les différentes expéditions de *Sylla*, de *Lucullus*, & de *Pompée*, & ensuite sous *Jules César*, sous *Auguste* son Successeur & sous les Empereurs suivans, jusques à *Antonin Caracalla* Auteur de la Constitution dont il s'agit. Cela donne lieu à une longue & particuliére, mais nouvelle discussion de cette matiére. & à l'éclaircir & prouver, non seulement par le témoignage des anciens Auteurs Grecs & Latins, mais surtout par ce-

lui de plusieurs Médailles anciennes & rares, qui sont raportées dans cèt Ouvrage, où diverses villes de l'Asie & de la Gréce prennent la qualité de ΕΛΕΥΘΕΡΑΙ ου ΑΥΤΟΝΟΜΟΙ, *libres* ou *se gouvernant par leurs propres Loix*, ce qu'on n'aprend que par ces Médailles. On fait voir que cela continua d'avoir lieu sous le même Empereur *Antonin Caracalla* & depuis, malgré la *Constitution*, en vertu de laquelle les peuples & les villes de l'Empire Romain devinrent soumises aux Loix Romaines. Sur cela on raporte & on explique entr'autres choses, de belles & rares Médailles Métropoles de la Cilicie, *Tarse* & *Anazarbe*, la premiére avec le tître de ΕΛΕΥΘΕΡΑ, & la seconde avec celui de ΑΥΤΟΝΟΜΟΙ, sous *Commode*, & toutes deux avec celui de ΚΟΙΝΟΒΟΥΛΙΟΝ, sous *Caracalla*, ce qui ne se voit pas ailleurs.

On remarque aussi & on explique au long un passage de *Theodoret*, où il est fait mention de plusieurs peuples, qui, bien que soumis à l'Empire Romain, ne laissoient pas de se gouverner encore de son tems par leurs propres Loix, c'est-à-dire, sous le jeune *Théodose* & dans le cinquiéme Siécle. Cette vérité est encore prouvée par

par un passage de la Préface des *Nouvelles* de *Justinien*, qu'on corrige & qu'on explique en même tems. On fait voir qu'il faut lire καλχηδόνιοι, *Calchedonii*, les *Calchedoniens*, & non pas καρχηδόνιοι, les *Carthaginois*. On remarque la même faute dans *Théophraste*, dans *Galien*, dans *Elien*, & dans *Themistius*; où il faut aussi lire καλχηδόνιοι, pour καρχηδόνιοι, comme quelques Savans l'ont déja remarqué à l'égard de ces deux derniers Auteurs.

Mr. de *Spanheim* s'attache aussi à faire voir, que le *Jus Italicum* ne fut point entiérement aboli dans l'Empire Romain aprés la *Constitution* d'*Antonin*. Il nous aprend en quoi il consistoit, sa différence d'avec le *Jus Quiritium*, & montre que l'exemtion de payer le tribut en faisoit le principal avantage. Cela lui donne lieu de refuter le Pére *Hardoüin*, qui a prétendu, que le *Jus Vetus Latii* avoit passé dans le *Jus Italicum*, & qui remarque à ce sujet une prétenduë différence, entre les Colonies Romaines, qui avoient le droit de sufrage & de parvenir aux dignitez à Rome, & celles qui ne l'avoient pas: que les premiéres avoient une Louve & les Jumeaux marquez dans leurs Médailles; & les autres la marque d'une Légion,

gion, ou une truye avec ses petits. Tout cela est amplement refuté par notre Auteur, qui montre que par le *Jus Italicum* on n'a jamais entendu l'*Antiquum Jus Latii*, ni confondu l'un avec l'autre.

On raporte après cela les autres priviléges ou droits attachez à celui de la Bourgeoisie Romaine, & qui depuis la Constitution de l'Empereur *Antonin Caracalla* furent communiquez à tous les sujets de condition libre de l'Empire Romain. Un de ces priviléges étoit de parvenir aux honneurs & aux dignitez de la ville de Rome, & même à celle d'Empereur; ce qui fut cause de plusieurs abus qui se glissérent dans la suite, les premiéres dignitez de la Cour des Empereurs, & de l'Empire étant données à des gens nez Barbares, ou de parens Barbares. Il en fut de même du droit de parvenir aux dignitez & charges militaires, qui, contre l'ancien usage, furent aussi conférées à des Barbares. Les Légions aussi, qui n'étoient anciennement composées que de Citoyens Romains, & dans la suite de sujets nez dans les Provinces de l'Empire, furent remplies de Soldats étrangers, comme les Légions des *Tzannorum* & des *Gruthungorum*, dont il est fait mention

dans

dans *Ammien Marcellin* & dans *Claudien.* On ajoute à tout cela plusieurs remarques, qui concernent le changement de la Milice Romaine, surtout dès le tems de l'Empereur *Probus* & dans la suite, de la levée des *Tyrones* & *Auxilia*, qui y entroient, & enfin du mépris & des malheurs, que tout cela attira à l'Empire.

Notre Auteur remarque aussi, que depuis la Constitution d'*Antonin*, le droit des mariages, restraint auparavant entre les Citoyens Romains, & défendu avec les Etrangers qu'on apelloit en ces tems-là Provinciaux, quoi que sujets de l'Empire, fut rendu commun à tous ces sujets, & fut seulement défendu, entre ces mêmes Sujets & les Barbares ou les *Dedititii.*

Ce droit des * Mariages sous les Empereurs; & les égards qu'on y eut, ou dont on se relâcha est illustré par des passages & par des exemples tirez des Auteurs de ces tems-là. Sur cela on raporte aussi quatre significations différentes & remarquables du mot *Peregrinus* dans les Auteurs & dans les Constitutions des Empereurs Romains.

On remarque aussi & on explique quel-

* *Connubiorum.*

quelques autres droits, qui étant particuliers auparavant & attachez à ceux, qui avoient le droit de la Bourgeoisie Romaine, furent aussi communs aux autres Sujets de l'Empire, après la Constitution *d'Antonin*: tels étoient *Jus Patriæ Potestatis*, *le Droit de la Puissance paternelle*: *Jus Testamentorum*, *le droit des Testamens*; la différence des châtimens & des suplices, à l'égard de ceux qui avoient le droit de la Bourgeoisie Romaine & ceux qui ne l'avoient pas; les droits *Bonorum cessionis*, *Bonorum*, *in jure*, & *Usucapionis*. Toutes ces matiéres sont traitées en différens Chapitres; apuïées & éclaircies par le témoignage des Auteurs contemporains, & Constitutions des Empereurs dans les Codes *Théodosien* & *Justinien*, dont plusieurs sont corrigées & expliquées par notre Auteur. On y remarque aussi quelques bevuës des Interprêtes de ces Constitutions, & en particulier de *Denys Godefroi*. Tout cela est digne de la curiosité du Lecteur, qui voudra se donner le plaisir de le lire dans l'Ouvrage même, & mériteroit bien quelque détail: mais il faudroit traduire tout le Livre, si on vouloit raporter tout ce qui mérite d'être raporté. Dans une si riche abon-

bondance de matiéres, on a crû qu'il valoit mieux en indiquer plusieurs dans cèt Extrait, que de s'étendre sur l'explication de quelcune en particulier; ce qui n'auroit pas si bien servi à donner une si juste idée de cèt Ouvrage.

ARTICLE III.

Traduction d'une LETTE ANGLOISE *écrite à l'Auteur de ces* NOUVELLES, *& dans laquelle on examine le fameux* ARGUMENT *de* DESCARTES, *pour l'existence de Dieu.*

MONSIEUR,

JE VOUS envoye quelques Remarques sur l'Argument de *Descartes* pour *l'Existence de Dieu.* Si elles lévent toute la difficulté, comme je le pense, vous m'aurez obligation de la peine, que j'ai prise; si elles ne suffisent pas pour cela, la peine que vous aurez à les lire, ne sera pas grande, & vous en aurez encore moins à les suprimer.

Quoi qu'il semble d'abord étonnant, qu'une matiére de cette nature, aît fourni à une si longue dispute; après tout,

tout, je n'en suis pourtant pas surpris. Les deux Partis différens dans cette Dispute, n'ont jamais été mieux persuadez qu'ils avoient raison, que lors qu'ils avoient tous deux tort. *Descartes* & ses Sectateurs soutiennent un argument comme bon, que les autres croyent être un pur Sophisme ; & ceux-ci à leur tour croyent qu'il y a faute là où les autres n'en voyent point.

Pour juger de ce différent sans partialité, je dirai que la subtilité de l'Argument en a également imposé aux uns & aux autres. Il seroit trop long, pour une lettre, d'expliquer en détail, l'insuffisance & les fautes de toutes les réponses qu'on a faites jusques ici : & cela même n'est pas nécessaire, puis que si on produit la véritable solution ; toutes les autres tomberont d'elles-mêmes. Je me contenterai donc de montrer premiérement, que cette prétenduë Démonstration n'est qu'un pur Sophisme embarrassant & trompeur. Je marquerai en quoi consiste le mystére & l'erreur de ce Sophisme.

Je demande donc à mes Adversaires, quelle faute ils trouvent dans ce raisonnement, & s'il n'est pas formé pré-

précisément sur le modéle du leur.

Tout ce qui est clairement contenu, dans l'idée d'une chose
Doit être affirmé de cette chose.
L'Existence est clairement contenuë dans l'idée de Socrate;
On peut donc affirmer l'existence de Socrate,
Donc Socrate *existe.*

La Majeure est précisément la même que la leur: & je prouve la Mineure de la même maniére qu'ils prouvent la leur. Chacun doit avoüer, disent-ils, que l'Existence est clairement contenuë dans l'idée d'un Etre infiniment parfait, parce que l'Existence est une perfection. Mais quelcun peut-il nier que l'Existence ne soit aussi clairement comprise dans l'Idée d'un Etre, quoi que les perfections en soient limitées; puis qu'il est évident que l'Existence est le fondement de toute perfection, de quelque nature qu'elle soit, & que sans elle il n'y en peut avoir aucune. Si donc la conclusion de mon Syllogisme est si évidemment fausse, il faut qu'il y ait quelque erreur dans la maniére de la tirer: & nous ne pouvons pas faire un jugement

ment plus favorable de leur maniére de raisonner; puis qu'il est parfaitement semblable. Mais c'est ce que je continuerai de prouver, en faisant voir en second lieu en quoi consiste le Sophisme & l'équivoque de l'un & de l'autre de ces Argumens.

Pour la découvrir, je remarque que nous pouvons avoir deux différentes intentions, lors que nous assurons une chose d'une autre, quoi qu'il n'y aît pas de différence à l'égard de l'expression. Quelques fois nous pensons & voulons dire, qu'il y a une convenance de l'idée du sujet, avec l'idée de l'attribut, comme dans cette Proposition, *Socrate est un animal raisonnable*; & généralement dans toutes celles que l'Ecole apelle *essentielles*, & *d'une éternelle vérité*. D'autres fois, & aussi souvent, nous pensons, qu'il y a une convenance ou un raport, non entre deux idées, mais entre l'idée du sujet, & quelque chose qui existe actuellement dans la nature.

C'est ce que nous entendons nécessairement, quand les idées n'ont point de liaison nécessaire entr'elles, ce qui arrive toujours, quand nous assurons d'un sujet, ce qui ne lui est qu'accidentel, & de plus dans ce cas particu-

lier

lier, c'est-à-dire, quand nous affirmons qu'une chose existe réellement. Car, quand nous disons *Pierre existe*, nous voulons dire, que l'idée que nous avons de *Pierre* convient aveo une certaine chose, qui a une existence réelle.

On s'apercevra facilement, j'espére, de cette différence dans nos maniéres d'affirmer, si on veut prendre la peine de refléchir sur ses propres pensées. Mais pour éviter cette peine à ceux qui liront ces Réflexions, & mettre la chose hors de toute contestation, je le démontrerai ici évidemment.

Pour cèt effet, je produirai deux Syllogismes, dont les Prémisses sont véritables; mais dont les conclusions, quoi que bien tirées, se contredisent directement l'une l'autre; & qui ne peuvent être conciliées que par la voye, que je viens de marquer. Voici mon premier Syllogisme.

Un Animal raisonnable est quelque chose,
Socrate *est un Animal raisonnable,*
Donc Socrate *est quelque chose.*

Voici le second.

Ce qui n'existe point n'est rien,

So-

Socrate *n'existe point*,
Donc Socrate *n'est rien*.

Je n'ai pas besoin, je pense, de faire une seconde aplication de cèt argument à la vérité que j'avance ici, & je crois que vous voyez déja, comment il découvre pleinement toute l'erreur du Sophisme de *Descartes*. Quand nos Adversaires assurent avec tant de confiance, que l'Existence doit être renfermée avec les autres perfections de l'idée que nous avons de l'Etre tout parfait, il est visible que cela est faux; l'Existence n'est point une perfection, qui entre dans cette idée. L'Existence d'une chose est la conformité de l'idée que nous en avons, la ressemblance de cette image que notre entendement nous en répresente, avec une chose, qui a une Existence réelle dans la nature. Or il est évident que cette conformité ou ressemblance est une proprieté de la répresentation, & non de la chose representée. Quoi que nous nous formions l'idée d'un Etre revétu de toutes les perfections imaginables, l'Existence ne sera point représentée dans cette idée; non plus que la ressemblance d'un Portrait avec son original, n'est

n'est point peinte dans ce portrait. Le sens faux qu'on a donné à ce mot d'Existence a été la source & l'origine de toutes les Disputes, qu'on a eües sur cèt Argument. Parce qu'on dit des choses qu'elles existent, nos Philosophes en concluent immédiatement que l'Existence doit être une certaine propriété des Etres. Ayant ainsi confondu le véritable sens de ce mot, avec celui qu'ils lui ont supposé, de l'erreur dans les mots, ils en sont venus à maintenir les plus grandes absurditez; tant ceux qui soutenoient l'Argument de *Descartes*, que ceux qui le combattoient.

Quelquefois les Défenseurs de cèt Argument lui donnent une autre forme & le proposent de cette maniére.

Tout Etre infiniment parfait doit nécessairement exister,
Dieu est un Etre infiniment parfait,
Donc Dieu existe.

En voici un tout semblable, auquel il faut qu'ils répondent, de même que je suis obligé de répondre au leur.

Tout Etre qui a quelque Perfection doit certainement exister.

Socrate *a quelque perfection*,
Donc Socrate *existe certainement*.

Cette maniére de proposer l'Argument semble un peu plus embarrassée que l'autre, mais dans le fonds elle revient à la même chose; car quand vous affirmez que tout Etre qui a des perfections finies ou infinies doit exister, ou vous voulez dire, que tout Etre existe avec des perfections finies ou infinies, ou que tout Etre existant qui a quelque perfection doit exister; & alors personne ne fera difficulté de recevoir votre pensée; mais le Syllogisme sera évidemment vicieux dans la derniére partie: ou bien vous voulez que nous recevions la proposition, dans le sens qu'expriment naturellement les termes dans lesquels elle est conçuë; mais en ce sens on ne sauroit convenir de la proposition: car le sens naturel de cette proposition est, que les idées que nous avons de toutes choses, ont nécessairement quelque chose dans la Nature, qui leur réponde; ce qui est si éloigné d'être évidemment vrai, qu'il est au contraire visiblement faux.

Voila mes pensées touchant l'Argument de *Descartes* sur lequel on a tant disputé, vous jugerez de leur utilité

lité & de leur valeur. Je n'ai rien dit de cette autre maniére de prouver l'Existence de Dieu, tirée de l'Idée que nous en avons, qui, à ce qu'on dit, doit avoir nécessairement une cause exemplaire. Mais pour en dire ma pensée en un mot, cèt argument est tout autre que le précédent. Car, comme Mr. *Locke* a fort bien démontré, dans la plus grande Pattie de son *Essai Philosophique concernant l'Entendement humain*; il n'est pas difficile de découvrir l'origine & la formation tant de cette Idée, que de toutes les autres que nous avons. T. S.

ARTICLE IV.

NOUVELLE BIBLIOTHEQUE *des* AUTEURS ECCLESIASTIQUES, *contenant l'Histoire de leur Vie, le Catalogue, la Critique, & la Chronologie de leurs Ouvrages. Le Sommaire de ce qu'ils contiennent; un Jugement sur leur stile & sur leur doctrine; & le dénombrement de leurs Oeuvres. Par* M^re. L. ELLIES DU PIN, *Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & Professeur Royal. Seconde Edition, revuë, corrigée, & augmentée. Tome XIII.*

des Auteurs du XVI. Siécle. A Mons, chez George Gallet. 1703. in 4. pagg. 244. du caractére des précédens.

MR. Du Pin entre dans un Siécle, qui lui fournira une abondante matiére. C'est celui qui vit naître la Réformation, & en même tems diverses sectes, dont les Auteurs crurent qu'il n'y avoit qu'à innover en matiére de Religion, pour se faire un nom dans le Monde & pour s'attirer des Sectateurs. D'ailleurs le seiziéme Siécle fut fécond en savans hommes, qui publiérent un grand nombre d'Ouvrages, surtout à l'occasion des Disputes qui s'élevérent sur la Religion. *L'Histoire de l'Eglise du seiziéme Siécle*, dit Mr. *Du Pin*, *mérite une attention particuliére. Il n'y a point eu de Siécle, où il se soit fait en moins de tems, de plus grandes révolutions dans l'Eglise. Elle s'est vuë enlever avec douleur une grande partie de l'Europe. Plusieurs Provinces de l'Allemagne, l'Angleterre, l'Ecosse, & les Royaumes du Nord ont été la proye de l'Hérésie; & la France, qui* * *jusqu'alors*

* *Mr. Du Pin n'a pas pensé aux Albigeois & aux pauvres de Lyon. Ou il faut qu'il ne les range pas au nombre des Hérétiques.*

lors, avoit eté exemte de ces Monstres, en a produit, qui n'ont pas été moins préjudiciables à l'Etat qu'à la Religion. Mais, ajoute notre Auteur, *si l'Eglise Catholique a beaucoup perdu de son étenduë dans ce Siécle, elle a recompensé en quelque sorte cette perte, par la Réformation des mœurs & de la discipline. Elle s'est apliquée à distinguer la vérité de l'erreur, & à conserver la pureté de la Foi, en condamnant les Héresies, en réfutant les Hérétiques dans des Conférences & par des Ecrits, en exprimant sa doctrine en termes clairs & exacts, & en distinguant ce qui est de foi, de ce qui n'en est pas. Elle a rétabli l'honneur du Clergé, en corrigeant les désordres des Ecclésiastiques, en les obligeant de faire leur devoir, en réglant leur conduite & leurs mœurs, en reprimant leur avarice, & en ne soufrant point de Ministres ignorans & vicieux. Elle a fait revivre la pieté du peuple, en retranchant quantité de superstitions, en le faisant instruire de la Parole de Dieu, en le portant à s'aquitter des devoirs de la Religion, en rétablissant la Majesté & l'ordre du Service divin, en prescrivant des régles de la pénitence, en exhortant les fidéles à s'aprocher des Sacremens, en arrêtant la licence des ma-*

riages clandestins, & en punissant les crimes scandaleux suivant la rigueur des Loix Ecclésiastiques.

Notre Auteur divise l'Histoire Ecclésiastique du seiziéme Siécle en quatre Parties. La premiére comprend ce qui s'est passé depuis le commencement du Siécle, jusqu'à ce que *Luther* se sépara de l'Eglise Romaine, ce qui arriva en 1517. On y raporte ce qui s'est fait en France & à Rome touchant la *Pragmatique* & le *Concordat*; & l'Histoire des Conciles de Pise & de Latran.

La seconde Partie contient l'Histoire de la naissance & du progrès de ce que l'Auteur apelle le *Schisme* de *Luther* & les Sectes, qu'il a produites, jusqu'à la convocation du Concile de Trente. On y représente les Troubles excitez en Allemagne au sujet de la Religion, les Assemblées, les Conférences, les Confessions de Foi, les Edits, les Disputes, & les Ecrits faits sur cette matiére, tant par les Catholiques, que par les Sectaires, l'origine de la doctrine des Sacramentaires, & les contestations qu'ils eurent avec *Luther* & avec ses Disciples.

La troisiéme Partie contient une ample Histoire du Concile de Trente,

&

& des choses, qui se sont passées en Europe touchant la Religion, depuis la Convocation de ce Concile, jusqu'à sa fin, c'est-à-dire, jusqu'en 1564. On y verra aussi l'Histoire de la Révolution d'Angleterre. La derniére Partie contiendra la Rélation de ce qui s'est passé depuis la tenuë du Concile de Trente, jusqu'à la fin du siécle. Les Troubles de la France & de la Hollande ausquels la Religion a servi ou de cause ou de prétexte, en seront le principal sujet.

Les deux premiéres Parties de l'Histoire du seiziéme siécle sont contenuës dans ce *Tome XIII*. Le quatorziéme, dont nous avons dessein de parler le mois prochain, parle des Auteurs qui ont vécu jusqu'à l'an 1550.

L'Histoire qui est contenuë dans ce Tome XIII. a été traitée par tant de différens Auteurs, & tout le monde l'a si bien étudiée, par la part que châcun y a pris, que ce seroit faire une chose tout-à-fait inutile, que d'en donner ici un abregé: nous aimons mieux en raporter quelques remarques détachées; après avoir dit en général, que Mr. *Du Pin* observe ici toute l'équité, & toute l'exactitude, qu'on

peut raisonnablement exiger d'une personne engagée dans le parti, dans lequel il se trouve.

Le Premier Article du premier Chapitre parle de la *Pragmatique Sanction*, qui fut dressée dans l'Assemblée de Bourges de l'an 1438. & tirée des décrets du Concile de Bâle. Il nous aprend que le Roi de France, les Princes du Sang, & son Conseil se trouvérent à cette Assemblée. Les Députez du Concile y furent entendus, ses Décrets examinez, & jugez très-propres pour obvier aux abus des Graces expectatives, réserves & autres, qui s'étoient introduites dans l'Eglise de France. Les uns furent aprouvez purement & simplement, & les autres avec des modifications, que les Prélats de l'Assemblée jugérent à propos de faire ; non qu'ils revoquassent en doute, comme ils le déclarérent eux-mêmes, la puissance & l'autorité du Concile de Bâle, qui avoit fait ces décrets; *mais*, dit l'Auteur, *parce que les tems & les mœurs du Païs & les personnes du Royaume le requeroient ainsi.*

Le Roi *Loüis XI.* qui avoit besoin du Pape, & qui, comme chacun sait, se mettoit peu en peine de violer les Loix lors qu'elles étoient contraires

à ses intérêts; écrivit au Pape, qu'il aboliroit la *Pragmatique*, si sa Sainteté vouloit favoriser ses desseins sur la Sicile, il lui en envoya même l'Original, & le Pape en témoigna une joye excessive. Pour en marquer sa reconnoissance à *Loüis XI.* il lui envoya une épée garnie de pierreries, avec des vers à sa loüange. Craignant qu'il ne changeât de sentiment, il fit aussitôt publier cette révocation, & traîner par les ruës de Rome la Chartre de la Pragmatique. Malgré tout cela, l'Edit de cette révocation n'eut pas grand effet; parce qu'il ne fut point publié en France, ni vérifié par le Parlement de Paris. Le Roi même ne se mit pas beaucoup en peine de le faire observer. Le Cardinal d'*Arras*, qui en étoit l'Auteur, mécontent de ce que le Pape lui avoit refusé de lui donner tout ensemble l'Archevêché de Besançon & l'Evêché d'Albi, ne se tourmenta pas beaucoup pour en poursuivre l'exécution. Cela causa divers troubles, dont on peut voir l'histoire dans notre Auteur. On y lit presque partout, que l'intérêt particulier l'a toujours emporté & à la Cour de France & à la Cour de Rome, sur l'amour de l'ordre & de la justice & sur les vé-

 ri-

ritables intérêts de l'Eglise. Quoi que la Pragmatique ne fut pas exemte d'inconvéniens, & qu'elle donnât lieu à beaucoup de brigues, le Concordat qui lui a succedé en entraine un beaucoup plus grand nombre après soi. Aussi, quoi que la Pragmatique aît été abolie depuis le tems de *François I.* tous ceux qui ont à cœur les intérêts de l'Eglise Gallicane, soûpirent encore après le rétablissement d'une Loi, qui étoit un des plus beaux priviléges de cette Eglise.

En parlant d'*Alexandre VI.* & de son Fils naturel le fameux *César Borgia*, l'Auteur ne manque point de les caractériser, comme ils le méritent. Il dit qu'*Alexandre VI.* mourut du poison, qu'il avoit préparé à un autre, *chargé de ses iniquitez & de celles de son fils naturel* César Borgia, *dont le nom sera en execration à jamais.* C'est pourtant ce même *Borgia*, que *Machiavel* nous donne dans son *Prince*, comme le modéle d'un grand Prince: tant il est vrai, que dans l'idée de certains faux Politiques, le *grand Prince* aproche fort du *grand scélérat.*

Dans l'Histoire du V. Concile de Latran Mr. *Du Pin* fait mention d'une Constitution du Pape publiée dans

dans la session huitiéme, & qui est assez singuliére. Il y défend d'étudier plus de cinq ans en Philosophie, sans apprendre de Théologie ou de Droit. Une telle Constitution seroit assez inutile en certains Païs, où la Philosophie est si méprisée, qu'il n'est rien de si ordinaire, que de voir des jeunes gens passer du Colége à l'étude du Droit ou de la Théologie, sans avoir la moindre teinture de Philosophie. Il y en a même qui se feroient une honte de passer pour Philosophes; tant il est vrai qu'ils se sont fait une fausse idée d'une étude, qui est comme la clé de toutes les autres. Mais ils craignent d'avoir de la barbe, avant que d'être revêtus du titre éminent de Docteur. Aussi est-il vrai qu'à leur égard *Docteur* & *Docte* ne sont rien moins que des termes synonymes.

Pour revenir à notre Auteur, & dire encore un mot de la *Pragmatique* & du *Concordat*; il n'y a rien de si loüable, que la fermeté que témoigna l'Université de Paris, pour maintenir l'une & empêcher l'établissement de l'autre, malgré l'autorité de *François I.* qui, comme chacun sait, étoit un Prince, qui vouloit être obéi. Le Recteur de cet illustre Corps fit défen-

ses aux Imprimeurs & Libraires Jurez d'imprimer le Concordat, sous peine d'être retranchez du Corps de l'Université ; & publia au nom de l'Université un Acte d'Apel de la révocation des Décrets du Concile de Bâle & de la Pragmatique, au Pape mieux conseillé & au futur Concile légitime tenu en lieu sûr & libre. Cependant, il falut que dans la suite & l'Université & tous les Corps du Royaume cedassent à l'autorité du Roi, qui voulut qu'on observât le Concordat, parce qu'il y trouvoit son avantage. On dit qu'il y avoit quelques Eglises & quelques Monastéres privilégiez, & qui avoient le droit d'élire leurs Conducteurs & leurs Supérieurs : mais on assure que le Chancelier *du Prat* Légat du Siége de Rome en France, voulant abolir la mémoire de tous ces priviléges, fit commander par le Roi à toutes les Eglises, qui en avoient, ou qui prétendoient en avoir, de lui aporter leurs titres dans un certain tems, & que s'en étant ainsi rendu maître, il les jetta tous au feu. Quoi qu'il en soit, on n'a plus parlé depuis de ces prétendus priviléges, & les Rois de France sont demeurez en possession de nommer à tous les Archevêchez,
&

& Evêchez, & à toutes les Abayes de leur Royaume. On a bien fait de tems en tems des remontrances aux Souverains pour le rétablissement de la Pragmatique ; mais toujours inutilement.

En parlant de la Bulle de condamnation de *Luther* donnée le 15. Juin 1520. Mr. *Du Pin* remarque qu'elle fut portée & publiée en Allemagne par *Eckius*, qui l'avoit sollicitée à Rome, & qui fut député par le Pape pour l'exécution ; en sorte qu'il fut l'Antagoniste & l'Accusateur de *Luther*, & en même tems le Solliciteur & l'Exécuteur du jugement rendu contre lui. Le Cardinal *Palavicin* trouve que la Cour de Rome manqua en cela de politique, & qu'il eut été plus à propos de se servir d'une autre personne ; parce que cela ne fit qu'irriter *Luther*, & lui donner lieu de ne pas regarder l'exécution de la Bulle du Pape, comme une juste peine qu'il recevoit *de la main du bourreau* (ce sont les termes de ce Cardinal) mais comme un coup mortel, qui lui étoit porté par son plus cruel ennemi. Cependant, il y a grande aparence, que quand la Bulle dont il s'agit auroit été portée en Allemagne par la personne

la plus desintéressée, *Luther* n'auroit pas laissé de poursuivre l'œuvre de la Réformation, qui étoit déja alors trop avancée, pour la laisser imparfaite. Si donc la personne d'*Eckius* produisit quelque mauvais effet en cette rencontre, ce fut plutot sur l'esprit des Allemands que sur l'esprit de *Luther*, Ils en purent tirer des conséquences desavantageuses & au Pape & à sa Bulle, & utiles par conséquent à la Réformation.

Quand on n'auroit pas d'ailleurs des preuves convaincantes de l'extrême corruption, qui régnoit à la Cour de Rome & dans toute l'Eglise Romaine dans le seiziême Siécle, l'aveu qu'en fit faire le Pape à la Diéte de l'Empire qui s'assembla à Nuremberg en 1522. suffiroit pour nous en convaincre. Son Nonce fut chargé de confesser ingénument, que toute la confusion qui régnoit alors en Europe, étoit l'effet des péchez des hommes, & particuliérement des Ecclésiastiques & des Prélats : que depuis quelques années il s'étoit commis beaucoup d'abus, d'abominations, & d'excès dans la Cour de Rome, & que tout y étoit perverti. Que la corruption avoit passé du Chef dans les Membres, des

Pa-

Papes aux Prélats & aux autres Ecclésiastiques. Le Nonce promit que le Pape donneroit tous ses soins, pour réformer la Cour de Rome; afin que, comme elle avoit été la source de la corruption, qui s'étoit répandue partout, elle devint la source de la sainteté & de la reforme.

Cette Diéte présenta cent griefs au Pape. Dans l'onziéme elle se plaignoit des exactions que les Ecclésiastiques faisoient pour l'administration des Sacremens, pour la sépulture, pour les Messes, & même pour le droit d'avoir une Concubine, droit qu'on n'avoit pas beaucoup de peine d'obtenir, pourvû qu'on eût de l'argent: tant étoit grande la corruption de ces tems malheureux & l'avarice des Ecclésiastiques.

Quand Mr. *Du Pin* parle de *Zuingle*, il ne manque pas de remarquer que ce premier Réformateur de la Suisse se conduisit avec beaucoup plus de modération & plus de prudence que *Luther*. On doit avoüer que ce dernier étoit trop promt & trop plein de feu. Il donna une marque bien singuliére de son naturel, après que le Pape *Hadrien VI.* eut canonisé *Bennon*, qui avoit été Evêque de Mis-

Misne du tems de *Grégoire VII.* & l'un des plus zélez défenseurs des intérêts du siége de Rome. *Luther* croyant que cela ne s'étoit fait, que pour le contrecarrer, & pour attirer le peuple par cette nouvelle fête, fit un Ecrit contre cette canonization, & lui donna ce titre; *contre le nouvel Idole & l'ancien Diable, qui doit être élevé à Misne.* Il y parloit d'une maniére terrible de *Grégoire VII.* & n'y épargnoit pas *Hadrien VI.*

On ne sauroit justifier entiérement *Luther*; mais on peut alleguer bien des raisons solides pour l'excuser. Ces emportemens étoient plutot un effet de tempérament que de raison. Divers des abus qu'il combattoit étoient si grossiers & on les soutenoit avec tant d'opiniatreté, que cela étoit capable d'échaufer la bile des plus modérez. Ses Ennemis ne l'avoient nullement épargné; mais avoient employé contre lui tout ce que la fureur & la rage peuvent inspirer de plus violent. Ils l'avoient comme contraint de leur rendre la pareille; comme cela paroit de ce que les Ouvrages qu'il composa d'abord étoient infiniment plus modérez, que ceux qu'il

fit

fit dans la ſuite. Enfin, il vivoit dans un ſiécle infiniment moins poli que le nôtre, & où les plus groſſes injures paſſoient pour des fleurs de Rhétorique, dans les Ecrits des Savans. Tems heureux ! où les plus ignorans avoient toujours des armes toutes prêtes pour oppoſer dans l'occaſion aux raiſons ſolides d'un incommode adverſaire !

La maniére dont *Luther* diſputa avec *Carloſtad* a quelque choſe de trop ſingulier pour n'être pas raportée. *Luther* paſſant à *Jéne* y prêcha contre *Carloſtad*, qui étoit préſent, mais ſans le nommer. Au ſortir du ſermon *Carloſtad* l'alla trouver dans l'hôtelerie où il logeoit, & lui fit des reproches, lui proteſtant qu'il n'avoit aucun commerce avec *Munſter* le Chef des Anabaptiſtes, comme il l'en avoit accuſé, & qu'il n'aprouvoit en aucune maniére ſon eſprit ni ſa doctrine. Il ajouta, que quand il ſeroit dans l'erreur, *Luther* n'avoit pas gardé les Loix de la charité Chrétienne en déclamant contre lui publiquement, ſans l'avoir averti & repris en particulier : qu'enfin *Luther* ſe contrediſoit dans ce qu'il avoit écrit ſur les Sacremens. Il offrit néanmoins

moins de changer de sentiment, si on lui montroit qu'il fût dans l'erreur. *Luther* lui repliqua, & après bien des discours de part & d'autre, comme la contestation s'échaufoit, *Luther* naturellement impatient défia *Carlostad* d'écrire contre lui, tira de sa bourse une piéce d'or, & la lui donna en lui disant; *tenez, écrivez contre moi le plus fortement que vous pourrez.* *Carlostad* la prit & dit aux Assistans: *Mes fréres, voila le signe & le gage du pouvoir que je reçois contre le Docteur Luther; je vous prie d'en être témoins.* Ils se touchérent ensuite dans la main & burent à la santé l'un de l'autre. Le lendemain *Luther* étant arrivé à Orlemonde, & *Carlostad* voulant l'aborder & le saluer, il lui dit: *Vous êtes mon Adversaire, & vous avez reçu de moi un florin, pour vous déclarer contre moi.* Il ne voulut pas même qu'il assistât à la conférence qu'il eut avec les habitans d'Orlemonde, qui reçurent assez mal *Luther*, ce qui l'obligea de se retirer.

En faisant l'Histoire de la Conférence qui se tint à Ausbourg en 1530, entre les Catholiques, & les Protestans, Mr. *Du Pin* remarque que les Luthériens convin-

vinrent, qu'on ne diroit plus que les hommes sont justifiez par la seule Foi; mais par la Foi & par la Grace; que les bonnes œuvres étoient nécessaires; que les Reprouvez sont renfermez dans l'Eglise; que l'homme a un Libre Arbitre; que les Bienheureux intercédent pour nous, & qu'on peut honorer leur mémoire. Les Catholiques R. étoient assez disposez à consentir que les Prêtres mariez pussent vivre avec leurs femmes; mais ils ne pouvoient se relâcher sur la Messe & sur les Vœux. *Melanchthon*, ajoute notre Auteur, *qui étoit fort porté à la paix, se seroit, peut-être, raproché, s'il eut été le maitre; mais les rigides Protestans, qui étoient déja mécontens de sa facilité, lui avoient fait défendre de s'avancer davantage.* On ne put donc venir à aucun accommodement, & cette Conférence ne fut pas moins inutile, que toutes les autres qu'on tint en divers tems & en divers lieux sur le même sujet, & dont Mr. *Du Pin* nous donne des Rélations fort circonstantiées.

Dans la Confession de Foi, que *Zuingle* publia peu de tems après, il soutint dans le quatriéme Article, que quoique le péché d'*Adam* aît été un vrai péché dans *Adam*, il n'est pas propre-

ment péché dans ses enfans, mais plutot une maladie, & un état, qui les fait tous naître esclaves, enfans de colére & ennemis de Dieu. Il ne nie pas néanmoins, qu'on ne puisse l'apeller péché. Nous faisons cette remarque, pour avoir lieu d'en conclure, que, peut-être, ceux qui ont accusé *Zuingle* d'avoir des erreurs sur cèt article particulier du péché originel, ne lui ont pas rendu la justice qu'il méritoit, du moins à n'en juger, que par cèt Article de sa Confession. S'il y a quelque chose à reprendre, c'est parce que pour parler avec plus de précision, il vouloit s'éloigner de la maniére ordinaire de s'exprimer, ce qui n'est pas nécessaire ; puis que tous les Théologiens comprennent bien ce qu'on veut dire, quand on dit que les enfans naissent avec le péché originel.

A l'occasion des Confessions de Foi d'Ausbourg, de *Zuingle* &c. Mr. Du Pin nous dit qu'il n'y a rien de plus remarquable dans toutes ces Confessions que l'Article, qui regarde la Céne. Celle d'Ausbourg, dit-il, établit la présence réelle dans l'Article X. mais il n'est pas dressé de la même maniére dans toutes les Editions de cette

Con-

Confession. Dans la premiére il est conçu en ces termes: *ils enseignent sur la Céne, que le Corps & le Sang de* Jésus-Christ *sont vraîment présens, & distribuez dans la Céne, & ils improuvent ceux qui enseignent le contraire.* Cette exposition paroit très-Catholique à notre Auteur, & il n'y est point parlé du pain & du vin, comme dans la seconde conçuë en ces termes: *qu'avec le pain & le vin, le corps & le sang de* Jesus-Christ *sont vraîment donnez à ceux qui le mangent dans la Céne. Melanchthon* dans son Apologie, semble joindre ces deux Editions en exposant ainsi cèt Article. *Nous confessons que le Corps & le Sang de* Jesus-Christ *sont vraîment & substantiellement présens dans la Céne, & qu'ils sont vraîment distribuez avec les choses qu'on voit, c'est-à-dire, avec le pain & le vin, à ceux qui reçoivent le Sacrement.* Mr. *Du Pin* croit que *Melanchthon* avoit d'abord dressé cèt Article de la maniére la plus conforme au dogme des Catholiques R. & que marquant que le Corps & le Sang de *Jesus-Christ* étoient dans l'Eucharistie vraîment & réellement, sans parler du pain & du vin, cela donnoit à entendre, qu'ils admettoient la Transubstantiation. Aussi, dit l'Auteur,

n'y

n'y eut-il aucune contestation sur cèt Article entre les Catholiques R. & les Luthériens; mais dans la suite les Luthériens s'étant aperçus que cette déclaration portoit préjudice à leur doctrine, ils y ajoutérent que le pain & le vin étoient dans la Céne avec le corps & le sang de *Jesus-Christ*. *Bucer* dressa cèt article de la Céne d'une maniére ambiguë, pour éviter de condamner les Luthériens, sans toutefois aprouver leur doctrine. Il déclare, que quand les Chrétiens repétent la Céne, que *Jesus-Christ* fit avant sa mort, en la maniére qu'il l'a instituée, il leur donne par les Sacremens son vrai corps & son vrai sang à manger & à boire véritablement, pour être la nourriture & le breuvage des ames, afin qu'il vive en elles & elles en lui. Il ne dit pas comme les Luthériens, que le Corps & le Sang sont donnez véritablement & substantiellement; mais que le vrai Corps & le vrai Sang sont donnez pour la nourriture des ames: termes généraux qui peuvent convenir au dogme des Catholiques R. mais qui ne déterminent pas la maniére, dont le corps & le sang de *Jesus-Christ* nous sont donnez. Aussi ajoute-t-il, que son intention est d'apliquer les Fidé-

les à ce qui peut uniquement leur être de quelque usage, sans s'arrêter aux questions & aux recherches contentieuses, inutiles & curieuses. En un mot Mr. *Du Pin* prétend que *Bucer* ne dit rien de bien clair contre la présence réelle; mais qu'il ne dit rien aussi qui l'établisse, & qu'il se sert d'expressions, qui ont plus de raport à la présence spirituelle. Il n'en est pas de même de la Confession de *Zuingle*: il n'use d'aucune dissimulation sur cèt Article, & rejette nettement la présence réelle.

Aussi *Luther* s'emporta-t-il furieusement contre ce Réformateur de la Suisse & contre ses Disciples. Il écrivit sur ce sujet une Lettre au Sénat de Francfort, dans laquelle après avoir marqué nettement la différence de son opinion & de celle de *Zuingle*, il dit que les Zuingliens se joüent d'une manière Diabolique des paroles de *Jesus-Christ*, que c'est un parti de gens à double parole, qui disent que le corps & le sang de *Jesus-Christ* sont véritablement dans la Céne; mais qui, en s'expliquant, déclarent que c'est spirituellement & non corporellement, & qu'ils persévérent ainsi dans leur erreur, en n'admettant que du pain & du

du vin dans la Céne. Il ajoute que, si quelcun sait que son Prédicateur est Zuinglien, il vaut mieux demeurer toute sa vie sans sacrement, que de les recevoir de sa main: que les Zuingliens sont des Archidiables, qu'il faut fuir. Peu de tems après, il publia son Livre contre la Messe privée. C'est là où il raporte cèt entretien fameux qu'il avoit eu autrefois avec le Diable, & qui lui avoit persuadé que les Messes privées étoient une pratique abominable, qu'il faloit abolir. Il n'épargne pas dans ce Livre *Oecolampade*, & le joignant à *Emser* il dit d'eux, qu'il croit que c'est le *Diable*, qui les a fait mourir subitement. Je suis sûr que tous les Luthériens sages & modérez sont fâchez de tous ces excès.

Les Suisses sensibles à l'honneur d'*Oecolompade*, firent faire une Apologie de leur doctrine, dans laquelle ils n'épargnoient pas *Luther*, & ils l'alloient faire paroitre quand *Wolfgang Capiton* vint leur remonterer qu'en le faisant, ils alloient causer un grand scandale, & rompre entiérement les mesures, que l'on prenoit pour la réunion.

Luther se radoucit pourtant dans la suite. Les Suisses ayant donné une Déclaration de leurs sentimens sur la

Cé-

Céne; il en aprouva divers Articles. Il déclara qu'il n'avoit jamais enseigné que *Jesus-Christ* descendoit visiblement ou invisiblement du Ciel en terre, & qu'il laissoit à la Toute-puissance de Dieu la maniére dont le Corps & le Sang de *Jesus-Christ* nous sont offerts dans la S. Céne, s'attachant uniquement aux paroles de l'Ecriture, *ceci est mon Corps*, *ceci est mon Sang*. Qu'au reste quand ils ne s'entendroient pas encore mutuellement, il étoit à propos qu'ils fussent amis, & qu'ils eussent bonne opinion les uns des autres, jusqu'à ce que l'esprit de contention fût cessé. Il laissa à *Bucer* & à *Capiton* le soin d'achever l'ouvrage de la réunion, qu'ils avoient commencé; mais cela ne réussit point.

Mr. *Du Pin* employe un fort long Article à l'Histoire du Divorce d'*Henri VIII.* Roi d'Angleterre, qui donna occasion à la Réformation de ce Royaume, & n'omet rien de ce qu'on peut dire d'essentiel & de curieux sur ce sujet. Il n'oublie pas de remarquer entr'autres choses, que, quoi que ce fut *Henri VII.* qui après la mort *d'Artus* son fils ainé, obligea *Henri* frére *d'Artus* d'épouser *Catherine* fille de

Ferdinand Roi d'Arragon, veuve d'*Artus*; le même *Henri VII.* ne laissa pas d'obliger depuis son fils à faire une protestation contre ce mariage le 27. Juin 1505. entre les mains de *Fox* Evêque de Winchester. Il déclaroit dans cette protestation qu'étant majeur, il retractoit le mariage qu'il avoit contracté avec la veuve de son frére, qu'il le croyoit nul, & qu'il le feroit casser suivant les Loix. La chose en demeura là néanmoins pour lors; & l'on n'a jamais bien sû ce qui obligea *Henri VII.* à faire faire cette Déclaration à son Fils.

Henri vécut avec *Catherine* jusqu'en 1525. sans avoir aucun scrupule sur son mariage. Ce ne fut qu'en 1526. qu'il commença à songer à sa dissolution. On ne sait pas bien quel fut le principal motif, qui l'engagea dans cette affaire. Celui de la conscience fut le seul qu'il allégua. Le desir d'avoir des enfans mâles qui fussent héritiers de sa Couronne entra aussi en considération. Le dégout qu'il avoit de *Catherine*, à cause de ses infirmitez y contribua encore, mais, au jugement de Mr. *Du Pin*, la passion qu'il avoit conçuë pour *Anne de Boulen* le détermina plus que tout le reste,

ſte, à demander avec ardeur d'être ſéparé de *Catherine*, pour pouvoir épouſer *Anne*. C'eſt le ſentiment le plus commun.

On ſait que le Pape, qui étoit preſſé d'accorder la Bulle de diſſolution qu'on lui demandoit, en envoya une à *Campége* ſon Legat en Angleterre, avec ordre néanmoins de ne la point faire paroitre. On a beaucoup diſputé ſur le contenu de cette Bulle, qui ne parut point. Les uns diſent que le Pape s'engageoit ſeulement de n'évoquer jamais la cauſe à Rome, & de confirmer le jugement des Légats nommez pour examiner cette affaire. D'autres ſoûtiennent que cette Bulle prononçoit la diſſolution du mariage, en cas que les faits énoncez par le Roi fuſſent jugez véritables par les Commiſſaires. L'Auteur croit cette derniére opinion beaucoup plus vraiſemblable. Le Roi d'Angleterre témoigna tant de contentement de cette Bulle, & le Pape tant de regret de l'avoir donnée, qu'il y a bien de l'apparence qu'elle étoit définitive. On ſait que dans la ſuite le Pape craignant l'Empereur, dont les affaires alloient fort bien en Italie, & à qui la diſſolution de ce mariage ne pouvoit plaire,

envoya un Exprès au Cardinal *Campége* avec ordre de brûler la Bulle, qu'il lui avoit donnée, & de tirer l'affaire en longueur.

A l'égard du fonds de la Question, si le divorce d'*Henri VIII.* pouvoit être légitime, Mr. *Du Pin* croit, que la Loi du Lévitique sur les degrez de consanguinité, entre lesquels les mariages sont défendus, n'est point une Loi purement cérémoniale ou politique, qui ne regarde que le Peuple Juif. Il y a plus d'aparence, que c'est une Loi génerale pour tous les hommes: mais il n'est pas nécessaire qu'elle soit pour cela de droit naturel, quant à tous les degrez, qui y sont défendus. Les Juifs aportent deux fondemens des défenses faites dans le Lévitique de se marier dans certains degrez de parenté; le premier est la pudeur naturelle, qui ne permet pas aux péres de contracter mariage avec leurs descendans, ni aux fréres avec leurs sœurs. Le second est la crainte que la familiarité entre des personnes, qui sont obligées de vivre ensemble, à cause de leur affinité, ne leur donnât occasion de commettre plus librement le crime. La premiére raison, fondée sur le droit naturel, a lieu à l'égard de

de tous ceux qui sont parens en ligne directe ascendante & descendante, & à l'égard des fréres & sœurs: mais il n'a pas également la même force à l'égard des parens en ligne collatérale, & particuliérement à l'égard des personnes entre lesquelles il n'y a qu'une simple affinité. Ainsi la défense de contracter mariage entr'elles n'est fondée, que sur la seconde raison, qui n'établit pas un droit naturel & indispensable; quoi que cette défense ne fût pas simplement pour le peuple Juif; mais généralement pour le bien de tous les hommes. L'exception qui est portée dans le Deutéronome ne regarde précisément que le peuple Juif, étant uniquement établie pour conserver la distinction des familles & des Tribus du peuple Hébreu. La Loi nouvelle a abrogé cette exception; mais elle a conservé la Loi du Lévitique, que les Chrétiens ont toujours respectée & observée. Il est très-rare que l'on en aît dispensé; mais comme elle n'est point de droit naturel, on peut absolument en dispenser pour des raisons très-importantes. L'Auteur ne veut pas juger si celles qu'eut le Pape *Jules II.* d'acorder cette dispense à *Henri* & à *Catherine* furent suffisantes: mais il a-

joute que *Henri* ayant épousé *Catherine* en conséquence de cette dispense, & vécu près de vint-cinq ans avec elle comme avec sa femme, il ne pouvoit légitimement & en conscience se séparer d'elle, pour en épouser une autre. *Aussi*, ajoute notre Auteur, *y a-t-il beaucoup d'aparence, que son entreprise étoit plutot l'effet de sa politique, & de sa passion, que de la délicatesse de sa conscience.*

Nous avons vû ci dessus, que *Luther* sembloit s'être un peu raproché des Zuingliens, & n'avoir pas tout-à-fait de l'éloignement pour une réunion : mais sur la fin de sa vie son zéle le reprit & il les traita avec autant de dureté, qu'il avoit fait au commencement. *Leon de Juda* ayant traduit la Bible, & le Libraire lui en ayant envoyé un exèmplaire, il lui écrivit qu'à l'avenir il ne lui adressât plus rien de ce qui viendroit des Ministres de Zurich; qu'il ne vouloit plus avoir de commerce avec eux, ni lire leurs Livres: que les Eglises de Dieu ne pouvoient pas communiquer avec eux; que c'étoit des gens damnez, qui entrainoient les autres en enfer: qu'il ne vouloit point avoir de part à leurs blasphêmes & à leur condamnation; qu'il avoit résolu

solu de les combattre tant qu'il vivroit par ses Ecrits & par ses priéres. L'année suivante il publia une explication de la Genése, où il compara *Zuingle*, *Oecolampade*, & leurs Disciples avec *Arius*, avec *Muncer* & les Anabaptistes, & les traita d'idolatres & de fanatiques. Il publia encore la même année un Ecrit, qu'il intitula *la petite Confession de foi*, où il dit dès le commencement, qu'il ne se met pas plus en peine, que les Sacramentaires ou les Zuingliens le loüent ou le blâment, que si les Juifs, les Turcs, & le Pape ou tous les Diables le loüoient ou le blâmoient. Qu'étant près de la mort il remportera cette gloire au tribunal de Dieu, d'avoir toujours condamné & évité *Carlostad*, *Zuingle*, *Oecolampade*, *Stenkfeld*, & en général tous les Sacramentaires. *Melanchthon* blâmoit tous ces emportemens de *Luther* contre les Zuingliens, & se raprochoit tous les jours de leur opinion, n'admettant la présence réelle, que dans le tems de l'usage, qu'il réduisoit à un moment. Cependant depuis la mort de *Luther* on a publié quelques entretiens, qu'on dit qu'il avoit eus avec *Melanchthon*, dans lesquels il s'étoit expliqué d'une autre

maniére sur la Céne, & avoit reconnu qu'il s'étoit trompé sur ce sujet; mais qu'il ne jugeoit pas à propos de se retracter, de peur de rendre toute sa doctrine suspecte. On sait qu'aujourd'hui les Luthériens n'ont pas tant d'aversion des sentimens de ceux qu'on nomme Calvinistes, au sujet de la S. Céne.

Je ne dois pas oublier de remarquer, avant que de finir cèt Article, que Mr. *Du Pin*, qui est membre de la Faculté de Théologie de Paris, a pris soin de ramasser dans ce Volume, toutes les Censures que cette Faculté prononça en divers tems, & sur divers sujets, depuis le commencement du seiziéme Siécle, jusqu'en 1550. Il y a beaucoup de ces Censures, qui sont fort remarquables, & qui méritent d'être luës. Quelque attachement que l'Auteur ait pour cèt illustre Corps, il paroit en avoir encore beaucoup plus pour la vérité. Cela fait qu'il ne dissimule point les Censures que ce Corps a faites, dans lesquelles il s'est trompé. Par exemple, il décida en 1620. que *Marie Madeleine*, *Marie* Sœur de *Lazare*, & la Péché-resse ne sont qu'une même femme. Mais, ajoute Mr. *Du Pin*, *on a de-*

puis

puis éclairci davantage cette question de fait, & la Faculté n'est plus présentement dans la même opinion.

ARTICLE V.

La DOCTRINE *de l'Ecriture Sainte sur* 1. *La* NATURE DE L'AME. 2. *Sur son* ORIGINE. 3. *Et sur son* ETAT *après la Mort.* A Londres, chez Daniel Du Chemin. 1703. in 8. pagg. 140. d'un caractére plus gros que celui de ces *Nouvelles.*

MR. * MENARD est l'Auteur de cèt Ouvrage. Il y a ramassé en peu de paroles avec beaucoup de netteté & de solidité la doctrine de l'Ecriture sur la Nature de l'Ame, sur son Origine, & sur son Etat après la Mort. Il ne raporte point les preuves que la raison peut fournir, pour établir la spiritualité & l'immortalité de l'Ame. Ce n'est pas qu'il ne les croye très-solides: il est trop bon Philosophe, pour les mépriser; mais il a crû que, peut-être, elles ne se-

* *Ci-devant Pasteur de la Reine Douairiére de Danemarc, & ensuite Chapelain du feu Roi d'Angleterre.*

roient pas de la portée de tous ceux pour qui il a entrepris cèt Ouvrage. D'ailleurs ceux contre lesquels il dispute faisant profession de reconnoitre la divinité des Saints Livres, ce Principe commun à Mr. *Ménard* & à ses Adversaires, est beaucoup plus clair, & beaucoup moins sujet aux contestations, que ne le sont les Démonstrations, que la raison peut fournir, quelque solides qu'elles soient. En effet, la spiritualité, l'immortalité de l'Ame, & son Etat *actif* après la mort, sont des véritez si clairement contenuës dans l'Ecriture soit dans des passages formels, soit parce que toutes les doctrines, qui y sont enseignées ne sont pas moins fondées sur ces véritez, que sur l'existence même de Dieu, que Mr. *Ménard* a sujet d'être surpris, qu'il y aît des gens assez aveugles, pour recevoir l'Ecriture Sainte comme Divine, & rejetter en même tems la spiritualité & l'immortalité de l'Ame.

Ce tour d'esprit paroit si surprenant, qu'on auroit de la peine à le croire, si l'Histoire Ecclésiastique ne nous aprenoit, qu'il y a eu autrefois des gens qui ont été dans cette opinion, & si Mr. *Ménard* ne nous disoit positivement,

ment, qu'il y a des personnes qui l'ont renouvellée en nos jours, & qu'elle s'est répanduë même parmi le peuple. Il nous aprend que les nouveaux Auteurs de cette dangereuse opinion, font courir sous main des Ecrits, où ils l'enseignent & la soutiennent avec toute la subtilité dont ils sont capables. Il a vû lui-même un de ces Ecrits, qui, à ce qu'on lui a assuré, a déja produit des effets fâcheux dans les esprits de quelques personnes simples, qui n'ont pas assez de lumiére pour se débarrasser des Sophismes de l'erreur. S'il n'étoit dangereux de juger des intentions des gens, & si l'on ne couroit toujours risque de leur faire tort, lors qu'on veut tâcher de les deviner, j'avoüe de bonne foi, que je soupçonnerois que ceux qui enseignent de pareilles doctrines, ont dessein de ruiner la Religion de fonds en comble; mais que ne l'osant pas faire directement, ils le font d'une maniére un peu indirecte. Ce que j'ose dire hardiment, c'est que s'ils n'ont pas cette intention, c'est pourtant l'effet funeste que produira nécessairement leur doctrine, si la providence n'empêche qu'elle s'établisse dans le Monde.

L'Ouvrage de Mr. *Menard* prévien-

dra assurément cèt effet dans l'esprit de tous ceux qui le liront avec attention, & sans préjugé, & nous ne saurions nous empêcher d'en recommander la lecture à tous ceux qui ont à cœur les intérêts de la Religion.

I. ON a vu par le tître qu'il est divisé en trois Articles. Le premier est sur la nature de l'Ame. Si ceux que notre Auteur refute en sont crus, *l'Ame n'est autre chose que la vie; de sorte que lors que l'homme meurt, l'Ame n'est plus, elle s'évanouit, elle se dissipe; ce n'est plus rien, elle périt: & lors que Dieu ressuscitera l'homme, comme il lui rendra alors la vie, il lui rendra aussi l'Ame.* La principale raison sur laquelle ils apuyent une si étrange opinion, c'est que l'Ecriture se sert du mot d'Ame pour désigner la vie. Mr. *Ménard* en convient. Il croit que l'Ame est mise pour la vie, selon l'usage de toutes les Langues, où il est ordinaire de mettre la cause pour l'effet; parce que la cause de la vie c'est l'Ame. Mais il fait voir d'une maniére incontestable, que l'Ame signifie aussi dans l'Ecriture, quelque chose différente de la vie, c'est-à-dire, une substance spirituelle, distinguée de la substance du corps, & qui ayant

son

ſon exiſtence propre la conſerve indépendamment de tous les changemens, qui peuvent arriver dans le corps; ou, pour m'exprimer comme notre Auteur, *ſouvent l'Ame ſignifie dans l'Ecriture cette ſubſtance ſpirituelle, qui nous anime, & qui eſt en nous le principe de la vie, du ſentiment & des penſées.*

Qu'il me ſoit permis de m'écarter un peu ici des idées de Mr. *Ménard*; je ſuis ſûr qu'il n'en ſera pas fâché, puis que nous tendons au même but, & que quoi qu'il y aît quelque différence entre mon opinion & la ſienne; quand la mienne ſeroit la véritable, ſon raiſonnement ne laiſſeroit pas de demeurer dans toute ſa force. J'avoüe même, que ſon opinion eſt l'opinion commune. Je dis donc que l'Ecriture employe le mot d'Ame, pour ſignifier & la Vie, & l'Ame Spirituelle; non que l'une ſoit la cauſe de l'autre; mais parce que ce mot d'*Ame* eſt * équivoque preſque dans toutes les

* *On ne ſauroit nier, qu'il n'y ait dans l'Ecriture, divers termes équivoques, qui ſont employez en des ſignifications très-différentes. Le mot de* Foi, *par exemple, a ſept ou huit ſignifications différentes dans le N. Teſtament. Les Ecrivains Sacrez n'ont pas*

Langues, & signifie des choses tout-à-fait différentes ; & entre lesquelles il y a seulement quelque analogie. La vie animale ne dépend point, selon moi, de l'Ame spirituelle, & ce n'est point elle qui en est la cause & qui la produit. L'homme vit indépendemment de son Ame, & même malgré qu'elle en ait : puis que souvent l'ame désireroit la dissolution du composé dont elle fait partie, sans que cette dissolution arrive ; & qu'au contraire, cette dissolution arrive presque toujours malgré qu'elle en aït, & quelques efforts qu'elle fasse pour la prévenir : ce qui, à mon sens, est un argument démonstratif de la distinction de l'Ame d'avec le corps. La vie de l'homme consiste uniquement dans la bonne constitution de ses parties principales, de ses humeurs, de son sang, & de ses esprits animaux. Mais, dit-on, dès que l'Ame quitte le corps, le corps meurt, ce qui fait voir, que l'Ame est la véritable cause de la vie du corps. Je répons qu'on prend la cause pour l'effet, & l'effet pour la cause. L'Ame quitte le corps, parce que le corps ve-

pas fait les Langues, ils se sont servis de celles qui étoient en usage & dans l'usage ordinaire.

venant à mourir lui devient inutile; & ce n'est point le Corps qui meurt parce que l'Ame le quitte. L'Ame est l'hôtesse du corps, qui voyant sa maison ruinée souvent malgré elle, la quitte; parce qu'elle ne peut plus s'en servir. Elle a été logée dans le corps, pour y faire certaines fonctions par son moyen, & pour y recevoir certaines sensations; pour cela il faut que le corps vive, c'est-à-dire, que ce soit un Automate, qui ait de certains ressorts & de certains mouvemens; quand cèt Automate se brise, & que son mouvement cesse; l'Ame le quitte. Ce n'est pas ici le lieu d'expliquer ce que c'est que cette *désertion* de l'Ame, s'il est permis de parler ainsi, & comment elle se fait. Voila un sentiment Philosophique, sur lequel il y a quelque différence entre Mr. *Ménard* & moi; mais voici une autre réflexion, de laquelle je suis comme sûr qu'il conviendra, quoi qu'il ne l'ait pas marquée précisément dans son Livre, parce que son dessein n'étoit pas de s'engager dans des raisonnemens Philosophiques.

Les Adversaires contre lesquels il dispute enseignent que l'Ame n'est autre chose que la vie du corps, qui pé-

périt, lors que le corps vient à mourir, & qui ne sera rétablie, que quand le corps sera ranimé par sa résurrection. Cette doctrine est contraire & à l'Ecriture & aux lumiéres de la raison. On peut alleguer mille argumens qui la refutent : mais je n'en raporterai qu'un seul. C'est que si cette opinion est vraye ; on ne peut pas dire que nous revivrons un jour, mais seulement, que Dieu produira un nombre égal de nouveaux hommes, qui n'auront rien de commun avec nous, si ce n'est que leur corps sera composé de la même matiére que le notre, & lequel Dieu récompensera ou punira, selon que nous, qui ne serons plus, aurons fait, ou bien, ou mal. En effet si l'Ame périt absolument par la mort, toutes ses facultez & ses habitudes périssent en même tems, sa mémoire n'existe plus, ce sentiment intérieur de sa propre existence, *conscientia suipsius*, n'est plus, & cela étant je ne vois pas, comment cette nouvelle Ame, qui sera produite, pourra être apellée la même Ame, & à quoi cette production peut servir pour me consoler contre les frayeurs de la mort.

Quand on a bien medité sur cette

ma-

matiére on trouve, que si l'Ame venoit à perdre entiérement la mémoire, jusqu'à ne se ressouvenir plus de sa propre existence, ce ne seroit plus la même Ame; mais une Ame toute nouvelle, qui n'auroit rien de commun avec celle qui auroit été détruite. Pour mieux sentir la force de cette raison, supposons pour un moment la vérité du dogme de *Pythagore*; c'est-à-dire, que les Ames passent d'un corps dans un autre; mais qu'avant qu'elles animent un nouveau corps elles perdent absolument la mémoire de tout ce qu'elles ont fait dans le corps précédent, & même de leur existence. On m'avoüera, que dans cette supposition une Ame informant un nouveau corps n'est en rien différente d'une Ame nouvelle, & qu'elle est absolument indifférente pour son existence précédente, comme elle le doit être, pour celle qui suivra, lors que quittant le corps auquel elle est unie, elle s'ira unir à quelque autre corps. La Mémoire, du moins, celle qui consiste à se souvenir qu'on a été dans les momens qui ont précédé, est donc essentiellement nécessaire à l'Ame; & il est impossible de concevoir qu'une Ame continuë d'exister,

qu'on ne conçoive, qu'elle ſent toujours ſon exiſtence actuelle, & ſe ſouvient de ſon exiſtence paſſée; *eſt ſibi conſcia ſuæ exiſtentiæ actualis, & meminit actu ſe antea exſtitiſſe.* Ce ſeul raiſonnement bien conçu, avec les conſéquences qui s'en enſuivent, fait voir 1. que l'Âme ne peut périr un moment, qu'elle ne périſſe pour l'éternité; 2. qu'une Ame qui dort, & une Ame détruite c'eſt la même choſe; 3. & enfin, que la génération & la production du corps n'entraine point néceſſairement la génération & la production de l'Ame, c'eſt-à-dire, pour m'exprimer à la maniére ordinaire, que nous devons à nos parens l'exiſtence de notre corps; mais que nous ne devons qu'à Dieu ſeul l'exiſtence de notre Ame. Mais il eſt tems de revenir à notre Auteur. Il allégue dix raiſons différentes toutes tirées de l'Ecriture, pour prouver que l'Ame eſt une Subſtance ſpirituelle diſtinguée de la vie du corps, & qui ne périt point avec lui. Quoi qu'il ne perde pas le tems en paroles inutiles, il ne laiſſe pas de faire voir la force des témoignages de l'Ecriture qu'il allégue, & de répondre aux inſtances, qu'il a prévuës qu'on pourroit lui faire.

Après

Après avoir établi ſon opinion par des preuves directes, il répond aux objections de ſes Adverſaires, & dont la plûpart ſont ſi pitoyables, qu'il a raiſon d'être ſurpris, qu'ils ayent oſé les alleguer. La principale & preſque la ſeule, qui mérite quelque attention, eſt tirée de certains paſſages de l'Ancien Teſtament, où il ſemble que * *David*, *Salomon*, & les autres Ecrivains ſacrez enſeignent, que l'homme ne vit plus après la mort, qu'il périt alors abſolument, & qu'à cèt égard il n'eſt en rien différent des bêtes brutes.

Mr. *Ménard* commence de répondre à ces paſſages par une réflexion générale, c'eſt qu'à les entendre dans le ſens de ſes Adverſaires, ils concluent pour la plûpart, au moins auſſi fortement contre la Réſurrection, qu'ils profeſſent pourtant de croire, que contre l'immortalité de l'Ame. C'eſt un argument qui, pour trop prouver, ne prouve rien.

Il remarque en ſecond lieu, que la plûpart de ces paſſages repréſentent non

* *Voyez* P*ſ*. *XXXIX*. 14. *Job*. *X*. 20. 21. 22. *VII*. 7. *&c*. *XIV*. 7. *&* 10. P*ſ*. *VI*. 6. XXX. 10. *Iſaye*. XXXVIII. 18. 19. *Eccleſiaſt*. *III*. 18. *&c*.

non l'état où l'Ame se trouve après la mort ; mais la condition de la vie humaine. C'est un bien dont la perte est sans retour : dès qu'on sera une fois mort on ne reviendra plus avec les hommes sur la Terre, on ne sera plus entre les hommes : il n'y aura plus de retour à la vie du présent siécle. Il y a d'autres passages, qui marquent non seulement, qu'après que la vie présente nous aura été ôtée, elle ne nous sera pas renduë, mais qui nous en décrivent de plus le néant & la fragilité.

Pour les endroits où il est dit, *que les morts ne loüeront point Dieu, qu'on ne le célébrera point dans le sépulcre*; ils peuvent recevoir deux sens : le premier que ceux qui sont morts sous la colére & la malédiction de Dieu, ne pourront plus le loüer & le célébrer. Ils seront dans ces ténébres extérieures, où il n'y aura plus de loüange & de bénédiction ; mais un pleur & un grincement de dents éternels. Le second sens c'est qu'après la mort, on ne peut plus annoncer entre les hommes les vertus de Dieu, publier ses merveilles, &, par ce moyen, faire connoitre sa gloire, & travailler à l'avancement de son regne. On fait

voir

voir que quelques uns des passages alleguez contre l'immortalité de l'Ame doivent s'entendre au premier sens & d'autres au second.

Pour l'endroit de l'*Ecclésiaste*, que *l'accident qui arrive aux humains, & l'accident qui arrive aux bêtes, est un même accident : &c.* l'Auteur fait voir que *Salomon* raporte non les sentimens qu'il avoit lors qu'il eut reconnu ses égaremens, & qu'il fut rentré dans son devoir ; mais les pensées du tems de tous ses désordres. Alors, pour se délivrer de la crainte importune d'une vie avenir, & pour calmer les troubles, qui pouvoient le gêner, il tâchoit de se persuader qu'il n'y a point de vie après celle-ci, que l'homme meurt tout entier, ame & corps, comme la Bête, ou, qu'au moins, tout ce qu'on nous dit d'une vie avenir n'a rien que de fort incertain. C'est donc ici un aveu de ses fautes & de ses erreurs, & non un enseignement que nous devons suivre. On doit observer cette maxime à l'égard de divers autres endroits de l'Ecriture, de peur de citer comme des Oracles divins certaines maximes & propositions, qui ne sont raportées qu'historiquement, comme des pensées d'hom-

d'hommes sujets à se tromper, ou même comme des paroles du démon. Telles sont entr'autres, celles-ci du Livre de *Job. II.* 4. *L'homme donnera toujours peau pour peau, & il abandonnera tout, pour sauver sa vie.*

II. MR. MÉNARD est fort court sur le second Article, *de l'Origine de l'Ame.* On voit bien, que ceux qui prennent l'Ame pour la vie, doivent enseigner que nous la recevons de nos Parens, de même que le corps. Il est vrai qu'il y a eu des Philosophes, qui raisonnant peu * conséquemment, ont reconnu que l'Ame étoit une substance immatérielle & incorporelle, & n'ont pas laissé de croire qu'elle nous vient de nos parens, *ex traduce*, comme l'on parle. Notre Auteur soutient, que l'Ecriture enseigne, que nous recevons notre Ame immédiatement de Dieu, & il le prouve par ces trois principales raisons. 1. Parce que Dieu est apellé † *le Dieu des Esprits de toute chair.* 2. Parce que S. *Paul* dit, que Dieu est le

* Josuë de la Place *entr'autres a été de ce sentiment. Mais on n'a qu'à voir la manière dont il l'explique dans les* Thêses de Saumur, *pour se persuader que cette opinion est insoutenable.* † *Nomb. XVI. 22. & XXVII. 16.*

le * *Pére des Esprits*. 3. Parce que le Prophéte *Zacharie* assure, que c'est Dieu, † *qui forme l'Esprit de l'Homme en lui*. M. *Ménard* fait voir la force de toutes ces autoritez.

III. Le troisiéme Article est de l'état des Ames après la mort. On y prouve par sept raisons principales, que l'Ame, sans passer par aucun sommeil, immédiatement après la mort du corps, joüit actuellement de la félicité, si elle est du nombre des Ames fidéles, ou sent les peines de la damnation, si elle est reprouvée. On refute aussi toutes les raisons que les Adversaires alléguent pour tâcher de prouver le contraire. Ils comptent beaucoup sur ce que les Fidéles sont représentez dans l'Ecriture attendant avec impatience le jour du jugement, & que ce jour est marqué, comme le jour des peines & des récompenses. Ils prétendent en conclurre que l'homme ne sera donc ni récompensé, ni puni avant ce jour, ni à l'égard de son corps, ni à l'égard de son ame. Mais tout ce raisonnement est inutile, puis qu'on ne nie pas qu'il ne doive y avoir un jour du jugement univer-

sel,

* *Ebr*. *XII*. 9.
† *Zachar*. *XII*. 1.

ſel, auquel la peine des méchans ſera conſommée, & la rédemtion & la félicité des fidéles parfaitement accomplie. Mais il ne s'enſuit pas de là que les Ames des hommes ne ſoient immédiatement après la mort heureuſes ou malheureuſes, récompenſées ou punies; puis que l'Ecriture nous l'enſeigne en pluſieurs endroits, & que la raiſon s'acorde parfaitement en cela avec l'Ecriture.

Il eſt dit que Dieu a la puiſſance après qu'il a tué d'envoyer dans la gêne; que *Lazare* étant mort fut porté dans le ſein d'*Abraham*, & que le Riche fut en enfer, où il étoit actuellement tourmenté. Il eſt vrai, que ce n'eſt là qu'une Parabole, mais elle a ſon fondement dans la vérité; & elle n'en auroit aucun, ſi les Ames des méchans ne ſont pas punies & celles des fidéles récompenſées immédiatement après la mort & avant le tems de la réſurrection. D'ailleurs l'Ecriture nous repréſente la mort des Fidéles comme un bonheur, & un bonheur, dont ils entrent en poſſeſſion en mourant, ce qui ſeroit entiérement faux, ſi le corps & l'ame mouroient également, pour ne revivre qu'au jour de la Réſurrection. Leur état nous eſt

re-

repréſenté comme un état de repos & de paix, ce qui dit quelque choſe de plus qu'un anéantiſſement. L'Ecriture nous aſſûre que ce bonheur conſiſte dans la joüiſſance de la gloire du Paradis, puis qu'elle veut que nous nous *faſſions des amis des richeſſes iniques, afin que quand nous défandrons, ils nous reçoivent dans les Tabernacles éternels.* *Jeſus-Chriſt* a promis aux fidéles qu'à leur mort, ils ſeront recueillis dans la glorieuſe immortalité, & il en a donné lui-même l'exemple, quand il a remis ſon eſprit entre les mains de ſon Pére. Il promit au Brigand que le même jour de ſa mort il ſeroit avec lui en paradis; ceux qui raportent l'*aujourdhui* de cette promeſſe au commencement de la période, font tenir à *Jeſus-Chriſt* un langage froid & indigne de ſa ſageſſe. Il n'y a qu'un eſprit de chicane, qui puiſſe s'aviſer d'une ſemblable défaite.

S. *Paul* fonde ſa conſolation & celle de tous les Fidéles, contre les miſéres & les afflictions de la vie, & contre les horreurs de la mort, ſur ce, qu'au ſortir de ce corps ils ſeront avec le Seigneur, & c'eſt ce qui l'embraſe de ce ſaint déſir de quitter la terre au plûtot, ſi l'intérêt de l'Egli-

ſe de Dieu pouvoit s'acorder avec ſon départ. On peut voir ce qu'il dit ſur ce ſujet *Philipp. I.* 21-24. Ce paſſage eſt ſi formel, que quand il n'y en auroit pas d'autre dans l'Ecriture, il ſuffiroit pour établir le dogme de la félicité actuelle & animée des fidéles immédiatement après la mort.

Les ennemis de ce dogme nous objectent ces perſonnes fidéles, que *Jeſus-Chriſt* ou ſes Apôtres ont reſſuſcité, & qui ne nous ont rien dit de ces joyes du paradis, qu'elles doivent avoir goûtées immédiatement après leur mort, s'il eſt vrai que ce ſoit alors que les enfans de Dieu en ſont rendus participans. Ne ſe ſeroient-ils pas fait un plaiſir & un devoir de parler de toutes ces choſes, pour animer le zéle des autres fidéles, s'ils en euſſent actuellement été mis en poſſeſſion? Ou s'ils en avoient parlé, eſt-il croyable que les Ecrivains ſacrez n'en euſſent rien dit? D'ailleurs ſi ces Ames avoient été reçues dans le ſiége de la félicité, n'y auroit il pas eu de la cruauté de les en retirer, pour les replonger dans les miséres & dans les dangers de la vie préſente?

Mr. Ménard fait pluſieurs réflexions très-judicieuſes & très-ſolides ſur ce ſujet.

sujet. En voici le précis. On ne convient point que ces personnes ressuscitées ayent dû raporter avec tant d'exactitude, tout ce qu'elles avoient vû dans le séjour de la gloire. S. *Paul* y avoit été ravi, & cependant le peu qu'il en raporte c'est, qu'il a *oüi des paroles inénarrables, & qu'il n'est pas possible*, ou plutot, *qu'il n'est pas permis à l'homme d'expliquer*.

D'ailleurs ce n'est pas être prudent que d'oser avancer témérairement, que si ces Ames avoient été dans le séjour de la félicité, ç'auroit été une cruauté, que de les en retirer. A ce compte, quand S. *Paul* fut ravi en Paradis, il y eut de la cruauté, de faire finir ce ravissement. Mais, dit-on, c'est replonger une Ame dans un état de misére, de combats & de douleurs. Disons plûtôt, que c'est mettre une Ame fidéle en état de glorifier Dieu & de servir à l'exécution de ses desseins, après lui avoir déja fait sentir par sa propre expérience, jusqu'où va l'amour de Dieu pour elle. Une telle Ame recevra avec soumission & avec plaisir les ordres de son Créateur, & avec d'autant plus de soumission & de plaisir, qu'elle aura des marques & plus grandes & plus inconte-

ſtables de ſon amour.

Enfin, quoi qu'il ſoit certain, que les Ames des fidéles ſont reçuës dans le ſéjour de la félicité au moment de leur mort; qui nous a dit qu'il n'y a point en ceci d'exception à faire, à l'égard de ceux que *Jeſus-Chriſt* ou ſes Apôtres ont reſſuſcitez? Dieu qui ſavoit, lors que ces fidéles ſont morts la premiére fois, qu'il les reſſuſciteroit bientôt aprés; n'a-t-il pas pû ne point introduire ces Ames dans le ſéjour de la gloire, & les retenir en quelque autre lieu, en attendant le moment qu'il avoit marqué pour les rejoindre à leur corps? Il y auroit, peut-être, de la témérité à décider poſitivement qu'il l'a fait; mais, peut-être, n'y en auroit-il pas moins à le nier. Dieu ne nous a rien révélé là-deſſus & par conſéquent, nous n'en ſaurions rien dire de poſitif.

ARTICLE VI.

DUODECIM PANEGYRICI *Veteres ex Sæculo à Diocletiano ad Theodoſium ſuperſtites, recenſiti & adnotationibus illuſtrati à* CHRISTOPHORO CELLARIO. *Qui & Indices*

Co-

Copiosiores rerum & verborum adjecit. C'est-à-dire, *Douze anciens Panegyriques, qui nous sont restez depuis le tems de Dioclétien, jusqu'à celui de Théodose. Publiez & éclaircis par des Notes, par Christophle Cellarius, qui y a joint aussi des Indices plus amples des choses & des mots.* A Hall. 1703. in 8. pagg. 432. gros caractére, sans les Indices.

MR. CELLARIUS nous aprend dans la Préface, qu'il a mise au devant de cèt Ouvrage, que ces Panégyriques étoient devenus rares en Allemagne, quoi qu'il s'en soit fait plusieurs Editions. Ils ont été publiez plus d'une fois accompagnez des Notes de plusieurs Savans. On les a joint sans Notes aux Lettres de *Pline* publiées avec les Remarques d'*Auguste Buchnerus*. Enfin, *Jaques de la Baune* les publia en France en 1676. mais cette Edition est fort rare en Allemagne, & fort chére. M. Cellarius a donc cru, qu'il les y devoit rendre plus communs, afin que la Jeunesse, qui se forme à l'éloquence, put s'en servir, comme d'un Ouvrage très-utile, pour le but qu'elle se propose. A cette occasion, il parle de l'utilité des

loüanges, pour porter les hommes à la vertu; & combat ceux qui les confondant avec la flaterie, semblent vouloir les bannir entiérement, de peur de tomber dans ce défaut. Il ne nie pas qu'on ne trouve des traits flateurs dans ces Panégyriques; mais tout n'est pas de ce genre; & quelques-uns de ces traits doivent être pardonnez au siécle & à certaines coutumes établies du tems de ceux qui les ont composez. On ne sauroit assez loüer l'avis judicieux que donna *Pescennius Niger*, à un homme qui entreprit de faire son Panégyrique, lors qu'il fut parvenu à l'Empire. *Faites*, lui dit-il, *l'éloge de* Marius *ou d'*Annibal, *ou de quelque autre bon Général, qui soit mort, & aprenez-nous ce qu'il a fait afin que nous l'imitions. Car c'est se moquer de loüer des personnes, qui sont encore en vie, & sur tout des Empereurs, de qui on a quelque chose à espérer, qu'on craint, qui peuvent récompenser publiquement, qui peuvent faire mourir, qui peuvent proscrire. Quant à moi, je veus plaire pendant ma vie, & être loüé après ma mort.*

Cela n'empêche pas que Mr. *Cellarius* ne croye qu'on peut loüer les bons Princes, pour témoigner la reconnois-

ſance qu'on a de leurs bienfaits, & pour leur marquer ſa ſoumiſſion. S'il y a quelque excès dans les loüanges, il peut avoir ſon utilité; pourvû qu'on le prenne, non comme une loüange qu'on a mérité; mais comme un devoir, dont on nous fait reſſouvenir. Cela ſeroit bien, ſi l'on étoit aſſuré, que ceux qu'on loüe reçoivent les loüanges qu'on leur donne dans cet eſprit. Mais ces ſortes de gens ſont bien rares dans le monde; & il eſt infiniment plus ordinaire d'en trouver qui ſe croyent toujours infiniment au deſſus de tous les éloges qu'on en fait, quelqu'outrez qu'ils paroiſſent d'ailleurs à toutes les perſonnes desintéreſſées. Les Princes ſont encore plus ſujets à ce défaut que les particuliers. Si ceux-ci trouvent des Amis flateurs, qui les loüent plus qu'ils ne méritent; ils trouvent auſſi ſouvent des ennemis ſincéres, qui leur diſent leurs défauts ſans déguiſement. Mais les Princes ſont loüez de tout le monde, ou, ſi l'on parle de leurs défauts, ils n'en ſavent jamais rien; aucun de ceux qui aprochent d'eux, n'eſt aſſez incivil, ni aſſez mauvais politique, pour l'entretenir du mal qu'on dit de lui. La ſincérité voudroit, qu'en même tems

qu'on loüe les bonnes qualitez d'un Prince, on l'avertit aussi de ses défauts, sans quoi les loüanges sont toujours outrées; parce que les défauts diminuent toujours du prix des bonnes qualitez; & que pour juger sainement & sans prévention, il faut mettre les unes & les autres dans la balance. Mais c'est ce dont on ne s'avise jamais, & ce seroit un Panégyrique d'une nouvelle espêce, qu'un Panégyrique composé sur cette régle. C'est obtenir beaucoup d'un Panégyriste, que de l'obliger à ne pas ériger en autant de vertus les vices de son Héros. Mr. *Cellarius* ne desavoüe pas que les méchans Princes ont eu leurs Panégyristes de même que les bons; d'où il suit qu'on ne peut point faire de fonds sur toutes les loüanges qu'ils donnent; & qu'un Prince, quelque digne qu'il soit d'être loüé, ne se doit point applaudir de tous les éloges qu'on fait de lui; parce que s'il avoit autant de défauts, qu'il a de vertus, il auroit trouvé des gens qui l'auroient loüé tout de même: qui lui auroient donné des bonnes qualitez qu'il n'a point; qui auroient érigé en vertu ses défauts les moins grossiers, & qui auroient passé un vernis, ou gardé un pro-

profond silence, sur tous ceux qu'ils n'auroient osé aprouver.

Mr. *Cellarius* croit que les Panégyriques, qu'il publie, sont fort propres, pour former les jeunes gens à l'éloquence, & j'en conviens avec lui. Mais je voudrois que ceux qui les leur font lire, bien instruits de l'Histoire, leur fissent remarquer par tout les loüanges données avec fondement, & les distinguer de celles qui ne sont que de pures * flateries, & qu'ils ne manquassent jamais de les avertir, qu'il ne faut donner des loüanges, qu'autant qu'elles s'accordent avec la parfaite vérité. Car, après tout, il vaut encore infiniment mieux être sincére aux dépens de l'éloquence; que d'être éloquent aux dépens de la sincérité. Au reste, Mr. *Cellarius* prétend qu'à l'égard de l'éloquence, il vaut mieux prendre les anciens pour modéle que les modernes.

Les notes de notre Auteur sont assez courtes, & ne sont pas fort nombreuses; elles sont toutes judicieuses,

* *On a aussi trouvé des loüanges bien plattes dans quelques endroits de ces Panégyriques, & qui sentent un Orateur de mauvais gout, qui court après le brillant, sans se mettre en peine du solide.*

& servent à éclaircir le texte, & quelquefois à le corriger, & à raporter quelque trait d'histoire auquel le Panégyriste fait allusion. Il y a aussi de tems en tems de courtes réflexions, sur certaines coutumes, qui paroissent dignes de loüange. Les deux Indices de la fin ne sont ni trop amples, ni trop courts. Mr. *Cellarius* y a mis toutes les choses, tous les mots, & toutes les Phrases, qu'il a cru qu'on pourroit y chercher; mais il ne les a point remplis de toutes ces particules inutiles, qu'on trouve dans les Indices de quelques Auteurs, & que jamais personne ne s'avisa d'y chercher. Je finirai en remarquant qu'il seroit à souhaiter, que les travaux de Mr. *Cellarius* & des autres Savans d'Allemagne fussent mieux imprimez, qu'ils ne le sont d'ordinaire; surtout quand ce sont des Livres d'usage, comme tous les anciens Auteurs.

ARTICLE VII.

Extrait de diverses Lettres.

D'*Angleterre*. ON VIENT de faire un * Abrégé du premier Volume de l'*Histoire civile d'Angleterre* de Mylord *Clarendon*. C'est un *in* 8. de 418 pages. Le Libraire, qui a imprimé le Livre même dont celui-ci est l'Abrégé, prétend que l'Université d'Oxford, qui lui en a remis la copie a un privilége de la Reine, qui défend à qui que ce soit de le réimprimer ou abréger, sans leur consentement. L'autre Libraire soûtient qu'il peut imprimer tous les Abrégez, qu'il en fera faire, & qu'il est résolu de continuer à l'égard des deux autres Volumes, dès qu'ils paroitront. Je ne sai s'il pourra en venir à bout, car il a affaire à forte partie. On a aussi imprimé l'Abregé du premier Tome des *Collections Historiques* de *Rushworth*, avec des Additions & des Figures. On trouve à la tête une Préface, où l'on fait

* *Il y a un Savant dans ces Provinces, qui travaille aussi à un Abrégé François de ce Livre.*

fait quelques réflexions sur l'*Histoire* de Mylord *Clarendon*. Vous savez que le Livre de *Rusworth* contient plusieurs Volumes *in folio*, & que ce n'est qu'un Recueil pur & simple de toutes les Piéces originales, qui parurent de part & d'autre durant les guerres civiles d'Angleterre; c'est pour cette raison qu'il est si généralement estimé & qu'on le regarde comme devant servir de base à l'Histoire de ces tems-là. Il y a pourtant des gens, qui ne l'estiment pas beaucoup. Ils prétendent que *Rusworth* a fait usage de tous les Libelles que les Républiquains écrivoient contre le Roi, & qu'il a omis plusieurs bonnes piéces, que les Royalistes publiérent pour le défendre. Ceux qui font cette accusation, devroient publier les piéces, qu'on dit qu'il a malicieusement suprimées, afin qu'on sût à quoi on doit s'en tenir.

Le Docteur *Couard* a publié une défense de son Livre, où il soutient que l'Ame est corporelle, & qu'elle ne revivra qu'à la résurrection. On continuë à l'attaquer vigoureusement, comme vous allez voir. *A Vindication of the immortality of the Soul &c.* C'est-à-dire, *Défense de l'Immortalité*

de

de l'Ame & d'un état avenir par Guillaume Assheton *Docteur en Théologie.* &c. *Eusebius Pamphilus his X Books of Ecclesiastical History, &c.* C'est-à-dire, *Histoire Ecclésiastique d'*Eusébe *de* Pamphile, *fidellement traduite & abrégée par* Samuel Parker. On a mis à la tête de cèt Abrégé une Dissertation composée par l'Auteur du *Serpent sous l'Herbe* * *The Snake in the Grass.* On prétend y faire voir, que le sentiment du Docteur *Coward*, aussi bien que celui de Mr. † *Asgill*, & de quelques autres, qu'on prenoit pour des nouveautez, sont de vieilles hérésies, dont *Eusébe* a parlé dans son Histoire. On y a joint la vie d'*Eusébe* tirée des meilleurs Auteurs, avec l'Histoire de ses Ouvrages &c.

Mr. *Savage* a publié une Traduction de quelques Lettres des Anciens. *A Select Collection, &c. Recueil de Lettres choisies des Anciens écrites en Grec par* Phalaris, Solon, Socrate, Pythagore, Euripide, Xenophon, Aristote, Philippe, *Roi de Macédoine*, Alexandre

* *C'est un Livre contre les Quakers, composé par Mr.* Lesley. *On en a parlé autrefois dans ces* Nouvelles. † *Qui croit qu'on peut se dispenser de mourir. On a aussi parlé de ce Livre.*

xandre *le Grand*, Démocrite, Heraclite, Diogéne *le* Cynique, Isocrate, Hippocrate, *l'Empereur* Julien, *&c.* *& en Latin par* Ciceron, Senéque, Auguste, César, Marc Antoine, Brutus & Cassius, Pompée, Mithridate, Germanicus, *le Roi* Hérode, Agrippine, Poppée, Caracalla, Marc Auréle, Aurelien, *la Reine* Zénobie, *&c. où l'on voit la Morale, l'Esprit, la Galanterie, la maniére de raisonner; en un mot le génie des Grecs & des Romains.* Cela fait un *in* 8. de 440. pages. Mr. *Savage* dit qu'il y a mis quelques Lettres des Payens contre la Religion Chrétienne, afin qu'on sente mieux la foiblesse de leurs raisons. Il fait lui-même quelques réflexions sur une de celles de *Julien*, & il se plaint de ce qu'on se forme ordinairement une idée si horrible de cèt Empereur, & qu'on ne lui rend pas la justice qu'il mérite. Il insinuë que cela vient des Péres, qui l'ont tellement diffamé, qu'on le regarde plutot comme un monstre infernal, que comme un homme. Que cependant, à son Apostasie près, c'étoit un fort galant homme, honnête, civil, poli, amateur des belles Lettres, Protecteur & Bienfaiteur des Savans, juste & modéré.

On

On voit par ses Lettres, qu'il vouloit que châcun eut une pleine liberté de suivre les mouvemens de sa conscience, & que s'il a chagriné quelques Chrétiens, & particuliérement S. *Athanase*, c'est parce qu'ils ne pouvoient pas demeurer eux-mêmes en repos, & qu'ils persécutoient ou décrioient tant qu'ils pouvoient ceux qui avoient des sentimens différens des leurs. Enfin, Mr. *Savage* dit tant de bien de ce Prince, qu'on ne sauroit s'empêcher de souhaiter, que quelque personne habile & judicieuse nous donnât bientôt une Histoire de sa Vie, où elle fit passer rigoureusement en revuë tout le mal qu'on a dit de lui.

On a réimprimé les Discours de *Maxime de Tyr.* Μαξίμου Τυρίου Λόγοι. *Maximi Tyrii Dissertationes, ex Interpretatione* Danielis Heinsii. *Recensuit & Notulis illustravit* Joannes Davisius *Col. Reg. apud Cantabr. Socius.*

Les Oeuvres du Docteur *Bull* viennent de paroitre. En voici le Titre. Georgii Bulli *S. Theologiæ Professoris & Presbyteri Anglicani, Opera omnia, quibus duo præcipui Catholicæ Fidei Articuli de S.* Trinitate *&* Justificatione *orthodoxè, perspicuè, ac solidè explanantur, illustrantur, confirmantur; nunc*

demum

demum in unum Volumen collecta, ac multò correctiùs quàm ante, una cum generalibus Indicibus edita. Quibus jam accessit ejusdem Tractatus, De primitiva Apostolica Traditione Dogmatis de Jesu Christi Divinitate contra *Danielem Zuckerum*, ejusque nuperos in Anglia Sectatores: *Subnexa insuper pluribus singulorum Librorum Capitibus prolixa quandoque annotata* Joannis Ernesti Grabe, *cujus etiam Præfatio huic Volumini est præmissa. Londini* &c. grand *in folio*. Le Traité contre Mr. *Zucker* Pruſſien contient ſix Chapitres, qui ſont en tout 43. pages. On montre dans le premier, que *Justin Martyr* n'eſt pas le premier, qui ait introduit dans l'Egliſe Chrétienne le Dogme qui attribuë à *Jeſus-Chriſt* une exiſtence antérieure à celle du Monde, & la Création même de l'Univers. Dans le ſecond Chapitre on fait voir que S. *Juſtin* n'a pas été trompé par les impoſtures de *Simon le Magicien*, & que ce n'eſt pas de lui qu'il a pris ſon ſentiment de la Divinité du Fils. Le Docteur *Bull* examine dans le troiſiême les ſentimens d'*Hegeſippe* ſur la perſonne du Fils de Dieu. Dans le quatriême il traite des *Vers Orphiques* & des *Oracles* des *Sibylles*, que *Juſtin*

&

& les autres premiers Chrétiens ont cité contre les Payens. *Justin Martyr* a cru qu'*Orphée* étoit véritablement l'Auteur des vers qu'on lui attribuoit. C'étoit le sentiment général de ces tems-là. Les Péres n'étoient pas fort exercez dans la Critique. Ils croyoient aisément ce qu'on leur disoit, surtout lors qu'ils s'imaginoient d'en pouvoir tirer quelque avantage. Le Docteur *Bull*, quoi que l'Admirateur particulier de ces grans hommes, n'a pas crû devoir les suivre ici aveuglément. Il ne croit pas qu'*Orphée* aît jamais pensé à faire des vers de cette nature. C'est selon lui, quelque Juif, qui les a composez, après la captivité de Babylone. Il ajoute pourtant que les Payens ont pu les lire, lors que les Juifs se trouvoient mêlez avec eux. Il est persuadé, que les vers Sibyllins viennent d'une pareille source. Il se récrie de toute sa force contre ceux qui prétendent que ces sortes d'*Oracles* ne sont que des Piéces supposées, qu'une fraude pieuse de quelque *Chrétien.* Il ne sauroit se persuader, qu'ils ayent été capables d'une pareille supercherie. Il avoüe pourtant que les Chrétiens les corrompirent dans la suite, & que les Acrostiches qu'on

y voit sont de leur façon. Il n'oublie pas la fameuse *Eclogue* de *Virgile*; mais après l'avoir admirée, peu s'en faut qu'il ne s'emporte tout de bon contre le Poëte, d'avoir, par une basse flaterie, apliqué au fils de * *Pollion*, ce qui ne convenoit qu'à *Jesus-Christ*. Il est vrai qu'il l'excuse en quelque maniére, ajoutant qu'il n'entendoit pas bien le sens des vers Sibyllins, où il avoit puisé; quoi qu'il comprît bien, que le tems, dont il s'agissoit, étoit venu. Le Dr. *Bull* fait voir dans le cinquiême Chapitre, que *Justin* n'a pas apris de *Platon* ce qu'il a dit du Λόγ☉. Il auroit fait plaisir à bien des gens d'examiner ce que Mr. *Le Clerc* a écrit sur cette matiére. Enfin le Docteur *Bull* montre dans le sixiéme & dernier Chapitre, que *Justin* étoit fort éloigné du Paganisme & du Polythéïsme, & que l'argument tiré du Culte Divin, que l'Ecriture attribuë à *Jesus-Christ*, & dont Justin & les autres Péres se servent pour établir

* *Il n'est pas sûr qu'il s'agisse dans cette Eclogue du Fils de* Pollion, *quoi qu'il soit bien sûr, qu'il n'y est pas parlé de* Jesus-Christ. *Voyez les* Mémoires de Trevoux.

blir sa Divinité est invincible.

On a traduit en Anglois un Livre de Dévotion du Cardinal *Bellarmin.* *The Soul's Ascension to God &c.* c'est-à-dire, *l'Ascension de l'Ame à Dieu par les degrez de la Création, écrit en Latin par le savant & pieux Cardinal* Bellarmin, *& traduit en Anglois par* H. Hall. *in* 8. *pagg.* 271. Le Traducteur dit qu'il a retranché deux ou trois pages, qui parloient des Saints ou des Anges, & qui avoient l'air des Contes Légendaires.

De Suéde. Nous avons ici (Upsale) le fils du savant *Rudbeck*, qui a fait l'*Atlantica.* Il nous prépare un grand Ouvrage *in folio*, où il traitera à fonds de la Laponie & des Lapons. Il a voyagé dans ce Pays & y a fait un séjour considérable, pour aprendre leur langue, & s'instruire de leurs mœurs & de leurs coutumes. Il donnera un Dictionaire de la Langue Laponne, & fera voir qu'elle a beaucoup de raport avec la Langue Ebraïque. Peut-être serez-vous surpris d'aprendre la conséquence qu'il en veut tirer. Il prétend que les dix Tribus, qui furent chassées de leur Pays, se retirérent enfin dans ces lieux Septentrionaux, & que les Lapons d'aujourdhui, pour

la

la plûpart, sont de leurs descendans. Il a déja publié un petit *in* 4. de quelques feuilles, rempli de figures, qui est comme un prélude de son grand Ouvrage.

De France. Il y a déja quelques mois que l'Académie des Médailles & des Inscriptions fut occupée pendant quelques Séances, à examiner si le mot de *Redux*, *qui est de retour*, étoit actif & passif. La plûpart des Membres de ce Corps soutenoient qu'il n'étoit que passif; mais quelques uns firent voir qu'il étoit aussi actif, & cela par des autoritez tirées d'*Ovide*, de *Martial*, &c.

Le Livre intitulé *Moyens de réunir les Protestans avec l'Eglise Romaine*, publiez par Mr. *Camus* Evêque du *Belloy* &c. & dont Mr. *Simon* nous a donné une nouvelle Edition avec des Notes depuis quelques mois, est recherché avec beaucoup d'empressement. En lisant ce Livre * je me suis aperçu, que Mr. *Simon* dans une de ses Remarques prétend que le mot Grec προσκυνεῖν n'est point équivoque comme celui d'*adorare* des Latins, qui a passé dans notre Langue. Je ne sai ce que vous en pensez; mais pour moi il

* *Mr. D.*

il me paroit que προσκυνεῖν est aussi équivoque que *adorare*. Je crois même que d'abord il a été employé spécialement pour signifier un *culte divin*; mais qu'insensiblement la grande autorité des Souverains a porté les flateurs à se servir envers ces Princes d'un terme consacré à la Divinité, pour leur témoigner combien étoit grand l'honneur qu'on leur rendoit. Voici les raisons sur lesquelles je suis fondé. 1. Ce passage d'*Hérodote Polyhymn.* οὔτε γάρ σφι ἐν νόμῳ εἶναι ἄνθρωπον προσκυνέειν, me semble ne signifier autre chose: sinon, que ce n'étoit point la coutume des Lacédémoniens d'adorer les hommes, c'est-à-dire, de leur rendre des honneurs divins. 2. En voici un autre tiré de *Plutarque* ἡμῖν δὲ πολλῶν νόμων καὶ καλῶν ὄντων, κάλλιστος οὗτός ἐστι, τιμᾶν βασιλέα, καὶ προσκυνεῖν εἰκόνα θεοῦ τοῦ τὰ πάντα σώζοντος. Ayant plusieurs & belles Loix, celle-ci est une des plus remarquables, on honore le Roi, en adorant l'image de Dieu, qui conserve toutes choses. Voyez *Plutarque* lors qu'il parle du Chiliarque *Artabane* dans la vie de *Thémistocle*. 3. Si ces passages ne vous paroissent pas assez décisifs, que pensez-vous de celui-ci tiré d'*Isocrate*. θνητὸν μὲν ἄνδρα προσκυνοῦν-

τες, καὶ δαίμονα προσαγορεύοντες, τῶν δὲ θεῶν μᾶλλον, ἢ τῶν ἀνθρώπων καταφρονοῦντες. *Ils adorent un homme mortel, & se contentent de saluer Dieu, montrant en cela plus de mépris pour les Dieux, que pour les hommes.* 4. Ce passage d'*Aristophane* προσκυνῶ γε πρῶτα μὲν τὸν ἥλιον; *j'adore premiérement le Soleil*, ne prouve-t-il pas, que le mot προσκυνεῖν signifie un vrai culte de Latrie? Donc s'il signifie quelquefois un culte de Latrie & quelquefois un honneur très-grand qu'on rend aux hommes, dira-t-on qu'il n'est point équivoque? Que si les Grecs même avoient horreur d'honorer un homme, même un Roi, d'un honneur qu'ils apelloient προσκυνεῖν, ne semble-t-il pas que ce mot étoit consacré chez eux pour exprimer le culte de Latrie, & que l'horreur qu'ils avoient de rendre aux hommes l'honneur exprimé par ce mot προσκυνεῖν, venoit de ce qu'ils ne croyoient pas qu'un homme, quelque élevé en dignité qu'il fut, dût être honoré d'un culte de Latrie. Les Perses n'étoient pas si scrupuleux, ils adoroient leurs Rois comme des Divinitez. Les Grecs en étoient si scandalisez, que *Conon* l'Athénien refusa d'honorer ainsi le Roi de Perse *Artaxerxes*, & aima

mieux

mieux écrire à ce Prince, que de l'honorer ainsi. Voyez *Cornelius Nepos* dans la vie de *Conon*.

De Hollande. Les Sieurs *Henri Desbordes* & *Daniel Pain* Marchands Libraires d'Amsterdam viennent de faire une nouvelle Edition, de l'*Indiculus Universalis* du *P. Pomey*, en Latin, en François, & en Flamand. Cet Ouvrage est beaucoup meilleur que le *Janua Linguarum*. On sait que généralement tout ce que le P. Pomey a fait est excellent pour l'instruction des jeunes gens dans la Langue Latine. Il est Auteur du *Pantheum Mythicum*, des *Particules Françoises*, du *Dictionaire Royal*, & de quelques autres Ouvrages de cette nature.

Le Sr. *Vander Aa* Libraire à Leyde imprime *le Grand Théatre Historique, pour l'usage de son Altesse Royale, Monseigneur le Prince Royal de Prusse, ou nouvelle Histoire Universelle, tant sacrée que prophane depuis la création du Monde, jusqu'au commencement du dix-huitième Siècle*, en cinq Volumes *in Folio*, avec beaucoup de figures. Le même a sous la presse divers autres Ouvrages, dont on pourra donner les titres le mois prochain.

AVIS

AVIS

On a oublié de mettre un titre au premier Article des *Nouvelles* de ce mois. Il devoit être tel. *Suite de la Lettre de Mr.* BLONDEL *contenant la Rélation de ce qui s'est passé dans la derniére Assemblée de l'Académie Royale des Sciences.*

TABLE

des Matieres Principales.

Août 1703.

BLONDEL, *sa Lettre sur ce qui s'est passé dans la derniere Assemblée de l'Academie des Sciences.* 123

*Suite de l'Extrait de l'*Orbis Romanus *de M.* DE SPANHEIM. 146

Traduction d'une Lettre Angloise sur l'Argument de Descartes pour l'existence de Dieu. 163

L. ELLIES DU PIN, *Nouv. Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques. Tome XIII.* 171

MENARD, *la Doctrine de l'Ecriture sur la Nature de l'Ame,* &c. 201

Duodecim Panegyrici Veteres recensiti à CHRISTOPH. CELLARIO. 220

Extrait de diverses Lettres. 227